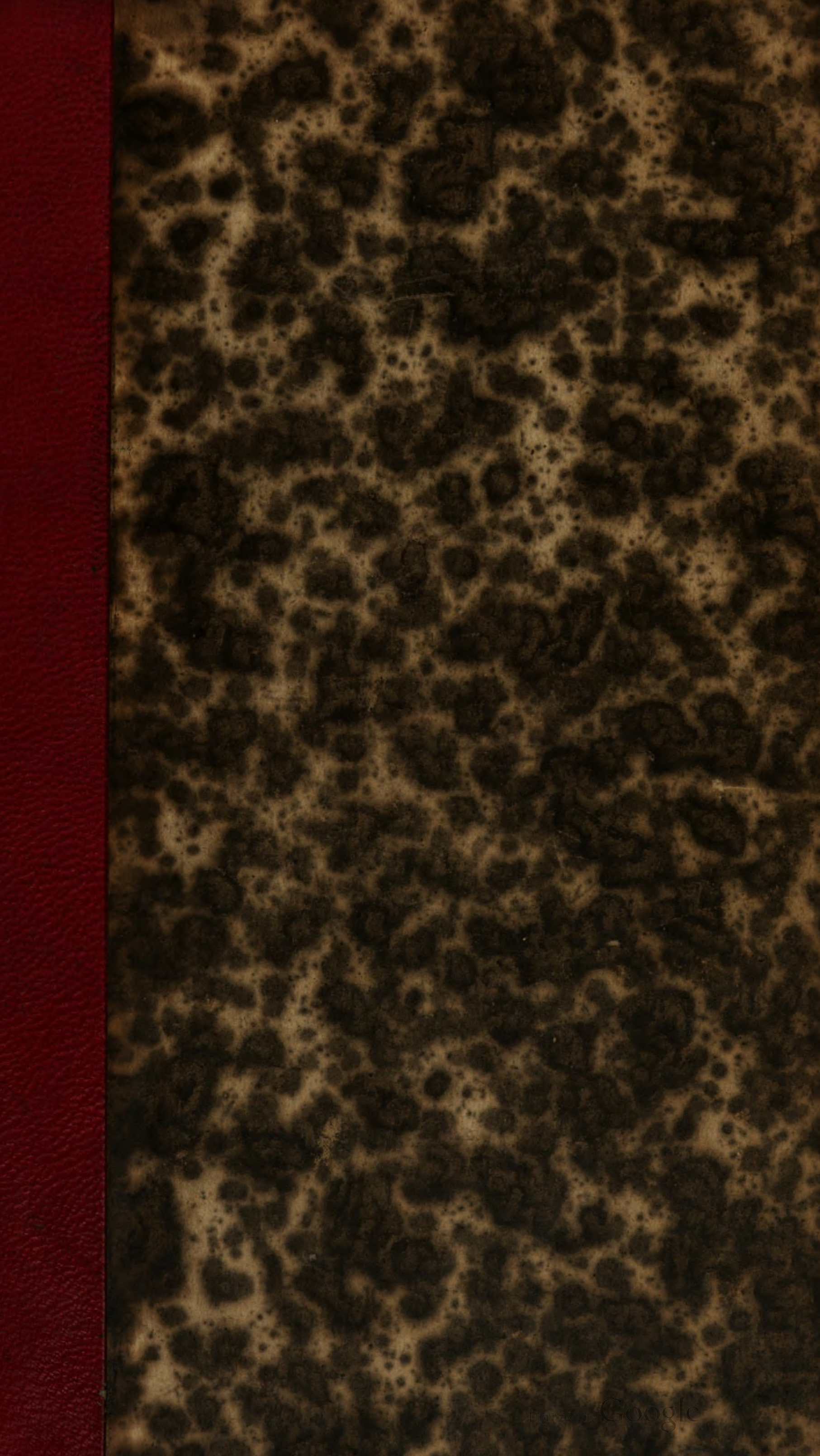




ŒUVRES COMPLÈTES

DU SEIGNEUR

DE BRANTÔME.

Dames illustres françaises et étrangères.

LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI, A PARIS.

Brantôme, Pierre de Bourdeille, seigneur de.

ŒUVRES COMPLÈTES

DU SEIGNEUR

DE BRANTÔME,

ACCOMPAGNÉES

DE REMARQUES HISTORIQUES ET CRITIQUES.

NOUVELLE ÉDITION,

COLLATIONNÉE SUR LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI, ET AUGMENTÉE DE FRAGMENS INÉDITS.

TOME CINQUIÈME.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, Nº 9.

1823.

VIES

DES DAMES ILLUSTRES

FRANÇOISES ET ÉTRANGÈRES.

DISCOURS PREMIER.

ANNE DE BRETAGNE, REINE DE FRANCE.

Puis qu'il me faut parler des dames, je ne veux m'amuser aux anciennes, dont les histoires sont toutes pleines : et ne seroit qu'en chaffourer le papier en vain; car il y en a assez d'escrit, et mesmes ce grand Boccace en a faict un beau livre à part (1). Je me contenteray donc d'en escrire d'aucunes particulieres, et principalement des nostres de nostre France, et de celles de nostre temps ou de nos peres qui nous en ont peu racconter.

Je commenceray donc par nostre reyne Anne de Bretagne, la plus digne et honorable reyne qui ait esté depuis la reyne Blanche, mere du roy sainct Louis, et si saige et si vertueuse, jusques à son regne.

Ceste reyne Anne donc fut riche heritiere de la duché de Bretagne, qu'on tient une des plus belles de

(1) Cet ouvrage de Bocace est son *De claris mulieribus liber*, imprimé à Ulm, par Jean Zainer, dès 1473, in-folio, qui l'imprima aussi la même année de même en allemand. On le traduisit peu après en françois sous ce titre : *Des nobles et cleres femmes*, et il fut ainsi imprimé à Paris, chez Antoine Verard, en 1493, in-folio, et diverses autres fois depuis. (S.)

la chrestienté, et pour ce fut fort recherchée des plus grandz. M. le duc d'Orléans, qui depuis fut le roy Louis XII, enes jeunes ans la rechercha fort, et pour elle fit de beaux faictz d'armes en Bretagne, et mesmes en la bataille de Sainct Aubin, où il fut pris combattant à pied à la teste de son infanterie. J'ay ouy dire que cette prise fut cause qu'il ne l'espousa alors; sur laquelle entrevint Maximilian, duc d'Austriche, depuis empereur, qui l'espousa par les mains de son oncle le prince d'Orange, dans la grande eglise de Nantes; mais le roy Charles VIII ayant advisé avec son conseil qu'il n'estoit pas bon d'avoir ung si puissant seigneur ancré et empieté dans son royaume, rompist le mariage qui s'estoit faict entre lui et Marguerite de Flandres, et osta ladicte Anne à Maximilian son compromis, et l'espousa; de sorte qu'aucuns ont conjecturé là-dessus que leur mariage de l'un et de l'autre, ainsi noué et desnoué, fut malheureux en lignée.

Or, si elle a esté desirée pour ses biens, elle l'a esté autant pour ses vertus et merites; car elle estoit belle et agreable, ainsi que j'ay ouy dire aux anciens qui l'ont veüe, et selon son portraict que j'ay veu au vif, et ressembloit en visage à la belle damoiselle de Chasteauneuf, qui a esté à la Court tant renommée en beauté; et cela suffise pour dire sa beauté, ainsi que je l'ay veüe figurer à la Reyne mere.

Sa taille estoit belle et mediocre. Il est vray qu'elle avoit un pied plus court que l'autre le moins du monde; car on s'en appercevoit peu, et malaisement le cognoissoit-on : dont pour cela sa beauté n'en estoit point gastée; car j'ay veu beaucoup de tresbelles femmes avoir cette legere defectuosité, qui estoient extremes

en beauté, comme madame la princesse de Condé, de la maison de Longueville. Encor dit on que l'habitation de telles femmes en est fort delicieuse, pour quelque certain mouvement et agitation qui ne se rencontre pas aux autres. Voilà la beauté du corps de cette Reyne.

Pour celle de l'esprit, elle n'estoit pas moindre; car elle estoit tresvertueuse, sage, honneste, bien disante, et de fort gentil et subtil esprit. Aussi avoit elle esté nourrie par madame de Laval, tres habile et accomplie dame, qui luy avoit esté donnée par le duc François son pere pour gouvernante. Au reste elle estoit tres bonne, fort misericordieuse et fort charitable, ainsy que j'ay ouy dire aux miens. Vray est qu'elle estoit fort prompte à la vengeance, et pardonnoit malaisement quand on l'avoit offensée de malice, ainsi qu'elle le monstra au mareschal de Gié pour l'affront qu'il luy fit lorsque le roy Louis, son seigneur et mari, fut si fort malade à Blois, dont on le tenoit pour mort. Elle, voulant pourveoir à son fait, en cas qu'elle vinst à estre vefve, fit charger sur la riviere de Loire trois ou quatre batteaux de tous ses plus precieux meubles, bagues, joyaux et argent, pour les transporter en sa ville et chasteau de Nantes. Ledit mareschal, rencontrant les batteaux entre Saumur et Nantes, les fit arrester et saisir, comme par trop curieux de vouloir contrefaire le bon officier et bon valet de la couronne; mais la fortune voulut que le Roy, par les bonnes prieres de son peuple duquel il estoit le vray pere, en eschappa.

La Reyne, despitée de ce traict, ne chauma pas sur sa vengeance, et l'ayant bien couvée, le faict chasser

de la Court. Ce fut lors que ledict mareschal, ayant achevé de faire cette belle maison du Verger, et s'y retirant, dit qu'à bonne heure la pluye l'avoit pris pour se mettre si à propos à couvert sous ceste belle maison qui ne venoit que d'estre faicte. Ce ne fut pas tout que ce bannissement de Court; mais par de grandes recherches qu'elle fit faire par tout où il avoit commandé, il fut trouvé qu'il avoit faict des fautes, concussions et pilleries, ainsi qu'aucuns gouverneurs y sont sujets; si bien que luy ayant recusé aucunes cours de parlement, il eut celui de Toulouse, où son procès avoit esté renvoyé et evoqué pour ces raisons, et aussi que ceste cour de long temps a esté fort juste et equitable, et point corrompuë. Là, son procès veu, fut convaincu; mais la Reyne ne voulut sa mort, d'autant, disoit-elle, que la mort est le vray remede de tous maux et douleurs, et qu'estant mort il seroit trop heureux; mais elle voulut qu'il vescust bas et ravalé ainsi qu'il avoit esté paravant grand, afin que, par sa fortune changée de grande et haute où il s'estoit veu, en un miserable estat bas, il vescust en marissons douleurs et tristesses, qui luy feroient plus de mal cent fois que la mort mesme; car la mort ne luy dureroit qu'un jour, voire qu'une heure, et ses langueurs qu'il auroit le feroient mourir tous les jours.

Voilà la vengeance de cette brave Reyne. Elle fut un jour fort marrie contre M. d'Orleans, de telle façon qu'elle ne s'en peut appaiser de long temps, d'autant que la mort de M. le dauphin son filz estant survenuë, le roy Charles son mary, et elle, en furent si desolez, que les medecins, craignans la debilité et foible habitude du Roy, eurent peur que telle douleur pût porter

prejudice à sa santé, dont ils conseillarent au Roy de se resjouir, et aux princes de la Court d'inventer quelques nouveaux passetemps, jeux, danses et momeries, pour donner du plaisir au Roy et à la Reyne : ce qu'aiant entrepris M. d'Orleans, il fit au chasteau d'Amboise une masquarade avec une danse, où il fit tant du fou, et y dansa si gayement, ainsi qu'il se dit et se lit, que la Reyne, cuydant qu'il demenast telle allegresse pour se voir plus prés d'estre roy de France, voyant M. le Dauphin mort, luy en voulut un mal extresme, et lui en fit une telle mine, qu'il fallut qu'il santast ou sortist d'Amboise où estoit la Court, et s'en allast à son chasteau de Blois. On ne peut objecter rien à cette Royne, sinon ce seul sy de vengeance, si la vengeance est un sy, puis qu'elle est si belle et si douce ; mais d'ailleurs elle avoit des parties tres-loüables.

Quand le Roy son mary alla au royaume de Naples, et tant qu'il y fut, elle sceut tres bien gouverner le royaume de France avec ceux que luy avoit donné le Roy pour l'assister ; mais elle vouloit tousjours garder son rang, sa grandeur et primauté, et estre cruë, toute jeune qu'elle estoit, et s'en faisoit bien accroire ; aussi n'y trouva l'on rien à dire.

Elle eust un tresgrand regret à la mort du Roy Charles, tant pour l'amitié qu'elle luy portoit que pour ne se voir qu'à demy reyne, n'ayant point d'enfans : et ainsi que ses plus privées dames, comme je tiens de bon lieu, la plaignoient de la voir vefve d'un si grand roy, et malaisement pouvoir retourner en un si haut estat, car le roy Louis estoit marié avec Jeanne de France, elle respondoit qu'elle demeureroit plus-

tost toute sa vie vefve d'un roy que de se rabaisser à un moindre que luy; toutesfois qu'elle ne desesperoit tant de son bon heur, qu'elle ne pensast encor estre un jour reyne de France regnante, comme elle avoit esté, si elle vouloit. Ses anciennes amours luy faisoient dire ce mot, et qu'elle vouloit ralumer en sa poitrine eschaufée encore un peu; ce qui arriva : car le roy Louis, ayant repudié Jeanne sa femme, se souvenant de ses premieres amours qu'il avoit porté à la dicte reyne Anne, et n'en aiant encor perdu la flamme, la prit en mariage, comme nous avons veu et leu. Voylà sa prophetie accomplie, qu'elle fondoit sur le naturel du roy Louis, qui ne se put jamais engarder de l'aymer toute mariée qu'elle estoit, et la regardoit de bon œil, tousjours estant M. d'Orleans; car malaisement se peut on defaire d'un grand feu quand il a une fois saisi l'ame.

Il estoit fort beau prince, et fort aimable (1), et pour ce elle ne l'hayssoit pas. L'aiant prise estant roy, il l'honnora beaucoup, lui laissant jouir de son bien et de sa duché, sans qu'il y touchast et en prist un seul sou : aussi elle l'employoit bien, car elle estoit très-libéralle : et d'autant que le Roy ne faisoit des dons immenses, pour lesquels entretenir il eust fallu qu'il foullast son peuple, ce qu'il fuyoit comme la peste, elle suppléoit à son défaut : car il n'y avoit grand capitaine de son royaume à qui elle ne donnast des pensions, et fist des présens extraordinaires, ou d'argent ou de grosses chaisnes d'or, quand ils alloient en quelque voyage, ou en retournoient; et mesmes en faisoit des petits se-

(1) Ces épithètes coûtent peu à Brantôme. Voyez Naudé, pag. 44 et 45 de son *Addition à l'hist. de Louis XI*; l'édition de 1630. (L. D.)

lon leurs qualitez aussi; tous couroient à elle, et peu en sortoient avec elle mal contens. Sur tout elle a eu ceste reputation d'avoir aimé ses serviteurs domestiques, et à eux faicts de bons biens.

Ce fut la premiere qui commença à dresser la grande court des dames, que nous avons veüe depuis elle jusques à cest heure; car elle en avoit une tres grande suitte, et de dames et de filles, et n'en refusa jamais aucune; tant s'en faut, qu'elle s'enquerroit des gentilshommes leurs peres qui estoient à la Court s'ilz avoient des filles, et quelles elles estoient, et les leur demandoit. J'ay eu une tante de Bourdeille, qui eut cet honnenr d'estre nourrie d'elle (1); mais elle mourut en sa Court en l'aage de quinze ans, et fut enterrée derriere le grand autel des Cordelliers à Paris; et ay veu le tumbeau et la subscription avant que l'eglise fust bruslée (2).

Sa Court estoit une fort belle escole pour les dames, car elle les faisoit bien nourrir et sagement, et toutes à son modelle se faisoient et se façonnoient tres sages et vertueuses : et d'autant qu'elle avoit le cœur grand et haut, elle voulut avoir ses gardes, et si institua la seconde bande des cent gentilshommes; car auparavant n'y en avoit qu'une : et la plus grand part de sadicte garde estoient Bretons, qui jamais ne failloient, quand elle sortoit de sa chambre, fust pour aller à la

(1) Louise de Bourdeille, fille d'honneur de la reine Anne en 1494, à 35 livres de gages. Voyez l'*Hist. de Charles VIII*, édition du Louvre, 1684, page 708. Là on compte jusqu'à vingt-huit de ces filles, dont les cinq premières sont à 100 livres, et les autres à 35, et seize dames, soit princesses, soit filles ou femmes de la plus haute qualité, toutes à gages plus ou moins grands. (L. D.)

(2) Elle le fut le 19 novembre 1580. (L. D.)

messe, ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois, qu'on appelle encor la Perche aux Bretons, elle mesmes l'ayant ainsi nommée. Quand elle les y voyoit, « Voilà mes Bretons, qui sont, disoit-elle, sur » la Perche qui m'attendent. » Asseurez-vous qu'elle ne mettoit point son bien en reserve, mais qu'il estoit bien employé en toutes choses hautes.

Ce fut elle qui fit bastir par une grand superbeté ce beau vaisseau et grande masse de bois, qu'on appelloit *la Cordelliere*, qui s'attaqua si furieusement en plaine mer contre *la Regente d'Angleterre*, et s'accrocha tellement avec elle, qu'ils se bruslerent et se perirent si bien que rien n'en eschapa, fust des personnes, fust de ce qui estoit dedans, dont on en peust tirer des nouvelles en terre, et dont la Reyne en fut tres marrie.

Le Roy l'honoroit de telle sorte, que luy estant rapporté un jour que les clercs de la basoche du Palais, et les escolliers aussi, avoient joüé des jeux où ils parloient du Roy, de sa Court et de tous les grandz[1], il n'en fist autre semblant, sinon de dire qu'il falloit qu'ils passassent leur temps, et qu'il leur permettoit qu'ils parlassent de luy et de sa Court, mais non pourtant desreglement, mais sur tout qu'ils ne parlassent de la Reyne sa femme en façon quelconque; autrement qu'il les feroit tous pendre. Voilà l'honneur qu'il luy portoit.

De surplus, il ne venoit jamais en sa Court prince estranger, ou ambassadeur, qu'apres l'avoir veu et ouy qu'il ne l'envoyast faire la reverence à la Reyne, vou-

(1) Louis XII aimoit les comédies, parce que, disoit-il, il y apprenoit des vérités qu'on n'auroit osé lui dire en face. (L. D.)

lant qu'on luy portast le mesme respect qu'à luy, et aussi qu'il cognoissoit en elle une grande suffisance pour entretenir et contenter telz grands personnages, comme tres bien elle sçavoit faire, et y prenoit tres grand plaisir, car elle avoit tres bonne et belle grace et majesté pour les recueillir, et belle eloquence pour les entretenir; et si quelquesfois, parmy son parler françois, estoit curieuse, pour rendre plus grande admiration de soy, d'y entremesler quelque mot estranger qu'elle apprenoit de M. de Grignaux, son chevalier d'honneur, qui estoit un fort gallant homme, et qui avoit bien veu son monde, et praticqué et sceu fort bien les langues estrangeres, et avec cela de fort bonne et plaisante compagnie, et qui rencontroit bien. Surquoy un jour la Reyne luy aiant demandé quelques mots en espagnol pour les dire à l'ambassadeur d'Espagne, et luy ayant dit quelque petite salaudrie en riant, elle l'apprist aussitost; et le lendemain, attendant l'ambassadeur, M. de Grignaux en fit le conte au Roy, qui le trouva bon, cognoissant son humeur gaye et plaisante; mais, pourtant, il alla trouver la Reyne, et luy descouvrit le tout, avec l'advertissement de se garder de ne prononcer ces motz. Elle en fut en si grande colere, quelque risée qu'en fit le Roy, qu'elle cuida chasser M. de Grignaux, et luy en fit la mine, sans le veoir pour quelques jours; mais M. de Grignaux luy en fit ses humbles excuses, disant ce qu'il en avoit faict n'estoit que pour faire rire le Roy et luy faire passer le temps, et qu'il n'eust pas esté si mal advisé de ne l'en advertir, ou le Roy, comme il avoit fait, lors que l'ambassadeur eúst voulu venir : et ainsi, par les prieres du Roy, elle s'appaisa.

Or si le Roy l'a aimée et honorée vivante, comme vous voyez, il faut croire qu'estant morte il luy en a faict de mesmes ; et pour manifester le deuil qu'il en fit, en faict foy les superbes et honnorables funerailles et obseques qu'il fit d'elle, lesquelles j'ay leues dans une vieille *Histoire de France* que j'ay veue traisner en un cabinet de nostre maison, dont l'on ne faisoit cas ; et l'aiant amassée je les y ay remarquées : et d'autant que c'est une chose qu'on doit noter, je l'ay voulu mettre icy de mot à mot, comme dit le livre, sans en rien changer ; car, encor qu'il soit vieux, le parler n'en est trop mauvais ; et de la vérité de ce livre j'en ay esté confirmé par ma grand mere, madame la seneschale de Poitou, de la maison du Lude, qui estoit lors à la Court. Ce livre donc conte ainsy :

« Ceste Reyne estoit une honnorable et vertueuse « reyne et fort sage, la vraye mere des pauvres, le sup- « port des gentilshommes, le recueil des dames et da- « moiselles et honnestes filles, et le refuge des sçavans « hommes : aussi tout le peuple de France ne se peut « saouler de la plorer et regretter.

« Elle mourut au chasteau de Blois le vingt et « uniesme de janvier, l'an 1513, sur l'accomplisse- « ment d'une chose qu'elle avoit la plus desirée, qui « estoit l'union du Roy, son seigneur, et du Pape et de « l'Eglise romaine, en aborrant fort le scisme et la di- « vision. Aussi elle ne cessa jamais apres le Roy, qu'il « ne s'y remist, dont elle estoit fort aimée et reverée « grandement des princes et prelatz catholiques, au- « tant que le Roy en estoit hay.

« J'ay veu à Saint Denys d'autresfois une grand « chape d'eglise, toute couverte de perles en broderie,

« qu'elle avoit faict faire expres pour en faire un present au Pape; mais la mort la prevint. Apres son « trespas, son corps demeura, par l'espace de trois « jours, dans sa chambre, le visage tout descouvert, « qui ne se monstroit nullement changé par l'hideuse « mort, mais aussi beau et agreable que durant son « vivant.

« Et à l'entour de ce corps y avoit douze gros cierges « de cire blanche, tous allumez tousjours jusques à ce « qu'il fut embaumé et mis en un tres riche cercueil; « et puis fut mis en la grand salle pour aucuns jours, « accompagné tousjours de cierges et flambeaux, et « de toutes sortes de prestres.

« Le vendredy vingt septieme du mois de janvier fut « son corps tiré hors du chasteau, fort honnorablement « accompagné de tous les prestres et religieux de la « ville, porté par gens vestus de deuil et chaperons « en testes, avec vingt quatre autres plus grosses tor-« ches [que les autres, portées par vingt quatre officiers « de l'estat de ladicte dame, et en chacune d'icelles « toutes avoit deux riches escussons armoyez des ar-« mes et honneste blason d'icelle noble dame. En apres « lesdites torches estoient (1)] les reverends seigneurs « et prélatz, evesques, abbez, et M. le cardinal de « Luxembourg, pour faire ledit office, lequel leva le « corps de ladicte dame, du chasteau de Blois.

« Puis marchoient les huissiers en ordre, tous vestus « de robbes noires, et chaperons de deuil.

« En apres marchoient le capitaine messire Gabriel

(1) Le passage renfermé entre deux crochets manque dans toutes les éditions.

« de La Chastre et ses archiers, les seigneurs de Con-
« cressault, Chastaing et La Tour, accompagnez de
« leurs archiers.

« Apres estoient les roys et heraults d'armes, re-
« vestus de leurs cottes et blasons d'armoirie. A la
« main droicte marchoient le premier maistre d'hostel
« et les autres; à la main senextre estoient les maistres
« des requestes, et consequemment marchoit le grand
« escuyer de ladicte dame; car elle avoit sa grand
« escuyrie et son grand escuyer, comme le Roy, ainsi
« que l'on lit qu'il accompagna le roy Charles au
« royaume de Naples; mais il n'especifie point le nom.
« Son corps estoit porté de ses gentils hommes et offi-
« ciers. Les coings ou carrez du drap qui estoient sur
« le corps, estoient portez par le seigneur de Sainct
« Pol, le seigneur de Lautrec, le sieur de Laval, et
« Louis M. de Nevers. Ceux qui portoient le poisle
« dudict corps, estoient le seigneur de Pontievre, le
« seigneur de Chasteaubriant, Pierre M. de Candale,
« et le seigneur de Montafilant.

« Et apres estoit le seigneur de Grignaux, cheva-
« lier d'honneur de ladicte Reyne.

« Et à mener le grand deuil estoit le seigneur d'An-
« goulesme,

« Le seigneur d'Allançon,

« Le seigneur de Vendosme,

« La dame de Bourbon,

« La dame d'Angoulesme,

« Et la dame d'Allançon.

« Et apres icelle la dame de Mailly, dame d'honneur
« de ladicte Reyne.

« Et apres alloient toutes les dames et damoiselles « et filles d'honneur, honnestement vestues de robbes « noires et de dueil.

« En apres marchoit le duc d'Albanie avec les am« bassadeurs et les seigneurs, barons de Bretagne, et « autres plusieurs notables seigneurs, chambellans et « officiers, ainsi qu'ils devoient aller, et chacun mis en « son ordre. En fin, fut ledict corps ainsi porté en « l'eglise de Sainct Sauveur, et là ne prit aucun sa « place, fors qu'il estoit ordonné par ceux qui en « avoient la charge, et les maistres des ceremonies; et « furent dittes vigilles. Et le lendemain, qui estoit sab« medy, fut fait un service fort solemnel par plusieurs « prelatz, et ne furent à l'offrande, fors M. d'Angou« lesme et M. d'Allançon, auxquelz furent portées « leurs offrandes par les roys d'armes Montjoye et « Bretagne.

« Et, apres le service accompli, chascun s'en alla « disner, et apres disner partit le corps hors la ville « avec tout le luminaire et estat dessusdict, et tous« jours ainsi honnorablement accompagné en ce beau « et devot ordre jusques au lieu de la sepulture, et tous« jours vigilles; et le lendemain, messes en tous les « lieux et villes et places où ledict corps et la compa« gnie arrivoient le soir au giste, et tant que le di« manche septuagesime, douziesme de febvrier, par« vindrent jusques en l'eglise Nostre-Dame des Champs « aux faulxbourgs de Paris, là où le corps fust gardé « par deux nuicts avec moult grand quantité de lumi« naires, et le service devot faict, le mardy ensui« vant, quatorziesme de febvrier, furent au devant du « corps les processions avec les croix de toutes les

« eglises et religions de Paris, et toute l'Université
« ensemble.

« Aussi les presidens et conseillers de la souveraine
« court de parlement, et generalement toutes les autres
« courts et jurisdictions, officiers et advocats, procu-
« reurs, bourgeois, marchands et habitans, et autres
« menus officiers de la ville, lesquels eux tous accom-
« pagnerent iceluy corps moult reveremment, avec les
« tres nobles seigneurs et dames de l'estat dessusdict,
« ainsi qu'ils partirent de Bloys, et chacun tousjours
« en bel ordre entre eux, tous selon leurs degrez ; et
« devant le corps entrerent à Paris par la porte de
« Sainct Jacques, les pages d'honneur, nuds testes,
« tous vestus de vellours noir et chapperons de deuil,
« montez sur les courciers et chevaux bardez de vel-
« lours jusques en terre, à grande croix de satin blanc
« dessus, et puis un cheval d'honneur et hacquenée
« accoustrez de mesmes.

« Estoient ainsi menez et conduicts par les laisses,
« qui est à dire menées en main, et le chariot qui avoit
« emmené le corps de ladite dame jusques auxdits
« fauxbourgs de Paris, avecques six chevaux enhar-
« nachez et couverts de mesme vellours, à grandes
« croix de satin blanc : le charriot estoit aussi couvert
« de vellours, à une grande croix de mesmes, et les
« quatre coings honnestement portez par quatre sei-
« gneurs; et si estoient les charretiers et pallefreniers
« vestus de vellours, et chapperons de deuil.

« L'effigie et représentation de la Reyne estoit posée
« dessus son corps, et tout portée par plusieurs gen-
« tilshommes dessus une littiere de bois toute couverte
« d'un riche drap d'or, traict et esleyé, fourré et en-

« richy d'hermines. Ladite effigie estoit moult riche-« ment accoustrée, vestue dessoubz une cotte de drap « d'or, et dessus un grand sercot de vellours cramoisy « de pourpre fourré d'hermines; une couronne mise « en son chef dessus ung coissin de drap d'or; ung « sceptre estoit en sa main droicte, et en sa senextre « tenoit une main de justice, et au dessus estoit porté « ung riche poisle bleuf en maniere de ciel, semé à « l'entour d'escus de France et de Bretagne, et estoit « porté par les quatre presidens de la court de par-« lement, et des dessusdicts seigneurs et dames por-« tans le deuil apres le corps; et ainsy fut conduict « jusques à la grand eglise de Nostre Dame de Paris, « où fut faict un moult solepmnel service. Le lende-« main, qui estoit mardy quinziesme de febvrier, fut « ainsy continuellement porté hors Paris, en l'ordre et « maniere que dessus, pour estre sepulturé en la devote « eglise de Sainct Denys en France; et ainsy furent « les processions de Paris, pour conduire le corps « jusques à une croix qui est un peu par de là le lieu « où l'on faict la foyre du landy, et en ce lieu où est « la croix.

« Le reverend pere en Dieu abbé et venerables re-« ligieux, avec les prestres des eglises et paroisses « de Sainct Denys, vestus de leurs grandes chappes, « avec leurs croix, ensemble les manans et habitans « de ladicte ville, vindrent en procession pour rece-« voir le corps de ladicte Reyne, lequel fut porté en « l'eglise de Sainct Denys, et tousjours accompagné « honnorablement des dessus nommez tres nobles « princes et princesses, seigneurs, dames et damoi-« selles, et le train, ainsy que dessus.

« Le divin service fut faict pour l'ame de ladicte « dame par le cardinal du Mans, et firent l'office de « diacre et soubsdiacre les archevesques de Lyon et de « Sens, accompagnez des abbez de Sainte Geneviefve « et Saint Magloyre : et en ce devot service assistarent « tousjours les dessusdicts nommez princes et prin-« cesses, seigneurs, dames et damoiselles, ung chascun « selon l'ordonnance des maistres et conducteurs des « ceremonies; et, ampres le service, fut faict et presché « un beau sermon par le venerable confesseur du Roy, « maistre Parvy, docteur fameux es sacrez volumes : « et, le tout deuement accomply, le corps de ladite « dame, madame Anne, en son vivant tres noble reyne « de France, duchesse de Bretagne, et comtesse d'Es-« tampes, fut honnorablement inhumé et ensepulturé « dedans le sepulchre à elle preparé.

« Apres, le herault d'armes, dict Bretagne, appella « tous les princes, officiers d'icelle dame, c'est assa-« voir, le chevalier d'honneur, le grand maistre d'hos-« tel et autres, pour, eux tous et un chacun d'eulx, « accomplir leurs offices envers ledict corps, ce qu'ilz « firent moult piteusement, et jettans larmes de leurs « yeux. Et, ce faict, le prenommé roy d'armes cria par « trois fois à haulte voix moult piteusement : *La tres « chrestienne reyne de France, duchesse de Bretagne, « nostre dame souveraine, est morte*; et puis un chas-« cun s'en alla. Le corps demeura ensepulturé.

« Durant sa vie, et apres sa mort, elle fut honnorée « de tels tiltres comme j'ay dict : la vraye mere des « pauvres, le confort des nobles gentilshommes, le « recueil des dames et damoiselles et honnestes filles, « et le refuge des sçavans hommes et de bonne vie; si

« bien que, parlant d'elle morte, on disoit que c'estoit « autant renouveller de deuilz et regretz pour toutes ces « personnes, et aussi pour ses serviteurs domestiques, « qu'elle aimoit uniquement. Elle fut fort religieuse et « devote. Ce fut elle qui la premiere fit la fondation « des Bons-Hommes, dit autrement Minimes, et en « accommença l'eglise desdicts Bons-Hommes pres de « Paris, et puis apres celle de Rome, qui est si belle « et noble, et où j'ay veu qu'il n'y avoit de receus « aucuns religieux que François. »

Voyla, de mot en mot, les superbes obseques de ceste reyne, sans rien en changer de l'original, de peur de faillir, ne pouvant dire mieux. Elles sont toutes pareilles à celles de noz rois, que j'ay veu et leu, et à celles du roy Charles IX où j'estois, que la Reyne sa mere voulut faire belles et magnifiques, encores que les finances de France fussent lors courtes pour y despendre tant, à cause du partement du roy de Poulongne, qui en avoit avec sa suite beaucoup gasté et emporté.

Certes, je trouve ces deux enterremens quasy tous semblables, fors en trois choses. L'une, que celuy de la reyne Anne fut plus superbe; l'autre, que le tout alla si bien d'ordre et si sagement, qu'il n'y eut aucune division ny contestation de rangs, ainsy qu'il arriva à celuy du roy Charles; car, son corps estant prest à partir de Nostre Dame, la cour de parlement eut quelque picque de presseance avec la noblesse et l'Eglise, d'autant qu'elle alleguoit tenir la place du Roy qu'elle représentoit du tout en tout en l'absence du Roy, qui estoit hors du royaume: surquoy il y eut une grande princesse de par le monde, que je sçay bien, et qui

luy touchoit de fort pres, et ne la veux nommer, qui alla arguer et dire qu'il « ne se falloit esmerveiller si, « durant le vivant du Roy, les seditions et troubles « avoient eu si grand vogue, que tout mort qu'il estoit « il esmouvoit, brouilloit et troubloit encores. » Helas! il n'en pouvoit mais le pauvre prince, ny mort ny vivant. On sçait assez qui ont esté les autheurs des seditions et de nos guerres civiles. Cette princesse, qui prononça ces mots, despuis l'a trouvé bien à dire, et l'a bien regretté. L'autre chose, et derniere, est que le corps du Roy fut quitté, estant à l'église de Saint Lazare, de tout le grand convoy, tant des princes, seigneurs, court de parlement, et ceux de l'église et de la ville, et ne fut suivy ny accompagné que du pauvre M. de Strozzy, de Fumel et moy, et deux autres gentilshommes de la chambre, qui ne voulusmes jamais abandonner nostre maistre tant qu'il seroit sur terre. Il y avoit aussi quelques archiers de la garde, chose qui faisoit grand pitié à voir, dans les champs. Sur le tard, et huict heures du soir en juillet, en fallut porter le corps et ceste effigie si mal accompagnée.

Estant à la croix, nous y trouvasmes tous les religieux de Sainct Denys qui l'attendoient; et, avec ceremonies de l'Eglise à ce requises, fut honorablement mené à Sainct Denys, où ce grand M. le cardinal de Lorraine le receut fort devotieusement et honnorablement, ainsy qu'il savoit bien faire.

La Reyne fut fort en colere dequoy tout ce grand convoy n'avoit passé outre, ainsy qu'elle entendoit, fors Monsieur, son filz, et le roy de Navarre, qu'elle tenoit comme prisonniers. Le lendemain pour-

tant, ils ne faillirent pas, avec tres bonne garde, en coche, et capitaines des gardes avec eux, de se trouver au grand service solemnel, avec le grand convoy et compagnie d'auparavant; chose qui fut fort pitoyable à voir.

Apres disner, la court de parlement envoya dire et commander à M. le grand aumosnier Amyot de leur aller dire graces apres disner, comme au Roy (1); lequel leur fit response qu'il n'en feroit rien, et que ce n'estoit point devant eux qu'il les debvoit dire. Ils luy en firent faire deux commandemens consecutifs et menasses; ce qu'il refusa encores, et s'alla cacher pour ne leur respondre plus: mais ils jurarent qu'ils ne partiroient de là qu'il ne vinst; mais, ne s'estant peu trouver, ils furent contraincts de les dire eux mesmes, et se lever, avec des menasses grandes qu'ils firent, et injures qu'ils debagoularent contre ledict aumosnier, jusques à l'appeller marault et filz de bouchier. J'en vis tout le progrez, et sçay bien tout ce que Monsieur me commanda d'aller parler à M. le cardinal « pour appaiser le tout, d'autant qu'ils avoient fait commandement à Monsieur, comme eux representans le Roy, de leur envoyer le grand aumosnier qui ne se pouvoit trouver, et M. le cardinal (2) » leur en alla parler; mais il n'y gaigna rien, se tenans tousjours sur leur opinion et royale majesté et authorité. Je sçay ce que m'en dict M. le cardinal, et me dict ce que je ne diray point, que c'estoient des vrais sots (M. le premier president de

(1) Brantôme étoit très-mal informé. Voyez l'*Epistol. M. Arthus. de Cressonerïis*, etc. 1611, pag. 29 et 30. (L. D.)

(2) Le passage qui est entre guillemets n'existe point dans les autres éditions; il a été rétabli d'après le manuscrit de Dupuy. (F.)

Thou presidoit alors, grand senateur certes), mais il avoit de l'humeur. Voilà une autre esmeute qui fit dire encor à cette princesse et autres, de ce prince vivant et mort; sur terre et en terre, que ce corps esmouvoit encor le monde, et le mettoit en sedition. Hélas! il n'en pouvoit mais. J'ay faict ce petit incident possible plus long qu'il ne falloit, et me pourra l'on reprendre: mais je respondray que je l'ay faict et mis ainsi qu'il m'est venu en fantaisie et en souvenance; qu'il est ainsy assez bien à propos, et que je le pourrois oublier, me semblant estre une chose assez remarquable.

Et pour retourner encor à nostre reyne Anne, il parest bien, par ce beau debvoir dernier de funerailles, qu'elle estoit bien aimée et du monde et du Ciel, et bien autrement que ne fut cette pompeuse et orgueilleuse reyne Isabeau de Bavieres, femme du feu roy Charles VI, laquelle estant morte à Paris, son corps fut tant mesprisé, qu'il fut mis de son hostel dans un petit batteau sur la riviere de Seine, sans autre forme de ceremonie et pompe, et fut passé par une si petite poterne, et si estroicte, qu'à grand peine y pouvoit il passer; et fut ainsy porté à Sainct-Denys en son sepulchre, ny plus ny moins qu'une simple damoiselle. Il y avoit bien aussi de la difference de ses actions à celles de la reyne Anne; car elle mit les Anglois en France et dans Paris, mit le royaume en combustion et division, et l'appauvrit et ruina du tout: et la reyne Anne le tint en paix, et l'agrandit et l'enrichit de sa belle duché et biens qu'elle y apporta. Dont il ne se faut esbayr si le Roy la regretta et en demena un tel dueil qu'il en cuida mourir au bois de Vincennes, et s'habilla fort long temps de noir, et toute sa Court; et ceux qui

venoient autrement les en faisoit chasser; et n'eust point ouy ambassadeur, quel qu'il fust, qu'il ne fust habillé de noir. Et dict bien plus ceste vieille histoire que j'ay alleguée, que, « lorsqu'il donna sa fille à « M. d'Angoulesme, despuis le roy François, le deuil « ne fut nullement quitté ne laissé en sa Court; et le « jour qu'ils furent espousez dans la chapelle de Sainct « Germain en Laye, le marié et la mariée n'estoient « vestus et habillez, ce dict l'histoire, que de drap « noir, honnestement et en forme de deuil, pour le « trespas de la susdicte reyne madame Anne de Bre- « tagne, mere de la mariée, en présence du roy son « pere, accompagné de tous les princes du sang et « nobles seigneurs et prelats, princesses, dames et da- « moiselles, tous vestus de drap noir en forme de « deuil. » Voylà comment le livre en parle; qui est une austérité estrange de deuil qu'il faut noter, que le jour propre des nopces n'en peut estre dispensé, pour après avoir esté repris le lendemain.

Par là cognoist on si ceste princesse estoit aymée et digne d'estre aymée du Roy son mary, qui quelques fois, en ses goguettes et gayetez, l'appelloit le plus souvent sa Bretonne.

Si elle eust vescu plus long temps, elle n'eust jamais consenti à ce mariage dessusdict; et souvent y avoit bien repugné, et desdit le Roy son mary, d'autant qu'elle hayssoit mortellement madame d'Angoulesme, despuis madame la regente, n'estant leurs humeurs gueres semblables, et peu accordantes ensemble; aussi qu'elle vouloit colloquer sadite fille avec Charles d'Austriche, lors jeune, et le plus grand seigneur de la chrestienté, qui depuis fut empereur, encor qu'elle

vist bien M. d'Angoulesme s'approcher fort de la couronne; mais elle ne songeoit pas en cela, ny n'y vouloit songer, se fiant d'avoir encor des enfans; car lorsqu'elle mourut elle n'avoit que trente-sept ans. De son temps et regne, regnoit cette grande et sage reyne Isabelle de Castille, bien accordante en mœurs avec nostre reyne Anne. Aussi elles s'entr'aymoient fort, et se visitoient souvent par ambassades, lettres et présens; et c'est ainsi que la vertu recherche tousjours la vertu.

Le roy Louys fut après content de se marier pour la troisiesme fois avec la reyne Marie, sœur du roy d'Angleterre, très belle princesse, jeune, et trop pour luy, dont mal luy en prit : et se maria plus par necessité et pour faire paix avecques l'Anglois, et mettre son royaume en repos, que pour autre chose, ne pouvant oublier jamais sa reyne Anne : aussi commanda il à sa mort qu'ils fussent couverts tous deux soubs un mesme tombeau, ainsi qu'on le voit à Sainct Denys, tout de marbre blanc, aussi beau et superbe qu'il en soit point là.

Or, je m'arreste en ce discours, et ne passe plus outre, m'en remettant aux livres qui ont escrit mieux de ceste Reyne que je ne sçaurois faire : toutesfois pour me contenter, j'ay faict ce discours.

Je diray encor ce petit discours, que c'est d'elle que nos Roynes et princesses ont tiré l'usage de mettre à l'entour de leurs armoiries et escussons la cordeliere, les portant auparavant nullement entournez, mais toutes vagues; et ladicte Reyne fut la premiere qui mit ceste cordeliere.

Or, je n'en dis plus, n'aiant esté de son temps : toutes

fois, je proteste bien n'avoir parlé qu'en la verité, pour l'avoir apprise et d'aucuns livres, comme j'ay dict, et de madame la seneschalle ma grand mere, et madame de Dampierre ma tante, un vray registre de la Court, et aussi habille, sage et vertueuse dame qui entra à la Court il y a cent ans, et qui sçavoit aussi bien discourir de toutes choses. Aussi des l'aage de huict ans y avoit elle esté nourrie, et n'avoit rien oublié : et la faisoit bon ouy parler, ainsy que j'ay veu nos Roys et Reynes y prendre ung singulier plaisir de l'ouyr, car elle sçavoit tout, et de son temps et du passé : si bien qu'on prenoit langue d'elle comme d'un oracle. Aussi le roy Henry III dernier la fit dame d'honneur de la Reyne sa femme. Des memoires et leçons que j'ay appris d'elle je me suis servi, et espere m'en servir beaucoup en ce livre. J'ay veu l'épitaphe de ladicte Reyne ainsi faict :

Cy gist Anne, qui fut femme de deux grands Roys ;
En tout grande cent fois, comme Reyne deux fois.
Jamais Reyne comme elle n'enrichit tant la France.
Voylà que c'est d'avoir une grande alliance.

DISCOURS DEUXIESME.

CATHERINE DE MÉDICIS,

REYNE ET MERE DE NOS ROYS DERNIERS.

Je me suis cent fois estonné et esmerveillé de tant de bons escrivains que nous avons veus de notre temps en la France, qu'ils n'ayent esté curieux de faire quel-

que beau recueil de la vie et gestes de la reyne mere, CATHERINE DE MEDICIS, puis qu'elle en a produit d'amples matieres, et taillé bien de la besoigne, si jamais reyne tailla : ainsi que dict l'empereur Charles à Paulo Jovio une fois, à son retour de son triumphant voyage de La Goulette, voulant faire la guerre au roy François, qu'il fist seulement provision d'ancre et de papier, qu'il luy alloit bien tailler de la besogne. Aussi de vrai ceste reyne en a taillé de si belle, qu'un bon et zellé escrivain en eust faict une Illiade entière : mais ou ils sont esté paresseux ou ingrats; car elle ne fut jamais chiche à l'endroict des scavans, et qui escrivoient quelque chose. J'en nommerois plusieurs qui en ont tiré de bons biens, en quoy d'autant ils sont accusez d'ingratitude.

Il y en a eu un pourtant qui s'en est voulu mesler d'en escrire, et de faict en fit un petit livre qu'il intitula *La vie de Catherine* (1); mais c'est un imposteur et non digne d'estre creu, puis qu'il est plus plein de menteries que de verités, ainsi qu'elle mesmes le dit l'ayant veu, comme telles faussetés sont apparentes à un chascun, et aisées à noter et rejetter. Aussi celui qui l'a faict lui vouloit mal mortel, et estoit ennemi de son nom, de

(1) Il veut sans doute parler du *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de la reine Catherine de Médicis*, attribué à Bèse, à de Serres, et plus probablement à Henri Etienne, mais certainement de main de maître. Il fut imprimé et répandu dans le public dès 1574 avec la date de 1575, inséré peu après dans trois volumes des *Mémoires d'Etat sous Charles IX*, imprimés en 1577 en trois volumes in-8°, et, depuis, dans les différentes éditions du *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire du règne de Henri III*. Quoi qu'en dise ici Brantôme, beaucoup de gens le préféreront sans doute à son panégyrique. (S.)

son estat, de sa vie, et de son honneur et humeur; voilà pourquoi il est à rejetter. Quand à moy, je desirerois fort sçavoir bien dire, ou que j'eusse une bonne plume, et bien taillée à commandement, pour l'exalter et louër comme elle le merite. Toutesfois, telle qu'elle est, je m'en vais l'employer au hazard.

Ceste reyne donc est extraicte, du costé de son père, de la race de Medicis, l'une des nobles et illustres maisons, non seulement de l'Italie, mais de la chrestienté. Quoy qu'on en die, elle estoit estrangere de ce costé, comme les alliances des grands ne se peuvent prendre communement dans leurs royaumes : aussi n'est ce pas quelquesfois le meilleur; car les alliances estrangeres vallent bien autant ou plus que les prochaines. La maison toutesfois de Medicis a quasi tousjours esté alliée et confederée avec la couronne de France, dont encore en porte les fleurs de lys que le roy Louis XI donna à ceste maison en signe d'alliance et confederation perpetuelle. De la generation maternelle, elle est sortie originellement de l'une des plus nobles maisons de France, vraye françoise de race, de cœur et affection, de ceste grande maison de Boulongne, et comté d'Auvergne : de sorte qu'on ne sçauroit dire ny juger en quelle des deux maisons y a eu plus de grandeur et actes plus memorables. Or, voicy ce qu'en dict M. l'archevesque de Bourges, de la maison de Beaune (1), un aussi grand, sçavant et digne prelat qui soit en la chrestienté (encore qu'aucuns le disent un peu legier en creance, et gueres bon pour la ballance de M. Sainct Michel, où il poise les bons chrestiens au jour du jugement, ainsi qu'on dict), en l'orai-

(1) Renaud de Beaune. (S.)

son funebre qu'il fit pour ladicte reyne à Blois : Du temps que ce grand capitaine gaulois, Brennus, mena son armée par toute l'Italie et Grece, estoient avec luy en sa trouppe deux gentils hommes françois, l'un nommé Felsinus, l'autre nommé Bono, qui, voyant le mauvais dessein que prenoit Brennus, apres ses belles conquestes, d'aller envahir le temple de Delphe, pour se souiller, soy et son armée, du sacrilege de ce temple, ils se retirarent tous deux, et passarent en Asie avec leurs vaisseaux et hommes; où ils penetrerent si avant, qu'ils entrerent en la terre des Medes, qui est proche de la Lydie et de la Perside; où aiant faict plusieurs conquestes, et obtenu de grandes victoires, se seroient enfin retirez; et, passans par l'Italie, esperans revenir en France, Felsinus s'arresta en un lieu où est à present situé Florence, le long du fleuve d'Arne, qu'il recogneut assez beau et delectable, et de semblable assiette qu'une qui lui avoit pleu en ce pays de Mede une autre fois, et y bastit une cité qui est aujourd'huy Florence; comme aussi son compagnon Bono bastit la ville de Bononia, appellée Boulongne, toutes deux voisines : et, dès lors, pour les conquestes et victoires que ce Felsinus avoit eu en ce pays des Medes, fut appellé *Medicus* entre les siens, dont depuis le surnom a demeuré en la famille; comme nous lisons de Paulus, qui fut surnommé *Macedonicus* pour avoir conquis Macedoine sur Perseus, et Scipion, qui fut appellé *Affricain* pour avoir faict de mesmes de l'Affrique. Je ne sçay d'où a pris cette histoire ledit M. de Beaune; mais il est vraysemblable que, devant le Roy et une telle assemblée qui estoit là pour le convoy de la Reyne, il ne l'eust voulu alleguer

sans bon autheur. Voilà comme cette descente est bien esloignée de cette moderne que l'on suppose et attribue sans propos à ceste famille de Medicis, ainsi que faict ce livre menteur que j'ai dit de la vie de ladicte reyne (1). Puis, dict davantage ledit sieur de Beaune qu'on lit dans les chroniques qu'un nommé Everard de Medicis, sieur de Florence, amprès plusieurs années au voyage et expedition que fit Charlemaigne en Italie contre Didier, roy des Lombardz, alla à son secours avec plusieurs de ses subjects; et, l'ayant fort vertueusement secouru et assisté, fut confirmé et investy en ladite seigneurie de Florence; plusieurs années après, un Anemond de Medicis, aussi sieur de Florence, passa avec plusieurs de ses subjects au voyage de la Terre Saincte avec Godeffroy de Buillon, où il mourut devant le siege de Nicée en Asie. Ceste grandeur a tousjours continué en ceste maison jusques à ce que Florence, reduicte en republique par guerres intestines en Italie d'entre les empereurs et les peuples, les personnes illustres de ceste maison ont manifesté leur valleur et grandeur de temps en temps: comme nous voyons par ces derniers siecles le grand Cosme de Medicis, qui, par ses armes, ses navires et vaisseaux, a espouvanté les Turcs jusques au fonds de l'Orient et mer Mediterranée; si bien que nul de son temps, tant grand qu'il fust, ne l'a surpassé ny en forces ny en valeur ny en richesse, ainsy qu'en a escript Raphaël Volateran.

Les temples et lieux sacrez par luy bastis, les hospitaux par luy fondez jusques en Jerusalem, font ample preuve de sa pieté et magnanimité.

(1) Voyez ci-dessus, page 24. (S.)

Il y a eu aussi Laurent de Medicis, surnommé le Grand pour ses actes vertueux, ces deux grands et honnorables papes Leon et Clement, tant de cardinaux si grands personnages de ce nom, et puis ce grand duc de Toscane, Cosme de Medicis, sage et advisé s'il en fust oncq (1).

Il a paru à se maintenir en son Estat, qu'il trouva envahi et fort troublé au commancement.

Bref, on ne sçauroit rien desrober à ceste maison de Medicis qu'elle ne fust illustre, tres noble et grande de toutes parts.

Quant à la maison de Bouloigne et d'Auvergne, qui ne dira qu'elle ne soit tres grande, estant sortie originairement de ce grand Eustache de Bouloigne, dont le frere, Godefroy de Buillon, a porté les armes et armoyries avec un si grand nombre de princes, seigneurs, chevaliers et soldats chrestiens, jusques dedans Hierusalem sur la sepulture de notre Sauveur, et se seroit rendu et faict roy par son espée et ses armes avec la faveur de Dieu, roy non seulement de Hierusalem, mais d'une grand partie de l'Orient, à la confusion de Mahommet, des Sarrazins et Mahometans, tant et si avant qu'il auroit donné estonnement à tout le reste du monde, ayant replanté le christianisme en Asie, qui estoit du tout à bas? Au reste ceste maison a esté recherchée d'alliance quasi de tous les royaumes de la chrestienté et grandes maisons, comme de celle de France, d'Angleterre, d'Escosse, d'Ongrie, de Portugal ; jusques là que le royaume luy appartenoit de droict, ainsi que j'ay ouy dire au premier

(1) Voyez sa vie, ci-dessus, tome I, discours XXXIII. (S.)

president de Thou [1], et que la Reyne mesme me fit cest honneur de me le dire à Bourdeaux, lorsqu'elle sçut la mort du roi Sebastien dernier mort, et fut receuë à debattre son droict par justice en la derniere assemblée d'Estatz tenuë audict Portugal, auparavant le deces du dernier roy cardinal, et ce fut aussi pourquoy elle arma soubz M. de Strozzi pour y faire une bresche, le roy d'Espagne l'ayant lors usurpé; et ne s'en fut arrestée en un si beau chemin sans des raisons que j'allegueray ailleurs une autre fois. Je vous laisse donc à penser si ceste maison de Boulongne estoit grande : ouy, telle qu'une fois j'oüy dire au pape Pie IV, estant à table, ainsi qu'il bailla à disner après sa création aux cardinaux de Ferrare et de Guise, ses créatures, qu'il tenoit ceste maison si grande et si noble, qu'il n'en sçavoit en France, telle qu'elle fust, qui la surpassast en ancienneté, valeur ny grandeur.

C'est bien contre les malheureux détracteurs, qui ont dit que ceste reyne estoit une florentine et de bas lieu : on peut voir le contraire. Au reste, elle n'estoit si pauvre qu'elle n'ait porté en mariage à la France des terres qui valent aujourd'huy six vingt mille livres, comme sont les comtez d'Auvergne, de Lauragais, les seigneuries de Leverons, Donzenac, Boussac, Gorreges, Hondecourt, et autres terres, toutes de la succession de sa mere; et encore pour son dot eut plus de deux cent mille escus ou ducats, qui vaudroient aujourd'huy plus de quatre cent mille, avec grande quan-

(1) M. de Thou dit bien le contraire sur l'an 1578, livre IX de son *Histoire*. (L. D.)

tité de meubles, de richesses et précieuses pierreries et joyaux, comme les plus belles et plus grosses perles qu'on ait veu jamais pour si grande quantité, que depuis elle donna à la reyne d'Escosse sa nore, que je luy ay veu porter; outre cela, force seigneuries, maisons, actions et prétentions, qu'elle avoit en Italie; outre plus que tout cela, pour son mariage les affaires de France, qui estoient si esbranlées par la prison du Roy, et ses pertes de Milan et Naples, commencerent à s'affermir.

Le roy François aussi le sçavoit bien dire, que tel mariage avoit beaucoup servy à ses affaires. Aussi donna on à ceste reyne ceste devise : l'arc en ciel qu'elle a porté tant qu'elle a esté mariée, avec ces mots grecs :

φς φεζ ετ ἡ δε ύα δαγην.

Qui est autant à dire que, tout ainsi que ce feu et arc en ciel apporte et signifie le beau temps après la pluye, aussi ceste reyne estoit vray signe de clarté, serenité et tranquillité de paix. Le grec est ainsi traduit :

Lucem fert et serenitatem (1).

Davantage, l'empereur n'osa pousser plus avant son ambitieuse devise plus outre; car, encore que les trefves fussent entre luy et le roy François, si couvoit il tousjours son ambition sous dessein de gagner tousjours sur la France ce qu'il eust peu; et s'estonna fort de ceste alliance avec le Pape, le cognoissant habile, courageux et vindicatif de sa prison faicte par son armée impériale au sac de Rome. Et tel mariage luy despleut tellement, que j'ay ouy dire à une dame de verité, lors à la Court, que s'il n'eust esté marié avec l'impéra-

(1) C'est-à-dire, elle porte la lumière et la sérénité. (S.)

trice, qu'il eust prins l'alliance dudict pape, « et eust espousé sa niepce, tant pour estre appuyé d'un si grand party, que parce qu'il craignoit que le Pape luy aydast à perdre Naples, Milan, et Genes, ainsi qu'il l'avoit promis au roy François, lorsqu'il luy fit livrer l'argent du dot de sa niepce et ses bagues et joyaux; qu'oultre tout cela, pour faire le douaire digne d'un tel mariage, il luy avoit promis, par instrument autentique, trois perles d'inextimable valeur, de l'excessiveté desquelles les plus grands roys estoient fort envieux et convoiteux: qu'estoient Naples, Milan et Genes. Et de faict ne faut doubter que si ledict pape » (1) eust vescu ses ans naturels, qu'il luy eust vendu bonne, et luy eust fait couster cher sa prison; pour aggrandir sa niepce et le royaume où elle avoit esté colloquée; mais il mourut fort jeune: encores pourtant tout ce profit nous demeura pour ce coup.

Voylà donc notre reyne, ayant perdu sa mere Magdelayne de Bouloigne, et Laurens de Medicis son pere, duc d'Urbin, en bas aage, par apres mariée par le bon oncle en nostre France, où elle fut menée par mer à Marseille en grand triumphe, et ses nopces pompeusement faictes, en l'aage de quatorze ans. Elle se fit tellement aimer du roy son beau pere, et du roy Henry son mary, que, demeurant dix ans sans produire lignée, il y eut force personnes qui persuaderent au Roy et à M. le Dauphin son mary de la repudier, car il estoit besoing d'avoir de la lignée en France; jamais ny l'un ny l'autre n'y voulurent consentir, tant ils l'aymoient: aussi dans les dix ans, selon le naturel

(1) Ce qui est entre deux guillemets manque dans toutes les éditions. (F.)

des femmes de la race de Médicis, qui sont tardives à concepvoir, elle commença à produire le petit roy François deuxiesme : dont sur ce j'ay ouy faire un conte, que, lorsqu'il fut né, il y eut une dame de la Court, qui estoit de bonne compagnie, et disoit bien le mot, qui vint présenter un placet à M. le Dauphin, par lequel elle le prioit de luy faire donner l'abbaye de Saint Victor, qu'il avoit rendu vacante, dont il fut estonné de tel mot; mais, d'autant qu'on disoit à la Court qu'il ne tenoit pas tant à madame la Dauphine comme à M. le Dauphin pourquoy il n'avoit d'enfans, parce qu'on disoit que M. le Dauphin avoit son faict tort, et qu'il n'estoit pas bien droit, et que pour ce la semence n'alloit pas bien droit dans la matrice, ce qui empeschoit fort de concepvoir; mais, après que cest enfant fut né, on dit qu'il ne tenoit plus à M. le Dauphin, et qu'il avoit faict dire qu'il n'avoit son v. tort : et par ainsi ceste dame ayant expliqué son placet à M. le Dauphin, tout fut tourné en risée, et dict qu'il avoit rendu l'abbaye Saint Victor vacante, faisant allusion d'un mot à l'autre, que je laisse imaginer au lecteur sans que j'en fasse plus ample explication.

Puis, la reyne d'Espagne nasquit, et après consécutivement cette belle et illustre lignée que nous avons veüe, et quasi aussi tost née, aussi tost perduë, par trop grand malheur : ce qui fut cause que le Roy et son mary l'en ayma davantage, encore qu'il l'aymast bien fort et de telle façon, que luy, qui estoit d'amoureuse complexion, et aymoit fort à faire l'amour, et aller au change, il disoit souvent que, sur toutes les femmes du monde, il n'y avoit que la reyne sa femme en cela, et n'en sçavoit aucune qui la valust. Il avoit raison de

le dire, car c'estoit une princesse belle et très-aymable.

Elle estoit de fort belle et riche taille, de grande majesté, toutesfois fort douce quand il falloit, de belle apparence et bonne grace, le visage beau et agreable, la gorge très-belle et blanche et pleine, fort blanche aussi par le corps, et la charnure belle, et son cuir net, ainsi que j'ay ouy dire à aucunes de ses dames, et ung enbonpoint très-riche, la jambe et la greve très-belle, ainsi que j'ay ouy dire aussi à de ses dames, et qui prenoit grand plaisir à la bien chausser, et à en voir la chausse bien tirée et tendue; du reste, la plus belle main qui fut jamais veue, si crois-je.

Les poëtes ont loüé jadis Aurore pour avoir de belles mains et de beaux doigts; mais je pense que la reyne l'eust effacée en tout cela; et si l'a tousjours gardée et maintenue telle jusques à la mort.

Le roy son fils, Henry III, en hérita de beaucoup de ceste beauté de main.

De plus, elle s'habilloit tousjours fort bien et superbement, et avoit tousjours quelque gentille et nouvelle invention. Bref, elle avoit beaucoup de beautez en soy pour se faire fort aymer. Sur quoy il me souvient qu'elle estant allée un jour voir à Lyon un peintre, qui s'appelloit Corneille, qui avoit peint en une grande chambre tous les grands seigneurs, princes, cavaliers, et grandes reynes, princesses, dames et filles de la court de France: estant donc en ladicte chambre de ces paintures, nous y vismes ceste reyne paroistre painte tres bien en sa beauté et en sa perfection, habillée à la françoise d'un chapperon avec ses grosses perles, et une robe à grandes manches de toile d'argent fourrées de loup cervier, le tout si bien representé

au vif avec son beau visage, qu'il n'y falloit rien plus que la parole, ayant ses trois belles filles auprès d'elle; à quoy elle prit fort grand plaisir à telle veue, et toute la compagnie qui y estoit s'amusant fort à la contempler, admirer et louër sa beauté par dessus toutes: elle mesme s'y ravit en la contemplation, si bien qu'elle n'en put retirer ses yeux de dessus, jusques à ce que M. de Nemours luy vint dire: « Madame, je vous « trouve là fort bien pourtraicte, et n'y a rien à dire, « et me semble que vos filles vous portent grand hon« neur; car elles ne vont point devant vous, et ne « vous surpassent point. » Elle luy respondit: « Mon « cousin, je croy qu'il vous ressouvient bien du « temps, de l'aage et de l'habillement de cette peinture: « vous pouvez bien juger mieux que pas un de ceste « compagnie, vous qui m'avez veue ainsi, si j'estois « estimée telle que vous dites, et si j'ay esté comme « me voilà. » Il n'y eut pas un en la compagnie qui ne loüast et estimast infiniment cette beauté, et ne dist que la mere estoit digne des filles, et les filles dignes de la mere: et telle beauté luy a duré, et mariée et vefve, jusques quasi à sa mort; non qu'elle fust aussi fresche comme en ses ans plus fleurissans, mais pourtant bien entretenue, fort desirable et agréable.

Au reste, elle estoit de fort bonne compagnie et gaye humeur, aymant tous honnestes exercices, comme la danse, où elle avoit tres belle grace et majesté.

Elle aymoit la chasse bien fort aussi: sur quoy j'ay oüy faire le conte à une grande dame de la Court d'alors, que le roy François ayant choisi et faict une troupe qui s'appelloit la petite bande des dames de sa Court, des plus belles, gentilles, et plus de ses favo-

rites, souvent se desrobant de sa Court s'en partoit, et s'en alloit en autres maisons courir le cerf et passer son temps, et y demeuroit là quelquefois ainsi retiré huict jours, dix jours, quelquefois plus, quelquefois moins, ainsi qu'il luy plaisoit, et l'humeur l'en prenoit. Nostre Reyne, qui estoit lors madame la Dauphine, voyant telles parties se faire sans elle, mesme que mesdames ses belles-sœurs en estoient, et elle demeuroit au logis, elle fit priere au Roy de la mener tousjours quant et luy, et qu'il luy fist cet honneur de permettre qu'elle ne bougeast jamais d'avec luy.

On dict qu'elle, qui estoit toujours fine et habile, le fit bien autant pour veoir les actions du Roy, et en tirer les secrets, et escouter et sçavoir toutes choses, et ce autant pour cela que pour la chasse, ou plus.

Le roy François lui en sçeut si bon gré d'une telle priere, voyant la bonne volonté qu'il voyoit en elle d'aymer sa compagnie, qu'il lui accorda de très-bon cœur : et, outre qu'il l'aymoit naturellement, il l'en ayma tousjours davantage, et se delectoit à luy faire donner plaisir à la chasse, en laquelle elle n'abandonnoit jamais le Roy, et le suivoit tousjours à courir : car elle estoit fort bien à cheval et hardie, et s'y tenoit de fort bonne grace, ayant esté la premiere qui avoit mis la jambe sur l'arçon, d'autant que la grace y estoit bien plus belle et apparoissante que sur la planchette; et a tousjours fort aymé d'aller à cheval jusques en l'aage de soixante ans ou plus, qui pour la foiblesse l'en priverent, en ayant tous les ennuis du monde; car c'estoit l'un de ses grands plaisirs, et à faire de grandes et vistes traittes, encore qu'elle en fust tumbée souvent au grand dommage de son corps; car elle en fut

3.

blessée plusieurs fois, jusques à rompure de jambe et blessure à la teste, dont il l'en fallut trepaner : et, lors qu'elle fut vefve, et eut la charge du Roy et du royaume, accompagnoit tousjours le Roy, et le menoit avec elle et tous ses enfans ; et quand le Roy son mary vivoit, elle alloit quasi ordinairement avec luy à l'assemblée du cerf et autres chasses.

S'il jouoit au pallemail, elle le voyoit le plus souvent jouër, et y joüoit elle-mesme; elle le voyoit joüer à la paulme. Elle aymoit aussi fort à tirer de l'arbaleste à jalet (1), et en tiroit fort bien : et tousjours, quand elle s'alloit pourmener, faisoit porter son arbaleste ; et quand elle voyoit quelque beau coup elle tiroit.

Elle inventoit tousjours quelque nouvelle danse ou quelques beaux ballets, quand il faisoit mauvais temps.

Elle inventoit aussi des jeux, et y passoit son temps avec les uns et les autres, estant fort privée, mais aussi fort grave et austere quand il falloit.

Elle aymoit fort à voir jouër des comedies et tragedies; mais, depuis *Sophonisba*, composée par M. de Saint-Gelais, et très-bien representée par mesdames ses filles et autres dames et damoiselles, et gentilshommes de sa Court, qu'elle fit jouër à Blois aux nopces de M. de Cypiere et du marquis d'Elbeuf, elle eut opinion qu'elle avoit porté le malheur aux affaires du royaume, ainsi qu'il succéda ; elle n'en fit plus jouër, mais ouy bien des comedies et tragi-comedies, et mesme celles des *Zany* et *Pantalons*, y prenant grand plaisir, et en rioit son saoul comme une autre ; car elle rioit volontiers; aussi de son naturel elle estoit jo-

(1) *Jalet :* C'étoit une balle de terre cuite, poussée par le ressort de l'arbalète. Voyez Nicod et Borel. (S.)

viale et aymoit à dire le mot, et rencontroit fort bien, et cognoissoit bien où il falloit jetter sa pierre et son mot, et où il y avoit à redire.

Elle passoit fort son temps les après disnées à besogner après ses ouvrages de soye, où elle y estoit tant parfaicte qu'il estoit possible.

Bref, cette Reyne aymoit et s'addonnoit à tous honnestes exercices, et n'y en avoit pas un, au moins digne d'elle et de son sexe, qu'elle ne voulust sçavoir et pratiquer.

Voilà ce que je puis dire, pour parler briefvement et fuir prolixité, de la beauté de son corps et de ses exercices.

Quand elle appelloit quelqu'un *mon amy*, c'estoit qu'elle l'estimoit sot, ou qu'elle estoit en colere : si bien qu'elle avoit un gentil homme servant, nommé M. de Bois-Fevrier, qui disoit bien le mot, quand elle l'appelloit *mon amy*, « ha ! madame, respondoit-il, « j'aymerois mieux que vous me dissiez vostre *ennemy*, « car c'est autant à dire que je suis un sot, ou qu'estes « en colere contre moy, ainsy que je cognois vostre « naturel de long-temps. »

Quand à son esprit, il a esté très-grand et très-admirable, ainsi qu'il s'est monstré en tant de beaux et signalez actes desquels sa vie est illustrée pour jamais. Le Roy son mary et son conseil l'estimerent telle, que, lors que le Roy alla en son voyage d'Allemagne, hors de son royaume, il l'establit et l'ordonna pour regente et gouvernante en tout son royaume pendant son absence, par déclaration solemnellement faicte en plein parlement de Paris; et en ceste charge se conduisit si sagement, qu'il n'y eut aucun remuëment,

changement ni altercation en cet Estat, pour l'absence du Roy; mais, au contraire, pourveut si bien aux affaires, qu'elle fit assister le Roy d'argent, de moyens et de gens, et de tout autre sorte de secours, qui luy servit beaucoup à son retour, et mesme en la conqueste des villes qu'il fit en la duché de Luxembourg, comme Yvoy, Montmedy, Dampvilliers, Cimay et autres.

Je vous laisse donc à penser si celuy qui a escrit cette belle vie que j'ay dict (1), a bien detracté de dire que jamais le Roy son mary n'avoit voulu qu'elle mist le nez sur les affaires de son Estat. La faisant ainsi regente en son absence, n'estoit-ce pas occasion ample d'en avoir pleine cognoissance, et comme elle faisoit en l'absence du Roy son mary parmy tous ses voyages qu'il faisoit tous les ans allant en ses armées?

Que fit-elle après la bataille de Saint-Laurens, et que l'Estat estoit en bransle, et le Roy estant allé à Compiegne pour redresser nouvelle armée? Elle espousa tellement les affaires, qu'elle excita et esmeut messieurs de Paris à faire un prompt secours à leur Roy, qui vint très-bien à propos, et pour l'argent, et autres choses necessaires pour la guerre.

Or, le Roy son mary blessé, ceux qui estoient de ce temps, et qui l'ont veu, ne peuvent ignorer le grand soucy qu'elle prit pour sa guerison, et les veilles qu'elle fit auprès de lui sans se coucher, les grandes prieres dont elle importunoit Dieu coup sur coup, et les processions et visitations d'eglises qu'elle fit, et les postes qu'elle envoya par tout pour querir medecins et chirurgiens. Mais son heure estant venue, et ayant passé de ce monde en l'autre, elle en fit de telles lamenta-

(1) Ci-dessus, page 24. (S.)

tions, en jetta de telles larmes, que jamais elle ne les a taries; et pour sa souvenance, et lors que l'on parloit de luy, tant qu'elle a vescu elle en a tousjours jetté quelqu'une du profond de ses yeux : dont elle en prit cette devise propre et convenable à son deuil et à ses pleurs, qui estoit une montagne de chaux vive, sur laquelle les gouttes d'eau du ciel tomboient à foison, et disoient les mots tels en latin :

Ardorem extinctâ testantur vivere flammâ.

Les gouttes d'eau et de larmes monstrent bien leur ardeur, encore que la flamme soit esteinte; telle devise prenant son allégorie sur le naturel de la chaux vive, laquelle estant arrousée d'eau brusle estrangement, et montre son ardeur, encore qu'elle ne face point apparoir de flamme, et qu'elle soit esteinte.

Par ainsi nostre Reyne monstroit son ardeur et son affection par ses larmes, encore que sa flamme, qui estoit le Roy son mary, fust esteinte; qui estoit autant à dire que, tout mort qu'il estoit, elle faisoit bien paroistre par ses larmes qu'elle ne le pouvoit oublier, et qu'elle l'aymoit toujours.

Une quasi semblable devise portoit jadis madame Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, après la mort de son mary tué à Paris, dont elle eut un si grand regret, que, pour tout soulas et confort en ses gemissemens, elle prit un chantepleure ou arrousoir pour sa devise, sur le haut de laquelle estoit une S en signe, ainsi qu'on le dict, que seule souvent se soucioit et souspiroit; et autour dudit chantepleure estoient escrits ces mots :

Rien ne m'est plus
Plus ne m'est rien,

On voit encore ceste devise dans l'eglise des Cordeliers à Blois, en sa chapelle.

Le bon roy René de Sicile, ayant perdu sa femme Isabeau, duchesse de Lorraine, en porta si grand deuil, qu'il ne se put jamais guières bien resjoüir; et ainsi que ses plus privez amis et favoris luy remonstroient quelque consolation, il les menoit en son cabinet, et là il leur monstroit painct de sa main, car il estoit excellent peintre, un arc turquois duquel la corde estoit brisée et rompuë, et au dessous estoit escrit :

Arco per lentare piaga non sana (1).

Puis leur disoit : « Mes amis, par ceste peinture je « responds à toutes vos raisons; car, ainsi que, pour « destendre un arc, ou briser ou rompre sa corde, la « playe qu'il a faite de sa flesche n'en est rien de plus- « tost guérie, ainsi la vie de ma chere espouse est par « mort esteinte et brisée, pour ce n'est pas guerie la « playe du loyal amour dont elle vivante me navra « le cœur. »

En plusieurs lieux à Angers l'on voit en peinture ces arcs turquois et ces cordes rompuës, et au dessous ces mots : *Arco per lentare*, et mesme aux Cordeliers, en la chapelle Saint Bernardin qu'il a faict édifier : et prit cette devise après la mort de sa femme, car de son vivant il en portoit une autre.

Or, nostre Reyne, autour de sa devise que je viens de dire, y avoit fait mettre des trophées, des miroirs cassez, des éventails et pennaches rompus, des carquans brisés et ses pierreries et perles espandues par

(1) C'est-à-dire, l'arc pour être détendu ne guérit point la plaie. (S.)

terre, les chaisnes toutes en pieces; le tout en signe de quitter toutes bombances mondaines puis que son mary estoit mort, duquel n'a jamais pu arrester le deuil; et, sans la grace de Dieu, et sa constance dont il l'avoit doüée, elle eust succombé à cette grande tristesse et ennuy : et aussi qu'elle voyoit que ses enfans fort jeunes, et la France, avoient gandement besoin d'elle, comme nous l'avons veu despuis par experience; car, comme une Semiramis, ou une autre Athalia, elle entreprit, sauva, garantit et preserva sesdits enfans et leurs regnes de plusieurs entreprises qui leur estoient preparées en leur bas aage, avec telle prudence et industrie, que tout le monde la trouva admirable. Et ayant la regence de ce royaume après la mort du roy François son fils, pendant la minorité de nos roys, par l'ordonnance des estats d'Orléans, s'en fit bien accroire sur le roy de Navarre, qui, comme prince premier du sang, vouloit estre regent en sa place et gouverner tout; mais elle gaigna si bien et si dextrement lesdits Estats, que si ledict roy de Navarre eust passé plus outre, elle le faisoit déclarer atteint de crime de leze-majesté; et possible l'eust-elle fait sans madame de Montpensier, qui la gouvernoit fort, pour les menées qu'on disoit avoir faict faire à M. le prince de Condé sur l'Estat; si bien que ce fut audit roy de se contenter d'estre sous elle; et voilà un des subtils et habiles traits qu'elle fit pour son commencement.

Puis après, elle sceut entretenir son grade et autorité si imperieusement, que nul n'y osoit contredire, tant grand et remueur fust-il, jusques au bout de trois mois après, que la Court estoit à Fontainebleau : ledict roy de Navarre, voulant ressentir son cœur, prit

mescontentement sur ce que M. de Guise se faisoit porter les clefs du logis du Roy tous les soirs, et les gardoit toutes les nuicts en sa chambre comme grand-maistre; car c'est l'une de ses charges, et nul n'osoit sortir hors sans luy : ce qui faschoit fort au roy de Navarre, les voulant garder; mais, en estant refusé, se despita et mutina de telle façon, que pour un matin vint prendre congé du Roy et de la Reyne pour s'en aller hors de la Court, et emmenoit avec luy tous les princes du sang qu'il avoit gaignez avec M. le connestable et ses enfans et nepveux. La Reyne, qui ne s'attendoit nullement à cela, fut fort estonnée du commencement, et s'estant essayée tout ce qu'elle avoit pu de rompre ce coup, et donné bonne esperance audit roy de Navarre qu'en patientant il seroit un jour content; mais par belles paroles elle ne put rien tant gaigner sur ledit roy qu'il ne se mist en son partement. Sur ce, ladite Reyne s'advise de ce point subtil; c'est qu'elle envoye faire commandement à M. le connestable que, comme le principal, premier et plus vieux officier de la couronne, il eust à demeurer près du Roy son maistre, ainsi que son debvoir et sa charge lui commandoit, et n'eust à laisser le Roy. M. le connestable, sage et advisé qu'il estoit, et fort zelé à son maistre, et curieux de sa grandeur et son honneur, ayant un peu songé en son debvoir et au commandement qu'on luy avoit faict, le va trouver et se presenter à luy, prest de faire sa charge, et son debvoir et son estat, et ne bouger d'auprès de sa personne : ce qui estonna fort le roy de Navarre, estant sur le point de monter à cheval, n'attendant que M. le connestable, qui luy alla remonstrer son commandement et sa charge, et

luy persuada de ne bouger luy-mesme et ne partir; autrement, qu'il s'en pouvoit aller sans luy, ne le pouvant suivre pour son honneur et debvoir : si bien qu'il alla trouver le Roy et la Reyne à la suscitation de mondit sieur le connestable; et, ayant conferez ensemble avec Leurs Majestez, le voyage du roy navarrois fut rompu, et ses mulets envoyez querir et contremandez, qui estoient déjà arrivez à Melun ; et le tout s'appaisa au contentement dudit roy de Navarre : non que M. de Guise en diminuast rien de sa charge, ny en desmordist rien de son honneur, car il garda tousjours sa preeminence et ce qui lui appartenoit, sans s'estonner de rien, encore qu'il n'y fust le plus fort, estant l'homme du monde en ces choses-là qui s'estonnoit le moins, mais qui sçavoit très-bien braver et tenir son rang, et garder ce qu'il avoit. Il ne faut doubter, ainsi que tout le monde le tenoit, que si ladite Reyne ne se fust advisée de ceste ruse à l'endroit de M. le connestable, que toute ceste troupe ne fust allée à Paris remuër; chose qui n'eut guéres valu : en quoy il faut donner grand los à ladicte Reyne de ce trait. Je le sçay, j'y estois, et qu'aucuns tenoient alors que ce n'estoit pas de son invention, mais du cardinal de Tournon, sage et advisé prelat; mais c'est menterie : car, tout vieil routier de prudence et conseil qu'il estoit, ma foy, la Reyne en sçavoit plus que luy, ny que tout le conseil du Roy ensemble; car, bien souvent, quand il estoit en défaut, elle le relevoit et le mettoit à la trace et aux voyes, ainsi que j'en allegueroís plusieurs exemples; mais ce sera assez que je die celuy-cy, qui est frais, qu'elle mesme me fit cet honneur de discourir. Il est tel :

Quand elle vint en Guyenne et à Coignac dernierement, pour accorder les princes de la Religion et de la Ligue, et mettre le royaume en paix, qu'elle voyoit s'aller ruiner par telles divisions, elle s'advisa, pour traiter cette paix, de faire publier une treve premierement, de laquelle le roy de Navarre et le prince de Condé furent très-mal contens et amutinez; d'autant, disoient-ils, que ceste publication leur portoit un très-grand prejudice à cause de leurs estrangers, qui, l'ayant entendue, se pourroient refroidir de leur voyage, ou le retarder, croyans que ladite Reyne l'eust faît à ces desseins, et dirent et se resolurent mesmement de ne voir la Reyne, ny traiter avec elle, que ladite treve ne fust descriée; ce que trouvant son conseil qu'elle avoit pour lors près d'elle, encore qu'il fust composé de bonnes testes, fort ridicule et peu honorable, voire quasi impossible de trouver moyen de la faire descrier, la Reyne leur dit : « Vrayement, « vous estes bien esbahis sur ce remede. N'y sçavez-« vous autre chose? Il n'y a qu'un point pour cela. « Vous avez à Maillezais le regiment de Neufvy et « de Sorlu, huguenots. Faictes moy partir d'icy de « Niort le plus d'arquebusiers que vous pourrez, et « allez-les-moy tailler en pieces; et voylà aussitot la « treve descriée et descousuë, sans autrement se « penier. » Ainsi comme elle le commanda aussi-tost executé; et les arquebusiers levez, et menez soubs la conduite du capitaine l'Estelle, allarent si bien forcer leur fort et leurs barricades, que les voilà tous desfaits, Sorlu tué, qui estoit un vaillant homme, et Neufvy pris, avec force autres morts, et pris tous leurs drappeaux aussi, et ainsi menez à Niort à la Reyne; laquelle,

usant en leur endroit de ses tours accoustumez de clemence, leur pardonna à tous, et les renvoya avec leurs enseignes et leurs drappeaux mesme; ce que guieres peu s'est veu pour lesdicts drappeaux et chose rare; mais elle voulut faire ce trait par dessus la rareté, ce me dit-elle, aux princes, qui cognurent bien qu'ils avoient affaire avec une très-habile princesse, et que ce n'estoit à elle d'adresser une telle mocquerie de luy faire descrier une treve par la mesme trompette qui l'avoit criée : et luy pensant faire recevoir ceste honte, elle tumba sur eux mesmes, leur ayant mandé par les prisonniers que ce n'estoit pas à eux de la desespérer en demandant choses desraisonnables et mal seantes, puis qu'il estoit en sa puissance de leur faire mal et bien.

Voilà comment ceste Reyne sceut donner et apprendre la leçon à ceux de son conseil. J'en dirois bien d'autres, mais j'ay à traicter d'autres points, dont le premier sera cetuy-cy, pour respondre à aucuns que j'ay veu dire souvent qu'elle avoit esmeu les premieres armes, ou estoit cause de nos guerres civiles. Qui en veut voir la source il ne le croira pas; car le triumvirat, et le roy de Navarre par dessus, ayant esté créé, elle, en voyant les menées qui se preparoient, et le changement que faisoit le roy de Navarre de luy, qui, auparavant de long-temps huguenot si fort reformé, s'estoit rendu catholique, et que par un tel changement elle eust peur du Roy, du royaume et de sa personne, qu'il ne leur mesadvinst, songea et s'esmaya à quoy pouvoient tendre tant de menées, parlemens et collocutions qui se faisoient en secret : et n'en pouvant au vray tirer le fonds du pot, comme l'on

dit, elle s'advisa un jour, ainsi que tout le conseil secret se tenoit en la chambre du roy de Navarre, d'aller en la chambre d'en hault dessus la sienne; et par le moyen d'une sarbataine qu'elle avoit fait couler subtilement le long de la tapisserie, sans estre apperçuë oüit tous leurs propos. Entre autres elle en oüit un qui luy fut très-terrible et amer; car il y eut le mareschal de Sainct-André, l'un du triumvirat, qui opina qu'il falloit jetter la Reyne avec un sac dans l'eau, et qu'autrement ils ne pourroient jamais bien besongner en leur affaire: mais feu M. de Guise, qui estoit tout bon et genereux, dit qu'il ne falloit pas, et que c'estoit chose par trop injuste de faire mourir ainsi misérablement la femme et la mere de leurs roys, et s'y opposa du tout: de quoy ladite Reyne l'a aymé tousjours, et le monstra bien à ses enfans après sa mort, leur donnant tous ses estats. Je vous laisse à penser quelle sentence ce fut pour ceste Reyne, et, l'ayant oüye ainsi de ses oreilles, si elle eut occasion d'avoir peur, encore qu'elle s'asseurast de M. de Guise; mais, à ce que j'ay oüy dire à une de ses plus privées, elle craignoit qu'ils fissent le coup sans le sceu dudict M. de Guise, comme elle avoit raison; car, en un acte detestable tel, il se faut douter d'un homme de bien tousjours, et jamais ne luy communiquer. Ce fut donc à elle à adviser à sa salvation, et employer ceux qu'elle voyoit desjà aux armes (1), et les prier d'avoir pitié de la mere et des enfans. Voilà toute la cause qu'elle est de la guerre civile. Car elle ne voulut jamais aller à Orléans avec les autres, ni leur donner le Roy et ses enfans, comme elle pouvoit; mais elle fut très-aise

(1) Le prince de Condé et les autres seigneurs du parti réformé. (S.

que soubs le grabouil et rumeur d'armes, elle fust en sauveté, et le Roy son fils et ses enfans, comme de raison : toutesfois, elle pria et tira parole d'eux que toutesfois et quantes qu'elle les sommeroit de poser les armes bas, qu'ils le feroient; ce que néantmoins ne voulurent faire quand il fut au joindre, quelques allées et venues qu'elle fist vers eux, et la peine qu'elle prit et le grand chaud qu'elle endura vers Talsy, pour les persuader à entendre à la paix qu'elle avoit desjà faite bonne et seure pour toute la France, s'ils y eussent voulu entendre dès lors : et ce feu, et tant d'autres que nous avons veu allumés du reste des tisons premiers, fussent esteints pour tout jamais en la France s'ils l'eussent voulu croire. Je sçay ce que je luy en vis dire la larme à l'œil, et de quel zele elle y procéda.

Voilà donc en quoy on ne la peut taxer du premier brandon de guerre civile, non plus que de la seconde qui fut à la journée de Meaux; car alors elle ne songeoit qu'à la chasse, et à donner plaisir au Roy à sa belle maison de Monceaux. L'advertissement vint que M. le Prince et tous ceux de la religion estoient en armes et en campagne, pour surprendre le Roy, sous couleur de luy présenter une requeste. Dieu sçait alors qui fut cause de cette nouvelle esmeute : et, sans les six mille Suisses qui avoient esté nouvellement levez, on ne sçait ce qu'il en eust esté; sur la levée desquels ils prirent aucunement le pretexte de l'eslevation de leurs armes, disans et publians qu'on les avoit faict lever et venir pour leur faire la guerre; et ce furent eux pourtant les premiers, je le sçay pour estre alors à la Cour, qui en sollicitarent le Roy et la Reyne sur le passage du duc d'Albe

et de son armée, craignant que, sous couleur de trajetter en Flandres, elle ne vinst fondre sur la frontiere de France, et disans que c'estoit la coustume d'armer tousjours les frontieres lorsqu'on voyoit son voisin s'armer. On ne peut ignorer quelle instance pour cela ils firent au Roy et à la Reyne par lettres et par ambassades; et mesme M. le Prince et M. l'Admiral vindrent trouver le Roy à Saint-Germain en Laye pour cest effet, comme je les vis. Je voudrois bien sçavoir aussi, car tout ce que j'escris en cecy j'ay veu, qui fit prendre les armes au mardy gras, et qui suborna et sollicita Monsieur, frère du Roy, et le roy de Navarre, d'entendre aux entreprises pour lesquelles La Mole et Coconas furent defaicts à Paris. Ce n'estoit pas la Reyne; car par sa prudence elle empescha qu'elles ne prindrent feu, tenant Monsieur et le roy de Navarre si serrez dans le bois de Vincennes, qu'ils ne purent sortir; et après la mort du roy Charles les resserra si bien dans Paris et le Louvre, et grilla si bien pour un matin leurs fenestres, au moins celles du roy de Navarre qui estoit logé le plus bas (je sçay ce que m'en dict le roy de Navarre la larme à l'œil), et les surveilloit on si bien qu'ils ne purent jamais eschapper, comme ils en avoient la volonté : ce qui eust grandement brouillé l'Estat, et empesché le retour de Pologne au Roy, car ils tendoient fort là. Je le sçay bien pour avoir esté convié à la fricassée, qui est encore un des beaux traits qu'aye faict la Reyne; et, au partir de Paris, les mena à Lyon au devant du Roy, si dextrement et vigilamment qu'on ne les eust sceu juger prisonniers qui les eust veu, et allerent en coche avec elle; et toutesfois elle les remit entre les mains du

Roy qui, pour sa venue, pardonna tout en après. Qui est-ce qui desbaucha encore Monsieur, frere du Roy, de partir de Paris de belle nuict, sortir de la compagnie du Roy son frere qui l'aymoit tant, et se desfaire de son amitié, pour prendre les armes et brouiller toute la France? M. de La Noue sait tout cela, et les menées qui s'en commençarent dès le siege de La Rochelle, et ce que je lui en dis. Ce ne fut donc pas la Reyne-mere; car, par un tel et si inopiné deslogement de son fils, elle en prit un tel regret de voir le frere bandé contre le frere et son Roy, qu'elle jura qu'elle mourroit en la peine, ou elle les remettroit et rejoindroit comme devant, ce qu'elle fit: car je luy vis dire à Blois, estant sur le parlement avec Monsieur, qu'elle ne supplioit rien tant Dieu que de lui envoyer cette grace de réünion, et après qu'il luy envoyast la mort, et qu'elle la recevroit du meilleur de son cœur; ou bien qu'elle se vouloit retirer en ses maisons de Monceaux et Chenonceaux, sans jamais se mesler plus des affaires de France, voulant parachever le reste de ses jours en tranquillité: et de faict, le vouloit faire ainsi; mais le Roy la pria de ne s'en oster, car luy et son royaume avoient grand besoing d'elle. Je m'asseure que si elle n'eust faict ce coup la paix, que c'estoit faict alors de la France; car il y avoit lors cinquante mille estrangiers, tant d'un costé que d'autre, qui eussent bien aydé à l'abbattre et la ruiner.

Ce ne fut donc pas elle ce coup qui fit prendre les armes, non plus qu'aux premiers estats à Blois, lesquels ne vouloient qu'une seule religion, et proposer d'abolir l'autre contraire à la leur; et par ce demandarent que si on ne la pouvoit abolir par le glaive

spirituel, qu'il y falloit apporter le temporel. Aucuns ont dit que la Reyne les avoit gaignez; ce sont abus, car d'aucunes provinces il y en eut force qui apportarent des cahiers qui ne faisoient rien pour elle. Je ne dis pas qu'elle ne les gaigna par après; ce qui fut un bon coup de partie et d'esprit. Aussi que ce ne fut pas elle qui demanda lesdits estats : tant s'en fault, les reprouva du tout, d'autant qu'ils diminuoient fort l'autorité du Roy et la sienne. Ce furent ceux de la religion qui les avoient demandez il y avoit longtemps; et voulurent nommement, et le requirent par les articles de la paix derniere, qu'ils fussent appellez et tenus; à quoy la Reyne y repugnoit fort, prevoyant des abus : toutesfois, pour les contenter et qu'ils crioient tant après, ils les eurent à leur confusion et dommage, non à leur profict et contentement, comme ils pensoient, si bien qu'ils en prindrent les armes. Ce ne fut pas la Reyne encore qui en fit le coup.

Bref, ce ne fut pas elle aussi qui les fit prendre lors qu'on prit Mont de Marsan, La Fere en Picardie, et Cahors. Je m'en rapporte à ce que dict le Roy à M. de Miossans, qui l'estoit venu trouver de la part du roy de Navarre, qui le rabroua fort, et luy dict cependant qu'on le paissoit de belles paroles prenoit on les armes, et prenoit on ses villes.

Voylà donc comment cette Reyne a esté motrice de toutes nos guerres et nos feux, lesquels, encores qu'elle ne les eust allumez, elle employoit tousjours ses peines et tous ses labeurs pour les estaindre, abhorrant de voir tant de noblesse et de gens de bien mourir : et sans cela et sa commiseration, tels l'ont haye à mal mortel, qui s'en fussent très mal trouvez, et

seroient maintenant en terre, et leur party ne fleuriroit tant qu'il faict : ce qu'il faut imputer à sa bonté dont nous aurions maintenant grand besoing; car, ainsy que tout le monde le dict, et le pauvre peuple le crie, nous n'avons plus de Reyne mere pour nous faire la paix. Il ne tint pas à elle qu'elle ne se fist lors qu'elle vint en Guienne dernierement pour en traitter à Congnac, à Jarnac, avec le roy de Navarre et le prince de Condé. Je sçay ce que luy en vis dire les larmes aux yeux et les regrets au cœur, à quoy ces princes n'y vouloient condescendre, et possible ne verrions nous les malheurs que nous avons aujourd'huy.

On la voulut accuser aussi d'avoir esté complice en la guerre de la Ligue. Pourquoy donc eust-elle entrepris cette paix que je viens de dire, si elle en eust esté? Pourquoy eust-elle appaisé le tumulte des Barricades de Paris, et reconcilié le Roy avec M. de Guyse, pour le faire mourir et tuer, ainsy que nous avons veu ?

Or, pour fin, qu'on desbagoule contre elle tout ce qu'on voudra, jamais nous n'aurons une telle en France si bonne pour la paix.

On l'a fort accusée du massacre de Paris : ce sont lettres clauses pour moi quant à cela, car alors j'estois à nostre embarquement de Broüage; mais j'ay bien ouy dire qu'elle n'en fut la premiere actrice. Il y a trois ou quatre autres, que je nommerois bien, qui furent plus ardens qu'elle, et qui l'y poussarent fort, luy faisant accroire que, pour les menaces que l'on faisoit à cause de la blessure de M. l'Admiral on tueroit le Roy, elle et ses enfans, et toute sa Cour, ou qu'on seroit aux armes pis que jamais : en quoy certes ceux

4.

de la religion eurent grand tort de faire telles menaces qu'on dit qu'ils faisoient; car ils en empirarent le marché du pauvre M. l'Admiral, et lui en procurarent la mort. Que s'ils se fussent tenus coys, et n'eussent sonné mot, et laissé guérir M. l'Admiral, il s'en fust allé après hors de Paris tout bellement et à son ayse, et n'en fust esté autre chose. M. de La Noue a bien esté de cette opinion, et sçay bien que luy et M. d'Estrozze et moy en avons parlé, luy n'ayant jamais approuvé ces bravades, ces audaces et menaces, et mesmes en la Court de son Roy et sa ville de Paris, que l'on fist, et en blasma mesme fort M. de Telligni son beau frere, qui en estoit des eschauffez, l'appelant et ses compagnons de vrais folz et mal habiles. M. l'Admiral n'usa jamais de ces parolles, ainsy que j'ay ouy dire à aucuns, au moings tout hault. Je ne dis pas qu'en secret et en privé avec ses plus familiers qu'il n'en parlast hautement. Et voilà la cause de la mort de M. l'Admiral et du massacre des siens, et non pas la Reyne, ainsy que j'ay ouy dire à aucuns qui le savent bien, encor qu'il y ait plusieurs qu'on ne leur sçauroit oster l'opinion de la teste que ceste fusée n'eust esté fillée de longue main, et ceste trame couvée. Ce sont abus : les moins passionnez le croient ainsy, et les plus obstinez et passionnez le croient autrement; et bien souvent nous donnons cet honneur aux roys et aux grands princes que quelquesfois pour l'evenement des choses, et qu'elles sont arrivées, nous les disons prudens et providens, et qui ont bien sceu dissimuler; à quoy ils ont autant songé qu'en tridet.

Pour retourner encores à notre Reyne, ses ennemis luy ont mis à sus qu'elle n'estoit pas bonne Françoise.

Dieu le sçait, et de quelle affection je la vis poussée pour chasser les Anglois hors du Havre de Grace, et ce qu'elle en dit à M. le Prince, et comme elle l'y fit aller avec force gentils hommes de son party, et les compagnies couronnelles de M. d'Andelot, et autres huguenottes, et comment elle mesme en personne mena l'armée, estant montée ordinairement à cheval comme une seconde belle reyne Marfise, et s'exposant aux arquebusades et canonnades comme ung de ses capitaines, voyant faire tousjours la batterie, disant qu'elle ne seroit jamais à son aise qu'elle n'eust pris cette ville et chassé ces Anglois de France, hayssant plus que poison ceux qui la leur avoient vendue. Aussi fit elle tant qu'enfin elle la rendit françoise.

Lors que Rouen estoit assiegé, je la vis en toutes les coleres du monde quand elle y vist entrer le secours des Anglois, qui entrarent par la galere françoise qui avoit esté prise un an devant, craignant que ceste place, faillant à estre prise par nous, vint en la domination des Anglois : aussi poussa elle fort à la rouë, comme l'on dict, pour la prendre ; et ne failloit tous les jours à venir au fort Sainte Catherine tenir conseil et voir faire la batterie que je l'ay veue souvent passant par ce chemin creux de Sainte Catherine. Les canonnades et harquebusades pleuvoient entour d'elle, qu'elle s'en soucioit autant que rien.

Ceux qui lors y estoient l'ont veu aussi bien que moy. Il y a encor aujourd'huy forces dames ses filles qui l'y accompagnoient, ausquelles le jeu ne plaisoit trop ; je le sçay et les y ay veues ; et quand M. le Connestable et M. de Guise luy remonstroient qu'il luy en arriveroit du malheur, elle n'en faisoit que rire et dire

pourquoy elle s'y espargneroit non plus qu'eux, puisqu'elle avoit le courage aussi bon qu'eux, mais non la force que son sexe luy desnioit; car pour la peine elle l'enduroit très bien, fust à pied ou à cheval, et pense que dès long temps ne fut reyne ni princesse mieux à cheval, ny s'y tenant de meilleure grace, ne sentant pour cela sa dame hommasse en forme et façon d'amazonne bizarre, mais sa gente princesse, belle, bien agreable et douce.

On a dict d'elle qu'elle estoit fort espaignolle. Certainement, tant que sa bonne fille a vescu, elle a aymé l'Espagne; mais après qu'elle a esté morte on sçait, au moins aucuns, si elle a eu occasion de l'aymer, et la terre et la nation. Bien est vray qu'elle a esté tousjours si prudente, jusques là qu'elle a voulu tousjours entretenir le roy d'Espaigne comme son bon gendre, affin qu'il en traictast mieux sa belle et bonne fille, comme est la coustume des bonnes meres, aussi afin qu'il ne nous vint troubler la France, ny faire la guerre, selon son brave cœur et naturel ambitieux. D'aucuns aussi ont voulu dire qu'elle n'aimoit point la noblesse de France, et en desiroit fort le sang respandu. Je m'en rapporte à tant de paix par elle faictes, combien elle l'a espargné: et, outre cela, qu'on prenne esgard à elle tant qu'elle a esté regente, et ses enfans en minorité, si l'on a veu à la Cour tant de querelles et combats comme il s'en est veu despuis; car elle n'y en a jamais voulu voir, et tousjours a faict d'expresses deffences de ne venir là, et faict chastier ceux qui y contrevenoient. Du despuis, je l'ay veue bien souvent à la Court, quand le roy alloit quelquesfois dehors pour y sejourner quelques jours, et qu'elle

demeuroit absolue et seule à la Court, du temps que les querelles commençarent à se rendre communes, et les combats, jamais elle n'en voulut permettre ung, et soudain commandement faict aux capitaines des gardes de faire les deffences, et aux mareschaux et capitaines de les accorder : aussi, pour dire vray, on la craignoit plus que le Roy en cela; car elle sçavoit bien parler à ces desobeissans et desreglez, et les ravaudoit terriblement.

Je me souviens qu'une fois le Roy estant aux bains de Bourbon, feu mon cousin de La Chastaigneraye eut une querelle contre Pardailhan. Elle le fist chercher partout pour luy deffendre de se battre, sur la vie; mais, ne s'estant peu trouver par deux jours entiers, elle le fit guetter si bien, que, par un dimanche matin, luy, estant en l'isle de Louviers, attendant son ennemy, le grand prevost le vint surprendre là, et l'emmena prisonnier par le commandement de la Reyne dans la Bastille; mais il n'y demeura qu'une heure pourtant, et après l'envoya querir, et luy en fit la reprimande moitié aigre, moitié douce, ainsy qu'elle estoit toute bonne et rude quand elle vouloit. Je sçay bien ce qu'elle m'en dict aussi, d'autant que j'estois pour seconder mondict cousin, que comme le plus aagé je debvois estre le plus sage.

L'année que le Roy tourna de Polongne, il s'esmeut une querelle entre messieurs de Grillon, et d'Entragues, tous deux braves et vaillans gentils hommes, et s'estans appellez et prests à se battre, le Roy leur fit faire deffence par M. de Rambouillet, l'un de ses capitaines des gardes lors en quartier, de ne se battre, et fit commandement à M. de Nevers et mareschal de Retz de les

accorder, à quoy ils faillirent. La Reyne les envoya querir le soir en sa chambre; et, d'autant que leurs querelles touchoient deux grandes dames des siennes, elle leur commanda en toute rigueur, et pria après en toute douceur, de se rapporter à elle tous deux de leur different, puis qu'elle leur faisoit l'honneur de s'en mesler, et, puis que les princes, mareschaux et capitaines, avoient failly à leur accord, qu'elle en vouloit avoir la cognoissance et la gloire: par quoy elle les rendist amis, et les fist embrasser sans autre forme, en prenant le tout sur elle; si bien que, par sa prudence, le subject de la querelle, qui touchoit un peu l'honneur de ces deux dames, et estoit escabreux, ne fut jamais sceu ny publié. Voylà une grande bonté de princesse : et puis dire qu'elle n'aymoit point la noblesse! Ha! si faisoit, elle la cognoissoit et l'estimoit trop. Je croy qu'il n'y avoit grande maison en son royaume qu'elle ne cogneut, et disoit l'avoir appris du grand roy François, qui sçavoit toutes les genealogies des grandes familles de son royaume, et aussi du roy son mary, lequel avoit cela, que, quand il eut veu une fois un gentil homme, il le cognoissoit tousjours, fust en sa face ou en ses faicts ou en sa reputation.

J'ay veu ceste reyne, souvent et ordinairement, lors que le roy son fils estoit mineur, prendre la peine de luy presenter elle mesme les gentils hommes de son royaume, et luy ramentevoit : « Un tel a faict ser« vice au roy vostre grand pere, en tels et tels endroicts, « un tel à vostre pere, » et ainsi de tous les autres; et commander de s'en ressouvenir, et de les aimer, et de leur faire du bien, et de les recognoistre une autre-

fois : ce qu'il sceut tres bien faire puis apres ; car, par telle instruction, ce roy cognoissoit fort bien les gens de bien, de race et d'honneur, qui estoient en son royaume.

Ces detracteurs aussi ont dict qu'elle n'aimoit point son peuple. Il y a paru. Fust-il jamais tant tiré de tailles, subsides, imposts et autres deniers, tant qu'elle a demeuré gouvernant la minorité de ses enfans, comme il a esté tiré despuis en une seule année ? Luy a on trouvé tant d'argent caché, et aux banques d'Italie, comme l'on crioit tant : tant s'en faut, qu'après sa mort on ne luy a trouvé un seul sol : et, ainsi que j'ay ouy dire à aucuns de ses financiers et aucunes de ses dames, qu'elle s'est trouvée, apres sa mort, endebtée de huit cent mille escus, les gages de ses dames, gentils hommes et officiers de sa maison, deubs d'une année, et son revenu d'un an mangé ; si bien que, quelques mois avant mourir, ses financiers luy remonstrarent cette necessité, et elle en rioit et disoit qu'il falloit louer Dieu du tout, et trouver de quoy vivre. Voylà son avarice et le grand tresor qu'elle amassoit, comme l'on disoit. Elle n'avoit garde d'en faire ; car elle avoit le cœur tout noble, tout liberal et tout magnifique, et tout pareil à celuy de son grand oncle le pape Leon, et du magnifique le seigneur Laurens de Medicis ; car elle despensoit et donnoit tout, ou faisoit bastir, ou despensoit en d'honnorables magnificences, et prenoit plaisir de donner tousjours quelque recreation à son peuple, ou à sa Court, comme en festins, balz, danses, combats, courses de bagues, dont elle en a faict trois fort superbes en sa vie : l'un, qui fut faict à Fontainebleau au mardy gras apres les premiers troubles, où

il y eut et tournois et rompement de lances, et combats à la barriere, bref toutes sortes de jeux d'armes, avec une comedie sur le subject de la belle Genievre de l'Arioste, qu'elle fist representer par madame d'Angoulesme et par ses plus honnestes et belles princesses, et dames et filles de sa Court, qui certes la representarent très bien, et tellement qu'on n'en vist jamais une plus belle; puis à Bayonne, à l'entrevùe de la reyne sa bonne fille, où la magnificence fut telle en toutes choses, que les Espagnolz, qui sont fort desdaigneux de toutes autres, fors des leurs, jurarent n'avoir rien veu de plus beau, et que le Roy n'y sçauroit pas approcher, et s'en retournarent ainsi édifiez.

Je sçay que plusieurs blasmarent en France cette despense par trop superflue; mais la Reyne disoit qu'elle le faisoit pour monstrer à l'estrangier que la France n'estoit si totalement ruinée et pauvre, à cause des guerres passées, comme il l'estimoit; et que, puis que pour tels esbats on sçavoit despendre, que pour les consequences et importances on leur sçauroit encore mieux faire; et que d'autant plus la France en seroit mieux estimée et redoubtée, tant pour en voir ses biens et richesses, que pour voir tant de gentils hommes si braves et si adroits aux armes, ainsy que certes il s'y en trouva là beaucoup, et qu'il fit très-bon veoir, et dignes d'estre admirez.

Davantage, il estoit bien raison que, pour la plus grande reyne de la chrestienté, la plus belle, la plus honneste et la meilleure, on fist quelque solemnelle feste par dessus les autres : et vous asseure que si elle ne se fust faite telle, l'estrangier se fust fort mocqué de nous, et s'en fust retourné en opinion de nous

tenir tous en France pour de grands gueux. Ce n'est donc pas sans une bonne et juste consideration que ceste sage et advisée Reyne fit cette despense. Comme aussi elle en fist une fort belle à l'arrivée des Polonois à Paris, qu'elle festina fort superbement en ses Tuilleries : et après souper, dans une grand salle faicte à poste, et toute entournée d'une infinité de flambeaux, elle leur representa le plus beau ballet qui fut jamais faict au monde (je puis parler ainsi), lequel fut composé de seize dames et damoiselles, des plus belles et des mieux apprises des siennes, qui comparurent dans un grand roch tout argenté, où elles estoient assises dans des niches en forme de nuées de tous costez. Ces seize dames representoient les seize provinces de la France, avecques une musique la plus melodieuse qu'on eust sceu voir; et après avoit faict dans ce roch le tour de la salle par parade, comme dans un camp, et après s'estre bien faict voir ainsi, elles vindrent toutes à descendre de ce roch, et s'estant mises en forme d'un petit bataillon bizarrement invanté, les violons, montans jusques à une trentaine, sonnans quasi un air de guerre fort plaisant, elles vindrent marcher soubs l'air de ces violons, et par une belle cadence, sans en sortir jamais, s'approcher et s'arrester un peu devant Leurs Majestez, et puis après danser leur ballet si bizarrement invanté, et par tant de tours, contours et destours, d'entrelasseures et meslanges, affrontemens et arrets, qu'aucune dame jamais ne faillit se trouver à son tour ny à son rang : si bien que tout le monde s'esbahit que, parmi une telle confusion et un tel desordre, jamais ne faillirent leurs ordres, tant ces dames avoient le jugement solide et la retentive bonne,

et s'estoient si bien apprises; et dura ce ballet bizarre pour le moins une heure, lequel estant achevé, toutes ces dames, representans lesdites seize provinces que j'ay dict, vindrent à presenter au Roy, à la Reyne, au roy de Polongne, à Monsieur, son frere, et au roy et reyne de Navarre, et autres grands et de France et de Polongne, chacune à chacun une placque toute d'or, grande comme la paulme de la main, bien esmaillée et gentiment en œuvre, où estoient gravez les fruicts et singularitez de chasque province en quoy elle estoit plus fertile, comme : la Provence des citrons et oranges, en la Champagne des bleds, en la Bourgogne des vins, en la Guyenne des gens de guerre; grand honneur certes celuy-là pour la Guyenne; et ainsi consecutivement de toutes autres provinces.

A Bayonne, tels quasi semblables presens se firent en un combat qui s'y fit, que je representerois bien, et tous lesdits presens et les dames qui les receurent; mais cela est long : mais les hommes les donnoient aux dames, et ici les dames aux hommes. Et notez que toutes ces inventions ne venoient d'autre boutique ny d'autre esprit que de la Reyne, car elle y estoit maistresse, et fort inventive en toutes choses. Elle avoit cela, que, quelques magnificences qui se fissent à la Court, la sienne passoit toutes les autres. Aussi disoit on qu'il n'y avoit que la Rey ne-mere pour faire quelque chose de beau : et si telles despenses coustoient, aussi donnoient elles du plaisir; disant en cela souvent qu'elle vouloit imiter les empereurs romains, qui s'estudioient d'exhiber des jeux au peuple, et luy donner plaisir, et l'amuser autant en cela, sans luy donner loisir à mal faire.

D'ailleurs, et outre ce qu'elle se delectoit à donner plaisir à ce peuple, elle leur donnoit bien à gaigner, car elle aymoit fort toutes sortes d'artisans, et les payoit bien, et les occupoit souvent chacun en son art; et ne les faisoit point chaumer, et surtout les massons et architectes, ainsi qu'il parest en ses belles maisons des Thuilleries, imparfaictes pourtant, de Saint-Mor, Monceau et Chenonceaux. Et aymoit aussi fort les gens sçavans, et si lisoit volontiers, ou se faisoit lire leurs œuvres qu'ils luy présentoient, ou qu'elle avoit sceu qu'ils avoient escrit, et les faisoit achepter, jusques à lire les belles invectives qui se faisoient contre elle, dont elle s'en mocquoit et s'en rioit, sans s'en alterer autrement, les apellans des bavards et des donneurs de billevesées; ainsi usoit-elle de ce mot.

Elle vouloit tout sçavoir. Au voyage de Lorraine des seconds troubles, les Huguenots avoient avec eux une fort belle et grande coullevrine, et la nommoient la Reyne-Mere. Ils furent contrains l'enterrer à Villenozze, ne la pouvans traisner à cause de leurs grandes traictes, et leurs mauvais attelage et pesanteur, que jamais pourtant ne put estre descouverte ny trouvée.

La Reyne sçachant qu'on luy avoit ainsi donné son nom, elle voulut sçavoir pourquoy. Il y eut quelqu'un, après en avoir esté fort pressé d'elle de le dire, qui luy respondit : « C'est, madame, parce qu'elle avoit le « calibre plus grand et plus gros que les autres. » Elle n'en fist que rire la premiere (1).

Elle n'espargnoit point sa peine à lire quelque

(1) Le même conte se retrouve dans *les Dames Galantes*, discours IV, vers la fin de l'article II. (S.)

chose qu'elle eust en fantaisie. Je la vis une fois, estant embarquée à Blaye pour aller disner à Bourg, tout du long du chemin lire en parchemin, comme un rapporteur et un avocat, tout un procès verbal que l'on avoit fait de Derdois, basque, secretaire favory de feu M. le connestable, sur quelques menées et intelligences dont il avoit esté accusé et constitué prisonnier à Bayonne. Elle n'en osta jamais la veuë qu'il ne fust achevé de lire, et si avoit plus de dix pages de parchemin. Quand elle n'estoit point empeschée, elle mesme lisoit toutes les lettres de consequence qu'on luy escrivoit, et le plus souvent de sa main en faisoit les despesches, cela s'appelle aux plus grandes et ses privées personnes. Je la vis une fois, pour une après-disnée, escrire de sa main vingt paires de lettres et longues.

Elle disoit et parloit fort bien françois, encore qu'elle fust italienne. A ceux de sa nation pourtant ne parloit que bien souvent françois, tant elle honoroit la France et sa langue, et faisoit fort paroistre son beau dire aux grands, aux estrangiers et aux ambassadeurs, qui la venoient trouver tousjours après le Roy. Elle leur respondoit fort pertinemment, avec une fort belle grace et majesté, comme je l'ay veu aussi parler aux cours de parlement, fust en public, fust en privé, et qui bien souvent les menoit beau, quand ils s'extravaguoient, ou faisoient trop des retenus, et ne vouloient condescendre aux edicts faicts en son conseil privé, ou ordonnances du Roy et des siennes. Assurez-vous qu'elle parloit bien en reyne, et se faisoit bien redouter en reyne. Je la vis une fois à Bourdeaux, lors qu'elle mena la reyne de Navarre sa fille au roy son

mary. Elle m'avoit commandé dès la Court d'aller avec elle bien parler à ces messieurs, qui ne vouloient abolir quelque certaine confrerie par eux inventée et observée, ce qu'elle vouloit nommement casser, prevoyant qu'elle apporteroit quelque queüe à la fin, qui ne vaudroit rien, et préjudicieroit à l'Estat. Ils la vindrent trouver à l'evesché dans le jardin où elle estoit se pourmenant un dimanche matin. Il y en eut un qui porta la parole pour tous, pour luy donner à entendre le fruict de ceste confrerie, et l'utilité qu'elle apportoit pour le public. Elle, sans estre preparée, respondit si bien par de si belles paroles et apparentes raisons et propres pour la rendre mal fondée et odieuse, qu'il n'y eut là pas un qui n'admirast l'esprit de ceste reyne, et ne demeurast estonné et confus; d'autant que, pour la derniere parole, elle dict : « Non; je veux, et le Roy mon filz, qu'elle soit « exterminée, et qu'il n'en soit jamais plus parlé, pour « des raisons secrettes que je ne vous veux dire, outre « celles que je vous ay dict; autrement, je vous ferai « ressentir que c'est que de désobéir au Roy et à « moy. » Par ainsy chacun calla, et plus jamais n'en fut parlé.

Elle faisoit de ces tours bien souvent à l'endroit des princes et des plus grands, quand ils avoient failly grandement, et qu'elle prenoit sa colere, et qu'elle faisoit de l'altiere; n'estant rien au monde si superbe et brave qu'elle quand il falloit, n'espargnant nullement les veritez à un chacun.

J'ay veu feu M. de Savoye, qui avoit accoustumé l'Empereur, le roy d'Espagne, et veu tant de grands, la craindre et la respecter plus que si ce fust esté sa

mere, et M. de Lorraine de mesme, bref tous les grands de la chrestienté. J'en allegueroīs plusieurs exemples; mais à une autre fois, et à leur tour, je les diray : pour ce coup, me suffira de ce que j'en ay dict.

Entre toutes ses perfections, elle estoit bonne chrestienne et fort devote, faisant souvent ses pasques, et ne faillant jamais tous les jours au service divin, à ses messes et ses vespres, qu'elle rendoit fort agréables autant que devotes, par les bons chantres de sa chapelle, qu'elle avoit esté curieuse de recouvrer des plus exquis : aussi naturellement elle aymoit la musique, et en donnoit souvent plaisir à sa Court dans sa chambre, qui n'estoit nullement fermée aux honnestes dames et honnestes gens, voire à tous et à toutes, ne la voulant resserrer à la mode d'Espagne, ny d'Italie son pays, ny mesme comme nos autres reynes Elizabeth d'Austriche et Loyse de Lorraine ont faict; mais disoit que, tout ainsi que le roy François son beau pere, qu'elle honoroit fort, la luy avoit dressée et faite libre, qu'elle la vouloit ainsi entretenir à la vraye françoise, sans en rien innover ny reformer, et que ainsi aussi le Roy son mary l'avoit voulu : aussi sa chambre estoit tout le plaisir de la Court.

Elle avoit ordinairement de fort belles et honnestes filles, avec lesquelles tous les jours en son antichambre on conversoit, on discouroit et divisoit, tant sagement et tant modestement que l'on n'eust osé faire autrement; car le gentilhomme qui failloit en estoit banny et menacé, et en crainte d'avoir pis, jusques à ce qu'elle luy pardonnoit et faisoit grace, ainsi qu'elle y estoit propre et toute bonne de soy.

Pour fin, sa compagnie et sa court estoit un vray paradis du monde et escole de toute honnesteté, de vertu, l'ornement de la France, ainsi que le sçavoient bien dire les estrangiers quand ils y venoient; car ils y estoient très-bien receus, et commandement exprès à ses dames et filles de se parer lors de leur venue, qu'elles paroissoient deesses, et les entretenir sans s'amuser ailleurs; autrement elles estoient bien tancées d'elle, et en avoient bien la reprimande.

Bref, sa court a esté telle, que, quand elle a esté morte, on a dict par la voix de tous que la Court n'estoit plus la Court, et que jamais plus il n'y auroit en France une reyne-mere. Mais quelle court estoit-ce? telle que je crois que jamais emperiere de Rome de jadis n'en a tenu pour dames une pareille d'ordinaire, ny nos rois de France. Bien est il vray que ce grand empereur Charlemagne et roy de France, de son vivant prist grand plaisir faire et dresser des courts grandes et plenières, tant des pairs, ducs, comtes, paladins, barons et chevaliers de France, que des dames leurs femmes et damoiselles leurs filles, et plusieurs autres de toutes contrées, pour tenir compagnie et court, ainsi que disent les vieux romans de ce temps, à l'impératrice et reyne, pour voir les belles joustes, tournois, magnificences qui s'y faisoient très superbes par une grande troupe de chevaliers errans venans de toutes parts. Mais quoy! ces belles et grandes assemblées et compagnies ne se faisoient ny se voyoient que trois ou quatre fois de l'an, et puis au partir de la feste se departoient et se retiroient en leurs terres et maisons, jusques à une autre fois, encore qu'aucuns disent que ce Charlemagne fut, sur sa vieillesse, fort addonné

aux femmes, mesme que ses filles furent bonnes compagnes, et que Louïs le Debonnaire, à l'advenement de la couronne, fut contrainct de bannir ses sœurs en certains lieux pour avoir esté trop escandalisé de l'amour avec les hommes; et si chassa une infinité de dames, qui estoient de la joyeuse bande. Ces courts pourtant dudit Charlemagne n'estoient de durée, je dis du temps de ses beaux ans; car il s'amusoit lors aux guerres, selon nos vieux romans; et sur ses jours sa court estoit ainsi par trop desbordée, comme j'ay dit; mais la court de nostre roy Henry II et nostre Reyne estoit ordinaire, fust en guerre, fust en paix, fust ou pour resider et demeurer en un lieu pour quelques mois, fust qu'elle se remuast en autres maisons de plaisance et chasteaux de nos rois, qui n'en ont point de faute, et en ont plus que roy du monde. Ceste belle et grande compagnie tousjours, au moins la majeure part, marchoit et alloit avec sa Reyne; si que d'ordinaire pour le moins sa court estoit plaine de plus de trois cens dames ou damoiselles.

Aussi les mareschaux des logis et fourriers du Roy affirmoient qu'elles tenoient tousjours la moitié des logis, ainsy que j'ay veu l'espace de trente-trois ans que j'ay pratiqué tousjours la Court sans gueres l'abandonner, fors aux voyages de nos guerres et autres estrangiers : mais, estant de retour, j'y estois d'ordinaire; car le sejour m'en estoit fort agreable, comme n'en ayant jamais veu ailleurs plus beau, et pense que par le monde, depuis qu'il est faict, on n'en a jamais veu de pareil : et d'autant que le beau nom de ces belles dames, qui assistoient à nostre Reyne à decorer sa court, ne se doibt taire, j'en mettray icy

aucunes, selon qu'il m'en souviendra, que j'ay veu sur la fin du mariage de la Reyne et durant sa viduité, car auparavant j'estois trop jeune.

Premierement il y avoit mesdames les filles de France. Je les mets les premieres, car jamais elles ne perdent leur rang, et vont devant toutes autres, tant cette maison est grande et noble, savoir :

Madame Elisabeth de France, despuis reyne d'Espagne;

Madame Claude, despuis duchesse de Lorraine;

Et madame Marguerite, despuis reyne de Navarre;

Madame la sœur du Roy, despuis duchesse de Savoye;

La reyne d'Escosse, despuis reyne Dauphine, et reyne de France;

La reyne de Navarre, Jeanne d'Allebret;

Madame Catherine sa fille, aujourd'huy Madame la sœur du Roy (1);

Madame Diane, fille naturelle du Roy (2), despuis legitimée, et madame de Castres, et en secondes nopces madame de Montmorency, et puis madame d'Angoulesme;

Madame d'Anguien, de la maison de Sainct Pol et Touteville, heritiere;

Madame la princesse de Condé, de la maison de Roye;

Madame de Nevers, de la maison de Vandosme;

Madame de Guise, de la maison de Ferrare;

Madame Diane de Poictiers, duchesse de Valantinois;

Mesdames les duchesses d'Aumale et de Bouillon, ses filles;

(1) Henri IV. (S.) — (2) Henri II. (S.)

Madame la marquise de Rothelin, de la maison de Rohan;

Madame de Montpensier, de la maison de Longvy ou Givry;

Madame l'admiralle de Brion, sa sœur;

Madame de Rieux, sœur de M. de Montpensier;

Madame la marquise d'Elbeuf, sa fille, de la maison de Rieux;

Madame la princesse de La Roche-sur-Ion, vefve du mareschal de Montegean;

Madame la mareschalle de Sainct André, de la maison de Lustrac;

Madame la mareschalle de Strozzi, de la maison de Medicis, fort proche de la Reyne;

Madame la comtesse de Sommerive, et de Tande, sa fille;

Madame la comtesse d'Urfé, sa proche et grande confidente;

Madame la mareschalle de Brissac, de la maison d'Estelan en Normandie;

Madame la mareschalle de Termes du Piedmont;

Madame la connestable;

Madame la mareschalle d'Amville, de la maison de Bouillon;

Madame l'admiralle de Chastillon, de la maison de Laval;

Madame de Roye, sœur de M. l'Admiral;

Madame d'Andelot, de la maison de Laval, heritiere;

Madame de Martigues, dite avant madamoiselle de Villemontays, grande favorite de la reyne d'Escosse;

Madame de Cursol, despuis duchesse d'Uzais;

Madame la comtesse de La Rochefoucault, de la maison de La Mirande;

Madame de Randan, sa sœur;

Madame la comtesse de La Rochefoucault en secondes nopces, de la maison de Roye, sœur de la princesse de Condé.

Bref, une infinité d'autres belles dames avoit cette Reyne, dont il ne me peut pas souvenir, quand elle estoit durant quelque temps de son regne et de mariage; puis estant vefve elle eust les deux Reynes ses belles filles.

Elisabeth d'Autriche, et Louyse de Lorraine;

La reyne de Navarre, sa fille, le miracle du monde;

Madame la princesse de Navarre, sa belle sœur;

Madame la princesse de Condé, de la maison de Longueville;

Madame la princesse de Condé, sa belle fille, de la maison de Nevers,

Madame de Nevers, sa sœur, heritiere de la maison, et l'aisnée;

Madame de Guise, leur seconde sœur, mariée en premieres nopces au prince Portian, et puis avec M. de Guise;

Madame de Nevers, de la maison de Montpensier, vefve du comte d'Eu, despuis M. de Nevers;

Madame de Nevers, de la maison de Bouillon, mariée au second M. de Nevers, et despuis avec M. de Clermont Tallard, et avec M. de Sagonne apres;

Madame de Montpensier, de la maison de Guise;

Madame de Bouillon, de la maison de Montpensier;

Madame de Longueville, vefve de messieurs d'Anguien et Nevers;

Madame la princesse Dauphine, de la maison de Mezieres et d'Anjou;

Madame de Candalle, de la maison de Montmorency;

Madame d'Espernon, sa fille;

Madame de Joyeuse, sœur de la Reyne;

Madame de Mercure, fille de M. de Martigues;

Madame la princesse de Conty, de la maison de Lusse;

Madame de Raix, de la maison de Dampierre, vefve de feu M. d'Annebaut, et puis remariée à M. de Raix;

Madame la comtesse Fiasque, de la maison d'Estrozze, fille de Robert Strozze;

Madame la mareschalle de Biron, de la maison de Sainct Blancquart;

Madame de La Vallette, de la maison du Bouchage;

Madame la mareschalle de Joyeuse, sa sœur aisnée;

Madame de Nançay, son autre sœur;

Madame du Bouchage, de la maison de La Vallette;

Madame la duchesse d'Uzais la derniere, de la maison de Clermont Tallard;

Madame de Montlor, sa sœur; et madame de Manon, son autre sœur;

Mesdames de Cypierre et Alluye, sœurs, de la maison de Pienne;

Mesdames de Barbezieux, de Pienne et de Chasteauroux, toutes trois sœurs, de la maison de Brion;

Mesdames de Carnavallet, l'une de la maison d'Auteville, et l'autre de la maison de La Baume;

Madame de Rouanays, de la maison de Sainct Blansay, dicte avant madame de Chasteau Briant, fort favorite de la Reyne sa maistresse;

Madame de Sauve, sa niepce ;

Madame de Lenoncourt, despuis madame de Guimené ;

Madame de Schomberg ;

Madame de Sansac, de la maison de Montberon ;

Madame de Bourdeille, de la maison de Montberon aussi, fort proches parantes ;

Madame de Lansac, de la maison de Mortemar, et l'autre la jeune, de la maison de Pothon de Saintrailles ;

Madame Dassigny, et madame de Brissac sa fille ;

Madame de Clermont d'Amboise, vefve de feu M. de l'Aubespine le jeune, de la maison d'Oysel ou Ville Parisi ;

Madame de Villeroy, sa belle sœur, de la maison de l'Aubespine ;

Madame de La Bourdesiere, de la maison de Robertet ;

Madame d'Estrée ;

Madame la comtesse de Sainct Aignan ;

Madame de Sourdis ;

Madame d'Arvaut, et madame de Montoyron, ses filles ;

Madame de La Tour, despuis madame de Clermont d'Antragues, de la maison de Bon de Marseilles ;

Madame d'Antragues, la premiere, de la maison de Guimenay, et madame d'Antragues, la seconde, qui est annuit ;

Madame de Villeclayr la jeune, de la maison de La Marche, ou Bouillon, et l'autre de la maison de La Bretesche ;

Mesdames de Meru et Thoré, l'une de la maison de Cossé, et l'autre d'Humieres ;

Madame la comtesse de Maulevrier, de la maison de Limeuil;

Madame de Ragny, de La maison de Cypierre;

Madame la marquise de la Malleraye, de la maison de Raix;

Madame du Fargis, de la maison de Pienne;

Madame de Senerpont, et madame de Beaudine sa fille, de la maison d'Ovarty;

Madame de Lesigny;

Madame du Lude, de la maison de La Fayette;

Madame la comtesse de Sancerre, sa fille;

Madame de Fontaine Guerin, de la maison de Sancerre;

Madame de Lavardin, de la maison de Negrepelisse;

Mesdames la mareschalle de Matignon, de Ruffec, de Mallicorne, toutes trois sœurs, de la maison du Lude;

Madame de La Chastre;

Madame de Clermont de Losdeve, de la maison de Bernoy;

Madame Bourdin;

Madame de Bruslard, madame de Pinard.

Tant d'autres y en a il, qu'avant en achever le conte je m'en romprois la teste; plus j'y songerois, la memoire me varieroit: voylà pourquoy je les passe soubs sillence; et si l'on m'inculpe (1) que je ne les mets pas bien en leur rang, quand elles estoient avec leur Reyne elles les gardoient assez bien sans avoir la peine de les ranger icy.

Il fault venir à ceste heure aux filles que j'ay veu, tant avec la Reyne mere qu'avec mesdames les reynes

(1) C'est-à-dire, si l'on me blâme. Voyez Nicod. (S.)

ses belles filles, et autres grandes princesses de la Court, lesquelles, encore que je les aye veu toutes quasi mariées, je ne les nommeray que filles, ainsi que dès le commencement elles ont esté avec leurs maistresses : et dirois bien et nommerois tous les gentils hommes avecques qui elles ont esté mariées; mais cela seroit trop long à lire et superflu, aussi crois je que le meilleur temps qu'elles ont eu jamais, et qu'on leur demande, c'est quand elles estoient filles; car elles avoient leur liberal arbitre pour estre religieuses, aussi bien de Venus que de Diane, mais qu'elles eussent de la sagesse et de l'habileté et sçavoir, pour engarder l'enflure du ventre.

En voicy doncques aucunes, et des plus anciennes, qui sont une vingtaine, et des premieres :

Madamoiselle de Rohan;

Madamoiselle de Piennes;

Madamoiselle de Sourdis;

Madamoiselle de Bourlemont;

Madamoiselle de Tenie;

Mesdamoiselles de Cabrianne, et Guyonniere, sœurs;

Madamoiselle de Bourdeille;

Madamoiselle de Rouhet;

Mesdamoiselles de Limeuil, sœurs, dont l'aisnée mourut à la Court;

Madamoiselle de Charlus;

Madamoiselle de Brion;

Madamoiselle de Sainct Boire la Belle, despuis madame La Grande;

Madamoiselle de Sainct André, très riche heritiere, fille de M. le mareschal de Sainct André;

Madamoiselle de Montbron, riche heritiere, de la maison d'Ausances;

Madamoiselle de Burlan, autrement Theligny;

Mesdamoiselles d'Auteville, trois sœurs;

Mesdamoiselles de Flammin, de Ceton, Beton, Leviston, escossoises;

Madamoiselle de Fontpertuis;

Madamoiselle de Torigny;

Madamoiselle de Noyan;

Mesdamoiselles de Riberac, autrement de Guitinieres;

Madamoiselle de Chasteauneuf;

Madamoiselle de Montal;

Madamoiselle de La Chastigneraye, l'aisnée;

Madamoiselle de Charansonnet;

Madamoiselle de La Chastre;

Mesdamoiselles d'Estanay, les deux sœurs:

Mesdamoiselles de Certau, les deux sœurs;

Mesdamoiselles de Pons, les deux sœurs;

Madamoiselle Datrie (1);

Madamoiselle de Caratte, sa cousine;

Madamoiselle de La Mirande;

Mesdamoiselles de Brissac, les deux sœurs;

Madamoiselle Davilla, cipriote, eschapée du sac de Chipre (2);

Madamoiselle de Cipierre;

(1) Ou d'Atri. (S.)

(2) Cette demoiselle, qui effectivement étoit cypriotte, puisqu'elle étoit sœur de l'historien Davila, cypriot, comme on le voit dans sa Vie, fut mariée à Jean de Hemery ou d'Hemeries, seigneur de Villers, gentilhomme normand: mais son nom étoit Daville, et non pas Dampville, ou d'Anville, comme on lit dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, Tome II, page 318. (L. D.)

Madamoiselle Dayelle (1);

Madamoiselle de La Motthe;

Madamoiselle de Vitry (2);

Madamoiselle de Foucaud;

Madamoiselle du Tiers;

Madamoiselle de La Vernay;

Madamoiselle de Beaulieu, de la maison de Brissac, bastarde;

Madamoiselle de Grandmont;

Madamoiselle du Lude;

Madamoiselle de La Bretesche (3);

Madamoiselle de Boüillé;

Madamoiselle de La Chastigneraye, la seconde;

Mesdamoiselles d'Estrée, Gabrielle et Diane;

Madamoiselle de Surgieres (4);

Madamoiselle de Rostain;

Madamoiselle de Faucheuse;

Madamoiselle de Rebours;

Madamoiselle de Ville Savin;

Mesdamoiselles de Barbezieux, les trois sœurs;

(1) Plutôt d'Ayelle. Elle avoit un frére, ou un parent, nommé Oratio. On le voit dans les *Mémoires de M. de Nevers*, Tome I, page 388, d'où j'infère qu'elle étoit italienne, comme l'assure Le Laboureur, Tom. I, page 318, et non pas provençale, comme l'a cru Davila, liv. VI, sur l'an 1576. Mézerai, qui dit qu'elle étoit grecque, et qu'elle fut mariée à Jean d'Hemeries, l'a confondue avec mademoiselle Daville, et avant lui d'Aubigné avoit fait la même faute. (L. D.)

(2) Louise de l'Hopital, depuis cette madame de Simiers, dont parle le *Perroniana* au mot *Cotton*. (L. D.)

(3) Louise de Savonnières, fille de Jean sieur de La Bretesche, et fille d'honneur de la reine Catherine. Elle épousa en juillet 1586 ce même René de Villequier, qui avoit tué pour adultère Françoise de La Marck, sa première femme. (L. D.)

(4) L'une des maîtresses poétiques de Ronsard. (L. D.)

Madamoiselle de Lucé;

Madamoiselle de Cheronne;

Mesdamoiselles de Bacqueville;

Et pour couronner la fin, madamoiselle de Guise, freschement eslevée, très belle et honneste princesse, et madamoiselle de Longueville, l'aisnée, de mesme vertu.

En nommeray je encor davantage? Non; car ma memoire n'y sauroit fournir. Aussi il y en a tant d'autres dames et filles, que je les prie de m'escuser si je les fais passer au bout de la plume; non que je ne les veuille fort priser et estimer; mais je n'y ferois que resver et m'y amuser par trop, pour vouloir faire fin, et dire que toute cette compagnie, que je viens à nommer, on n'y eust sceu rien reprendre de leur temps, car toute beauté y abondoit, toute majesté, toute gentillesse, toute bonne grace; et bien heureux estoit-il qui pouvoit estre touché de l'amour de telles dames, et bien heureux aussi qui en pouvoit *escapar*: et vous jure que je n'ay nommé nulles de ces dames et damoiselles qui ne fussent fort belles, agreables et bien accomplies, et toutes bastantes pour mettre un feu par tout le monde. Aussi, tant qu'elles ont esté en leurs beaux aages, elles en ont bien bruslé une bonne part, autant de nous autres gentils hommes de court que d'autres qui s'approchoient de leurs feux : aussi à plusieurs ont elles esté douces, amiables et favorables et courtoises. Je parle d'aucunes desquelles j'espere en faire de bons contes dans ce livre avant que je m'en desparte, et d'autres aussi qui ne sont y comprises; mais le tout si modestement, et sans escandale, qu'on ne s'en apercevra de rien; car le tout se couvrira soubs le rideau du silence de leur nom : si que possible aucunes qui

en liront des contes d'elles mesmes ne s'en desagreront; car puisque le plaisir amoureux ne peut pas tousjours durer pour beaucoup d'incommoditez, empeschemens et changemens, pour le moins le souvenir du vieil passé contente encor.

Or, pour bien considerer combien il faisoit beau voir toute ceste belle troupe de dames et damoiselles, creatures plustost divines que humaines, il falloit se representer les entrées de Paris et autres villes, les sacrées et superlatives nopces de nos roys de France, et de leurs sœurs filles de France, comme celles du roy Dauphin, du roy Charles, du roy Henry III, de la reyne d'Espagne, de madame de Lorraine, de la reyne de Navarre, sans force autres grandes nopces de princes et princesses, comme celles de M. de Joyeuse, qui les a toutes surpassées si la reyne de Navarre y fust esté; puis l'entreveuë de Bayonne, l'arrivée des Polonnois, et une infinité d'autres et pareilles magnificences que je n'aurois jamais achevé de dire, où l'on a veu ces dames parestre les unes plus belles que les autres, les unes plus braves et mieux en point que les autres; car, en telles festes, outre leurs grands moyens, le Roy et les Reynes leur donnoient de grandes livrées, les unes plus gentilles que les autres.

Bref, on n'eust rien veu que tout beau, tout esclatant, tout brave, tout superbe, que jamais la gloire de Niquée (1) n'en approcha : car on voyoit tout cela reluire dans une salle du bal, au Pallais ou au Louvre, comme estoilles au ciel en temps serain. Aussi leur Reyne vouloit et commandoit tousjours qu'elles comparussent en hault et superbe appareil, encore que

(1) Palais enchanté dans *Amadis*, où Niquée est la ville de Nicée. (L. D.)

durant sa viduité elle ne se para jamais de mondaines soyes, sinon lugubres, mais tant bien proprement pourtant, et si bien accommodée, qu'elle paroissoit bien la Reyne pardessus toutes.

Il est vray que le jour des nopces de ses deux filz, Charles et Henry, elle porta des robes de vellours noir, voulant, disoit elle, solemniser la feste par ce signal pardessus les autres; mais, estant mariée, elle s'habilloit fort richement et superbement, et paroissoit bien ce qu'elle estoit. Et ce qui estoit très que beau à voir et à admirer, c'estoit aux processions generales qui se faisoient, fust à Paris ou autres lieux, quelque petit fut il, que la Court y fust, comme à celle de la Feste Dieu, à celle des Rameaux, portans leurs palmes et rameaux d'une si bonne grace, et le jour de la Chandelleur portans de mesmes leurs flambeaux, desquels les feuz contendoient avec les leurs. En ces trois processions, qui sont les bien fort solemnelles, certes on n'y remarquoit que toute beauté, toute bonne grace, tout beau port, tout beau marcher et toute braveté, si que les voyans en demeuroient tous ravis.

Il faisoit beau voir aussi quand la Reyne alloit par pays en sa litiere, estant grosse, lorsqu'elle estoit mariée; fust qu'elle allast à cheval en l'assemblée, ou par pays, vous eussiez veu quarante à cinquante dames ou damoiselles la suivre, montées sur de belles haquenées tant bien harnechées, et elles se tenant à cheval de si bonne grace, que les hommes ne s'y paroissoient pas mieux, tant bien en point pour habillemens à cheval, que rien plus; leurs chapeaux tant bien garnis de plumes, ce qui enrichissoit encore la grace, si que ces plumes volletantes en l'air representoient à de-

mander amour ou guerre. Virgille, qui s'est voulu mesler d'escrire le hault appareil de la reyne Didon quand elle alloit et estoit à la chasse, n'a rien approché au prix de celuy de nostre Reyne avec ses dames, et ne luy en desplaise, aussi comme j'ay dict cy devant.

Ceste Reyne, faicte de la main de ce grand roy François, qui avoit introduict ceste belle et superbe bombance, n'a voulu rien oublier ny laisser de ce qu'elle avoit apris, mais l'a voulu tousjours imiter, voire surpasser, et luy ay veu dire trois ou quatre fois en ma vie sur ce subject. Ceux qui ont veu toutes ces choses comme moy en sentent encor l'ame ravie comme moy, car ce que je dis est vray, car je l'ay veu.

Voylà donc la court de nostre Reyne. Que malheureux fust le jour que telle Reyne mourut! J'ay ouy conter que nostre Roy d'aujourd'huy, quelques dix huict mois apres qu'il se vist un peu avant dans la fortune et esperance d'estre un peu roy assez universel, se mist un jour à discourir avec feu M. le mareschal de Biron, des desseings et projets qu'il faisoit pour ung jour faire sa court planteureuse, belle, et du tout ressemblable à celle que nostre dite Reyne entretenoit; car à lors elle estoit en son plus grand lustre et splendeur qu'elle fust jamais; M. le mareschal luy respondit: « Il n'est pas en votre puissance, ny de roy « qui viendra jamais, si ce n'est que vous fissiez tant « avec Dieu qu'il vous fist ressusciter la Reyne-Mere, « pour la vous ramener telle. » Mais ce n'estoit pas cela que le Roy demandoit, car il n'avoit rien, lorsqu'elle mourut, qu'il hayssoit tant, et sans subject

pourtant, comme j'ay peu veoir : mais il le doict sçavoir mieux que moy.

Que malheureux fust encor le jour que telle Reyne mourut, et sur le poinct que nous en avions plus de nécessité, et en avons encore !

Elle mourut à Blois de tristesse qu'elle conceut du massacre qui se fit, et de la triste tragedie qui s'y joua, et voyant que, sans y penser, elle avoit faict venir là les princes, pensant bien faire, ainsy que M. le cardinal de Bourbon luy dict : « Hélas ! madame, vous « nous avez tous menez à la boucherie sans y penser. » Cela luy toucha si fort au cœur, et la mort de ces pauvres gens, qu'elle se remit dedans lit, ayant esté paravant malade, et oncques plus n'en releva.

On dit que, lors que le Roy luy annonça le meurtre de M. de Guise, et qu'il estoit roy absolu, sans compagnon ny maistre, elle lui demanda s'il avoit mis ordre aux affaires de son royaume avant que faire ce coup. Il respondit qu'ouy. « Dieu le veuille, dict-elle, « mon fils ! » Comme tres prudente qu'elle estoit, elle prevoyoit bien ce qui luy debvoit advenir, et à tout le royaume.

Il y en a aucuns qui ont parlé diversement de sa mort, et mesme de poison. Possible qu'ouy, possible que non ; mais on la tient morte et crevée de despit, comme elle avoit raison.

Elle fut mise en son lict de parade, ainsy que j'ay ouy dire à une de ses dames, ny plus ny moins que la reyne Anne, que j'ay dict par cy devant, et vestuë des mesmes habits royaux qu'avoit ladicte Reyne, qui n'avoient servy depuis sa mort à autres qu'à elle, et fut portée apres dans l'eglise du chasteau, en mesme

pompe et solemnité que ladicte reyne Anne, où elle gist et repose encores.

Le Roy l'ayant voulu faire porter à Chartres, et de là à Sainct-Denys, pour la mettre avec le Roy son mary dans le mesme cercueil qu'elle luy avoit faict faire, bastir et construire, si beau et si superbe; mais la guerre qui survint empescha le tout.

Voilà ce que je puis dire à ceste heure de ceste grande Reyne, qui a donné certes de si grands subjects pour parler dignement d'elle, que ce petit discours n'est assez bastant pour ses loüanges. Je le sçay bien; mais aussi la qualité de mon sçavoir n'y pourroit suffire, puisque les mieux disans y seroient bien empeschés. Toutesfois, pour tel discours qu'il est, je l'appens en toute humilité et devotion à ses pieds, et ce aussi pour fuir la trop grande prolixité, pour laquelle certes je ne me sens trop capable: mais j'espere bien ne me separer d'elle tant en mes discours que je m'en taise du tout, et n'en parle lors qu'il faudra, ainsi que ses belles et nompareilles vertus me le commandent, et m'en donnent ample matiere, ayant veu tout ce que j'ay escrit d'elle, et qui a passé de mon temps; d'autres temps je l'ay appris de personnes fort illustres, ainsi que je le feray voir en tous ces livres.

Ceste Reyne, qui fut de tant de Roys la mere,
Et des Reynes aussi, ensemble de la France,
Mourut lors qu'on avoit d'elle le plus d'affaire;
Car nul qu'elle n'a pu luy donner assistance.

DISCOURS TROISIESME.

MARIE STUART,

REYNE D'ESCOSSE, JADIS REYNE DE NOSTRE FRANCE.

Ceux qui voudront jamais escrire de ceste illustre reyne d'Escosse en ont deux très amples subjects, l'un celuy de sa vie, et l'autre celuy de sa mort; l'un et l'autre très mal accompagnés de la bonne fortune, ainsi que j'en veux toucher quelques points en ce petit discours, par forme d'abregé, et non en longue histoire; laquelle je laisse à descrire aux plus sçavants et mieux couchants par escrit.

Cette Reyne donc eut son pere, le roy Jacques, fort homme de bien et de valeur, et fort bon François; aussi avoit il raison. Après qu'il fut veuf de madame Magdelaine, fille de France, demanda au roy François quelque honneste et vertueuse princesse de son royaume pour se remarier[1], ne desirant rien tant que de continuer l'alliance de France.

Le roy François, ne sçachant mieux choisir pour contenter ce bon prince, luy donna la fille de M. de Guyse, Claude de Lorraine, vefve pour lors de feu M. de Longueville, laquelle fust trouvée de ce Roy si belle, sage, vertueuse et honneste, qu'il fust fort ayse, et s'estima très heureux de la prendre, et s'en trouva tel après qu'il l'eut prise et espousée, et tout le royaume d'Escosse, qu'elle gouverna fort sagement lors qu'elle fut vefve, qui le fut en peu d'années après son ma-

riage, n'y ayant guieres demeuré avec luy, non sans luy avoir produict une belle lignée, qui fut ceste belle, et des plus belles pour lors princesses du monde, nostre Reyne, de laquelle nous parlons. Icelle, n'estant quasi, par maniere de dire, que née, et estant aux mammelles tettant, les Anglois vindrent assaillir l'Escosse, et fallut que sa mere l'allast cachant, pour crainte de ceste furie, de terre en terre d'Escosse; et, sans le bon secours que le roy Henry y envoya, à grand peine eust elle esté sauvée; et ce nonobstant la fallust mettre sur les vaisseaux, et l'exposer aux vagues, orages et aux vents de la mer, à la passer en France pour sa plus grande seureté : où certes cette male fortune n'ayant peu passer la mer avec elle, ou ne l'osant pour ce coup l'attaquer en France, la laissa si bien que la bonne la prist par la main : et, ainsi que son bel aage croissoit, ainsi vist on en elle sa grande beauté, ses grandes vertus, croistre de telle sorte que, venant sur les quinze ans, sa beauté commença à faire parestre sa belle lumiere en beau plain midy, et en effacer le soleil lorsqu'il luisoit le plus fort, tant la beauté de son corps estoit belle. Et pour celle de l'ame, elle estoit toute pareille; car elle s'estoit faicte fort sçavante en latin : estant en l'aage de treize à quatorze ans, elle declama devant le roy Henry, la Reyne, et toute la Court, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faicte soubstenant et deffendant, contre l'opinion commune, qu'il estoit bien seant aux femmes de sçavoir les lettres et arts liberaux. Songez quelle rare chose c'estoit et admirable de voir cette sçavante et belle Reyne ainsi orer (1) en

(1) C'est-à-dire haranguer. (S.)

latin, qu'elle entendoit et parloit fort bien; car je l'ay veu là : et fut si curieuse de faire faire à Antoine Fochain, de Chauny en Vermandois, et l'addresse à ladite Reyne, une rethorique en françois que nous avons encore en lumiere, afin qu'elle l'entendist mieux et se fist plus eloquente en françois, comme elle a esté, et mieux que si dans la France mesme eust pris sa naissance. Aussi la faisoit il bon voir parler, fust aux plus grands, fust aux plus petits; et tant qu'elle a esté en France, elle se reservoit tousjours deux heures du jour pour estudier et lire : aussi il n'y avoit gueres de sciences humaines qu'elle n'en discourust bien. Surtout elle aymoit la poësie et les poëtes, mais surtout M. de Ronsard, M. du Bellay, et M. de Maison Fleur, qui ont fait de belles poësies et elegies pour elle, et mesmes sur son partement de la France, que j'ay veu souvent lire à elle mesme en France et en Escosse, les larmes à l'œil, et les souspirs au cœur.

Elle se mesloit d'estre poëte, et composoit des vers, dont j'en ay veu aucuns de beaux et très bien faictz et nullement ressemblans à ceux qu'on luy a mis à sus avoir faicts sur l'amour du comte de Bothwel (1) : ils sont trop grossiers et mal polis pour estre sortis de sa belle boutique. M. de Ronsard estoit bien de mon opinion en cela, ainsi que nous en discourions un jour, et que nous les lisions. Elle en composoit bien de plus beaux et de plus gentils, et promptement, comme je l'ay veüe souvent, qu'elle se retiroit en son

(1) Voyez ces vers, et le contraire de tout ce discours, dans les *Mémoires de l'Estat de France sous le règne de Charles IX*. Tome I, pages 142-261, et surtout 224-228. (S.)

cabinet, et sortoit aussi tost pour nous en monstrer à aucuns honnestes gens que nous estions là. De plus, elle escrivoit fort bien en prose, surtout en lettres, que j'ay veües très belles et très éloquentes et hautes Toutesfois, quand elle devisoit avec aucuns, elle usoit de fort doux, mignard et fort agreable parler, et avec une bonne majesté, meslée pourtant avec une fort discrete et modeste privauté, et surtout avec une fort belle grace; mesme que sa langue naturelle, qui de soi est fort rurale, barbare, mal sonnante et seante, elle la parloit de si bonne grace, et la façonnoit de telle sorte, qu'elle la faisoit trouver très belle et très agreable en elle, mais non en autres.

Voyez quelle vertu avoit une telle beauté et telle grace, de faire tourner un barbarisme grossier en une douce civilité et gracieuse mondanité! et ne s'en faut esbahir de cela, qu'estant habillée à la sauvage (comme je l'ay veüe) et à la barbaresque mode des sauvages de son pays, elle paroissoit, en un corps mortel et habit barbare et grossier, une vraye déesse. Ceux qui l'ont veüe ainsi habillée le pourront ainsi confesser en toute vérité; et ceux qui ne l'ont veüe en pourront avoir veu son portrait, estant ainsi habillée. Si que j'ay veu dire à la Reyne-Mere et au Roy qu'elle se monstroit encore en celuy là plus belle, plus agreable et plus desirable qu'en tous les autres. Que pouvoit elle donc parestre se representant en ses belles et riches parures, fust à la françoise ou à l'espaignolle, ou avec le bonnet à l'italienne, ou en ses autres habits de son grand deuil blanc, avec lequel il la faisoit très beau voir; car la blancheur de son visage contendoit avec la blancheur de son voile à qui l'emporteroit; mais

enfin l'artifice de son voile le perdoit, et la neige de son blanc visage effaçoit l'autre : aussi se fit il à la Court une chanson d'elle portant le deuil, qui estoit telle :

L'on void, sous blanc atour,
En grand deuil et tristesse,
Se pourmener mainct tour
De beauté la déesse,
Tenant le trait en main
De son fils inhumain;
Et Amour, sans fronteau,
Voletter autour d'elle,
Desguisant son bandeau
En un funebre voile,
Où sont ces mots escrits:
Mourir ou estre pris.

Voilà comment ceste princesse paroissoit belle en toutes façons d'habits, fussent barbares, fussent mondains, fussent austeres. Elle avoit encore ceste perfection pour faire mieux embrazer le monde, la voix très douce et très bonne; car elle chantoit très bien, accordant sa voix avec le luth, qu'elle touchoit bien joliment de ceste belle main blanche, et de ces beaux doigts si bien façonnez, qui ne devoient rien à ceux de l'Aurore. Que reste il davantage pour dire ses beautez, sinon ce qu'on disoit d'elle : que le soleil de son Escosse estoit fort dissemblable à elle? Car quelques fois de l'an il ne luit pas cinq heures en son pays; et elle luisoit tousjours si bien, que de ses clairs rayons elle en faisoit part à sa terre et à son peuple, qui avoit plus besoing de lumiere que tout autre, pour, de son inclination, estre fort esloigné du grand soleil du ciel. Ah! royaume d'Escosse, je crois que maintenant vos

jours sont encore bien plus courts qu'ils n'estoient, et vos nuicts plus longues, puis que vous avez perdu cette princesse qui vous illuminoit! Mais vous en avez esté ingrats, ne l'ayant sceu recognoistre du debvoir de fidelité comme vous deviez, et comme nous en parlerons ailleurs.

Or ceste dame et princesse pleust tant à la France, qu'elle convia le roy Henry d'en prendre l'alliance, et la donner à M. le Dauphin, son fils bien aymé, qui, de son costé; en estoit esperdument espris. Les nopces donc en furent solemnellement celebrées dans la grand eglise et le palais de Paris, où l'on vist ceste Reyne parestre cent fois plus belle qu'une deesse du ciel, fust au matin à aller aux espousailles en brave majesté, fust après-disner à se pourmener au bal, et fust sur le soir à s'acheminer d'un pas modeste, et façon desdaigneuse, pour offrir et parfaire son vœu au dieu Hymenée : si bien que la voix d'un chascun s'alloit espandant et resonnant par la Court, et parmy la grand cité, que bien heureux estoit cent et cent fois le prince qui s'alloit joindre avec ceste princesse, et que si le royaume d'Escosse estoit quelque chose de prix, la Reyne le valoit davantage : car, encore qu'elle n'eust ny sceptre ny couronne, sa seule personne et sa divine beauté valoient un royaume; mais, puis qu'elle estoit Reyne, elle apportoit à la France et à son mary double fortune.

Voilà ce que le monde alloit disant d'elle; et par ainsi elle fut appelée la Reyne Dauphine, et le Roy son mary Roy Dauphin, vivans tous deux en une tres-grande amour et plaisante concorde.

Puis, venant ce grand roy Henry à mourir, vindrent

à estre roy et reyne de France, roy et reyne de deux grands Royaumes, heureux et tres heureux tous deux, si le roy son mary ne fut esté emporté par la mort, ny elle par consequent restée vefve au beau avril de ses plus beaux ans, et n'ayant joüy ensemble de leur amour, plaisir et felicitez, que quelque quatre années.

Voilà une felicité de peu de durée, et à qui la male fortune pour ce coup devoit pardonner; mais, la malfaisante qu'elle est, voulut ainsy traicter miserablement cette princesse, qui, de sa perte et de son deuil fit elle mesme ceste chanson.

En mon triste et doux chant,
D'un ton fort lamentable,
Je jette un deuil tranchant,
De perte incomparable,
Et en soupirs cuisans
Passe mes meilleurs ans.

Fut-il un tel malheur
De dure destinée,
Ny si triste douleur
De dame fortunée,
Qui mon cœur et mon œil
Voit en bierre et cercueil?

Qui, en mon doux printemps
Et fleur de ma jeunesse,
Toutes les peines sens
D'une extreme tristesse,
Et en rien n'ay plaisir,
Qu'en regret et desir.

Ce qui m'estoit plaisant
Ores m'est peine dure,
Le jour le plus luisant
M'est nuit noire et obscure,
Et n'est rien si exquis,
Qui de moy soit requis.

J'ay au cœur et à l'œil
Un portrait et image
Qui figure mon deuil
En mon pasle visage,
De viollettes taint,
Qui est l'amoureux teinct.

Pour mon mal estranger
Je ne m'arreste en place;
Mais j'ay eu beau changer,
Si ma douleur j'efface,
Car mon pis et mon mieux
Sont les plus deserts lieux.

Si en quelque sejour,
Soit en bois ou en prée,
Soit sur l'aube du jour,
Ou soit sur la vesprée,
Sans cesse mon cœur sent
Le regret d'un absent.

Si par fois vers ces lieux
Viens à dresser ma veüe,
Le doux traict de ses yeux
Je vois en une nuë;
Soudain je vois en l'eau,
Comme dans un tombeau.

Si je suis en repos,
Sommeillant sur ma couche,
J'oy qu'il me tient propos,
Je le sens qu'il me touche:
En labeur, en recoy,
Tousjours est prest de moy.

Je ne vois autre objet,
Pour beau qu'il se présente,
A qui que soit subjet,
Oncques mon cœur consente,
Exempt de perfection,
A cette affection.

Mets, chanson, icy fin
A si triste complainte,
Dont sera le refrein
Amour vraye et non feinte;
Pour la separation,
N'aura diminution.

Voilà les regrets qu'alloit jettant et chantant piteusement ceste triste Reyne, qui les manifestoit encore plus par son pasle teint; car, des lors qu'elle fut vefve, je ne l'ay jamais veu changer en un plus coloré, tant que j'ay eu cest honneur de la voir, et en France et en Escosse, où il luy fallut aller au bout de dix huict mois, à son tres grand regret, et apres sa viduïté, pour pacifier son royaume, fort divisé pour sa religion. Helas! elle n'y avoit aucune envie ny volonté. Je luy ay veu dire souvent, et apprehender comme la mort ce voyage, et desiroit cent fois plus de demeurer en France simple doüairiere, et se contenter de son Touraine et Poictou pour son doüaire donné à elle, que d'aller regner là en son pays sauvage; mais messieurs ses oncles, au moins aucuns et non pas tous, luy conseillarent, voire l'en pressarent (je n'en diray point les occasions), qui pourtant s'en repentirent bien puis apres de la faute.

Sur quoy ne faut doubter nullement si, lors de son partement, le feu roy Charles, son beau frere, fut esté en aage accomply comme il estoit fort petit et jeune, et aussi s'il fut esté en l'humeur et amour d'elle comme je l'ay veu, jamais il ne l'eust laissée partir, et resolument il l'eust espousée; car je l'en ay veu tellement amoureux, que jamais il ne regardoit son pourtraict qu'il n'y tint l'œil tellement fixé et ravy, qu'il ne s'en pouvoit jamais oster ny s'en ressasier, et dire souvent

que c'estoit la plus belle princesse qui nasquit jamais au monde : et tenoit le feu Roy son frere par trop heureux d'avoir joüy d'une si belle princesse, et qu'il ne debvoit nullement regretter sa mort dans le tumbeau, puis qu'il avoit possedé en ce monde ceste beauté et son plaisir, pour si peu d'espace de temps qu'il l'eut possedée ; et que telle joüissance valoit plus que celle de son royaume. De sorte que si elle fust demeurée en France il l'eust espousée : il y estoit resolu, encore que ce fust esté sa belle sœur; mais le Pape d'alors ne luy en eut jamais refusé la dispense, veu qu'il l'avoit bien concedée à un sien subjet, qui estoit feu M. de Lové, pour espouser la sienne, et aussi que despuis, en Espagne, on a veu le marquis d'Aguilar en avoir eu de mesme, et force autres en ce pays, qui n'en font trop de difficulté pour entretenir leurs maisons, et ne les gaster et dissiper, comme nous faisons en France.

Tous ces discours ai-je veu faire pour ce subjet à luy et à plusieurs, lesquels j'obmettray pour ne varier en nostredict sujet de nostre Reyne, laquelle enfin estant persuadée, comme j'ay dict, d'aller en son royaume, et son voyage ayant esté remis à la prime[1], fit tant, que, le remettant de mois en mois, elle ne partit que sur la fin du mois d'aoust : et faut noter que ceste prime, en laquelle elle pensoit partir, vint si tardive, si fascheuse, si froide, qu'au mois d'avril n'y avoit pas aucune apparoissance de se parer de sa belle robe verte, ny de ses belles fleurs. Si bien que les galans de la Cour alloient augurans là-dessus, et publians que ceste prime avoit changé sa belle et plaisante saison en un ord et fascheux hyver, et n'avoit voulu se

[1] Printemps, autrefois primevère. (S.)

vestir de ses belles couleurs et verdures, pour le deuil qu'elle vouloit porter de la partance de ceste belle Reyne, qui luy servoit totalement de lustre. M. de Maison-Fleur, gentil cavalier pour les lettres et pour les armes, en fit pour ce subject une fort belle elegie.

Le commencement de l'automne estant donc venu, il fallut que ceste Reyne, après avoir assez temporisé, abandonnast la France; et s'estant acheminée par terre à Calais, accompagnée de messieurs tous ses oncles, M. de Nemours, et de la pluspart des grands et honnestes de la Court, ensemble des dames, comme de madame de Guyse et autres, tous regrettans et pleurans à chaudes larmes l'absence d'une telle Reyne, elle trouva au port deux galeres, l'une de M. de Mevillon, et l'autre du capitaine Albize, et deux navires de charge seulement pour tout armement: et, six jours apres son sejour de Calais, ayant dict ses adieux piteux et pleins de souspirs à toute la grand compagnie qui estoit là, despuis le plus grand jusques au plus petit, s'embarqua ayant de ses oncles avec elle messieurs d'Aumale, grand prieur, et d'Elbeuf, et M. D'Amville, aujourd'huy M. le connestable, et force noblesse que nous estions avec elle dans la galere de M. de Mevillon pour estre la meilleure et la plus belle.

Ainsi donc qu'elle commençoit à vouloir sortir du port, et que les rames commençoient à se vouloir moüiller, elle y vist entrer en plaine mer, et tout à coup à sa veüe, s'enfoncer un navire devant elle et se perir, et la pluspart des mariniers se noyer, pour n'avoir pas bien pris le courant et le fond; ce qu'elle voyant s'escria incontinent: « Ah! mon Dieu! quel augure de « voyage est cecy! » Et la galere estant sortie du port,

et s'estant eslevé un petit vent frais, on commença à faire voile, et la chiorme se reposer. Elle, sans songer à autre action, s'appuie les deux bras sur la poupe de la galere du costé du timon, et se mist à fondre en grosses larmes, jettant tousjours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle estoit partie, prononçant tousjours ces tristes paroles : « Adieu France ! adieu France ! » les repetant à chasque coup ; et luy dura cet exercice dolent près de cinq heures, jusques qu'il commença à faire nuict, et qu'on luy demanda si elle ne se vouloit point oster de là et souper un peu. Alors, redoublant ses pleurs plus que jamais, dict ces mots : « C'est bien « à ceste heure, ma chere France, que je vous perds « du tout de veüe, puis que la nuict obscure est jalouse « de mon contentement de vous voir tant que j'eusse « pu, et m'apporte un voile noir devant mes yeux pour « me priver d'un tel bien. Adieu donc, ma chere « France, je ne vous verray jamais plus ! » Ainsi se retira, disant qu'elle avoit faict tout le contraire de Didon, qui ne fit que regarder la mer quand Enée se despartit d'avec elle, et elle regardoit tousjours la terre. Elle voulut se coucher sans n'avoir mangé qu'une salade, et ne voulut descendre en bas dans la chambre de pouppe ; mais on luy fit dresser la traverse de la galere en haut de la pouppe, et luy dressa on là son lict : et reposa peu, n'oubliant nullement ses soupirs et larmes. Elle commanda au timonnier, sitost qu'il seroit jour, s'il voyoit et descouvroit encor le terrain de la France, qu'il l'esveillast, et ne craignist de l'appeller. A quoy la fortune la favorisa ; car le vent s'estant cessé, et aïant eu recours aux rames, on ne fist guieres de chemin ceste nuict : si bien que, le jour

paressant, parut encor le terrain de France; et, n'ayant failly le timomnier au commandement qu'elle luy avoit faict, elle se leva sur son lict, et se mit à contempler la France encor, et tant qu'elle peut. Mais, la galere s'esloignant, elle esloigna son contentement, et ne vist plus son beau terrain. Adonc redoubla encore ces mots: « Adieu la France; je pense ne vous voir jamais plus. »

Si desira elle cette fois qu'une armée d'Angleterre parut, de laquelle nous estions fort menacez, afin qu'elle eust subjet et fut contrainte de relascher en arriere, et se sauver au port d'où elle estoit partie; mais Dieu en cela ne l'a voulu favoriser à ses souhaits, car, sans aucun empeschement, nous arrivasmes au Petit Lict (1), dont sur le navigage je feray ce petit incident: que le premier soir que nous feusmes embarquez, le seigneur de Chastellard, qui despuis fust executé en Escosse par son outrecuydance, et non pour crime, comme je diray (qui estoit gentil cavallier et homme de bonne espée et bonnes lettres), ainsi qu'il vist qu'on allumoit le fanal, il dict ce gentil mot: « Il ne seroit point besoing de ce fanal, ny de ce « flambeau, pour nous esclairer en mer, car les beaux « yeux de ceste Reyne sont assez esclairans et bas- « tans pour esclairer de leurs beaux feux toute la « mer, voire l'embrazer, pour un besoing. »

Faut noter qu'un jour avant, qui fut un dimanche matin, que nous arrivasmes en Escosse, il s'esleva un si grand brouillard, que nous ne pouvions pas voir despuis la poupe jusques à l'arbre de la gallere, en quoy les pilotes et comites furent fort estonnez; si bien que, par necessité, il fallut mouiller l'ancre en

(1) Petit-Leith. (S.)

plaine mer, et jetter la sonde, pour sçavoir où nous estions.

Ce broüillard dura tout le long d'un jour, toute la nuit, jusques au lendemain matin à huit heures, que nous nous trouvasmes environnez d'un infinité d'escueils; si bien que, si nous fussions allez en avant ou à costé, nous eussions donné à travers, et nous fussions tous peris. De quoy la Reyne disoit que, pour son particulier, ne s'en fust guieres souciée, ne souhaitant rien tant que la mort; mais elle ne l'eut pas souhaittée, ny voulu, pour le general pour tout le royaume d'Escosse. Ayant donc recogneu et veu, le matin de ce broüillard levé, le terrain d'Escosse, il y en eut qui augurarent sur ledict broüillard qu'il signifioit qu'on alloit prendre terre dans un royaume brouillé, brouillon et mal plaisant.

Nous allasmes entrer et prendre terre au Petit Lict, où soudain les principaux de là et de l'Islebourg accoururent pour recueillir leur Reyne; et, ayant sejourné deux heures seulement au Petit Lict, fallut s'aschemi-ner à l'Islebourg, qui n'est qu'à une petite lieue de là. La Reyne y alla à cheval, et ses dames et seigneurs sur des hacquenées guilledines du pays, telles quelles, et harnachées de mesme : donc, sur tel appareil, la Reyne se mist à pleurer et dire que ce n'estoit pas les pompes, les apprestz, les magnificences, ni les superbes montures de la France, dont elle avoit joüy si long-temps; mais puisqu'il lui falloit changer son paradis en un enfer, qu'il falloit prendre patience : et, qui pis est, le soir, ainsi qu'elle se vouloit coucher, estant logée en bas en l'abbaye de l'Islebourg, qui est certes un beau bastiment, et ne tient rien du pays, vindrent

soubs sa fenestre cinq ou six cens marauts de la ville luy donner l'aubade de meschants violons et petits rebecz, dont il n'y en a faute en ce pays là; et se mirent à chanter des pseaumes, tant mal chantez et si mal accordez, que rien plus. Hé! quelle musique et quel repos pour sa nuict!

Le lendemain matin, on luy cuida tuër son aumosnier devant son logis; et s'il ne se fust sauvé de vistesse dedans sa chambre il estoit mort, et en eussent faict de mesme comme ils firent depuis à son secretaire David (1); lequel, d'autant qu'il estoit d'esprit, la Reyne l'aymoit pour le maniement de ses affaires: mais on le luy tua dedans sa salle, si près d'elle, que le sang luy en rejailist sur sa robe, et luy tumba mort à ses pieds.

Quelle indignité! Ils luy en ont bien faict d'autres, dont ne se faut estonner s'ils ont parlé mal d'elle. Ce tour fait à son aumosnier, elle en vint si triste et faschée, qu'elle dict: « Voilà un beau commencement « d'obeïssance et de recueil de mes sujets! Je ne sçay « quelle en sera la fin, mais je la prevois très mau- « vaise. » Ainsi que la pauvre princesse en cela s'est monstrée despuis une seconde Cassandre en prophétie, comme elle estoit en beauté.

Estant là, elle vesquit environ trois ans fort sagement en sa viduïté, et y eut persisté, n'ayant nullement envie de violer les manes de son mary; mais les

(1) David Rizzo, musicien italien, dont Marie Stuart s'amouracha, et que son mari fit expédier. Le bon Brantôme passe là-dessus comme sur braise, et n'a garde de nous dire le honteux sujet de cette mort. Il va faire de même de l'assassinat de ce malheureux roi par ordre de cette sainte femme. (S.)

estats de son royaume la priarent et la sollicitarent de se remarier, afin qu'elle leur pust laisser quelque beau roy enfanté d'elle, comme est cestuy-cy d'aujourd'huy.

Il y en a qui ont dit qu'aux premieres guerres le roy de Navarre la voulut espouser, en repudiant la reyne sa femme à cause de la religion; mais elle n'y voulut consentir, disant qu'elle avoit une ame, et qu'elle ne la vouloit perdre pour toutes les grandeurs du monde, faisant un grand scrupule d'espouser un homme marié.

Enfin elle se remaria avec un jeune seigneur d'Angleterre de fort grande maison, mais non pareil à elle (1). Ce mariage ne fut guieres heureux, ny pour l'un ny pour l'autre. Je ne veux icy raconter comment le roy son mary, après luy avoir faict un fort bel enfant, qui regne aujourd'huy, fut tué et mourut par une fougade dressée où il logeoit. L'histoire en est imprimée et escripte, mais non au vray, pour l'accusation qu'on a suscité à la Reyne d'y avoir esté consentante. Ce sont abus et menteries; car jamais ceste Reyne ne fut cruelle : elle estoit du tout bonne et très douce. Jamais en France elle ne fist cruauté, mesme n'a pris plaisir ny eu le cœur de voir defaire les pauvres criminels par justice, comme beaucoup de grandes que j'ai cognues; et, alors qu'elle estoit en sa gallere, ne voulut jamais permettre que l'on battist le moins du monde un seul forçat, et en pria M. le grand prieur son oncle, et le commanda expressement au comite, ayant une compassion extreme de leur misere, et le cœur luy en faisoit mal.

Pour fin, jamais cruauté ne logea au cœur d'une

(1) Henri Stuart, comte de Lenox, son cousin. (S.)

si grande et douce beauté ; mais ce sont esté des imposteurs qui l'ont dict et escrit, entre autres M. Buchanan : en quoy il a mal recognu les biens que sa reyne luy avoit faitz en France et en Escosse, pour la grace de sa vie et du relief de son ban. Il eut mieux valu qu'il eust employé son divin sçavoir à parler mieux d'elle, ny des amours de Bothwel, jusques à y mettre quelques sonnets qu'elle avoit faicts, que ceux qui ont cognu sa poësie et son sçavoir diront bien tousjours qu'ils ne sont venus d'elle, ny moins jugeront de ses amours; car ce Bothwel estoit le plus laid homme, et d'aussi mauvaise grace qu'il se peut voir. Mais si celuy là n'en a bien dict, il y en a d'autres qui en ont escrit un fort beau livre de son innocence, que j'ay veu, qui l'a si bien declarée et prouvée, que les moindres esprits n'y mordroient, combien que ses ennemis n'y ayent eu esgard, mais, la desirant faire perdre, comme ils ont faict à la fin, et comme obstinez l'en ont tellement persecutée, qu'ils ne cessarent jamais qu'elle ne fut mise en prison dans un fort chasteau ; on dit que c'est Sainct André en Escosse : et, ayant demeuré près d'un an miserablement captive, fut delivrée par le moyen d'un fort honneste et brave gentilhomme du pays, et de fort bonne maison, nommé M. de Beton, que j'ay cognu et veu, lequel m'en conta l'histoire lors qu'il en vint apporter la nouvelle au Roy, ainsi que nous passions l'eau devant le Louvre. Il estoit nepveu de l'evesque de Glasco, ambassadeur en France, un des hommes de bien et dignes prélats qui se voit point, et qui a esté fidelle serviteur de sa maistresse jusques à son dernier souspir, et luy est encore autant après son trespas.

Voilà donc ceste Reyne en liberté, qui ne chauma pas, et en moins d'un rien eut amassé une armée de ceux qu'elle estimoit ses plus fidelles, et la menant, elle la premiere en teste, montée sur une bonne hacquenée, vestue d'un simple cottillon ou juppe de taffetas blanc, et coiffée d'une coiffe de crespe dessus; de quoy j'ay veu plusieurs personnes s'estonner, mesme la Reyne Mere, qu'une si tendre princesse, et si delicate qu'elle estoit et avoit esté toute sa vie, fut ainsi habituée aux incommoditez de la guerre. Mais aussi qu'est la chose que l'on endure et que l'on ne fasse pour regner absolument, et de se venger de son peuple rebelle, et le ranger à son obeïssance?

Voilà donc ceste Reyne, belle et genereuse, comme une seconde Zenobie, à la teste de son armée, la conduisant pour l'affronter à celle de ses ennemis, et livrer bataille; mais, helas! quel malheur! ainsi qu'elle pensoit les siens venir aux mains avec les autres, et ainsi qu'elle les exhortoit et animoit pour ses belles et valeureuses paroles, qui eussent pu esmouvoir les rochiers, ils vindrent tous à hausser leurs picques sans rendre combat; et, tant d'un costé que d'autre, vindrent mettre les armes bas, s'embrasser et se faire amis: et tous, confederez et conjurez ensemble, firent complot de se saisir de leur reyne, et la prendre prisonniere, et la mener en Angleterre. M. de Cros, intendant de sa maison, gentil homme d'Auvergne, en conta ainsi l'histoire à la Reyne Mere, en venant de là, et le vis à Saint Maur, qui nous la conta à aucuns de nous.

Enfin elle fut menée en Angleterre, où elle fut logée en un chasteau si estroitement et en telle captivité, qu'elle n'en a bougé de dix huit à vingt ans

jusques à sa mort, dont elle en eut sentence, par trop cruelle, fondée sur plusieurs raisons telles quelles, qui sont dans l'arrest; mais une des principales, à ce que je tiens de bon lieu, fut que la reyne d'Angleterre ne l'ayma jamais, et a esté tousjours et de long temps jalouse de sa beauté, qu'elle voyoit surpasser la sienne. Que c'est de jalousie! et pour la religion aussi. Or, tant y a que cette princesse après sa longue prison fut condamnée à la mort, et avoir la teste tranchée; et son arrest luy fut prononcé deux mois avant qu'elle fust executée. Aucuns disent qu'elle n'en sceut rien, si non quand on fut pour l'executer. D'autres disent qu'il luy fut prononcé deux mois avant l'execution, ainsi que la Reyne Mere en eut l'advis estant à Congnac, qui en fut très marrie; et mesme luy dit on cette particularité : qu'aussi tost que l'arrest fut prononcé on luy tendit sa chambre et son lict de noir. La Reyne Mere se mit là dessus à louër fort la constance de ladicte reyne d'Escosse, et qu'elle n'en avoit jamais veu ny oüy parler d'une plus constante en son adversité. J'estois present alors, et croyois pourtant que la reyne d'Angleterre ne la feroit point mourir, ne l'estimant cruelle tant jusques là, et que de son naturel elle ne l'estoit point (mais elle le fut là), et aussi que M. de Bellievre, que le Roy avoit despesché pour luy sauver la vie, operereoit quelque chose de bon; mais il n'y gaigna rien.

Pour venir donc à ceste mort piteuse, qu'on ne peut descrire qu'avec grande compassion, le dix septiesme donc de febvrier l'an mil cinq cens huictante sept, arrivant au lieu où estoit la Reyne prisonniere, chasteau appellé Fodringhaye (1), les commissaires de

(1) Fotheringhen. (S.)

la reyne d'Angleterre, par elle envoyez (je ne diray point leurs noms, car il ne serviroit de rien), sur les deux ou trois heures après midy, et estant en la presence de Paulet, son gardien ou geolier, font lecture de leur commission touchant l'execution à leur prisonniere; luy declarant que le lendemain matin ils y procederoient, l'admonestant de s'apprester entre sept ou huict.

Elle, sans s'estonner aucunement, les remercia de leurs bonnes nouvelles, disant qu'elles ne pouvoient estre meilleures pour elle, pour voir maintenant la fin de ses miseres, et que des long temps elle s'estoit apprestée et resolue à mourir, despuis sa detention en Angleterre; suppliant pourtant les commissaires de luy donner un peu de temps et de loysir pour faire son testament et donner ordre à ses affaires, puisque cela gisoit à leur volonté, comme leur commission portoit. A quoy le comte de Cherusbery (1) luy dit assez rudement : « Non, non, madame, il faut mourir. Tenez-vous preste « demain entre sept et huict heures du matin. On ne « vous prolongera pas le delay d'un moment. » Il y en eut un plus courtois, ce luy sembloit, qui lui voulut user de quelques remonstrances pour estimer de luy donner quelque constance davantage à supporter cette mort. Elle luy respondit qu'elle n'avoit point beoin de consolation, pour le moins venant de luy; mais que s'il vouloit faire ce bon office à sa conscience de luy faire venir son aumosnier pour la confesser, que ce luy seroit une obligation qui surpasseroit toute autre; car, pour son corps, elle ne croyoit pas qu'ils fussent si inhumains qu'ils ne luy donnassent droict de sepul-

(1) Schrewsbury. (S.)

ture. Lors il luy repliqua qu'il ne s'y falloit point attendre; de façon qu'elle fut contrainte d'escrire sa confession, qui fut telle :

« J'ay esté combattuë aujourd'huy de ma religion, « et de recevoir la consolation des heretiques. Vous « entendrez par Bourgoing et les autres, que j'ay faict « fidelement protestation de ma foy, en laquelle je « veux mourir. J'ay requis de vous avoir pour faire « ma confession et recevoir mon sacrement, ce qui « m'a esté cruellement refusé, aussi bien que le trans- « port de mon corps, et de pouvoir tester librement, « ou rien escrire que par leurs mains. A faute de cela, « je confesse la griefveté de mes peschez en general, « comme j'avois deliberé de faire à vous en particu- « lier, vous priant, au nom de Dieu, de prier et veiller « ceste nuict avec moy pour la satisfaction de mes « peschez, et m'envoyer vostre absolution et pardon « de toutes les offenses que j'ay faites. J'essayeray de « vous voir en leur presence, comme ils m'ont ac- « cordé du maistre d'hostel; et, s'il m'est permis, de- « vant tous je vous demanderay pardon. Advisez-moy « de plus propres prieres pour ceste nuict et pour de- « main matin, car le temps est court et je n'ay loisir « d'escrire; mais je vous recommanderay comme le « reste, et sur tout vos benefices vous seront conservez « et asseurez, et vous recommanderay au Roy. Je n'ay « plus de loisir; advisez-moy de tout ce que vous pen- « serez de bon pour mon salut par escrit. »

Apres cela faict et pourveu au salut de son ame avant toutes choses, elle ne perdit point temps, et si peu qu'il luy restoit (bien long pourtant et suffisant pour esbranler une constance des plus asseurées; mais

en elle on n'y cognut aucune crainte de la mort, mais beaucoup de contentement de sortir des miseres mondaines), l'employa à escrire à nostre Roy, à la Reyne Mere qu'elle honoroit beaucoup, à M. et à madame de Guise, et à autres particuliers, lettres certes fort piteuses, mais du tout tendantes à leur faire cognoistre que, jusques à la derniere heure, elle n'avoit perdu la memoire d'eux, et le contentement qu'elle recevoit de se voir delivrée de tant de maux, desquels il y avoit vingt et ung ans qu'elle estoit accablée; et leur envoya à tous des presens qui estoient de la valeur et prix que le pouvoit consentir une pauvre reyne captive et malfortunée.

Après, envoya querir sa maison, despuis le plus grand jusques au plus petit, et fit ouvrir ses coffres, et regarda combien elle pouvoit avoir d'argent, leur despartit à chacun selon son moyen et le service qu'elle avoit tiré d'eux, et à ses femmes leur partagea ce qui luy pouvoit encore rester de bagues, de carquans, de lytestes (1) et accoustremens; leur disant à tous que c'estoit avec beaucoup de regret qu'elle n'avoit davantage pour leur donner et les recompenser, mais qu'elle s'asseuroit que son fils satisferoit à sa necessité : et pria son maistre d'hostel de le faire entendre à sondit fils, à qui elle renvoyoit sa benediction, le priant de ne venger point sa mort, laissant le tout à Dieu à en ordonner selon ses divines volontez, et leur dict adieu à tous sans larmoyer aucunement; mais au contraire les consoloit et leur disoit qu'il ne falloit pas qu'ils pleu-

(1) *Lytestes* : l'édition de 1740 porte *liettes*. Le Duchat, d'après Oudin, traduit ce mot par *ruban de tête*. *Lytestes*, que nous avons retrouvé dans le manuscrit de Dupuy, offre le même sens d'une manière plus claire. (F.)



rassent sur le poinct de la voir bienheureuse en contr'eschange de tant de malheurs qu'elle avoit eu; puis les fit tous sortir de la chambre, reservé ses femmes.

Or il estoit desjà nuict, et se retira en son oratoire, où elle pria Dieu plus de deux heures les genoux tous nuds contre terre, car ses femmes s'en apperceurent; puis elle s'en revint en sa chambre, et leur dict: « Je « croy qu'il vault beaucoup mieux, mes amies, que je « mange quelque chose, et que je me couche après, « afin que demain je ne fasse chose indigne de moy, et « que le cœur ne me faille. » Quelle generosité et quel courage! Ce qu'elle fit; et, prenant une rostie au vin seulement, s'en alla coucher, et dormit fort peu, et employa la plus grand partie de la nuict en prieres et oraisons.

Elle se leva deux heures devant jour, et s'habilla le plus proprement qu'elle put, et mieux que de coustume, et print une robe de velours noir, qui estoit tout ce qu'elle s'estoit reservé de ses accoustremens, disant à ses femmes: « Mes amies, je vous eusse laissé plustost cet accoustrement que celuy d'hier, sinon qu'il « faut que j'aille à la mort un peu honorablement, et « que j'aye quelque chose plus que le commun. Voilà « un mouchoir que j'ay reservé aussi, qui sera pour « me bander les yeux quand je viendray là, que je « vous donne, mamie (parlant à une de ses femmes), « car je veux recevoir ce dernier office de vous. »

Après, elle se retira à son oratoire, leur ayant dict derechef adieu en les baisant, et leur dict tout plein de particularitez pour dire au Roy, à la Reyne et à ses parens, non chose qui tendist à la vengeance, mais au contraire plustost; et fit là ses pasques par le moyen

d'une hostie consacrée que le bon pape Pie V luy avoit envoyée pour s'en servir à sa necessité, et qu'elle avoit tousjours fort curieusement et sainctement gardée et conservée.

Après avoir dict toutes ses oraisons, qui furent bien longues, car il estoit desjà grand matin, elle s'en vint dans sa chambre, et s'assit auprès du feu, parlant tousjours à ses femmes, et les consolant, au lieu que les autres la devoient consoler; leur disant que ce n'estoit rien que des felicitez de ce monde, et qu'elle en debvoit bien servir d'exemple aux plus grandes de la terre jusques aux plus petites; qu'elle, qui avoit esté reyne des royaumes de France et d'Escosse, de l'un par nature, de l'autre par fortune, après avoir triumphé pesle-mesle dans les honneurs et grandeurs, la voilà reduicte entre les mains d'un bourreau, innocente toutes fois, ce qui la consoloit pourtant; mesmement le plus beau de leur pretexte estoit pris pour la faire mourir sur la religion catholique, bonne, sainte, qu'elle n'abandonneroit jamais jusques au dernier souspir, puis qu'elle y avoit esté baptisée, et qu'elle ne vouloit autre gloire après sa mort, si non qu'elles publiassent sa fermeté par toute la France, quand elles y seroient retournées, comme elle les en prioit; et qu'encore qu'elle sçavoit qu'elles auroient beaucoup de creve-cœur de la voir sur l'eschaffaut pour jouër une telle tragedie, si vouloit elle qu'elles fussent les tesmoings de sa mort, sçachant bien qu'elle n'en pourroit avoir de plus fidelles, pour en faire le rapport de ce qui en adviendroit.

Ainsi qu'elle achevoit ces paroles, l'on vint heurter fort rudement à la porte. Ses femmes, se doutant que

c'estoit l'heure qu'on la venoit querir, voulurent faire resistance d'ouvrir ; mais elle leur dit : « Mes amies, « cela ne sert de rien, ouvrez. »

Et entra premierement un compagnon, avec un baston blanc en la main, lequel, autrement sans s'addresser à personne, dict en se pourmenant, par deux fois : « Me voicy venu, me voicy venu. » La Reyne se doutant qu'il l'advertissoit de l'heure de l'execution, prit en la main une petite croix d'hyvoire.

Puis apres vindrent les commissaires susdits, et estans entrez, la Reyne leur dict : « Et bien, messieurs, « vous m'estes venu querir. Je suis preste et tres resoluë « de mourir, et trouve que la Reyne, ma bonne sœur, « faict beaucoup pour moy, et tous vous autres parti-« culierement, qui en avez faict cette recherche. Allons « donc. » Eux, voyans ceste constance accompagnée d'une si grande douceur et extreme beauté, s'en estonnarent fort ; car jamais on ne la vist plus belle, aiant une couleur aux jouës qui l'embellissoit.

Ainsy Boccace escript de Sophonisba, laquelle estant en son adversité apres la prise de son mary et de sa ville, et parlant à Massinissa : « Vous eussiez dict, « raconte il, que son propre malheur la rendoit plus « belle, et luy favorisoit la douceur de son visage, pour « la rendre plus desirable et agreable. »

Ces commissaires furent grandement esmeuz à quelque compassion. Toutesfois, ainsy qu'elle sortoit, ils ne voulurent pas permettre à ses femmes de la suivre, craignans que, pour leurs lamentations, souspirs et hauts cris, l'acte de l'execution en fut aucunement troublé ; mais elle leur dict : « Et quoy! messieurs, « me voulez-vous user tant de rigueurs que de ne per-

« mettre seulement ou consentir que mes femmes m'ac-
« compagnent au supplice? Au moins que j'obtienne
« ceste faveur de vous autres. » Ce qu'ils lui accordarent, en leur promettant qu'elle leur imposeroit silence quand ils les feroient venir lorsqu'il faudroit.

Le lieu de l'execution estoit dans la salle, au milieu de laquelle on avoit dressé un eschaffaut large de douze piedz en quarré, et hault de deux, tapissé de meschante revesche noire.

Elle entra donc dans ceste salle avec pareille majesté et grace comme si elle fut entrée dans une salle du bal, où on l'avoit veue d'autrefois si excellemment paroistre, sans jamais changer de contenance.

Ainsy qu'elle fut aupres de l'eschaffaut, elle appella son maistre d'hostel, et luy dict: « Aydez moy à mon-
« ter; c'est le dernier office que je recevray de vous; » et luy reïtera tout ce qu'elle luy avoit dict en sa chambre pour dire à son fils. Puis, estant sur l'eschaffaut, elle demanda son aumosnier, priant les officiers qui estoient là de permettre qu'il vint; ce qui luy fut refusé tout à plat, luy disant le comte de Izent, qu'il la plaignoit grandement de la voir ainsy adonnée aux superstitions du temps passé, et qu'il falloit porter la croix de Christ en son cœur, et non en la main: à quoy elle fist response qu'il estoit mal aisé de porter tel et si beau object en la main, sans que le cœur n'en fust touché de quelque emotion et souvenance; que la chose la plus seante à toute personne chrestienne, c'estoit de porter la vraye marque de sa redemption lors que la mort la menaçoit. Et, voyant qu'elle ne pouvoit avoir son aumosnier, elle pria de faire venir ses femmes, ainsy qu'ils luy avoient promis; ce qu'ils firent: l'une

desquelles, à son entrée dans la salle, appercevant sa maistresse sur l'eschaffaut en tel equipage parmy les bourreaux, ne se peut engarder de crier, gemir et perdre contenance; mais incontinent la Reyne luy aiant faict signe du doigt contre la bouche, elle se retint.

Sa Majesté alors commencea à faire des protestations que jamais elle n'avoit attenté ny à l'Estat, ny à la vie de la Reyne, sa bonne sœur; ouy bien d'avoir voulu rechercher sa liberté, comme tous captifs sont obligez; mais quelle voyoit bien que la cause de sa mort estoit la religion, dont elle s'estimoit tres heureuse de terminer sa vie pour ce subject; et prioit la Reyne, sa bonne sœur, d'avoir pitié de ses pauvres serviteurs qu'elle tenoit captifs, en consideration de l'affliction dont ils avoient esté esmeus à rechercher la liberté de leur maistresse, puis qu'elle en devoit patir pour tous.

On luy emmena un ministre pour l'exhorter; mais elle luy dict en anglois : « Ah ! mon amy, donne moy « patience »; luy declarant qu'elle ne vouloit communiquer avec luy, ny avoir aucuns propos avec ceux de sa secte, et qu'elle estoit apprestée à mourir sans conseil, et que telles gens que luy ne luy pouvoient apporter aucune consolation ou contentement d'esprit.

Ce neantmoins, voyant qu'il continuoit ses prieres en son barragouïn, elle ne laisse de dire les siennes en latin, eslevant sa voix par dessus celle du ministre; et puis redit qu'elle s'estimoit beaucoup heureuse de respandre la derniere goutte de son sang pour sa religion, plus que de vivre si longuement, et qu'elle ne pouvoit attendre que nature parachevast le cours ordonné de sa vie, et qu'elle esperoit tant en celuy qui estoit representé par la croix qu'elle tenoit en sa main,

et devant les pieds duquel elle se prosternoit, que ceste mort temporelle, soufferte pour son nom, luy seroit le passage, le commencement et l'entrée de la vie eternelle avec les anges et les ames bienheureuses, qui recevroient d'elle son sang, et la representeroient devant Dieu en devotion de toutes ses offenses, les priant de luy estre intercesseurs pour obtenir pardon de grace.

Telles estoient ses prieres, estant à genoux sur l'eschaffaut, lesquelles elle faisoit d'un cœur fort ardent, y adjoustant plusieurs autres pour le Pape, les roys de France, d'Espaigne, et mesme pour la reyne d'Angleterre, priant Dieu la vouloir illuminer de son sainct Esprit, pria aussi pour son fils, et pour l'isle de la Bretagne et d'Escosse, pour les vouloir convertir.

Cela faict elle appella ses femmes pour luy ayder à oster son voyle noir, sa coiffure et ses autres ornemens; et ainsy que le bourreau y vouloit toucher, elle luy dict: « Ha! mon ami, ne me touche point. » Toutesfois, elle ne peut engarder qu'il n'y touchast; car après qu'on eut abbaissé sa robbe jusques à la ceinture, ce villain la tira par le bras assez lourdement, et luy osta son pourpoint, son corps de cotte, avec le collet bas; de maniere que son col et sa belle gorge, plus blanche qu'albastre, paroissoient nuds et descouverts.

Elle mesme s'accommoda le plus diligemment qu'elle pouvoit, disant qu'elle n'estoit pas accoustumée à se despouiller devant le monde, ny en si grand compagnie (on dict qu'il y pouvoit bien avoir quatre à cinq cent personnes), ne se servir de tels valets de chambre.

Le bourreau se mit à genoux et luy demanda pardon, à quoy elle dict qu'elle luy pardonnoit, et à tous

ceux qui estoient autheurs de sa mort, d'aussi bon cœur qu'elle desiroit ses pechez luy estre pardonnez de Dieu.

Puis elle dict à sa femme à qui elle avoit donné auparavant le mouchouer, qu'elle luy portast ledict mouchouer.

Elle portoit une croix d'or, où il y avoit du bois de la vraye croix avec l'image de Nostre Seigneur, qu'elle vouloit bailler à l'une de ses damoiselles; mais le bourreau l'en empescha, nonobstant que Sa Majesté l'eust prié de ce faire, luy promettant que la damoiselle luy payeroit trois fois la valeur.

Ainsi s'estant toute apprestée, apres avoir baisé les damoiselles, elle leur donna congé de se retirer avec sa benediction, leur faisant le signe de la croix sur elles; et, voyant que l'une des deux ne se pouvoit contenir de plorer, elle luy imposa silence, disant qu'elle s'estoit obligée de promesse qu'elles ne feroient aucun trouble par leurs pleurs et gemissemens; leur commandant de se retirer doucement, de prier Dieu pour elle, et porter bon et fidelle tesmoignage de sa mort en la religion ancienne, saincte et catholique.

L'une des deux luy ayant bandé les yeux avec son mouchouer, incontinent elle se jetta à genoux de grand courage, sans donner la moindre demonstration ou signe d'aucune crainte de la mort.

Sa constance estoit telle, que toute l'assistance, mesmes ses ennemis, furent esmeus; et n'y eust pas quatre personnes qui se peurent garder de plorer, tant ils trouvarent ce spectacle estrange, se condamnans eux mesmes en leur conscience d'une telle injustice.

Et parce que le bourreau ou plus tost ministre de Sathan l'importunoit, luy voulant tuer l'ame avec le corps,

et la troubloit en ses prieres, en haussant sa voix pour le surmonter, elle dict en latin le pseaume, *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum* (1), lequel elle recita tout au long. Ayant achevé, se mist la teste sur le billot; et, comme elle repetoit de rechef, *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*(2), le bourreau luy bailla un grand coup de hache, dont il luy enfonça ses attiffets dans la teste, laquelle il n'emporta qu'au troisiesme coup, pour rendre le martyre plus grand et plus illustre, combien que ce n'est pas la peine; mais la cause qui fait le martire.

Ce faict, il prend la teste en la main, et, la monstrant aux assistans, dit: « Dieu sauve la reyne Eli« sabeth. Ainsy advienne aux ennemis de l'evangile; » et, en ce disant, la descoiffa, par maniere de mespris, afin de monstrer ses cheveux desjà blancs, qu'elle ne craignoit pourtant estant en vie de les monstrer, ny se les tordre et friser, comme quand elle les avoit si beaux, si blonds et cendrez; car ce n'estoit pas la vieillesse qui les avoit ainsi renduz changez en l'aage de trente cinq ans, et n'ayant pas quasi quarante ans; mais c'estoient les ennuits, tristesse et maux qu'elle avoit endurez en son royaume et en sa prison.

Cette malheureuse tragedie finie, ses pauvres damoiselles, curieuses de l'honneur de leur maistresse, s'adressarent à Paulet son gardien, et le priarent que le bourreau ne touchast plus au corps de leur maistresse, et qu'il leur fust permis de la despouiller apres que le monde seroit retiré, afin qu'aucune indignité ne fust

(1) C'est-à-dire, Seigneur, j'ai remis mon espérance en toi! Que je ne sois point à jamais confondue. (S.)

(2) C'est-à-dire, Seigneur, je remets mon esprit entre tes mains. (S.)

faite au corps, promettans de luy rendre la despouille, et tout ce qu'il pourroit avoir et demander; mais ce maudit les renvoya fort lourdement, leur commandant de sortir hors de la salle.

Cependant le bourreau la deschaussa et la mania partout à sa discretion. On doute s'il luy en fit de mesme comme ce miserable muletier fit, dans les « *Cent Nouvelles de la reyne de Navarre,* » à l'endroit de cette pauvre femme qu'il tua. Il arrive des tentations aux hommes plus estrange que celle là.

Après qu'il eust fait ce qu'il vouloit, le corps fut porté en une chambre joignante celle de ses serviteurs, bien fermée, de peur qu'ils n'y entrassent pour luy faire aucun pie et bon office: ce qui leur augmenta et doubla leur ennuy; car ils la voyoient par un trou au travers, à demy couverte d'un morceau de drap de bure qu'on avoit arraché de la table du jeu de son billard. Quelle mæquaniqueté, voire animosité et indignité, de ne luy en avoir voulu achepter ung noir un peu plus digne d'elle!

Ce pauvre corps y fut assez long temps dans cette sorte, jusques à ce qu'il commença à se corrompre, qu'enfin ils furent obligés de le saller et embaumer à la legiere, pour espargner les frais; et puis le mirent en un coffre de plomb, où il fut gardé sept mois, et puis porté en terre prophane du temple de Petersbrouch. Vray est que cette eglise est dediée sous le nom de Saint Pierre, et la reyne Catherine d'Espagne y est enterrée à la catholique; mais elle est aujourd'huy prophane, comme sont toutes les eglises d'Angleterre.

Il y en a qui ont dit et escrit, mesmes des Anglois

qui ont fait un livre de ceste mort et de ses causes, que la despouille de la Reyne morte fut ostée au bourreau, en luy payant la valeur en argent de ses habits et ornemens royaux.

Aucuns Espaignols en firent de mesme lorsqu'ils firent mourir Francisque Pizarre, ainsi que j'ay dict en quelque part parlant de luy.

La revesche, dont l'eschaffaut estoit couvert, mesme les aisses d'iceluy, le pavé de la maison, et toutes autres choses arrousées de son sang, furent incontinent, une partie bruslez, une partie lavez, de peur qu'au temps à venir ils ne servissent à superstition, c'est à dire de peur qu'aucuns catholiques soigneux ne les vinssent un jour à achepter ou recueillir avec respect, honneur et reverence (quelle crainte, qui pourra servir possible de prophetie et augure!), comme les bons peres anciens avoient de coustume de garder les reliques, et observer avec devotion les monumens des martyrs. Ce n'est pas de ce temps que les heretiques ont ainsi faict. *Qui omnia quæ martyrum erant, cremabant*, comme dit Eusebe, *et cineres in Rhodanum spargebant, ut cum corporibus interiret eorum quoque memoria* (1). Mais pourtant la memoire de ceste Reyne, en despit de toutes choses, vivra à jamais en gloire et en triumphe.

Voilà enfin le discours de sa mort, que je tiens par le rapport de deux damoiselles presentes, bien honnestes certes, bien fidelles à leur maistresse, et obeïssantes à son commandement, pour avoir porté tesmoignage

(1) C'est-à-dire, parce qu'ils brûloient tout ce qui appartenoit aux martyrs, et en jetoient les cendres dans le Rhône, afin qu'avec leurs corps pérît aussi leur mémoire. (S.)

de sa constance et de sa religion. Elles s'en retournarent en France après l'avoir penduë, car elles estoient françoises : dont l'une estoit fille de madamoiselle de Raré, que j'avois veue en France l'une des dames de ladicte Reyne. Je pense que ces deux honnestes damoiselles eussent fait plorer les plus barbares à les oüyr faire si piteux conte, qu'elles rendoient du tout lamentable et par les pleurs et par leurs douces, dolentes et belles paoles.

J'en ay appris aussi beaucoup d'un livre qui a esté fait et imprimé, qui s'intitule : *Le martyre de la reine d'Escosse, doüairiere de France* (1). Helas ! pour avoir esté notre reyne, cela ne luy a guieres servy. Il me semble que, pour avoir esté telle, on debvoit craindre à la faire mourir de peur de la vengeance : et y eut on songé cent fois avant que venir là, si nostre Roy en eut bien voulu prendre l'affirmative ; mais, d'autant qu'alors il haïssoit messieurs de Guyse ses cousins, il s'en soucia fort peu, que par maniere d'acquit. Helas ! qu'en pouvoit mais la pauvre innocente? Voilà ce qu'en disoient aucuns.

D'autres disent et asseurent qu'il s'en formalisa fort, comme de vray il envoya à la reyne d'Angleterre M. de Bellievre, l'un des grands et prudens senateurs de France, et des plus suffisans, qui ne faillit d'y apporter toutes ses raisons, prieres de son Roy, et menaces, et tout ce qu'il put, et entre autres de luy alleguer qu'il n'appartenoit à un roy ou à un souverain de faire mourir un autre roy ou un autre souverain, sur lequel il ne pouvoit avoir aucune puissance, ny de Dieu

(1) De ce livre, du *Martyre des ducs et du cardinal de Guise*, du *Martyre de frère Jacques Clément*, et de quelques autres semblables, on feroit un admirable recueil de martyres à la romaine. (S.)

ny des hommes : dont sur ce luy allegua d'un visage courroucé l'histoire de Conradin, mort et executé à Naples; menaçant ladicte Reyne d'une prophetie de vengeance, comme à l'autre qui fit faire l'exécution : et d'autant que l'histoire est à propos, piteuse, et quasi semblable à celle de nostre Reyne, et pour mieux l'estendre je suis esté d'avis de la mettre icy par escrit.

Conradin donc de Sueve, jeune gentil homme qui fut fils de Henry, aisné fils de Frederic II, passa en Italie, accompaigné d'un sien parent de son aage, duc d'Austrie, et avec une fort grosse armée d'Allemans et autres, cuydant recouvrer Naples et Sicile, qu'il pretendoit luy appartenir par la succession de son ayeul et de ses oncles; et, de fait, mit aucunement Charles duc d'Anjou, premier roy de Naples, pour lors paisible, en danger de le perdre; mais il vint à perdre la bataille, et, ses gens deffaits, fut pris avec sondit parent (je ne diray la façon, ne servant à nostre propos), et menez devant le roy Charles, qui les fit très bien garder prisonniers l'espace d'un an, au bout duquel au vingt sixiesme d'octobre l'on estendit des couvertures de velours cramoisy au milieu du marché de Naples, au lieu où fut mise despuis une colonne devant l'eglise des Carmes, que la mere de Conradin fit bastir despuis. Et furent emmenez sur les couvertures estendues Conradin et le duc d'Austrie et autres, en grande presse du peuple, non seulement de François et Neapolitains, mais de toutes les villes voisines, qui estoient accourus à si cruel spectacle; lequel aussi le roy Charles vist, combien qu'il fut en une tour assez loing de là, regardant tout ce qui s'y faisoit.

Quand ils furent venus, maistre Robert de Barry,

premier greffier du roy Charles, monta sur un perron que l'on avoit dressé tout expres, et leut la sentence de mort contre les susdits, pour avoir troublé la paix de l'Eglise, avoir faussement usurpé le nom de roy, voulu occuper et attenter contre la personne du roy mesme; à quoy Conradin dit en langue latine à celuy qui la prononça, la valeur de telles paroles: « Traistre, « paillard, meschant, tu as condamné le fils du Roy. Et « ne sçais tu pas qu'un pareil sur son pareil n'a point « de commandement ny de puissance, et ne le peut « condamner à la mort? »

Puis, il nia qu'il eust voulu offenser l'Eglise, mais seulement conquester le royaume qui luy appartenoit, et qu'on luy retenoit à tort, mais qu'il espéroit que sa mort seroit vengée: et, tirant un gand de sa main, le jeta vers le peuple comme un signe d'investiture, mais plustost de vengeance, disant qu'il laissoit son heritier don Frederic de Castille, fils de sa tante. Cedict gand fut recueilly d'un chevalier, et despuis porté au roy Pierre d'Arragon.

Cela faict, le premier fut le duc d'Austrie à qui la teste fut tranchée; laquelle, toute separée du corps, cria par deux fois: *Maria*. Et Conradin, l'ayant prise, la baisa tendrement, et, la sarrant aupres de sa poictrine, pleura le malheur de son compagnon, s'accusant soy mesme qu'il avoit esté occasion de sa mort, l'ayant tiré d'avec sa mere, et emmené avec soy à si cruelle fortune. Puis, se mist à genoux, les mains levées au ciel, et les yeux, demandant pardon: et, sur ce point, l'executeur de tel office luy fit voler la teste, et à d'autres après. Et, à ce ministre (1) bourreau, un autre

(1) Maistre, peut-être. (S.)

pour cela appareillé fit le semblable qu'il avoit fait aux autres, luy coupant incontinent la teste; afin qu'il ne se pust jamais vanter d'avoir espandu si noble sang.

Les corps sans teste demeurarent sur terre longtemps, et ne fut homme si hardy d'y toucher, jusques à tant que Charles eut commandé qu'ils fussent ensevelis.

Telle fut la fin miserable de ce jeune prince Conradin, plaint et pleuré de tous ceux qui le virent mourir.

Plusieurs qui escrivoient de ce temps, ce dict l'histoire, blasmarent fort le jugement de Charles pour l'avoir fait mourir, ne leur semblant point chose royale et chrestienne d'user de la cruauté envers un tel seigneur, et de tel aage et de telle noblesse et fortune, d'autant que c'est chose autant belle et honorable de garder les grands seigneurs comme de les vaincre, et qu'apres la victoire on doit mettre l'espée bas, et ne l'arrouser plus de sang vaincu, et principalement chrestien; et, qui pis est, luy, ayant esté pris devant Damiette par les Sarrazins, avec le roy saint Louys son frère, furent royalement traités, royalement tenus et royalement relaschés, en payant rançon.

Aussi le roi Pierre d'Arragon, le reprochant audict roy Charles par une lettre, pource qu'il n'avoit pas gardé telle raison envers Conradin que les Sarrazins envers luy, entre autres paroles luy dict ainsi : *Tu Nerone Neronior, et Sarracenis crudelior;* c'est à-dire : « Tu es plus Neron que Neron, et plus cruel « que les Sarrazins. »

Aussi Robert, comte de Flandres, son gendre, prit si grand desplaisir à cette mort, que, plein d'une noble colere, transperça d'un coup d'estoc et tua celuy qui leut la sentence, luy semblant celuy n'estre pas digne de

vivre, qui, estant de tres basse race, avoit esté si hardy de lire une sentence de mort contre un prince de si haut lignage.

Or, pour la vengeance de ceste mort et supplice, au bout de quelque temps, ainsi que le roy Charles estoit venu à Bourdeaux pour se trouver au combat assigné et compromis entre luy et le roi Pierre, son fils unique Charles, prince de Salerne, vint à estre pris en un combat de mer fort malheureusement, et contre le commandement de son pere qui luy avoit fait exprès de ne venir aux mains nullement, et toute sa fleur de noblesse françoise prise et defaite par Rogier de Loria, calabrois, et admiral du roy Pierre, dont, par un coup, furent les testes tranchées en Sicile, à Messine, à plus de deux cent gentilshommes et barons françois, et tout pour la vengeance de Conradin.

En partie le royaume se vint à revolter, mesme la ville de Naples, sur lequel piteux jeu arriva Charles, qui, venant malade de tristesse, despit et melancolie, passa de ceste vie en l'autre, ayant regné dix neuf ans assez paisiblement, et n'ayant que cinquante six ans : laquelle mort ayant esté sceuë par les Siciliens, courent à la prison où estoit le reste des pauvres François pris par cet admiral Rogier de Loria, pour les tuer et massacrer tous ; mais parce que, tous captifs qu'ils estoient se deffendirent vaillamment (pour avoir plustost fait et s'oster du danger), mirent le feu aux prisons, et les bruslarent tous en vie. Voyez quelle vengeance ! Puis assemblarent tous les sindics de toutes les villes de Sicile, pour juger Charles, prince de Salerne, en en suivant la maniere de faire du roy Charles son père quand il jugea Conradin ; et tous, d'un commun

accord, le jugearent et le condamnarent à avoir la teste tranchée, comme son père avoit condamné Conradin.

Estant ce jugement ainsi donné, la reyne Constance, par un vendredy matin, envoya signifier la mort au jeune prince, le faisant advertir qu'il pourveut au salut de son ame, parce qu'il falloit qu'il receust la mort ce jour là comme Conradin. A quoy le prince respondit par telles paroles : « Je suis content de pren- « dre en patience cette mort de bon cœur, me souve- « nant qu'à tel jour qu'aujourd'huy Nostre Seigneur « Jesus Christ aussi receut sa mort et passion. »

Quand la Reyne eut entendu qu'il avoit faict ceste response, elle, qui estoit bonne chrestienne, devote, sage et modeste dame, dict ainsi : « Puis que le prince, pour « le regard de ce jour, veut prendre la mort si douce- « ment et si patiemment, j'ay aussi deliberé, en l'hon- « neur de celuy qui à tel jour souffrit mort et passion, « luy estre misericordieuse comme il nous le fut aussi ; » et, cela dit, commanda qu'il fut gardé sans qu'on luy fit aucun desplaisir. Et, pour contenter le peuple, qui requeroit sa mort, à tous elle leur fit entendre qu'en chose de telle importance, de laquelle pourroit sortir plusieurs scandales, il ne falloit faire aucune deliberation sans le sceu du roy Pierre ; et ainsi commanda que le jeune prince fust mené en Catalogne en toute seureté ; ce qui fut faict, et laissé à l'advis et jugement du roy Pierre, qui despuis, après quatre ans avoir demeuré prisonnier, fut deliwré à la mode que dict l'histoire.

Cet acte n'apporta pas moins de louange à ceste sage et pitoyable Reyne, usant de ceste douceur et pieté, que d'infamie, dit l'histoire, au roi Charles,

pour s'estre baigné trop cruellement dans le sang innocent du jeune et royal enfant, suivant son appetit desordonné.

Voilà l'histoire de Conradin, sur laquelle je n'ay veu guieres personnes genereuses qui n'ayent dit que la reyne d'Angleterre eust acquis une gloire immortelle, si elle eust usé de misericorde à l'endroit de la reyne d'Escosse, en imitant ceste bonne reyne Constance; et aussi qu'elle ne seroit exempte de courir la fortune de la vengeance qui l'attend, quoy qu'il tarde, pour un tel sang innocent respandu qui la crie là haut.

On dict que la reyne angloise fut sage et advisée en cela; car, non seulement elle en voulut passer par l'advis de ceux de son royaume, mais de plusieurs grands princes et seigneurs protestans, tant d'Allemagne que de France, comme le feu prince de Condé et Casimir, morts peu après, et le prince d'Orange et autres, qui signarent ceste mort violente, et d'autres qui n'attendent pas de moins; car ils en sentent la conscience chargée, puis que cela ne leur touchoit en rien, et ne venoit en aucun advantage, ne le faisant que pour plaire à ladicte Reyne, mais, tant s'en faut, leur portoit un prejudice inestimable.

On dict aussi que ladite reyne Elizabeth, quand elle envoya signifier ceste triste sentence à la pauvre reyne Marie, que celuy qui luy en porta la parole l'asseura que c'estoit à son grand et triste regret, mais par la contrainte de ses Estats, qui l'en avoient pressée. Elle respondit : « Elle a bien plus de puis-
« sance que cela pour les rendre obeissans à ses vo-

« lontés quand il lui plaist, car c'est la princesse, voire « le prince, qui se fait autant craindre et reverer. »

Or je m'en rapporte à la verité du tout, que le temps revelera. Cependant la Reyne morte vivra glorieuse, et en ce monde et en l'autre, jusqu'à ce qu'il vienne d'icy à quelques années quelque bon pape qui la canonise pour le martyre qu'elle a souffert en l'honneur de Dieu et de sa loi.

Il ne faut doubter que si ce grand, vaillant et genereux prince, feu M. de Guise dernier, ne fust mort, que la vengeance d'une si noble reyne et cousine ainsi morte ne seroit maintenant à naistre. Or c'est assez parlé d'un sujet si pitoyable, par quoy je fais fin.

Ceste Reyne, qui fut en beauté non semblable,
Fut par trop d'injustice executée à mort,
Pour soustenir sa foy d'un cœur inviolable.
Se peut-il faire donc qu'on n'en venge le tort?

Il y en a eu un qui avoit faict son tumbeau en vers latins, dont la substance estoit telle : Nature avoit produit cette reyne pour estre veue de tout le monde; aussi a elle esté veue en grande admiration pour sa beauté et ses vertus, tant qu'elle a vescu : mais l'Angleterre, y portant envie, la mit sur un eschaffaut, pour estre veue en derision, qui pourtant a esté bien trompée, car telle veue luy a tourné à loüange et admiration envers le monde, et gloire et grace envers Dieu.

Si faut il, avant que je finisse, que je die encore cecy pour response à aucuns que j'ay veu parler mal de la mort de Chastellard, que la Reyne fit

executer en Escosse, et l'en taxer, voire estre si malheureux de tenir que, par vengeance divine, elle avoit justement paty comme elle avoit fait patir autruy. Il faudroit donc à ce conte qu'il n'y eut nullement de justice, et qu'il n'en faut jamais faire : et qui en sçait l'histoire n'en blasmera nullement nostre dite Reyne; et, pour ce, je la vais raconter pour sa justification.

Ce Chastellard donc fut un gentilhomme de Dauphiné, de bon lieu et de bonne part, car il fut petit neveu, du costé de sa mere, de ce brave M. de Bayard; aussi disoit on qu'il luy ressembloit de taille, car il l'avoit moyenne et tres belle, et maigreline, ainsi qu'on disoit M. de Bayard l'avoit. Il estoit fort adroict aux armes, et dispost en toutes choses et à tous honnestes exercices, comme à tirer des armes, à jouër à la paulme, à sauter et à danser.

Bref il estoit gentilhomme tres accomply; et, quant à l'ame, il l'avoit aussi tres belle, car il parloit tres bien, et mettoit par escrit des mieux, et mesme en rithme, aussi bien que gentilhomme de France, usant d'une poësie fort douce et gentille en cavalier.

Il suivoit M. Damville, ainsi nommé de ce temps, aujourd'huy M. le connestable : et lors que nous fusmes avec M. le Grand Prieur, de la maison de Lorraine, et luy, conduire ladite Reyne, ledit Chastellard fut avec luy, qui en ceste compagnie se fit cognoistre à la Reyne ce qu'il estoit en toutes ses gentilles actions, et sur tout en ses rithmes; et entre autres il en fit une d'elle sur une traduction en italien, car il le parloit et l'entendoit bien, qui commence : *Che giova posseder città e regni, etc.?* qui est un

sonnet tres bien fait, dont la substance est telle : « De » quoy sert posseder tant de royaumes, citez, villes, « provinces, commander à tant de peuples, se faire « respecter, craindre, admirer et voir d'un chacun, « et dormir vefve, seule et froide comme glace ? » Il fit plusieurs autres rithmes tres belles, que j'ay veues escrites en main ; car jamais elles n'ont esté imprimées, que j'aye veu.

La Reyne donc, qui aimoit les lettres, et principalement les rithmes, et quelquefois elle en faisoit de gentilles, se plut à voir celles dudit Chastellard, et mesme elle luy faisoit response ; et, pour ce, luy faisoit bonne chere et l'entretenoit souvent. Cependant luy s'embrase couvertement d'un feu par trop haut, sans que l'objet en peuve mais ; car et qui peut deffendre d'aimer ? On a bien aimé le temps passé les plus chastes deesses et dames, et aime l'on encore, voire a l'on aimé des statues de marbre ; mais pour cela les dames n'en sont à blasmer si elles n'y adherent. Brusle donc qui voudra sous ces feux couverts.

Chastellard s'en tourne avec toute la trouppe en France, fort fasché et desesperé d'abandonner si bel objet. Au bout d'un an, la premiere guerre civille vient en France. Luy, qui estoit de la religion, combat en soy quel party il doit prendre, ou d'aller à Orleans avec les autres, ou de demeurer avec M. Damville, et avec luy faire la guerre contre sa religion. Ce dernier luy est trop amer d'aller ainsy contre sa foy et sa conscience ; de l'autre, porter les armes contre son maistre luy desplaist grandement : parquoy resout ny pour l'un ny pour l'autre combattre, mais de se bannir de France, et s'en aller en Escosse, et laisser battre qui

voudra, et là couler le temps. Il en ouvre les propos à M. Damville, et luy descouvre sa resolution, et le prie d'escrire à la Reyne des lettres en sa faveur ; ce qu'il obtint : et, en ayant pris des uns et des autres, il part, et le vis partir, me dit adieu, et une partie de sa resolution, car nous estions bons amis.

Il faict donc son voyage, et l'acheve heureusement ; si bien qu'estant arrivé en Escosse, et ayant discouru toute sa resolution à la Reyne, elle le reçoit humainement, et l'asseure estre le bien venu ; mais, abusant de ceste bonne chere, il voulut s'attaquer à un si haut soleil, qu'il s'y perdit comme Phaëton ; car, forcé d'amour et de rage, il fut si presumptueux de se cacher sous le lict de la Reyne, lequel fut descouvert ainsi qu'elle se vouloit coucher. Mais la Reyne, sans faire aucun scandale, luy pardonna, s'aidant du beau conseil que ceste dame d'honneur fit à sa maistresse dans les *Nouvelles de la reyne de Navarre*, lors qu'un seigneur de la court de son frere (1), coulant par une trapelle faite par luy exprès en la ruelle, la voulut forcer, de laquelle il n'en rapporta rien que honte et de belles esgratignures : et le voulant faire chastier de sa temerité, et s'en plaindre à son frere, sa dame d'honneur luy conseilla que, puisqu'il n'en avoit eu que des esgratignures et honte, il estoit assez puny, et qu'en pensant faire clair son honneur, elle l'obscurcissoit davantage ; estant l'honneur d'une dame de tel prix, qu'il ne se doit jamais mettre en debat, et tant plus on le veut contendre, tant plus il va au nez du monde, et puis à la bouche des medisans.

Nostre reyne d'Escosse, comme sage et prudente,

(1) L'amiral de Bonnivet. (S.)

passa ainsi ce scandale ; mais ledit Chastellard, non content, et plus que forcené d'amour, y retourna pour la seconde fois, ayant oublié sa premiere faute et son pardon. Alors la Reyne, pour son honneur, et à ne donner occasion à ses femmes de penser mal, voire à son peuple s'il le sçavoit, perdit patience, le mit entre les mains de la justice, qui le condamna aussi tost à avoir la teste trenchée, veu le crime du faict. Et le jour venu, ayant esté mené sur l'eschaffaut, avant mourir avoit en ses mains les hymnes de M. de Ronsard, et, pour son eternelle consolation, se mist à lire tout entierement l'hymne de la mort, qui est tres bien faict, et propre pour faire abhorrer la mort, ne s'aydant autrement d'autre livre spirituel, ny de ministre, ny de confesseur.

Apres avoir fait son entiere lecture, se tourne vers le lieu où il pensoit que la Reyne fust, s'escria haut : « Adieu, la plus belle et la plus cruelle princesse du « monde » ; et puis, fort constamment tendant le col à l'executeur, se laissa defaire fort aisement.

Aucuns ont voulu discourir à quoy il l'appelloit tant cruelle, ou si c'estoit qu'elle n'eust eu pitié de son amour ou de sa vie. Là dessus qu'eust-elle sceu faire ? Si, apres le premier pardon, elle eust donné le second, elle estoit scandalisée par tout ; et pour sauver son honneur, il fallut que la justice usast de son droit : et c'est la fin de l'histoire.

DISCOURS QUATRIESME.

ELIZABETH DE FRANCE, REYNE D'ESPAGNE.

J'ESCRIS icy de la reyne d'Espagne, Elizabeth de France, et vraye fille de France, en tout belle, sage, vertueuse, spirituelle et bonne, s'il en fust oncques; et crois que, despuis la sainte Elizabeth, oncques aucune a porté ce nom, qui l'ait surpassé en toutes sortes de vertus et perfections, encore que ce beau nom d'Elizabeth soit esté fatal en bonté, vertu, saincteté et perfection à celles qui l'ont porté, comme plusieurs l'ont cru.

Lors qu'elle nasquit à Fontainebleau, le roy son grand pere, pere et mere, en firent une tres grande joye; et vous eussiez dit que c'estoit un astre heureux envoyé du ciel pour apporter tout bonheur à la France; car son baptesme y apporta la paix, comme son mariage. Voyez comme les bons heurs se rassemblent en une personne pour les distribuer par diverses occurrences; car alors la paix se fit avec le roy Henry d'Angleterre; et, pour la mieux confirmer et fortifier, le Roy le fit son compere, et donna à sa filliole ce beau nom d'Elizabeth, à la naissance et au baptesme de laquelle se firent d'aussi grandes rejoüissances qu'à celles du petit roy François dernier.

Toute enfantine qu'elle estoit, elle promettoit quelque chose de grand un jour; et quand elle vint à estre grande, encore promit elle davantage : car toute vertu

et bonté abondoit en elle, tellement que toute la Court l'admiroit, et pronostiquoit une grand grandeur et grande royauté un jour pour elle. Aussi dit on que, lors que le roy Henry maria sa seconde fille, madame Claude, au duc de Lorraine, il y en eut aucuns qui luy remonstrarent le tort qu'il faisoit à l'aisnée de marier sa puis-aisnée avant elle; il fit response : « Ma fille Eli-« zabeth est telle qu'il ne luy faut pas une duché pour « la marier. Il luy faut un royaume; encore ne faut il « pas qu'il soit des moindres, mais des plus grands, « tant grande est elle en tout, et m'asseure tant, qu'il « ne luy en peut manquer un; voilà pourquoy elle le « peut encore attendre. » Vous eussiez dit qu'il prophetisoit pour l'advenir : aussi ne chauma il pas de son costé à luy en procurer et pourchasser un; car, lors que la paix fut faite entre les deux roys à Cercan, elle fut promise en mariage à don Carlos, prince des Espagnes, qui fut esté un brave et gallant prince, et l'image de son grand pere, l'empereur Charles, s'il eut vescu; mais le roy d'Espagne son pere, venant à estre veuf par le trespas de la reyne d'Angleterre sa femme et sa cousine germaine, ayant veu le pourtraict de madame Elizabeth, et la trouvant fort belle et fort à son gré, en coupa l'herbe soubs le pied à son fils, et la prit pour luy, commençant cette charité à soy mesme. Aussi les François et Espagnols disoient pour lors tous d'une mesme voix, la voyant si accomplie, que vous eussiez dit qu'elle avoit esté conceue et faite avant le monde, et reservée dans la pensée de Dieu jusques à ce que sa volonté la joignist avec ce grand roy son mary; car il n'estoit autrement predestiné que luy, estant si hault, si puissant, et quasi approchant en toute grandeur un

ciel, espousast autre princesse que sur humaine et celeste, et en tous points parfaite et accomplie : et lors que le duc d'Alve la vint voir et espouser pour le roy son maistre, la trouva extremement agreable et advenante pour sondit maistre, et dit que cette princesse feroit bien aisement oublier au roy d'Espagne les regrets de ses dernieres femmes, et de l'Angloise, et Portugaise.

Depuis, à ce que je tiens de bon lieu, ledit prince don Carlos l'ayant veue en devint si esperdu, et si plein de jalousie, qu'il l'en porta grande toute sa vie à son pere, et fut si despité contre luy, pour luy avoir soubstrait sa belle proye, qu'oncques bien il ne l'en ayma, jusques à luy dire et reprocher qu'il luy avoit fait un grand tort et injure de luy avoir osté celle qui luy avoit esté promise fort solemnellement par un bon accord de paix. Aussi dit on que cela fut cause de sa mort en partie, avec d'autres subjects que je ne dirai point à ceste heure ; car il ne se pouvoit garder de l'aimer dans son ame, l'honorer et reverer, tant il la trouvoit aymable et agreable à ses yeux, comme certes elle l'estoit en tout.

Son visage estoit beau, et ses cheveux et yeux noirs, qui adombroient son teint et le rendoient si attirant, que j'ay ouy dire en Espagne que les seigneurs ne l'osoient regarder de peur d'en estre espris, et en causer jalousie au roy son mary, et par consequent eux courir fortune de la vie.

Les gens d'eglise en faisoient tout de mesme de peur de tentation, ne cognoissans assez de forces et commandement à leur chair pour l'engarder d'en estre tentée : et encore qu'elle eust eu la petite verolle

estant grande et mariée, on luy secourust son visage si bien par des sueurs d'œufs frais, chose fort propre pour cela, qu'il n'y parut rien; dont j'en vis la Reyne sa mere fort curieuse à luy envoyer par force couriers beaucoup de remedes, mais celui de la sueur d'œuf en estoit le souverain.

Sa taille estoit tres belle, et plus grande que toutes ses sœurs, qui la rendoit fort admirable en Espagne, d'autant que les tailles hautes y sont rares, et pour ce fort estimables; et ceste taille, elle l'accompagnoit d'un port, d'une majesté, d'un geste, d'un marcher et d'une grace entremeslée de l'espagnole et de la françoise en gravité et en douceur, que j'ay veu : quand elle passoit par sa cour, ou qu'elle alloit se promener en quelque part, fust en allant aux eglises, ou aux monasteres, ou aux jardins, il y avoit si grand presse pour la veoir, et si grand foule et abord de peuple, qu'on ne se pouvoit tourner parmi ceste tourbe; et bien heureux et heureuse estoit celuy ou celle qui pouvoit le soir dire « J'ay veu la Reyne. » Aussi on dit, et ce que j'ay veu, que jamais reyne ne fut tant aimée en Espagne comme elle, et n'en desplaise à la reyne Isabelle de Castille : aussi l'appelloit-on *la Reyna de la paz y de la bondad*, c'est-à-dire la Reyne de la paix et de la bonté; et nos François l'appellarent l'olive de paix.

Un an avant qu'elle vint en France, à Bayonne elle tomba malade en telle extremité, qu'elle fut abandonnée des medecins. Sur quoy il y eut un certain petit medecin italien, qui pourtant n'avoit grand vogue à la Court, qui, se presentant au Roy, dit que si on le vouloit laisser faire il la gueriroit, ce que le Roy luy

permit ; aussi estoit-elle morte. Il l'entreprend, et luy donne une medecine, qu'après l'avoir prise on luy vit tout à coup monter miraculeusement la couleur au visage, et reprendre son parler, et puis apres sa convalescence. Et cependant toute la Court, tout le peuple d'Espagne rompoient les chemins de processions, d'allées et venues qu'ils faisoient aux eglises et aux hospitaux pour sa santé, les uns en chemise, les autres nuds pieds, nues testes, offrans offrandes, prieres, oraisons et intercessions à Dieu, par jeunes, macerations de corps, et autres telles bonnes et saintes devotions, pour sa santé : si bien que l'on croit plus fermement que toutes les bonnes prieres et voix, larmes, vœux et cris ouïs de Dieu, furent plustost cause de la guerison de cette princesse, que non pas l'œuvre du medecin.

J'arrivay en Espagne un mois après sa recouvrance de santé ; mais j'y vis bien autant de devotion du peuple pour en remercier Dieu, comme il y en avoit eu pour la luy donner : des festes, des resjouissances, des magnificences, des feux de joie, il n'en faut douter nullement combien il s'en fit.

Je ne voyois autre chose par toute l'Espagne en passant et arrivant à la Court deux jours avant qu'elle sortist de la chambre depuis sa maladie, je la vis sortir et se mettre dans son coche, tousjours à la portiere, comme c'estoit sa place ordinaire : aussi telle beauté ne devoit estre recluse au dedans, mais descouverte.

Elle estoit vestue d'une robe de satin blanc, toute couverte de passement d'argent, le visage tousjours descouvert. Mais je crois que jamais rien ne fut veu si

beau que ceste Reyne, comme je pris l'hardiesse de luy dire; car elle m'avoit fait une fort bonne chere et recueil, et mesme venant de France et de la Court, luy portant des nouvelles du Roy son bon frere, et de la Reyne sa bonne mere; car c'estoit toute sa joie et plaisir que d'en sçavoir. Ce ne fut pas moy seul qui la trouvay ainsi belle, mais toute la Court et tout le peuple de Madrid : si bien qu'on eust dit la maladie en cela l'avoir favorisée, qu'apres lui avoir faict de cruels maux elle luy avoit embelly le teint, et rendu si delicat et poly, de sorte qu'elle se trouva encore plus belle que devant.

Sortant donc la premiere fois de sa chambre, pour la plus belle et saincte chose qu'elle voulut faire, elle alla aux eglises remercier Dieu de la grace de sa santé; et continua ce bon et sainct œuvre l'espace de quinze jours, sans le vœu qu'elle fit à Nostre-Dame de Guadeloup; se faisant ainsi voir au peuple le visage descouvert selon sa mode, que, pour maniére de parler, vous eussiez dit qu'il l'idolatroit plustost qu'il ne l'honoroit et reveroit.

Aussi quand elle mourut, ainsi que j'ay ouy conter à feu de M. de Lignerolles qui la vit mourir, estant allé porter au roy d'Espagne les nouvelles de la victoire de la bataille de Jarnac, jamais on ne vit peuple si desolé ny si affligé, ni tant jeter de hauts cris, ny tant espandre de larmes qu'il fit, sans se pouvoir remettre en façon du monde, sinon au desespoir et à la plaindre incessamment.

Elle fit une fort belle fin, et d'un courage fort constant, abominant ce monde, et desirant fort l'autre.

On parle fort sinistrement de sa mort, pour avoir esté advancée. J'ay ouy conter à une de ses dames

que la premiere fois qu'elle vist son mary, elle se mit à le contempler si fixement, que le Roy, ne le trouvant pas bon, luy demanda : *Que mirais, si tengo canas?* c'est-à-dire, « Que regardez-vous, si j'ai les cheveux » blancs (1)? » Ces mots luy toucherent si fort au cœur, que depuis on augura mal pour elle.

On dit qu'un jesuite, fort homme de bien, un jour de sermon parlant d'elle, et louant ses rares vertus, charitez et bontez, luy eschappa de dire que c'avoit esté fait fort meschamment de l'avoir fait mourir et si innocentement, dont il fut banny jusques au plus profond des Indes d'Espagne. Cela est tres que vray, à ce que l'on dit.

Il y a d'autres conjectures plus grandes qu'il fault taire; mais tant y a que c'estoit la meilleure princesse qui ait esté de son temps, et autant aymée de tout le monde.

Tant qu'elle a esté en Espagne, jamais elle n'a oublié l'affection qu'elle portoit à la France, et l'a tousjours continuée; et ne fist pas comme Germaine de Foix, femme seconde du roy Ferdinand, laquelle, se voyant eslevée en si haut rang, devint si orgueilleuse, que jamais elle ne fit cas de son pays, et le desdaigna tellement, que le roy Loüis XII, son oncle, et Ferdinand, s'estans veus à Savonne, et elle, estant avec le Roy son mary, tint une telle grandeur, que jamais elle ne fit cas des François, non pas de son frere, le duc de Nemours, Gaston de Foix, et ne daigna parler et regarder les plus grands de la France qui estoient là, dont elle en fut grandement moquée; mais, puis après la

(1) Philippe II étoit né en 1526. Il épousa en 1558 Isabelle de France. Ainsi il n'avoit que trente-deux ans au plus lors de ce mariage. (L. D.)

mort de son mary, elle en patist bien, car elle baissa d'estat, et fut misérable, et n'en fit on grand compte, Dieu luy en rendant la pareille. Aussi dict on qu'il n'y a rien si glorieux qu'un personne petite et basse, montée en grand hauteur : non que je veuille dire que ceste princesse fut de bas lieu, estant de la maison de Foix, très illustre et grande maison; mais de simple fille de comte estant venue à estre reyne d'un si grand roy, c'estoit beaucoup, et avoit grande occasion de s'en glorifier, mais non de s'oublier ny d'en abuser ainsi à l'endroit d'un roy de France, son oncle, si grand, ny de ses plus proches, et de ceux du lieu de sa naissance; en quoy elle monstroit bien qu'elle n'avoit grand esprit, ou qu'elle estoit sotte glorieuse.

Aussi y a il difference entre la maison de Foix et celle de France : non que je ne veüille dire la maison de Foix grande et très noble, mais la maison de France, quoy!

Nostre reyne Elisabeth n'en a jamais fait de mesme. Aussi estoit elle née grande de soy, d'un fort grand esprit, et estoit très habile, et la grandeur d'un royaume ne luy pouvoit manquer. Et si avoit, si elle eust voulu, double subject de faire la hautaine et la superbe, puis que Germaine de Foix, car elle estoit fille d'un grand roy de France, et colloquée avec le plus grand roy du monde, qui ne l'estoit d'un seul royaume, mais de plusieurs, comme vous diriez roy de toutes les Espaignes, de Hierusalem, des Deux Siciles, de Maſorque, de Minorque, de Sardaigne, des Indes Occidentales, qui semblent un monde, et seigneur d'une infinité d'autres terres et grandes seigneuries que Ferdinand n'eut jamais. Et par ainsi devons nous loüer nostre princesse

de sa douceur, qui est bien seante à un grand ou grande envers un chascun, et de l'affection envers les François, lesquels, quand ils arrivoient en Espaigne, estoient recueillis d'elle avec un visage si bening, despuis le plus grand jusques au plus petit, qu'oncques nul partist d'avec elle qu'il ne s'en sentist très honoré et très content. Je le peux dire, quant à moy, pour l'honneur qu'elle me fist de parler à moy, et de m'entretenir souvent tant que je fus là, me demandant des nouvelles, à toute heure, du Roy, de la Reyne sa mere, de messieurs ses freres, de madame sa sœur, de tous ceux et celles de la Court, n'oubliant à les nommer tous et toutes, et s'en enquerir; tellement que je m'estonnois comment elle s'en pouvoit ressouvenir ainsi, comme si elle ne venoit que de partir de la Court, et luy disois comme il estoit possible qu'elle eust telle memoire parmy sa grandeur.

Lors qu'elle fut à Bayonne, elle se monstra aussi familiere aux dames et aux filles de la Court, ny plus ny moins comme quand elle estoit fille; et de celles qui estoient absentes et mariées, et nouvellement venues, despuis son partement, s'en enqueroit fort curieusement.

Elle en faisoit de mesme aux gentils hommes de sa cognoissance, et de ceux qui ne l'estoient s'informoit qui ils estoient, et disoit souvent : « Ceux et celles estoient de mon temps à la Court, je les cognois bien; « ceux ne l'estoient point, je desire les cognoistre. » Enfin elle contentoit tout le monde.

Lors aussi qu'elle fit son entrée à Bayonne, elle estoit sur une hacquenée fort superbement et richement harnachée d'une garniture de perles toute en bro-

derie, qui avoit esté à l'imperatrice feue, lors qu'elle faisoit ses entrées parmy ses villes, qu'on disoit valoir plus de cent mil escus, encore disoit on bien plus. Elle avoit une très belle grace à cheval, et là y faisoit beau voir; car elle se monstroit si belle et si agreable, que tout le monde en estoit ravy.

Nous eusmes tous commandement d'aller au devant d'elle pour l'accompaigner en son entrée, ainsi que nostre devoir le nous commandoit; et nous en sceut fort bon gré, et nous fit cet honneur, lorsque nous luy fismes tous la reverence, de nous en remercier; et me fit fort bonne chere par dessus tous, car il n'y avoit pas quatre mois que je l'avois laissée en Espaigne; ce qui me toucha fort; ayant eu ceste faveur par dessus mes compaignons, de laquelle je receus plus d'honneur qu'il ne m'appartenoit. Moy, retournant du Portugal et du Pignon de Velez, qui fut conquesté en Barbarie, elle me fit presenter par le duc d'Albe au Roy d'Espaigne, qui me fit fort bonne chere, et me demanda des nouvelles de la conqueste et de l'armée.

Elle me presenta à don Carlos, l'estant venue voir en sa chambre, ensemble à la princesse, et à don Jouan. Je fus deux jours sans l'aller voir, à cause d'un reume de dents que j'avois gagné sur la mer. Elle demanda à Riberac, fille, où j'estois, et si j'estois malade; et, ayant sceu mon mal, elle m'envoya son apothicaire, qui m'apporta d'une herbe très singuliere pour ce mal; que, la mettant et tenant dans le creux de la main, soudain le mal se passe, comme il me passa aussi tost.

Je me vante que je fus le premier qui portay à la Reyne sa mere l'envie qu'elle avoit de venir en France,

et la veoir, dont elle me fit très bonne chere alors et despuis ; car c'estoit sa bonne fille, qu'elle aymoit par dessus toutes : aussi elle luy rendoit bien la pareille; car elle l'honoroit, respectoit et craignoit tellement, que je luy ay ouy dire que jamais elle n'a receu lettres de la Reyne sa mere, qu'elle ne tremblast, et ne fust en allarme qu'elle se courrouçast contre elle, et luy dict quelque parole fascheuse : et, Dieu sçait, jamais elle ne luy en dit une despuis qu'elle fut mariée, ny se fascha contre elle; mais elle la craignoit tant, qu'elle avoit ceste apprehension.

A ce voyage de Bayonne, Pompadour l'aisné auparavant avoit tué Chambret à Bourdeaux, assez mal, ce disoit on : de quoy la Reyne Mere fut en telle colere, que si elle l'eust tenu elle luy eut fait trencher la teste; et nul ne luy osa parler de sa grace.

M. d'Estrozze, qui aimoit fort ledict Pompadour, s'advisa d'envoyer sa sœur, la segnora Clerice Strozzi, contesse de Tende, que la reyne d'Espaigne aymoit uniquement despuis son jeune aage, et qu'elles estudioient ensemble. Ladicte contesse, qui aimoit son frere, ne l'en refusa point, et en pria la reyne d'Espaigne, qui luy respondit qu'elle feroit pour elle tout ce qu'elle voudroit, mais non point cela, car elle craignoit de fascher et importuner la Reyne sa mere et luy desplaire, ou qu'elle se courrouçast contre elle. Mais, par importunité de la contesse, ayant sceu par une tierce personne interposée, qui en avoit sondé le gué soubs main, et dict à la Reyne Mere que la Reyne sa fille luy vouloit tant requerir ceste grace pour gratifier ladite contesse, mais qu'elle n'osoit, craignant luy despirale; mais la Reyne Mere fit response

que la chose seroit bien impossible si elle l'en refusoit : ce que sçachant, la reyne d'Espagne en fit sa petite requeste, avec une crainte pourtant. Soudain elle luy accorda. Voyez la bonté de cette princesse et sa vertu, d'honorer et craindre (estant si grande) la Reyne sa mere. Helas! le proverbe chrestien ne fut pas bien tenu en son endroit, que qui veut vivre longues années, faut aymer craindre et honorer pere et mere; et, pourtant, en faisant tout cela elle est morte au plus beau et plaisant avril de son aage : et maintenant, à l'heure que j'escris, elle n'auroit pas quarante six ans; et qu'il faille que ce beau soleil se soit si tost disparu et caché dans une tumbe obscure, qu'il eust peu encore esclairer ce beau monde de ses beaux rayons vingt bonnes années, sans que la vieillesse l'eust offensée : car elle estoit de naturel et de tainct pour durer long temps belle, et aussi que la vieillesse ne l'eust osé attaquer, car sa beauté fut esté plus forte.

Certes, si sa mort fut dure aux Espagnols, elle nous fut bien autant amere à nous autres François; car tant qu'elle a vescu nous n'avons jamais veu venir en France un monde de brouilleries que despuis nous sont esté portées d'Espaigne; tant sçavoit elle gaigner et entretenir le Roy son mary à nostre bien et à nostre repos : ce qui nous la doit faire plaindre à jamais, pour la bonne affection qu'elle nous a tousjours portée, comme à ses enfans.

Elle a laissé deux filles, des honnestes, des vertueuses infantes de la chrestienté. Quand elles furent un peu grandettes, de l'aage de trois ou quatre ans, elle pria le Roy son mary de luy donner et laisser l'aisnée toute à soy, et qu'elle la vouloit nourrir à la

françoise ; ce que le Roy luy octroya volontiers : dont elle la print en main, et luy donna si belle et noble nourriture et façon françoise, qu'elle est aujourd'huy aussi bonne françoise que sa sœur, madame de Savoye, est bonne espaignole, et qui ayme et cherit les François, selon l'instruction de la Reyne sa mere : et asseurez-vous que tout le credit et la puissance qu'elle a du Roy son pere, elle l'employe bien pour le bien et secours des pauvres François, quand elle les sent en peine et entre les mains des Espaignols.

J'ay ouy conter qu'apres la routte de M. de Strozze, force soldats et gentils hommes françois ayant esté mis en galleres, un jour estans à Lisbonne, elle alla visiter toutes les galleres qui estoient là, et tant de François qui estoient à la chesne les en osta tous, qui montarent jusques à six vingtz, et leur donna à tous de l'argent pour se conduire en leur pays ; si bien que les capitaines des galleres furent contraincts de cacher ceux qui leur restarent.

C'est une tres belle princesse, et tres agreable, et de fort gentil esprit, et qui sçait toutes les affaires d'Estat du Roy son pere, et y est fort rompuë ; aussi l'y nourrist il fort : j'espere en parler à part, car elle merite beaucoup d'honneur pour l'affection qu'elle porte à la France : aussi dict elle qu'elle n'en quitte pas sa part, y pretendant bon droict ; et si nous avons obligation à ceste princesse de nous aymer, ainsy nous la debvons avoir encor plus grande à la Reyne sa mere de nous l'avoir ainsi nourrie et eslevée.

Que pleust à Dieu fusse je un bon petrarquiseur, pour bien l'exalter selon mon desir ceste Elizabeth de France ! car, si la beauté de son corps m'en sçavoit

donner tres ample matiere, celle de sa belle ame m'en donneroit bien autant, ainsi que tesmoigne ces vers, faicts d'elle à la Court lors qu'elle fut mariée :

Heureux le prince à qui le ciel ordonne
D'Elisabeth l'amiable accointance!
Plus vaut que sceptre, ou hautayne couronne,
D'un tel thresor l'heureuse jouïssance.
Biens si divins elle eut en sa naissance,
Qu'on en admire et la preuve et l'effect.
Ses jeunes ans en monstrent l'apparence,
Mais ses vertus portent le fruict parfaict.

Ceste Reyne, quand elle fust rendue au duc de l'Infantasque et cardinal de Burgos, qui estoient commis de par leur Roy de la recevoir à Roncevaux dans une grande salle, apres que lesdits deputez luy eurent faict la reverence, elle, s'estant levée de sa chaire pour les recueillir, le cardinal de Burgos la harangua, à qui apres elle fit response si honneste et de si belle façon et bonne grace, qu'il en demeura tout estonné; car elle disoit des mieux, et avoit esté tres bien nourrie.

Cy apres le roy de Navarre, qui estoit là pour sa conduite principalle, et chef de toute l'autre qui estoit avec elle, fut sommé de la leur livrer, suivant le pouvoir qu'ils en avoient monstré au cardinal de Bourbon pour la recevoir ; il respondit, car il disoit des mieux, qu'il l'avoit desjà veu, et pour ce dict : « Je vous re-
« mets ceste princesse, que j'ay prise de la maison du
« plus grand roy du monde pour estre rendue entre les
« mains du plus illustre roy de la terre : si que, vous
« cognoissant tres suffisans et bien choisis du Roy vostre
« maistre pour la recevoir, je ne fais nullement diffi-
« culté ny doute que vous ne vous acquitiez dignement

« de cette charge, et pour ce je m'en descharge sur « vous, vous priant d'avoir en singuliere recomman- « dation sa personne et sa santé, car elle merite; et veux « que vous sçachiez que jamais n'est entré en Espai- « gne un si grand ornement de toutes vertus et chas- « tetez, ainsy qu'avec le temps vous le pourrez bien « cognoistre par les effects. »

Les Espaignols respondirent aussi tost que desjà, à son abord, et à sa façon et grave majesté, ilz en avoient tres ample cognoissance; comme de vray ses vertus estoient rares.

Elle avoit un beau sçavoir, comme la Reyne sa mere l'avoit faicte bien estudier par M. de Sainct Estienne son precepteur, qu'elle a tousjours aimé et respecté jusques à sa mort. Elle aymoit fort la poësie, et à la lire. Elle parloit bien, avec un fort bel air, tant françois que espaignol, et y avoit une fort bonne grace. Son langage espaignol estoit aussi beau, aussi friand, et aussi attirant qu'il estoit possible, et l'apprint en trois ou quatre mois qu'elle fut là.

Aux François, elle parloit tousjours françois, ne l'ayant jamais voulu discontinuer; mais le lisoit tousjours dans les plus beaux livres qu'on luy pouvoit faire avoir de France, dont elle estoit curieuse d'en faire porter. Aux Espaignols et autres estrangiers, elle parloit espaignol, et fort disert. Enfin ceste princesse estoit parfaicte en tout; au reste, tant magnifique et liberale que rien plus.

Elle ne porta jamais une robe deux fois, et puis la donnoit à ses femmes et ses filles : et Dieu sçait quelles robbes, si riches et si superbes, que la moindre estoit de trois ou quatre cens escus; car le Roy son mary

l'entretenoit fort superbement de ces choses là : si bien que tous les jours elle en avoit une, comme je tiens de son tailleur, qui, de pauvre qu'il alla là, en devint si riche que rien plus, et comme j'ay veu, pour ce que j'ay esté en Espaigne.

Elle s'habilloit tres bien, et fort pompeusement, et ses habillemens luy seoient tres bien, entre autres les manches fenduës, avec des fers qu'on appelle en Espaigne *puntas;* sa coeffeure de mesmes, que rien n'y manquoit. Ceux qui la voient ainsi en peinture l'admirent : je vous laisse à penser quel contentement peuvent avoir ceux qui l'ont veüe en face, en gestes et en bonnes graces.

Pour perles et pierreries à quantité, elles ne luy manquoient point; car le Roy son mary luy avoit ordonné un grand estat pour elle et pour sa maison. Helas! que luy a servy tout cela pour une telle fin? Ses dames et filles qui la servoient s'en sont fort ressenties. Celles qui, à la mode franceze, ne se peurent contraindre de demeurer à un pays estrange, et qui s'en voulurent retirer en France, elle leur fit donner et ordonner, par la priere qu'elle fist au Roy son mary, à chascune d'elles quatre mille escus pour leur mariage, comme ont faict mesdamoiselles de Riberac, sœurs, autrement dictes Guytignieres; de Fumel, les deux sœurs de Thorigny, de Noyan, d'Arue, de La Motte-au Groin, Montal, et plusieurs autres. Et celles qui voulurent demeurer s'en trouvarent mieux, comme mesdamoiselles de Sainct-Ana et de Sainct-Legier, qui eurent cet honneur d'estre gouvernantes de mesdames les Infantes, et furent mariées richement avec deux grands seigneurs d'Espaigne : et celles furent les

plus sages; car mieux vaut estre grand en un pays estrange que petit dans le sien : aussi Jesus dict que nul n'est prophete en son païs.

Voilà ce que, pour à ceste heure, je diray de ceste belle, bonne, sage et tres vertueuse reyne, en attendant que j'en parle à une autre fois. Cependant je mettrai ce sonnet, qui fut faict à sa loüange par un honneste gentil-homme, elle estant encore Madame, mais promise pourtant.

Princesse, à qui les cieux ont faict tant d'advantage,
Que, pour la part qu'avez en la divinité,
Vous couronnant du los de l'immortalité,
Ils vous ont octroyé les vertus en partage,

Despuis qu'il leur a pleu que l'on voit en vostre age
Les celestes effects de vostre deïté,
Lors que vous temperez d'une humble gravité
La royale grandeur d'un divin héritage,

Puis qu'il leur plaist aussi vous tant favoriser,
Qu'on oyra vostre nom par tout jamais priser,
Et qu'en vous ils ont mis le meilleur de leur mieux,
Aussi deust-on changer votre nom de naissance;
Et, au lieu qu'on vous nomme *Elizabeth de France*,
On vous devroit nommer *Elizabeth des Cieux*.

Je sçay qu'en ce discours et autres precedens on me pourra reprendre que j'ay mis beaucoup de petites particularitez qui sont fort superflues. Je le crois, mais je sçay que si elles desplaisent à aucuns, elles plairont aux autres; me semblant que ce n'est pas assez, quand on louë des personnes, de dire qu'elles sont belles, sages, vertueuse, valeureuses, vaillantes, magnanimes, liberales, splendides et tres parfaites. Ce sont loüanges et descriptions generales, et lieux communs, em-

pruntez de tout le monde. Il en fault especifier bien le tout, et descrire particulierement les perfections, afin que mieux on les touche au doigt : et telle est mon opinion, et qu'il me plaist ainsi d'en retenir et resjouïr ma memoire de ce que j'ay veu.

EPITAPHE DE LADICTE REYNE.

Dessoubs ce marbre gist Elizabeth de France,
Qui fut reyne d'Espaigne, et reyne du repos
Chrestien et catholique. Sa tres-belle presence
Nous fut utile à tous. Or que ses nobles os
Sont du tout asseichés, et gisent dessoubs terre,
Nous n'avons rien que mal, que troubles et que guerre.

DISCOURS CINQUIESME.

MARGUERITE,

REYNE DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Fille unique maintenant restée de la noble maison de France.

Quand bien je considere les miseres et males adventures de ceste belle reyne d'Escosse, de laquelle j'ay parlé cy devant, et d'autres princesses et dames que je ne nommeray, de peur par telle digression gaster mon discours avec celuy de la reyne de Navarre de qui je parle maintenant, n'estant pour lors encore reyne de France, je ne puis croire autrement que la fortune, déesse absolue de l'heur et malheur des personnes, ne soit du tout ennemie con-

traire des beautez humaines; car s'il y en eust jamais une au monde parfaite en beauté, c'est la reyne de Navarre, et toutesfois pourtant peu favorisée de la bonne fortune jusques icy; si bien que l'on diroit qu'elle a esté envieuse de la nature d'avoir faict cette princesse si belle, que, par despit, elle luy a voulu courir à sus; mais, soit que soit, sa beauté est telle que les coups de ladite fortune n'ont nulle apparessance sur elle, d'autant que le courage genereux qu'elle a extraict par sa naissance de tant de braves et valeureux rois ses pere, grand pere, ayeulx, bisayeulx et ancestres, luy a faict tousjours jusques icy une audacieuse résistance.

Pour parler donc de la beauté de ceste rare princesse, je croy que toutes celles qui sont, qui seront, et jamais ont esté, près de la sienne sont laides, et ne sont point beautez; car la clarté de la sienne brusle tellement les aisles de toutes celles du monde, qu'elles n'osent ny ne peuvent voler, ny comparoistre à l'entour de la sienne. Que s'il se treuve quelque mescréant qui, par une foy escarse (1), ne veuille donner creance aux miracles de Dieu et de nature, qu'il la contemple seulement : son beau visage, si bien formé, en faict la foy; et diroit on que la mere nature, ouvriere très parfaicte, mit tous ses plus rares sens et subtilz esprits pour la façonner. Car, soit qu'elle veuille monstrer sa douceur ou sa gravité, il sert d'embraser tout un monde, tant ses traicts sont beaux, ses lineamens tant bien tirez, et ses yeux si transparens et agréables, qu'il ne s'y peut rien trouver à dire : et, qui plus est, ce beau

(1) Petite, foible, débile. (S.)

visage est fondé sur un corps de la plus belle, superbe et riche taille qui se puisse voir, accompagnée d'un port et d'une si grave majesté, qu'on la prendra tousjours pour une deesse du ciel plus que pour une princesse de la terre ; encore croist on que, par l'advis de plusieurs, jamais deesse ne fut veue plus belle : si bien que, pour publier ses beautez, ses merites et vertus, il faudroit que Dieu allongeast le monde et haussast le ciel plus qu'il n'est, d'autant que l'espace du monde et de l'air n'est assez capable pour le vol de sa perfection et renommée. Davantage, si la grandeur du ciel estoit plus petite le moins du monde, ne fault point doubter qu'elle l'esgaleroit.

Voilà les beautez du visage et du corps de ceste belle princesse, que pour astheure je puis representer, comme un bon paintre, au naïf : je dis celles que l'on peut voir par l'exterieur ; car celles qui sont segrettes et cachées sous un linge blanc et riches parures et accoustremens, on ne les peut despeindre ny juger, si non que tres belles et tres singulieres aussi ; mais c'est par foy, creance et presomption, car la veue en est interdite. Grande rigueur pourtant que de ne voir une belle paincture, faicte par un divin ouvrier, qu'à la moitié de sa perfection : mais la modestie et louable verecondie l'ordonne ainsi, qui se loge plus voluntiers parmy les grandes princesses et dames que parmy les autres vulgaires.

Pour apporter quelques exemples à manifester combien la beauté de ceste Reyne a esté admirée et tenue pour rare, je me souviens encore, lors que les ambassadeurs poulonnois vindrent en France, pour annoncer à nostre roy Henry son eslection du

royaume de Poulongne, et luy en rendre l'hommage et l'obedience, après qu'ils eurent faict la reverence au roy Charles et à la Reyne mere et à leur Roy, ils la firent aussi particulierement, et par divers jours, à Monsieur, au roy et à la reyne de Navarre : mais, le jour venu qu'ils la firent à ladicte reyne de Navarre, elle leur parust si belle et si superbement et richement parée et accoustrée, avec si grande majesté et grace, que tous demeurarent perdus d'une telle beauté. Et, entre autres, il y eut Le Lasqui, l'un des principaux de l'ambassade, à qui je vis dire en se retirant, perdu de ceste beauté : « Non, je ne veux « rien plus voir après telle beauté. Volontiers je ferois « comme font aucuns Turcs, pelerins de la Mecque, « où est la sepulture de leur prophete Mahomet, qui « demeurent si aises, si esperdus, si ravis et si « transis d'avoir veu une si belle et si superbe mos- « quée, qu'ils ne veulent rien plus voir après, et se « font brusler les yeux par des bassins d'airain ardans, « qu'ils en perdent la veue, tant subtilement le « sçavent ils faire; disant qu'après cela rien ne se peut « voir de plus beau, ny ne veulent plus rien voir « après. » Ainsi disoit ce Poulonnois de la beauté admirable de ceste princesse : et certes, si les Polonnois ont esté ravis de telle admiration, il y en a eu bien d'autres. J'allegue don Jouan d'Austriche, le quel (comme j'ai dict cy devant parlant de luy), passant par France ainsi subtillement comme il fist, estant arrivé à Paris, sçachant que ce soir se faisoit un bal solemnel au Louvre, le vint voir desguisé, plus pour le subjet de la reyne de Navarre que pour tout autre. Il eut moyen et loisir de la voir à son aise dan-

ser, menée par le Roy son frere, comme d'ordinaire il le faisoit; il la contempla fort, l'admira, et puis l'exalta par dessus les beautez d'Espaigne et d'Italie (deux regions pourtant qui en sont tres fertiles), et dist ces mots en espagnol : *Aunque tal hermosura de reyna sea mas divina que humana, es mas para perder y damnar los hombres que salvarlos*; c'est à dire, combien que ceste beauté de reyne soit plus divine que humaine, elle est plus pour perdre et damner les hommes que les sauver.

Peu de temps après, il la vit ainsi qu'elle alla aux baings du Liege, et luy fallut passer à Namur, ce qui fut le comble des souhaits de don Jouan, pour jouïr d'une si belle veue; et alla au devant d'elle en fort grande et superbe magnificence espaignole, et la receut comme si ce fust esté la reyne Elizabeth sa sœur, du temps qu'elle vivoit sa Reyne et reyne d'Espaigne. Et, d'autant qu'il avoit esté fort ravy et bien satisfait de la beauté de son corps, il en fust de mesme de celle de son ame, laquelle j'espere descrire à son lieu. Ce ne fust pas seulement don Jouan qui la loüa et se pleust en ses louanges, mais tous ces grands et braves capitaines espaignols, jusques aux soldats renommez de ces vieilles bandes, qui tous alloient disant parmy eux, en leurs refrains soldadesques, *que la conquistad de tal hermosura valia mas que la de un reyno, y que bien aventurados serian los soldados que, por servirla, podrian morir sobre su bandera*; c'est à dire, que la conqueste d'une telle beauté valoit plus que celle d'un royaume, et que bien heureux seroient les soldats qui, pour la servir, pourroient mourir soubs sa bandiere.

Il ne se faut esbahir si telles manieres de gens, bien creez et gentils, trouvoient ceste princesse si belle, que j'ai veu aucuns Turcs qui sont venus en ambassade devers nos roys ses freres, tous barbares qu'ils estoient, se perdre en la contemplant, et dire que la pompe de leur Grand Seigneur, quand il alloit à sa mosquée, ou marchoit en son armée, n'estoit si belle à veoir comme la beauté de ceste Reyne.

Bref, j'ay veu une infinité d'autres estrangers que je sçay estre venus en France et à la Court, exprès pour veoir ceste beauté, dont la renommée avoit passé par toute l'Europe, ce disoient ils.

Je vis une fois un galant cavalier napolitain, qui estoit venu à Paris et à la Court, et n'y trouvant point ladicte Reyne, parce qu'elle estoit en son voyage des bains, retarda son retour de deux mois pour l'attendre et la veoir; et, l'ayant veue, il dict ces mots: « D'autres fois, la princesse de Salerne a rapporté une « telle reputation de sa beauté dans nostre ville de « Naples, que l'estranger qui abordoit et s'en retour« noit sans veoir ladicte princesse, en racontant de « son voyage, si on luy demandoit s'il avoit veu ceste « princesse, et respondoit que non, on lui repliquoit « qu'il n'avoit donc veu Naples. Moi semblablement, « si, à mon retour sans veoir ceste belle princesse, on « m'eust demandé si j'avois veu la France et sa Court, « encore que je l'eusse veue, j'eusse peu bien dire que « non, puisque je n'avois point veu ceste Reyne, que « je peux dire en estre tout l'ornement et l'enrichis« seure; mais astheure, l'ayant si bien veue et con« templée, je peux bien dire que j'ay veu toute la « beauté du monde, et que nostre princesse de Sa-

« lerne n'estoit rien au pris. Maintenant je m'en vois « tres content pour avoir jouy d'un si bel aspect. Je « vous laisse donc à penser combien vous autres Fran-« çois pouvez estre heureux de veoir tous les jours à « vos aises ce beau visage, et de vous approcher de son « divin feu, qui de loing peut plus eschauffer et em-« braser de poictrines froides, que toutes les nostres « de nos belles dames ne sçauroient faire de pres. » Voilà les propos que m'en tint un jour ce gentil cavalier napolitain.

Un honneste gentilhomme françois, que je nommerois bien, voyant un jour ceste belle Reyne en son plus beau lustre, et plus haute et pompeuse majesté, dans une salle de bal, ainsi que nous en divisions ensemble, me tint tels mots : « Ah ! si le sieur des Essars, qui, en ses « livres d'*Amadis*, s'est tant efforcé et peiné à bien « descrire et richement representer au monde la belle « Nicquée, et sa gloire, eust veu de son temps cette belle « Reyne, il ne luy eut fallu emprunter tant de belles « et riches paroles pour la despeindre et la monstrer « si belle ; mais il luy eust suffi à dire seulement que « c'estoit la semblance et image de la reyne de Na-» varre, l'unique du monde ; et par ainsi ceste belle « Nicquée, sans grande superfluité de paroles, estoit « mieux peinte qu'elle n'a esté. »

En quoi M. de Ronsard eut grande raison de composer ceste riche elegie, qu'on voit parmy ses œuvres, à l'honneur de ceste belle princesse Marguerite de France, non encore mariée, où a introduit et faict la deesse Venus demander à son fils, après s'estre bien pourmené icy bas, et veu les dames de la court de France, s'il n'y avoit point apperceu quelque beauté

qui surpassast la sienne. « Ouy, dit-il, ma mere, j'en « ay veu une en qui tout le bonheur du plus beau « ciel se versa dès qu'elle vint en enfance. » Venus en rougist, et ne l'en voulut croire, ains depescha l'une de ses Charites pour descendre en terre la recognoistre, et lui en faire après le rapport. Sur ce, vous voyez dans cette elegie une tres belle et tres riche description des beautez de ceste accomplie princesse, soubs le nom et le corps de la belle charite Pasithée. La lecture n'en peut que fort plaire à tout le monde; mais M. de Ronsard, ainsi que me dict un jour une fort honneste et habile dame, demeura là un peu manque et trop court, en ce qu'il devoit feindre Pasithée remonter au ciel, là se descharger de sa commission, et dire à Venus que son fils n'en avoit tant dict qu'il y en avoit, et puis la faire attrister, despiter de jalousie, et se plaindre à Jupiter du tort qu'il avoit d'estre allé former en terre une beauté qui faisoit honte à celles de son ciel, et principalement à la sienne, qu'elle pensoit estre la rare de toutes les autres; et que, pour tel despit, elle s'habilla de deuil, et pour un temps elle fit abstinence de ses plaisirs et gentillesses; car il n'y a rien qui despite plustost une belle dame en perfection, quand on luy dict qu'elle a sa pareille, ou qui la surpasse.

Or, notez que si nostre Reyne estoit toute belle de soy et de sa nature, elle se sçavoit si bien habiller, et si curieusement et richement accommoder, tant pour le corps que de la teste, que rien n'y restoit pour la rendre en sa pleine perfection.

On donne le los à la reyne Isabelle de Bavieres, femme du roy Charles sixiesme, d'avoir apporté en

France les pompes et les gorgiasetez pour bien habiller superbement et gorgiasement les dames; mais, à voir dans les vieilles tapisseries de ce temps des maisons de nos roys, où sont pourtraictes les dames ainsi habillées qu'elles estoient pour lors, ce ne sont que toutes droleries, bifferies et grosseries, au prix des belles et superbes façons, coeffures gentilles, inventions et ornemens de nostre Reyne, en laquelle toutes les dames de la Court et de France se sont si bien mirées, que depuis, paroissans parées à sa mode, sentoient mieux leurs grandes dames qu'auparavant leurs simples damoiselles, et avec cela cent fois plus agreables et desirables : aussi toutes en doivent cette obligation à nostre reyne Marguerite. Je me souviens (car j'y estois) que, lors que la Reyne, mere du Roy, mena ceste reyne sa fille au roy de Navarre son mary, elle passa à Coignac, où elle y fist quelque sejour; et là, plusieurs grandes, belles et honnestes dames du pays les vindrent voir, et leur faire la reverence, qui toutes furent ravies de voir la beauté de ceste reyne de Navarre, et ne se pouvoient saouler de la louër à la Reyne sa mere, qui en estoit perdue de joye : parquoy elle pria sa fille un jour de s'habiller le plus pompeusement, et à son plus beau et superbe appareil qu'elle portoit à la Court en ses plus grandes et magnifiques festes et pompes, pour en donner le plaisir à ces honnestes dames; ce qu'elle fit pour obeir à une si bonne mere, et parust vestue fort superbement d'une robe de toile d'argent et coulombin à la boulonnoise, manches pendantes, coiffée si tres richement, et avec un voile blanc, ny trop grand ny trop petit, et accompaignée avec cela d'une majesté si belle, et si bonne grace,

qu'on l'eust plustost dicte deesse du ciel que reyne en terre. Les dames, qui auparavant en avoient esté esperdues, le furent cent fois davantage. La Reyne luy dict alors : « Ma fille, vous estes tres bien. » Elle luy respondit : « Madame, je commence de bonne heure « à porter et user mes robes, et les façons que j'em« porte avec moy de la Court; car, quand j'y retour« neray, je ne les y emporteray point, mais je m'y « entreray avec des cizeaux et des estoffes seulement, « pour me faire habiller selon la mode qui courra. » La Reyne luy respondit : « Pourquoy dictes-vous cela, « ma fille? car c'est vous qui inventez et produisez les « belles façons de s'habiller; et, en quelque part que « vous alliez, la Court les prendra de vous, et non « vous de la Court. » Comme de vray, par apres qu'elle y retourna, on ne trouva rien à dire en elle qui ne fust encore plus que de la Court, tant elle sçayt bien invanter en son gentil esprit toutes belles choses.

Ceste belle Reyne, en quelque façon qu'elle s'habillast, fust à la françoise avec son chaperon, fust en simple escoffion, fust avec son grand voile, fust avec un bonnet, on ne pouvoit juger qui luy sieoit le mieux, ny quelle façon la rendoit plus belle, plus admirable et plus aimable, tant en toutes ces façons se sçavoit-elle bien accommoder, tousjours y adjoustant quelque invention nouvelle, non commune et nullement imitable; ou si d'autres dames à son patron s'y vouloient former, n'en approchoient nullement, ainsi que je l'ay remarqué mille fois. Je l'ay veue quelquesfois, et d'autres avec moy, vestuë d'une robe de satin blanc avec force clinquant, et un peu d'incarnadin meslé, avec un voile de crespe tané, ou gaze à la romaine, jetté

sur sa teste comme negligemment; mais jamais rien ne fust si beau; et quoy qu'on die des deesses du temps passé et des emperieres, comme nous les voyons par leurs medailles antiques pompeusement accoustrées, ne paroissoient que chambrieres au pres d'elle.

J'ay veu souvent contention entre plusieurs de nous autres courtisans quel habillement luy estoit plus propre et mieux seant, et qui l'embellissoit le plus; enfin chascun en disoit son advis. Quant à moy, pour la parure la mieux seante que je luy ay jamais veu, selon mon advis, et selon d'autres aussi, ce fut le jour que la Reyne mere fit un festin aux Thuilleries aux Polonnois. Elle estoit vestuë d'une robe de velours incarnadin d'Espagne, fort chargée de clinquant, et d'un bonnet de mesme velours, tant bien dressé de plumes et pierreries que rien plus. Elle parust si belle ainsy, comme luy fut dict aussi, que depuis elle le porta assez souvant et s'y fist peindre : de sorte qu'entre toutes ses diverses peintures celle là emporte sur toutes les autres, ainsi que l'œil des mieux voyans en peut voir encore la peinture, car il s'en treuve assez de telles, et sur icelles en juger.

Lors qu'elle parut ainsi parée en ses Thuilleries, je dis à M. de Ronsard, qui estoit près de moy : « Dites « le vray, monsieur, ne vous semble il pas voir ceste « belle Reyne en tel appareil paroistre comme la belle « Aurore quand elle vient à naistre avant le jour avec « sa belle face blanche, et entournée de sa vermeille « et incarnate couleur? car leur face et leur accoustre« ment ont beaucoup de simpathie et ressemblance. » M. de Ronsard me l'advoua; et sur cette comparaison qu'il trouva fort belle, il en fit un beau sonnet qu'il

me donna, que je voudrois avoir donné beaucoup, et l'avoir pour l'inserer icy.

Je vis aussi ceste nostre grande Reyne aux premiers Estats à Blois, le jour que le Roy son frere fit son harangue, vestuë d'une robe d'orangé et noir, mais le champ estoit noir avec force clinquant, et son grand voyle de majesté, qu'estant assise en son rang elle se monstra si belle et si admirable, que j'oüis dire à plus de trois cens personnes de l'assemblée, qu'ils s'estoient plus advisés et ravis à la contemplation d'une si divine beauté qu'à l'oüie des graves et beaux propos du Roy son frere, encore qu'il eut dict et harangué des mieux. Je l'ay veue aussi s'habiller quelquefois avec ses cheveux naturels, sans y adjouster aucun artifice de perruque; et encore qu'ils fussent fort noirs, les ayant empruntez du roy Henry son pere, elle les sçavoit si bien tortiller, frisonner et accommoder, en imitation de la reyne d'Espagne sa sœur, qui ne s'accommodoit guieres jamais que des siens, et noirs à l'espagnolle, que telle coiffure et parure luy sieoit aussi bien ou mieux que toute autre que ce fust. Voilà qu'est d'un naturel beau qui surpasse tout artifice tel soit il, et pourtant elle ne s'y plaisoit guiéres, et peu souvent s'en accommodoit, si non de perruques bien gentiment façonnées.

Bref, je n'aurois jamais faict si je voulois descrire ses parures et ses formes de s'habiller ausquelles elle se monstroit plus belle; car elle en changeoit de si diverses, que toutes luy estoient bien seantes, belles et propres, si que la nature et l'art faisoient à l'envy à qui la rendroit plus belle. Ce n'est pas tout, car ses beaux accoustremens et belles parures n'osarent jamais

entreprendre de couvrir sa belle gorge ny son beau sein, craignant de faire tort à la veue du monde qui se paissoit sur un si bel objet; car jamais n'en fut veue une si belle ny si blanche, si pleine ny si charnue, qu'elle monstroit si à plein et si descouverte, que la pluspart des courtisans en mouroient, voire des dames que j'ay veues aucunes de ses plus privées avec sa licence la baiser par un grand ravissement.

Je me souviens qu'un honneste gentilhomme, nouveau venu à la Court, qui ne l'avoit jamais veue, lors qu'il l'apperceust me dit ces mots : « Je ne m'estonne « pas si vous autres, messieurs, vous vous aimez tant à la « Court; car, quand vous n'y auriez autre plaisir tous « les jours que de voir ceste belle princesse, vous en avez « autant que si vous estiez en ung paradis terrestre. »

Les empereurs romains de jadis, pour plaire au peuple et luy donner plaisir, leur exhiboient des jeux et des combats parmi leurs theatres; mais, pour donner plaisir au peuple de France, et gaigner son amitié, il ne faudroit que leur representer et faire voir souvent ceste reyne Marguerite, pour se plaire et s'esjoüir en la contemplation d'un si divin visage, qu'elle ne cachoit guieres d'un masque, comme toutes les autres dames de nostre court; car, la pluspart du temps, elle alloit le visage descouvert : et un jour de Pasques fleuries à Blois, estant encore Madame et sœur du Roy (mais lors se traictoit son mariage), je la vis paroistre en la procession, si belle que rien au monde de plus beau n'eust sceu se faire voir; car, outre la beauté de son visage et de sa belle taille de corps, elle estoit tres superbement et richement parée et vestuë : son beau visage blanc, qui ressembloit un ciel en sa plus grande

et blanche sereneté, estoit orné par la teste de si grande quantité de grosses perles et riches pierreries, et surtout de diamans brillans, mis en forme d'estoilles, qu'on eust dit que le naturel du visage et l'artifice des estoilles en pierreries, contendoient avec le ciel, quand il est bien estoillé, pour en tirer la forme. Son beau corps, avec sa riche et haute taille, estoit vestu d'une robe de drap d'or frisé, le plus beau et le plus riche qui fust jamais veu en France; et c'estoit un present qu'avoit faict le Grand Seigneur à M. de Grand-Champ à son départ de Constantinople, vers lequel il estoit ambassadeur, ainsy qu'est sa coustume envers ceux qui luy sont envoyés des plus grands, d'une piece qui montoit à quinze aulnes : lequel Grand-Champ me dit qu'elle avoit cousté cent escus l'aulne, car c'estoit un chef d'œuvre. Luy venu en France, ne sçachant à qui mieux employer ni plus dignement ce don d'une si riche estoffe, pour la mieux faire valoir et estimer à la porter, la redonna à Madame, sœur du Roy, qui en fit faire une robbe, qui, pour la premiere fois, s'en para ce jour là, et luy sieoit tres bien; car aussi de grandeur à grandeur il n'y a que la main, et la porta tout ce jour, bien qu'elle pesast extremement : mais sa belle, riche et forte taille la supporta tres bien, et luy servit de beaucoup; car si elle fust esté une petite nabotte de princesse, ou dame d'une coudée de hauteur, comme j'en ay veu, elle eut crevé soubs le faix, ou bien eust fallu changer de robbe, et en prendre une autre. Ce n'est pas tout : car estant en la procession, marchant à son grand rang, le visage tout descouvert, pour ne priver le monde en une si bonne feste de sa belle lumiere, parust plus belle encore en tenant et portant

en la main sa palme (comme font nos reynes de tout temps) d'une royale majesté, d'une grace moitié altiere et moitié douce, et d'une façon peu commune, mais differente de toutes les autres; que qui ne l'eust jamais veue ny cognue eust bien dit : « Voylà une « princesse qui en tout va par dessus le commun de « toutes les autres du monde. » Et tous nous autres courtisans allions disans, d'une commune voix hardiment, que cette belle princesse doibt et peut bien porter la palme en la main, puisqu'elle l'emporte par dessus toutes celles du monde, et les surpasse toutes en beauté, en bonne grace et toute perfection : et vous jure qu'à ceste procession nous y perdismes nos devotions, car nous y vaquasmes pour contempler et admirer ceste divine princesse, et nous y ravir plus qu'au service divin, et si ne pensions pourtant faire faute ny pesché; car qui contemple et admire une divinité en terre, celle du ciel ne s'en tient offensée, puis qu'elle l'a faicte telle.

Lors que la Reyne sa mere l'emmena de la Court pour aller trouver son mary en Gascongne, je vis quasi tous les courtisans regretter son despart, comme si une grande calamité leur fust tout à coup tumbée sur la teste. Les uns disoient : « La Court est vefve de sa « beauté »; les autres : « La Court est fort obscure, « elle a perdu son soleil »; d'autres : « Qu'il faict noir « à la Court, il n'y a plus de flambeau »; d'autres repartoient : « Nous avions beau faire que la Gascongne « alors vint gasconner et ravir nostre beauté, destinée « pour embellir la France et la Court, et l'oster du « Louvre, Fontainebleau, Sainct Germain et autres « belles places de nos Roys, pour la loger à Pau ou à

« Nerac, de mesme bien dissemblables les uns des au-
« tres »; d'autres disoient : « Cela est faict, la Court « et la France ont perdû la plus belle fleur de leur « guirlande. »

Bref, on n'oyoit de toutes parts resonner que tels et autres pareils petits mots sur ce despart, moitié de despit, de colere, et moitié de tristesse, et encore que la reyne Loüise de Lorraine y fust restée, qui estoit une tres belle et sage princesse et vertueuse, de laquelle j'espere en parler dignement à son lieu; mais parce que de longue main la Court avoit accoustumé une si belle veue, ne se pouvoit engarder de la regretter, et proferer de telles paroles; et plusieurs y eut-il qui cuidarent tuer M. de Duras de despit, qui l'estoit venue querir de par le roy de Navarre son maistre, comme je le scay. Un de ces ans vindrent nouvelles à la Court qu'elle estoit morte en Auvergne n'y avoit pas huict jours. Il y eut quelqu'un qui rencontra làdessus et dict : « Il n'en est rien, car despuis ce temps « il a fait trop beau et clair au ciel; que si elle fust « morte, nous eussions veu esclipse de soleil, pour la « grande simpathie que ces deux soleils ont ensemble, « et n'eussions rien veu qu'obscuritez et nuages. »

C'est assez, ce me semble, d'avoir parlé de la beauté de son corps, encore que le subject en soit si ample qu'il meriteroit une decade : toutesfois j'espere d'en parler encore ailleurs; mais il fault dire quelque chose de sa belle ame, qui est si bien logée en si beau corps : or, si elle l'a portée belle dès sa naissance, elle l'a sceu bien garder et entretenir; car elle se plaist fort aux lettres et à la lecture, et ayant esté jeune, et en son aage parfait. Aussi peut on dire d'elle que c'est

la princesse, voire la dame qui soit au monde la plus eloquente et la mieux disante, qui a le plus bel air de parler, et le plus agreable qu'on sçauroit voir. Lors que les Polonnois, comme j'ay dict cy devant, luy vindrent faire la reverance, il y eust l'evesque de Cracovie, le principal et le premier de l'ambassade, qui fit l'harangue pour tous, et en latin, car il estoit un sçavant et suffisant prelat. La Reyne luy respondit si pertinemment, et si eloquemment, sans s'aider d'aucun truchement, ayant fort bien entendu et compris son harangue, que tous en entrarent en si grande admiration, que d'une voix ils l'appellarent une seconde Minerve ou deesse d'eloquence.

Lors que la Reyne sa mere la mena vers le Roy son mary, comme j'ay desjà dict, elle fist son entrée à Bourdeaux, comme de raison, estant fille et sœur de roy, et femme du roy de Navarre, et premier prince du sang, et gouverneur de Guyenne : la Reyne sa mere le voulut ainsi, car elle l'aimoit infiniment et l'estimoit fort. Son entrée fut belle, non tant pour les magnificences et sumptuositez qu'on luy fist et dressa, mais pour veoir entrer en triumphe la plus belle et accomplie reyne du monde, montée sur une belle hacquenée blanche, harnachée fort superbement, et elle vestue toute d'orangé et de clinquant, si sumptueusement que rien plus; laquelle le monde ne se pouvoit assez saouler de voir, la regarder, l'admirer et l'exalter jusques au ciel.

Avant qu'entrer, les estats de la ville luy vindrent faire la reverence, et luy offrir leurs moyens et puissances, et la haranguer aux Chartreux, comme est la coustume. M. de Bourdeaux porta la parole pour le

clergé; M. le mareschal de Biron, comme maire, et avec la robe de maire, pour le corps de la ville, et comme lieutenant general, fit la sienne apres; et M. Largebaston, premier president, pour la cour. Elle leur respondit à tous les uns apres les autres (car je l'ouys, estant pres d'elle sur l'eschafaut par son commandement), si eloquemment, si sagement et si promptement, et avec telle grace et majesté, mesme à un chacun, par un tel changement de paroles, sans reïterer les premieres ny les secondes, sur un mesme subject pourtant, qui est chose à remarquer, que je vis le soir ledit sieur president, qui me vint dire, et à d'autres, en la chambre de la Reyne, qu'il n'avoit jamais ouy mieux dire en sa vie quiconque fust, car il s'entendoit en telles merceries, et que bien souvent il avoit eu cet honneur d'avoir ouy parler les reynes Marguerite et Jeanne, ses predecesseresses, et en telles ceremonies que celle là, et que, pour avoir esté de leur temps deux bouches d'or des plus disertes de la France (ainsi m'usa il de ces mots), mais n'approchoient rien de l'eloquence de ceste derniere reyne Marguerite, et qu'elles n'estoient que novices et apprentives aupres d'elle, et que vrayement elle estoit fille de mere.

Je redis à la Reyne sa mere par apres ce que m'avoit dict ledict president, qui en fut si aise que rien plus: et elle me dit qu'il avoit raison de le croire et le dire, car, encore qu'elle fust sa fille, elle pouvoit dire sans mentir que c'estoit la plus accomplie princesse du monde, et qui disoit ce qu'elle vouloit, et des mieux. De mesme je l'ay veu dire à force ambassadeurs, et à grands seigneurs estrangers, quand ils avoient parlé à elle, ils s'en

partoient d'avec elle tous confondus d'un si beau dire.

Je luy ay veu souvent faire de si beaux discours, si graves et si sententieux, que si je les pouvois bien mettre au net et au vray icy par escrit, j'en ferois ravir et esmerveiller le monde; mais il ne me seroit possible, ny à quiconque soit, de pouvoir les reduire, tant ils sont inimitables.

Or, si elle est grave et pleine de majesté, et eloquente en ses haults discours et serieux, elle a bien autant de gentille grace à rencontrer de bons et plaisans mots, et brocarder si gentiment, et donner l'estraitte et la venuë, que sa compaignée est plus agreable que toute autre du monde; car, encor qu'elle picque ou brocarde quelqu'un, cela est si à propos et si bien dict, qu'il n'est possible de s'en fascher, mais encor bien aise.

De plus, si elle sçait bien parler, elle sçait autant bien escrire. Ses belles lettres, que l'on peut voir d'elle, le manifestent assez; car ce sont les plus belles, les mieux couchées, soyent pour estre graves que pour estre familieres, qu'il faut que tous les grandz escrivains du passé et de nostre temps se cachent, et ne produisent les leurs quand les siennes comparoistront, qui ne sont que chansons auprès de siennes. Il n'y a nul que, les voyans, ne se mocque du pauvre Ciceron avec les siennes familieres; et, qui en pourroit faire un recueil, et d'elles, et de ses discours, ce seroit autant d'escole et d'apprentissage pour tout le monde: dont ne s'en faut esbayr; car, de soy, elle a l'esprit bon et prompt, ung grand entendement, sage et solide. Bref, elle est vraye reyne en tout, qui meriteroit de regir un grand royaume, voire un empire: surquoy je feray ceste disgression, d'autant qu'elle faict à nostre subject.

Lors que le mariage d'elle fust accordé à Bloys, et du roy de Navarre, il y eust assez de difficultez que la reyne Jeanne faisoit, bien differente d'alors qu'elle escript (1) à ma mere, qui estoit sa dame d'honneur, malade en sa maison. J'ay veu ladite lettre, escrite de sa main, au thresor de notre maison; et dict ainsi :

« Je vous fay ceste ci, ma grande amie, pour vous « resjouïr et prendre santé des bonnes nouvelles que le « Roy mon mary m'a mandé, qu'est comme ayant pris « l'hardiesse de demander au Roy madame sa jeune fille « pour mon filz, luy a faict cet honneur la luy accorder, « dont je ne vous en veux celer l'aise que j'en ay. »

Il y a bien à discourir là dessus. Il y eut donc, lors de cet accord, une dame de la Court, que je ne nommerai point, aussi sotte qu'il en fust de sa portée. Estant la Reyne mere le soir retirée à son coucher, elle s'enquist à de ses dames si elles avoient veu sa fille, et quelle joye elle monstroit de l'accord de ce mariage. Cette dame sotte, qui n'avoit encores guieres veu de sa court, s'advança la premiere, et dist : « Comment, « madame, ne seroit elle joyeuse d'un tel mariage, « puisqu'elle en vient à la couronne, et est en terme « d'estre possible un jour reyne de France, si elle es« cheoit au Roy son mary pretendu, comme il se peut « faire ung jour? » La Reyne, oyant un si sot mot, luy dict : « Mamie, vous estes une grand sotte. J'aymerois « mieux que vous fussiez crevée de cent mille morts « que si vostre sotte prophetie estoit jamais veritable « et accomplie, pour la longue vie et bonne prosperité « que je porte au Roy et à tout le reste de mes enfans. » Sur quoy il y eust une grand dame assez sa privée,

(1) Escrivoit. (S.)

qui luy repliqua : « Mais, madame, si ce malheur « arrivoit, que Dieu nous en garde! ne seriez vous « pas bien aise de veoir vostre fille reyne de France, « puisque la couronne luy escherroit de bon droict « par celuy de son mary ? » La Reyne fist response : « Encore que j'aime bien ceste fille, je pense, lorsque « cela arriveroit, nous verrions la France fort troublée « de maux et de malheurs. Et aymerois mieux cent « fois mourir (comme elle a faict) que de la veoir en « cet estat; car je croy qu'on ne voudroit pas obeyr « absolument au roy de Navarre comme à mes enfans, « pour beaucoup de raisons que je ne dis point. »

Voylà deux propheties accomplies, l'une d'une sotte dame, et l'autre d'une habile princesse, et ce pour quelques années. Mais la prophetie a failly aujourd'huy par la grace que Dieu luy a donné, et par la force de sa bonne espée, et valeur de son brave cœur, qui l'ont rendu si grand, si victorieux, si redoubté et si absolu roy comme il est aujourd'huy, apres tant de traverses et travaux. Dieu le maintienne par sa saincte grace en ceste grande prosperité, ainsy qu'il nous est de besoing à tous nous autres ses pauvres sujects.

« Or, si par abolition de la loy salique, dict encor « la Reyne, le royaume venoit à ma fille par son juste « droict, comme aussi autres royaumes tumbent en « quenouille, certes ma fille est bien aussi capable de « regner, ou plus, que beaucoup d'hommes et roys « que je scay, et qui ont esté; et crois je que son regne « seroit beau, et le rendroit pareil à celuy du Roy « son grand pere, et Roy son pere, car elle a un grand « esprit, et de grandes vertus pour ce faire. » Là dessus elle alla dire que c'estoit un grand abus que ceste loy

salique, et qu'elle avoit ouy dire à M. le cardinal de Lorraine que lors qu'il arresta, avec les autres deputez à l'abbaye de Cercan, la paix entre les deux roys, venant à soudre quelque dispute sur quelque point de ceste loy salique, qui touchoit la succession des femmes au royaume de France, il y eut M. le cardinal de Grandvelle, autrement dict d'Arras, qui en rabroüa fort mondict sieur le cardinal de Lorraine, luy disant que c'estoient de vrays abus que vostre loy salique, et qu'il luy en crevast l'œil, et que c'estoient de vieux resveurs et chroniqueurs qui l'avoient ainsy escrit, sans savoir pourquoy, et l'ont faict ainsy accroire, et qu'elle ne fust jamais faicte ny portée en France mais que c'estoit une coustume que les François, de main en main s'estoient entredonnez, et avoient introduite, qui n'est nullement juste, et par consequent violable. Voilà ce qu'en dict la Reyne mere. Et, quand tout est dict, ce fut Pharamont, comme la pluspart tiennent, qui l'apporta de son pays, et l'introduisit : ce que nous ne debvrions observer puis que c'estoit ung payen; et d'aller si estroitement garder parmy nous autres chrestiens les loix d'un payen, c'est offenser grandement Dieu. Il est vray que la pluspart de celles que nous avons, nous les tenons des empereurs payens, mais aussi celles qui sont sainctes, justes et equitables, nous nous y reglons, comme de vray il y en a force, et la pluspart sont telles; mais ceste cy salique de Pharamond, elle est injuste et contre la loy de Dieu, car il est dict au Vieux Testament, et au XXVe chapitre des Nombres : « Les enfans masles succederont « premierement, puis, en leur deffaut, les filles. » Cette saincte loy donc veut les filles heriter apres les

masles. Encore, quand on prendroit bien au pied de l'Escripture cette loy salique, il n'y auroit pas si grand mal comme on le prend, ainsy que j'ay oüy discourir à de grands personnages; car elle parle ainsi : « Que tant qu'il y aura des masles, les filles n'heri- « tent ny ne regnent point. » Consequemment, en deffaut des masles, les filles y viendront. Et puis qu'il est juste qu'en Espaigne, Navarre, Angleterre, Escosse, Hongrie, Naples et Sicile, les filles regnent, pourquoy ne l'est il juste tout de mesmes en France? Car ce qui est juste, il est juste partout et en tous lieux, et le lieu ne faict poinct que la loy soit juste.

Tant de fiefs que nous avons en France, duchez, contez, barronnies, et autres honnorables seigneuries qui sont quasy, mais beaucoup, royales en leurs droicts et privileges, viennent bien aux femmes et filles, comme nous avons Bourbon, Vandosme, Montpensier, Nevers, Rhetel, d'Eu, Flandres, Bourgongne, Artois, Zellande, Bretagne et mesmes comme Matilde, qui fut duchesse de Normandie, Eleonor duchesse de Guyenne, qui enrichirent Henry II, roy d'Angleterre; Beatrix, contesse de Provence, qui l'apporta au roy Loüis son mary ; la fille unique de Raymond, contesse de Thoulouze, qui l'apporta à Alfonce, frere de saint Loüis; puis Anne, duchesse de Bretagne, de frais, et autres : pourquoy le royaume de France n'appelle à soy aussi bien les filles de France?

La belle Galatée, lors qu'Hercule l'espousa apres sa conqueste d'Espagne, ne dominoit-elle pas en la Gaule, du mariage desquels deux sont yssus nos braves, vaillans et genereux Gauloys, qui d'autresfois se sont tant faicts vanter?

Et pourquoy sont les filles des ducs en ce royaume plus capables de gouverner une duché ou une conté, et y faire justice, qui approchent de l'authorité du Roy, plustost que les filles des roys de gouverner le royaume de France, et comme aussi si les filles de France ne fussent aussi capables et propres à commander et regner, comme aux autres royaumes et grandes seigneuries que j'ay nommées?

Pour plus grande preuve de l'abus de la loy salique, il n'en faut d'autre que celle de tant de chroniqueurs, escrivains et bavards, qui en ont escript, qui ne se peuvent accorder entre eux de son etymologie, ny deffinition.

Les uns, comme Postel, estiment qu'elle prist son ancien nom et origine des Gaules, et qu'elle fust appellée Salique, au lieu de Gallique, pour la proximité et voisinage que la lettre G en vieil moule avoit avec la lettre S; mais c'est un resveur en cela (comme je tiens d'un grand personnage), ainsy qu'en autres choses.

Jean Ceval, evesque d'Avranches, grand rechercheur des antiquitez de la Gaule et France, l'a voulu rapporter à ce mot *salle*, parce que cette loy estoit seulement ordonnée pour salles et palais royaux.

Claude Seissel assez mal à propos a pensé qu'elle vint du mot *sal* en latin, comme une loy pleine de sel, c'est à dire de sapience, par une métaphore tirée du sel.

Un docteur ez droicts, nommé Ferrarius Montanus, a voulu dire que Pharamond fut autrement appellé *Salicq*.

Les autres la tirent de Sallogast, l'un des principaux conseillers de Pharamond.

Les autres, pensant subtilizer davantage, disent

que, par la frequence des articles qui se treuvent dans icelle loy, commenceans par ces mots, *si aliquis, et si aliqua*, elle prit sa derivaison; d'autres qu'elle est venuë des François Saliens, comme est faict mention dans Mârcellin.

Enfin voylà de grands rebus et resveries, et ne se faut esbayr si M. l'evesque d'Arras en faisoit la guerre à M. le cardinal de Lorraine : ainsi que ceux de sa nation, en leurs farces et joingleries, croyans que ceste loy fut de nouvelle impression, appelloient Philippes de Valois *le Roy trouvé*, comme si, par un nouveau droict, et non jamais recogneu par la France, il se fust fait roy. Surquoy despuis se sont fondez en ce que la comté de Flandres estant tombée en quenouille, le roy Charles le Quint n'en pretendit lors aucun droict ny nom; mais, au contraire, il appennagea Philippes son frere de la Bourgongne, pour en faire le mariage avec la contesse de Flandres, ne la voulant prendre pour luy, ne la trouvant si belle, mais bien plus riche que celle de Bourbon ; qui est encore une grande asseurance que l'article de cette loy salique n'a pas tousjours esté observée aux membres comme au chef; et ne faut doubter que les filles venant à la couronne, mesmes quand elles sont belles, honnestes et vertueuses, comme cette cy, n'attirassent plus le cœur de leurs subjects par leurs beautez et douceurs, que toutes les forces des hommes.

M. du Tillet dit que la reyne Clotilde fit recevoir en France la religion chrestienne, et despuis ne s'est trouvée aucune reyne qui s'en soit desvoyée, qui est un grand honneur pour les reynes : ce qui n'est advenu aux rois despuis Clovis; car Chilperic premier

fust entaché de l'erreur arrienne, et deux seuls prelats de l'eglise gallicane par leur resistance l'arrestarent, comme dit Gregoire de Tours.

Davantage, Catherine, fille de Charles VI, ne fut-elle pas ordonnée reyne de France par le Roy son pere et son conseil ?

Du Tillet dict encore de plus que les filles de France estoient en telle reverence, qu'encore qu'elles fussent mariées à moindres que roys, neantmoings prenoient le tiltre royal, et estoient appellées reynes avec le nom propre; et cest honneur leur estoit donné pour leur vie, par demonstration qu'elles estoient filles de roys de France. Cette coustume ancienne monstroit sourdement que les filles de France pouvoient estre bien reynes, aussi bien que les filz. Il se treuve que, du temps du roy sainct Loüys, tenant la court des pairs, la contesse de Flandres est renommée presente, et tenant lieu avec les pairs. « Voylà comment ceste loy salique faut entre les membres et non parmy le chef, en quoy elle est corrompue, car les membres se doivent regler par le chef (1). »

Voyez que dict encor M. du Tillet: Par la loy salique, escripte pour les seuls subjects, quand il n'y avoit fils, les filles heritoient en l'ancien patrimoine. Qui voudroit regler la couronne, mesdames, filles de France, au deffaut des fils, la prendroient; et, neantmoings, elles en sont perpetuellement excluses par coustume et loy particuliere de la maison de France, fondée sur la magnanimité des François, qui ne peuvent souffrir d'estre dominez par les femmes. Et ail-

(1) Ce qui est entre deux guillemets est imprimé pour la première fois. (F.)

leurs dict : Et se faut esbayr de la longue ignorance qui a attribué cette coustume à la loy salique, qui est contraire.

Le roy Charles le Quint, traictant le mariage de madame Marie de France, sa fille, avec Guillaume, comte de Hainaut, en l'an 1374, stipula la renonciation dudict conte au droict du royaume et de Dauphiné; ce qui est un grand point : et par là voyez vous les contrarietez ?

Certes, si les femmes sçavoient manier les armes aussi bien que les hommes, elles s'en feroient accroire : mais, en recompense, elles ont leur beau visage, qu'on ne recognoit pas comme on debvroit ; car, certes, il vaut mieux d'estre commandé de belles, gentilles et honnestes femmes, que des hommes fascheux, fatz, laidz et maussades, comme jadis il y en a eu en ceste France.

Je voudrois bien sçavoir si ce royaume s'est mieux trouvé d'une infinité de rois fats, sots, tirans, simples, faicts neants, idiots, fols, qui ont esté ; ne voulant pourtant taxer nos braves Pharamonts, nos Clodions, nos Clovis, nos Pepins, nos Martelz, nos Charles, nos Louys, nos Philippes, noz Jehans, nos François, nos Henrys, car ils ont esté trop braves et magnanimes ceux là : et bien heureux estoit le peuple qui estoit soubs eux, qu'ils eussent faict d'une infinité de filles de France qui ont esté tres habilles, fort prudentes, et bien dignes de commander. Je m'en rapporte aux regences des meres des roys comment on s'en est bien trouvé.

Fredegonde, comment administra elle les affaires de France pendant le soubs aage du roy Clotaire son

fils, les administrant si sagemept et dextrement, qu'il se vist avant que mourir monarque de la Gaule et de beaucoup de l'Allemagne!

Le semblable fit Natilde, femme de Dagobert, à l'endroict du roi Clovis deuxiesme, son filz, et, long temps apres, Blanche, mere de sainct Louys, laquelle s'y comporta si sagement, ainsi que j'ay leu, que, tout ainsy que les empereurs romains se faisoient appeller *Auguste* en commemoration de l'heur et prosperité qui s'estoit trouvée au grand empereur Auguste, aussi toutes les reynes meres anciennement, apres le decedz des roys leurs marys, vouloient estre nommées reynes *Blanche*, pour ung honorable memoire tiré du gouvernement de ceste sage princesse. Encore que M. du Tillet y contredict un peu en cela, toutesfois je le tiens d'un grand senateur.

Et, pour passer plus bas, Ysabeau de Bavieres eut la regence de son mari Charles VI, estant alteré de son bon sens, par l'advis de son conseil: comme aussi fut madame de Bourbon du petit roi Charles VIII son frere, en son bas aage; madame Louise de Savoye du roy François premier, et la Reyne mere du roy Charles IX son fils.

Si donc les dames estrangieres (fors madame de Bourbon, car elle estoit fille de France) ont esté si capables de gouverner si bien la France, pourquoy ne le seront les nostres telles, et ne la gouverneront aussi bien, et d'aussi bon zele et affection, puis qu'elles y sont nées, et y ont pris leur laict, et que le fait leur touche?

Je vouldrois bien sçavoir en quoy nos derniers roys ont surpassé nos trois filles de France dernieres, Eli-

zabeth, Claude et Marguerite ; que si elles fussent venues à estre reynes de France, qu'elles ne l'eussent aussi bien gouvernée (sans que je veüille pourtant taxer leur suffisance et regence, car elle a esté tres grande et tres sage), aussi bien que leurs freres. J'ay ouy dire à beaucoup de grands personnages, bien entendus et bien prevoyans, que possible n'eussions nous eu les malheurs que nous avons eu, que nous avons, et que nous aurons encore ; et en alleguoient des raisons qui seroient trop longues à mettre ici. Mais voilà ce dict le commun et sot vulgaire : « Il faut observer la loy « salique. » Pauvre fat qu'il est ! Ne sait il pas bien encore que les Germains, de l'estoc desquels nous sommes sortis, avoient accoustumé d'appeller les femmes à leurs affaires d'Estat, tout aussi bien que les hommes, comme nous apprenons de Tacite ? Par là nous apprenons que ceste loy salique a esté despuis corrompue, puis qu'ils les ont senties dignes de commander ; mais ce n'est qu'une vraye coustume, et que les pauvres filles, qui estoient foibles pour debatre leur droict par la pointe de l'espée, comme il se debatoit anciennement, les hommes les en excluoient et chassoient du tout. Ah ! que ne vivent maintenant nos braves et vaillants paladins de France, ung Roland, ung Renaud, un Ogier, un Olivier, un Deudon, un Griffon, un Yvon, et une infinité d'autres braves, desquels la profession estoit, et la gloire, de secourir les dames, et les maintenir en leurs afflictions et traverses de leurs vies, de l'honneur et biens, pour maintenant combatre le droict de nostre reyne Marguerite : laquelle, tant s'en faut qu'elle joüisse d'un seul poulce de terre du royaume de France, duquel elle est si noblement sor-

tie, et qui possible luy appartient de tout droict divin et humain, qu'elle ne joüist pas rien de sa conté d'Auvergne, qui luy appartient par toute justice et equité, pour estre restée seule et heritiere de la reyne sa mere, et est retirée dans un chasteau d'Usson, parmy les deserts, rochers et montagnes d'Auvergne : habitation certes, par trop dissemblable à une grande ville de Paris, où elle debvroit maintenant tenir son trosne et son siege de justice, qui luy appartient, et de son droict, et de celuy du roy son mary. Mais le malheur est tel, qu'on ne veut recevoir ny l'un ny l'autre. Que si tous deux estoient bien unis ensemble, et de corps et d'ame et d'amitié, comme ils ont esté, possible que tout en iroit mieux pour tous, et se feroient craindre, respecter et recognoistre pour tels qu'ils sont. Dieu a voulu depuis qu'ils se sont bien reconciliés, qui est un tres grand heur.

J'ay ouy dire à M. de Pibrac une fois, que cette alliance de Navarre a esté fatale en cela, pour avoir veu en discordance le mary et la femme, comme d'autres fois a esté de Loüis Hutin, roi de France et de Navarre, avec Marguerite de Bourgongne, fille du duc Robert troisiesme. Plus, Philippe le Long, roi de France et de Navarre, avec Jeanne, fille du comte Othelin de Bourgogne, laquelle, se trouvant innocente, se purgea fort bien. Puis, Charles le Bel, roy de France et de Navarre, avec Blanche, fille d'Othelin, encore conte de Bourgongne, qui fut sa premiere femme. Et, de frais, le roy Henry d'Albret, avec Marguerite de Valois, comme je tiens de bon lieu, qui la traictoit tres mal, et eut encore faict pis sans le roy François son frere, qui parla bien à luy, le rudoya fort, et le menaça

pour honorer si peu sa femme et sa sœur, veu le rang qu'elle tenoit.

Le roy Antoine dernier mourut aussi, estant en mauvais mesnage avec la reyne Jeanne sa femme.

Nostre reyne Marguerite est ainsi un peu en division et divorce avec le Roy son mary; mais Dieu les mettra un jour en bonne union, en despit du temps miserable.

J'ay ouy dire à une princesse qu'elle lui sauva la vie au massacre de la Sainct Barthelemy; car, indubitablement, il estoit proscrit et couché sur le papier rouge, comme on dit, parce qu'on disoit qu'il falloit oster les racines, comme le roy de Navarre, le prince de Condé, l'Admiral et autres grands; mais ladicte Reyne se jetta à genoux devant le roy Charles, pour luy demander la vie de son mary et seigneur. Le roy Charles la luy accorda assez difficilement, encore qu'elle fust sa bonne sœur. Je m'en rapporte à ce qui en est, car je n'en sçay que pour ouyr dire. Et si porta fort impatiemment ce massacre, et en sauva plusieurs, jusques à un gentil homme gascon (il me semble qu'il s'appelloit Lerac) (1) qui, tout blessé qu'il estoit, se vint jetter soubs son lict, elle estant couchée, et les meurtriers l'ayant poursuivy jusques à la porte, dont elle les en chassa; car elle ne fust jamais cruelle, mais toute bonne, à la mode des filles de France.

On dict que la pique d'elle et du Roy son mary a procedé plus de la diversité de leur religion que d'autre chose, car chacun ayme et soustient fort la sienne; si que la Reyne estant allée à Pau, ville principale de Bearn, ainsi qu'elle y eust faict dire la messe, il y eut un secretaire du Roy son mary, nommé Le Pin, qui

(1) Il se nommoit Leyran, et étoit de la maison de Levis. (L. D.)

avoit esté autresfois à feu M. l'Admiral, qui s'en estomacha si bien qu'il fit mettre en prison quelques-uns de la ville qui y avoient esté. La Reyne en fut tres mal contente, et le luy pensant remonstrer, il luy parla plus hault qu'il ne devoit, et fort indiscretement, mesme devant le Roy, qui luy en fist une bonne reprimande et le chassa; car il sçait bien aimer et respecter ce qu'il doibt, tant il est brave et genereux, ainsi que ses belles et nobles actions l'ont manifesté tel tousjours, dont j'en parleray au long dans sa belle vie.

Le dict du Pin se fondoit sur l'edict qui est là fait et observé, sur la vie, ny dire ny ouyr messe. La Reyne s'en sentant piquée, Dieu sçait comment, jura et protesta qu'elle ne mettroit jamais le pied en ce pays-là, d'autant qu'elle vouloit estre libre en l'exercice de sa religion; et par ainsi elle en partist, et despuis elle garda tres bien son serment.

J'ay ouy dire que jamais elle n'eust chose tant sur le cœur que telle indignité d'estre privée de l'exercice de sa religion, laquelle, pour la passer de sa fantaisie, elle pria la Reyne sa bonne mere de la venir querir pour la veoir, et aller jusques en France voir le Roy et Monsieur, son frere, qu'elle honoroit et aymoit beaucoup; où estant, elle ne fut veue et reçue du Roy son frere comme il devoit: et voyant un grand changement depuis qu'elle estoit partie, et plusieurs personnes eslevées en des grandeurs qu'elle n'avoit veu ny pensé, cela luy faschoit fort de les rechercher et leur faire la court comme les autres, nullement ses pareilles, faisoient; tant s'en faut, qu'elle les mesprisoit grandement comme j'ay veu, tant avoit elle le courage grand. Hélas! trop grand certes, s'il en fut

oncques, mais pourtant cause de tout son malheur; car, si elle l'eust voulu un peu contraindre à rabaisser le moins du monde, elle n'eust esté traversée comme elle l'a esté.

Sur quoy je feray ce conte; que, lors que le Roy son frere alla en Poloigne, et y estant, elle sceut que M. du Gua, fort favorisé du Roy son dict frere, avoit tenu quelques propos assez desadvantageux d'elle, et assez bastans pour mettre le frere et la sœur en inimitié ou quelque picque. Au bout de quelque temps, ledit M. du Gua, retourné de Pologne et arrivé à la Court, et portant des lettres dudict Roy à sa sœur, les luy alla porter et baiser les mains en sa chambre; ce que je vis. Quand elle le vist entrer elle fut en grand colere; et, ainsi qu'il se vint presenter à elle pour luy donner sa lettre, elle luy dict d'un visage courroucé : « Bien vous sert, Le Gua, de vous presenter devant « moy avec ceste lettre de mon frere, qui vous sert « de sauvegarde, l'aimant si fort, que tout ce qui vient « de luy est en toute franchise avec moy; que, sans cela, « je vous apprendrois à parler d'une telle princesse que « je suis, sœur de vos roys, vos maistres et souverains. » M. du Gua luy respondit fort humblement : « Je ne me « fusse aussi, madame, jamais presenté devant vous, « sçachant bien que vous me voulez mal, sans quelque « bonne enseigne du Roy mon maistre, qui vous aime « et que vous aimez fort aussy; m'asseurant, madame, « que, pour l'amour de luy, et que vous estes toute « bonne et genereuse, vous m'ouyrez parler. » Et, luy ayant faict ses excuses et dict ses raisons, comme il sçavoit bien dire, et nia tres bien de n'avoir jamais parlé de la sœur de ses roys que tres reveremment;

elle le renvoya, avec protestation de luy estre cruelle ennemie, comme elle luy a tenu jusques à sa mort.

Au bout de quelque temps, le Roy escript à madame de Dampierre, et la prie, sur tous les plaisirs qu'elle luy sçauroit faire, de faire avec la reyne de Navarre tant qu'elle pardonnast à M. du Gua, et le prist en amitié pour l'amour de luy : ce que madame de Dampierre entreprint à son tres grand regret, car elle cognoissoit le naturel de ladicte Reyne; mais, parce que le Roy l'aimoit et se fioit fort en elle, à tout hazard elle entreprint ceste charge, et, vint un jour trouver ladicte Reyne en sa chambre; et là trouvant en assez bonne trempe, elle en entama les propos, et luy fit une remonstrance, que, pour avoir la bonne grace, l'amitié et la faveur du Roy son frere, qui estoit desjà roy de France, elle debvoit pardonner à M. du Gua, et luy remettre tout le passé, et le prendre en grace; car le Roy l'aimoit fort et le favorisoit plus qu'aucun des siens, et par ce moyen, elle, le prenant en amitié, pourroit tirer de bons services, offices et plaisirs de luy, puis qu'il gouvernoit si paisiblement le Roy son maistre, et qu'il valloit bien mieux qu'elle s'en aidast et prevalust, que de le desespérer et le bander contre elle, ce qui luy pourroit beaucoup nuire; et qu'elle avoit bien veu de son temps, au regne du roy François I, mesdames Magdelaine et Marguerite, despuis l'une reyne d'Escosse, et l'autre duchesse de Savoye, ses tantes, encore qu'elles eussent le cœur bien grand et hault, s'abaissen si bas que de faire la court à M. de Sourdis, qui n'estoit que maistre de la garde-robe du roy leur pere, et le rechercher, afin que, par son moyen, elles se ressentissent de la grace

et faveur du roy leur pere; et qu'à l'exemple de ses tantes elle en devoit faire de mesmes à l'endroict de M. du Gua.

La reyne de Navarre, apres avoir ouy fort attentivement madame de Dampierre, luy respondit assez froidement, avec un visage un peu riant pourtant, selon sa mode, et luy dict : « Madame de Dampierre, « ce que me dictes seroit bon pour vous, qui avez be- « soing de faveur, de plaisirs et bienfaicts; et si j'estois « vous, ces paroles que me dictes me seroient fort bien « adressées et fort propres, et les recevrois volontiers, « et mettrois en usage; mais à moy, qui suis fille de « roy, et sœur de roys, et femme de roy, elles ne peu- « vent servir; d'autant qu'avec ces grandes et belles « qualitez je ne puis estre mandiante, pour mon hon- « neur, des faveurs, des graces et bienfaicts du Roy mon « frere ; car je le tiens pour de si bon naturel, et cog- « noissant si bien son debvoir, qu'il ne me les desniera « jamais sans la faveur de Gua, autrement il se feroit « un grand tort, à son honneur et à sa royauté : et, « quand bien il seroit assez desnaturé de s'oublier tant « que de me tenir autre qu'il doibt, j'aime mieux pour « mon honneur, et ainsy mon courage me le dict, « estre privée de ses bonnes graces par faute de n'a- « voir recherché Le Gua et ses faveurs, que si l'on « me reprochoit ou soupçonnoit les avoir par son « moyen et intercession, veu qu'il me semble assez les « meriter pour estre ce que je luy suis; et s'il se sent « digne d'estre roy, et aimé de moy et de son peuple, « je me sens, comme sa sœur, estre assez digne aussi « d'estre reyne et aimée, non seulement de luy, mais « de tout le monde. Et si mes tantes, que vous m'al-

« leguez, se sont si abbaissées comme vous dictes, « faire l'ont peu si elles l'ont voulu, ou telle a esté leur « humeur ; mais leur exemple ne me peut donner loy, « ny aucune sorte d'imitation, ne me voulant nul- « lement former sur ce modele, sinon sur le mien « propre. » Par ainsy elle se teut, et madame de Dampierre se retira, non pourtant que la Reyne luy en voulut mal autrement, car elle l'aymoit fort.

Une autre fois, lors que M. d'Espernon alla en Gascogne après la mort de Monsieur (voyage fondé sur divers subjects, à ce que l'on disoit), alors il vist le roy de Navarre à Pamyers, et s'entrefirent de grandes cheres et caresses. Je parle ainsy ; car lors M. d'Espernon estoit demy roy en France, pour la desbordée faveur qu'il avoit avec le Roy son maistre. Apres donc s'estre bien caressez et faicts bonne chere ensemble, le roy de Navarre le pria de le venir voir à Nerac, apres qu'il auroit esté à Toulouse, et s'en voudroit retourner, ce qu'il luy promist : et s'estant acheminé devant pour faire ses preparatifs à le bien festiner, la reyne de Navarre qui estoit là, et qui vouloit mal mortel à M. d'Espernon pour beaucoup de grands subjects, dit au Roy son mary qu'elle se vouloit oster de là pour ne perturber et empescher la feste, ne pouvant nullement supporter la veue de M. d'Espernon sans quelque scandale et venin de colere qu'elle pourroit vomir, qui pourroit donner fascherie aucunement au Roy son mary. Parquoy, estant sur son partement, le Roy la pria, sur touts les plaisirs qu'elle luy sçauroit faire, de ne bouger, et luy ayder à recevoir mondict sieur d'Espernon, et mettre toute sa rancune qu'elle luy portoit soubz les pieds pour l'amour de luy, d'autant que

cela leur importoit grandement à tous deux, et à leur grandeur.

« Et bien, Monsieur, lui dict la Reyne, puis qu'il « vous plaist me le commander, je demeureray et luy « feray bonne chere, pour votre respect et l'obedience « que je vous doibs »; et puis dict à aucunes de ses dames : « Mais je vous responds bien que, lors qu'il « arrivera, et tant qu'il demeurera, ces jours là je « m'abilleray d'un habillement dont je ne m'abillay « jamais, qu'est de dissimulation et hipocrisie; car je « masqueray si bien mon visage de feintise, qu'il n'y « verra que tout bon et honneste recueil et toute « douceur, et pareillement je poseray à ma bouche « toute discretion : si bien que je me rendray par l'ex- « terieur telle que l'on pensera l'interieur de mon « cœur bon, duquel autrement je n'en puis respondre; « n'estant nullement à mon pouvoir, estant du tout à « luy, tant il est haut, plein de franchise, et ne sçau- « roit supporter d'eau punaise, ny le venin d'aucune « hypocrisie, ny moins le faire abbaisser, puis qu'il n'y « a rien que Dieu et le Ciel qui le puissent amollir et « le rendre tendre, en le refaisant ou le refondant. »

Pour rendre donc content le Roy son mary, car elle l'honoroit fort, aussi luy rendoit il de mesme, elle se desguisa de telle façon, que, M. d'Espernon venant arriver en sa chambre, elle le recueillit de la mesme forme que le Roy l'en avoit priée et elle luy avoit promis : si bien que toute la chambre qui estoit pleine d'une infinité d'assistans, qui se pressoient pour veoir ceste entrée et entrevüe, en furent fort esmerveillez; et le Roy et M. d'Espernon en demeurarent contens; mais les plus clairsvoyans, et qui cognoissoient le

naturel de la Reyne, se doubtoient bien de quelque garde dedans : aussi disoit elle qu'elle avoit joué un rolle en ceste comedie mal volontiers. Je tiens de bon lieu tout cecy.

Voylà deux contes par lesquels on peut bien congnoistre la hauteur du courage de ceste Reyne, lequel estoit tel, que j'ai ouy dire à la Reyne sa mere, sur ce discours et subject, qu'elle en estoit fort semblable au Roy son pere, et qu'elle n'avoit aucun de ses enfans qui le semblast mieux qu'elle, tant en façons, humeurs, lineamens et traicts de visage, qu'en courage et generosité ; d'autant qu'elle avoit veu le roy Henry, durant le roy François son pere, qui, pour son royaume, n'eust pas recherché ny nacqueté le cardinal de Tournon, ni l'admiral d'Annebault, grands favoris du Roy, mesmes qu'il eust eu la paix ou les trevfes souvent de l'empereur Charles, s'il luy eust voulu requerir et rechercher; mais sa generosité ne se pouvoit soubmettre à telles recherches. Aussi tel estoit le pere telle est la fille. Mais pourtant tout cela luy a beaucoup nuy. Je m'en raporte à une infinité de traverses et indignitez qu'elle a reçeues à la Court, que je ne diray point, car elles sont trop odieuses, jusques à en avoir esté envoyée, avec certes un grand affront, et pourtant innocente de ce que l'on luy mettoit à sus, ainsy que la preuve en fist foy à plusieurs, car je le sçay : et comme le Roy son mary en fust asseuré, en quoy il en demanda raison au Roy, dont il en fust tres bon en cela, et si en cuyda soudre entre deux freres quelque contention sourde et hayne.

La guerre de la Ligue apres arriva ; et, d'autant que la reyne de Navarre se craignoit de quelques uns, à cause qu'elle estoit fort grande catholique, elle se re-

tira à Agen, qui luy avoit esté donné, et le pays, par les Roys ses freres, en appanage et don pour sa vie durant: et puis qu'il y alloit de la religion catholique, et qu'il la falloit maintenir, et exterminer l'autre, elle voulut fortifier la sienne de son costé de tout ce qu'elle peut, et faire la guerre contre l'autre; mais elle y fut tres mal servie par le moyen de madame de Duras, disoit on, qui la gouvernoit fort, et qui sous son nom faisoit de grandes exactions et concussions. Le peuple de la ville s'en aigrist, et soubs main en couva une liberté et moyen de chasser, et leur dame, et ses garnisons. Sur lequel mescontentement M. le mareschal de Matignon prit occasion de faire entreprise à la ville, ainsy que le Roy, en ayant sceu les moyens, luy commande avec une grande joye, pour agraver sa sœur, qu'il n'aymoit, de plus en plus de desplaisirs. Par quoy l'entreprise, qui pour la premiere fois avoit esté faillie, fut menée pour la seconde fois si dextrement par mondict sieur le mareschal et les habitans, que la ville fut prise et forcée de telle sorte et en telle prestezze et allarme, que la pauvre Reyne tout ce qu'elle peut faire, fut que de monter en trousse derriere ung gentilhomme, et madame de Duras derriere un autre, et se sauver de vistesse, et faire douze grandes lieues d'une traicte, et le lendemain autant, et se sauver dans la plus forte forteresse de la France, qui est Carlat: où estant, et pensant estre en seureté, elle fut, par les menées du roy son frere (qui estoit un tres habile et tres subtil Roy s'il en fut oncques), vendue par ceux du pays et de la place; et, en estant sortie, s'en deffiant, ainsy qu'elle se sauvoit fut prisonniere entre les mains du marquis de Canillac, gouverneur de l'Auvergne, et

menée dans le chasteau d'Usson, bien forte place aussi, voire imprenable, que le bon et fin renard roy Louis XI avoit rendu en partie tel pour y loger ses prisonniers, les tenant là plus en seureté cent fois qu'à Loches, bois de Vincennes et Lusignan.

Voilà donc ceste pauvre princesse prisonniere leans, et traictée non en fille de France certes, ni en princesse si grande que celle là. Toutesfois, si son corps estoit captif, son brave cœur ne l'estoit point, et ne luy mancqua point, et luy assista tres bien, pour ne se laisser point aller en son affliction. Que c'est que peut un grand cœur conduit d'une grande beauté! Car celuy qui la tenoit prisonniere en devint prisonnier dans peu de temps, encor qu'il fut brave et vaillant. Pauvre homme! que pensoit il faire? Vouloir tenir prisonniere, subjecte et captive en sa prison, celle qui, de ses yeux et de son beau visage, peut assubjectir en ces liens et chaisnes tout le reste du monde comme un forçat.

Le voylà donc ce marquis ravy et pris de ceste beauté; mais elle, qui ne songe en aucunes delices d'amour, ains en son honneur et en sa liberté, joue son jeu si accortement qu'elle se rend la plus forte, et s'empare de la place et en chasse le marquis, bien esbahy d'une telle surprise et ruse militaire. Elle l'a gardée desjà il y a six à sept ans, non pourtant en tous les souhaits et plaisirs du monde, despouillée de la comté d'Auvergne, detenue par M. le grand prieur de France, que le Roy fit instituer comte et heritier par la Reyne mere en son testament, avec son regret dequoy elle ne pouvoit laisser à la Reyne sa bonne fille au moins quelque chose du sien propre, tant estoit la hayne grande que le Roy luy portoit. Helas! quelle mutation

au prix de celle que j'ay veu qu'ils s'entre aimoient tant, et n'estoient qu'un corps, une ame et une mesme volonté! Ah! que d'autresfois j'ay veu qu'il les faisoit beau veoir discourir ensemble; car, fust ou serieusement, ou en gayeté, rien n'estoit plus beau à veoir ny à ouyr, car tous deux disoient ce qu'ils vouloient! Ah! que le temps est bien changé à celuy que quand on les voyoit danser tous deux en la grand salle du bal d'une belle accordance, et de volonté et de dance! Le Roy la menoit ordinairement dancer le grand bal. Si l'un avoit belle majesté, l'autre ne l'avoit pas moindre. J'ay veu assez souvent la mener dancer la pavanne d'Espaigne, dance où la belle grace et majesté font une belle representation; mais les yeux de toute la salle ne se pouvoient souller, ni assez se ravir par une si agreable veue; car les passages y estoient si bien dansez, les pas si sagement conduicts, et les arrests faicts de si belle sorte, qu'on ne sçavoit que plus admirer, ou la belle façon de dancer, ou la majesté de s'arrester, representant maintenant une gayeté, et maintenant un beau et grave desdain; car il n'y a nul qui les aye veus en ceste dance, qui ne die ne l'avoir veue danser jamais si bien, et de si belle grace et majesté, qu'à ce Roy frere et à ceste Reyne sœur; et, quant à moy, je suis de telle opinion, et si l'ay veüe danser aux reynes d'Espaigne et d'Escosse tres bien.

Je leur ay veu pareillement fort bien danser le *Pazzemeno* d'Italie, ores en marchant avec un port et geste grave, en conduisant si bien et si gravement leurs pas, ores les coulans seulement, et ores en y faisant de fort beaux, gentils, et graves passages, que nul autre ou prince ou autre y pouvoit approcher, ny dame,

car la majesté n'y estoit point espargnée : aussy ceste Reyne prenoit grand plaisir à danser ces dances graves, pour sa belle grace, apparence et grave majesté, qu'elle faisoit apparoir mieux qu'aux autres danses, comme bransles, voltes et courantes. Elle ne les aimoit guieres, encore qu'elle s'en acquittast tres bien, parce qu'elles n'estoient pas dignes de sa majesté, mais ouy bien propres pour les graces communes d'autres dames.

Je luy ay veu aussi aimer quelquefois le bransle de la torche ou du flambeau, et pour ce mesme subject. Surquoy je me souviens qu'une fois estant à Lyon au retour du roy de Pologne, aux nopces de Besne, l'une de ses filles, elle dansa ce bransle devant force estrangiers de Savoye, de Piedmont, d'Italie et autres, qui dirent n'avoir rien veu de si beau que ceste Reyne, si belle et grave danse, comme certes elle est : dont il y en eust un qui alla rencontrer là dessus, disant que ceste Reyne n'avoit point de besoing, comme les autres dames, du flambeau qu'elle tenoit en la main, car celuy qui sortoit de ses beaux yeux, qui ne mouroit point comme l'autre, pouvoit suffire, ayant autre vertu que de mener danser les hommes, puisqu'il pouvoit embraser tous ceux de la salle, sans se pouvoir jamais esteindre comme l'autre qu'elle avoit en la main, et qu'il estoit pour esclairer de nuict parmy les tenebres, et de jour parmy le soleil mesme.

Doncques faut-il là dessus que la fortune nous a esté à tous nous autres aussi bien ennemie qu'à elle, que nous ne voyons plus ce beau flambeau, voire ce beau soleil esclairer sur nous autres, et qu'il s'en soit allé cacher en ces sommets et montaignes de l'Auvergne : au moins s'il s'en fust allé poser sur quelque beau port

ou havre de mer, au feu duquel les mariniers et passants se fussent guidez, sans danger et naufrage, pour leur servir de fanal, sa demeure en seroit plus belle, plus profitable et plus honorable pour elle et pour tous. Ah! peuple de Provence, vous devriez la supplier d'aller habiter dans vos beaux ports et belles costes de mer, qu'elle rendroit encore plus illustres qu'ils ne sont, et plus habitables et plus riches; car de toutes parts aborderoient gens, galeres, navires et vaisseaux, pour veoir la merveille du monde, comme jadis celle de Rhodes par son beau phare et reluisant fanal; au lieu que, resserrée dans les barrieres et barricades de ses montagnes d'Auvergne, et ne se pouvant fausser aisement, elle nous est cachée et incognue du tout à nos yeux, si non d'autant que nous en avons sa belle idée. Ah! belle et antique ville de Marseille, que vous seriez heureuse si votre port estoit honoré du flambeau et fanal de ses beaux yeux! Aussi bien la comté de Provence luy appartient, ainsi que plusieurs autres province, voire la France. Que maudit soit la malheureuse obstination que l'on a en ce royaume de ne la rechercher avec le roy son mary, recueillir et honorer comme l'on doit! (J'écrivois cecy au plus fort de la guerre de la Ligue.) Si c'estoit une reyne et princesse mauvaise, malicieuse, avare ou tyranne, comme il en a eu force le temps passé en France, et possible qu'il y en aura encores, je n'en sçaurois que dire; mais elle est toute bonne, toute splendide, liberale, n'ayant rien à soy, donnant à tout le monde, et gardant peu pour soy, tant charitable, tant aumosniere à l'endroict des pauvres. Aux plus grands elle faisoit honte en liberalitez, comme je l'ay veüe au jour des estrennes faire

des presens à toute la Court, que les Roys ses freres s'en estonnoient et n'en faisoient de pareils.

Elle donna à la reyne Loüise de Lorraine une fois pour ses estreines ung esventail faict de nacre de perles, enrichy de pierreries et grosses perles, si beau et si riche, qu'on disoit estre un chef d'œuvre, et l'estimoit on à plus de quinze cens escus. L'autre, pour retribuer ce present, luy envoya de longs fers d'esguillettes, que l'Espagnol appelle *puntas*, enrichies de quelques perles et pierreries, qui pouvoient monter à quelque cent escus, et la paya de ses esguillettes pour ses estreines fort, certes, dissemblables.

Bref, ceste reyne est en tout royale et liberale, honorable et magnifique; et, ne desplaise aux imperatrices du temps passé, leurs magnificences, descrites par Suetone, Pline et autres, n'en ont rien approché, tant pour estre à sa court et aux villes, que pour aller aux champs et par pays, fust en ses litieres tant dorées, tant superbement couvertes et peintes de tant belles devises, ses coches et carosses de mesme, et ses hacquenées si richement enharnachées.

Ceux qui ont veu tels superbes appareils comme moy sçavent qu'en dire : et qu'il faille maintenant qu'elle soit frustrée de tout cela, que despuis sept ans elle n'a bougé recluse de ce chasteau austere et mal plaisant, ou pourtant elle prend sa patience, tant elle a de vertu, de sçavoir se commander, qui est une des grandes, à ce qu'ont dit plusieurs philosophes.

Pour parler encore de sa bonté, elle est telle, et si noble, et si franche, que je crois qu'elle luy a fort nuy; car encore qu'elle eust de grands subjects et moyens pour se venger de ses ennemis et leur nuire,

elle s'est retenue bien souvent les mains, lesquelles, si elle eut voulu employer ou faire employer, et commander à d'autres qui estoient assez prompts, possible, par exemple, d'aucuns chastiés bien à bon escient, les autres se fussent faits sages et discrets; mais elle remettoit les vengeances à Dieu.

Ce fut aussi ce que luy dict une fois M. du Gua, ainsy qu'elle le menaçoit : « Madame, vous estes si « bonne et genereuse, que je n'ay point ouy dire « que vous ayez offensé jamais aucun. Je croy que « vous ne voudriez commencer en moy, qui vous suis « tres humble serviteur. » Aussi, combien qu'il luy eust beaucoup nuy, elle ne luy rendit la pareille ny vengeance. Il est vray que lors qu'on l'eut tué, et qu'on luy vint annoncer, elle estant malade, elle dict seulement : « Je suis bien marrie que je ne suis bien « guerie pour de joye solemniser sa mort. » Mais aussi elle avoit cela de bon, que, quand on se fust humilié à elle pour rechercher pardon et sa grace, elle remettoit et pardonnoit tout, à la mode de la generosité du lion, qui jamais ne faict mal à celuy qui s'humilie.

Je me souviens que, lors que M. le mareschal de Biron fut lieutenant de roy en Guyenne, la guerre s'estant esmeue, son chemin s'addressa un jour (ou qu'il le fist à escient) pres de Nérac, où estoit pour lors le roy et la reyne de Navarre, il desbanda son arquebuserie pour y attaquer devant une escarmouche; le roy de Navarre, luy-mesme en personne, sortist la sienne, et, tout en pourpoint, comme un simple capitaine advanturier, la soubstint, et si bien, qu'ayant de meilleurs arquebusiers il n'y alla rien du sien. Et,

pour plus de bravade, M. le mareschal fit lascher quelques volées de canon contre la ville; de sorte que la Reyne, qui y estoit accourue et mise sur les murailles pour en voir le passe-temps, faillist à en avoir sa part, car une balle vint droict donner tout aupres d'elle : ce qui l'irrita beaucoup, tant pour le peu de respect que M. le mareschal luy avoit porté de la venir braver en sa place, que parce qu'il avoit eu commandement du Roy de ne s'approcher, quoique fut, pour faire la guerre, de plus pres de cinq lieües à la ronde du lieu où seroit la reyne de Navarre; ce qu'il n'observa pour ce coup, dont elle en conceut une telle colere contre le mareschal, qu'elle songea fort de s'en ressentir et s'en venger.

Au bout d'un an et demy après, elle s'en vint à la Court, où estoit le mareschal, que le Roy avoit appellé à soy de la Guienne de peur de nouveau remuement; car le roy de Navarre menaçoit de remuer s'il ne l'ostoit de là. La reyne de Navarre, se ressentant dudict mareschal, n'en fit cas en façon du monde, mais le desdaigna fort, parlant par tout fort mal de luy, et de l'injure qu'il luy avoit faicte. Enfin M. le mareschal, redoutant la fureur et la haine de la fille et sœur des roys ses maistres, et cognoissant le naturel de ceste princesse, songea de la faire rechercher et sa grace, et y faire ses excuses et s'y humilier; à quoy, comme genereuse, elle n'y contredist aucunement, et le prist en grace et amitié, et oublia le passé. Sur quoy je sçay un gentilhomme de par le monde, qui, venant arriver à la Court, et voyant la chere que faisoit ladicte reyne à mondit sieur le mareschal, en fut fort estonné; et, d'autant qu'il avoit cest honneur d'estre

ouy quelquesfois de la Reyne en ses paroles, il luy dict qu'il s'estonnoit fort de ce changement et de ceste bonne chere, et qu'il ne l'eust jamais creu, veu l'offense et injure receue : mais elle fit response que, d'autant qu'il avoit recogneu sa faute et faict ses excuses, et recherché sa grace par humilité, qu'elle luy avoit octroyé de ceste façon, non pas qu'il se fust mis et continué sur sa bravade de Nerac. Voilà comme ceste bonne princesse est peu vindicative, n'ayant pas en cela imité son ayeule la reyne Anne envers le mareschal de Gié, comme j'ay dict cy devant (1).

J'alleguerois force autres pareils exemples de sa bonté en ses reconciliations et pardonnances.

Rebours, une de ses filles, qui mourut à Chenonceaux, luy avoit faict quelque grand desplaisir : elle ne luy en fist plus cruel traictement; et, venant à estre fort malade, la visita, et ainsi qu'elle voulut rendre l'ame elle l'admonesta, et puis dit : « Ceste pauvre fille « endure beaucoup, mais aussi elle a faict bien du mal. « Dieu luy pardoint comme je luy pardonne. » Voylà la vengeance et le mal qu'elle luy fist. Voylà aussi comme ceste grande Reyne a esté, par sa generosité, fort lente en ses vengeances, et a esté toute bonne.

Aussi ce grand roy de Naples, Alphonse, qui estoit subtil à aimer les beautez des dames, il disoit que la beauté est la signifiance de la bonté, et des douces et bonnes mœurs, comme la belle fleur l'est d'un bon fruict : et, pour ce, ne faut douter que si nostre Reyne ne fust esté composée de sa grand beauté, ains de toute laideur, qu'elle ne fust esté tres mauvaise, veu les grands subjects qu'on lui en a donné. Aussi, comme disoit la

(1) Pages 3 et suiv. (S.)

feue reyne Isabelle de Castille, sage, vertueuse, et tres catholique princesse : *Que el fruto de la clemencia en una reyna de gran beldad, y de animo grande, y codiciosa de verdadera honra, sin duda es mas dulce que qualquiera vengança, aunque sea emprendida con justo titulo*. C'est-à-dire : « Le fruit de la clémence en « une reyne de beauté, de grand cœur, et convoiteuse « d'honneur, est plus doux que quelque vengeance que « ce soit, encor qu'elle soit entreprise par juste raison « et tiltre. »

Ceste Reyne a bien observé saintement ceste regle, pour se vouloir conformer aux commandemens de son Dieu, qu'elle a tousjours aimé, craint et servy devotement. Ores que le monde l'a abandonnée, et luy faict la guerre, elle a pris son recours seul à Dieu, qu'elle sert ordinairement tous les jours, et fort devotement, ainsi que j'ay oüy dire à ceux qui l'ont veue en son affliction; car jamais elle ne perd ses messes, et fort souvent faict ses pasques, et lit fort en l'Escriture sainte, y trouvant son repos et sa consolation.

Elle est fort curieuse de recouvrer tous les beaux livres nouveaux qui se composent, tant en lettres sainctes qu'humaines; et, quand elle a entrepris à lire un livre, tant grand et long soit-il, elle ne laisse ny s'arreste jamais, jusques à ce qu'elle en ait vu la fin, et bien souvent en perd le manger et le dormir. Elle mesme compose, tant en prose qu'en vers. Sur quoy ne faut penser autrement que ses compositions ne soient tres belles, doctes et plaisantes, car elle en sçait bien l'art; et si on les pouvoit veoir en lumiere, le monde en tireroit un grand plaisir et profit.

Elle faict souvent quelques vers et stances tres belles,

qu'elle fait chanter, et mesme qu'elle chante, car elle a la voix belle et agreable, l'entremeslant avec le luth qu'elle touche bien gentiment, à de petits enfans chantres qu'elle a; et par ainsi elle passe son temps, et coule ses infortunées journées, sans offenser personne, vivant en la vie tranquille qu'elle a choisy pour la meilleure.

Elle m'a faict cet honneur de m'escrire en son adversité assez souvent, ayant esté si presumptueux d'avoir envoyé sçavoir de ses nouvelles. Mais quoy! elle estoit fille et sœur de mes Roys, et pour ce je voulois sçavoir de sa santé, dont j'en estois bien ayse et heureux quand je la sçavois bonne. En la premiere elle m'escrit ainsi:

« Par la souvenance que vous avez de moy, qui « m'a esté non moins nouvelle qu'agreable, je cognois « que vous avez bien conservé l'affection qu'avez tous- « jours eue à nostre maison, à si peu qui reste d'un mi- « serable naufrage, qui, en quelque estat qu'il puisse « estre, sera tousjours disposé de vous servir, me sen- « tant bien heureuse que la fortune n'ait pu effacer « mon nom de la memoire de mes plus anciens amis « comme vous estes. J'ay sceu que, comme moy, vous « avez choisy la vie tranquille, à laquelle j'estime heu- « reux qui s'y peut maintenir, comme Dieu m'en a « faict la grace depuis cinq ans, m'ayant logée en une « arche de salut où les orages de ces troubles ne peu- « vent, Dieu mercy, me nuire; à laquelle, s'il me « reste quelque moyen de pouvoir servir à mes amis, « et à vous particulierement, vous m'y trouverez en- « tierement disposée et accompagnée d'une bonne « volonté. » Voilà de beaux mots, et voilà aussi l'estat et la belle resolution de ceste belle princesse. Que

c'est que d'estre extraicte d'une si noble maison, et de la plus grande du monde, d'où elle a tiré ce grand courage par succession et heritage de tant de braves et vaillants roys ses pere, grand-pere, ayeuls et ancestres! Et qu'il faille, comme elle dict, que d'un si grand naufrage elle soit seule restée, et non pourtant recogneue et reverée comme elle devroit de son peuple; dont je croy que le peuple de France en patist beaucoup en ses miseres pour ce seul subject, et en patira de ceste guerre de la Ligue. Mais cecy manque aujourd'huy : car, par la valeur, et sagesse et beau reglement de nostre Roy, jamais la France ne fut plus fleurissante, ny pacifique, ny mieux reglée; qui est le plus grand miracle qu'on vist jamais, estant sortie d'un si grand abysme de maux et corruptions; en quoy paroist bien que Dieu aime nostre Roy : aussi est-il tout bon et misericordieux. O! qu'il est mal conseillé, qui se fie en l'amour du peuple d'aujourd'huy! O! que les Romains recogneurent bien autrement la postérité d'Auguste César, de qui ils avoient receu tant de biens et de grandeurs! Que le peuple françois, qui en a tant receu de ses derniers Roys depuis cent ans, et mesme du roy François I et Henry II, que sans eux il y a long-temps que la France seroit bouleversée sens dessus dessous par ses ennemis qui la guettoient pour lors, et mesme l'empereur Charles, cest affamé et ambitieux : et qu'il faille qu'ils en soient si ingrats ces peuples à l'endroict de leur fille Marguerite, seule et unique princesse de France. Il est aisé d'en prevoir une ire de Dieu sur eux, puis que rien n'est tant à luy odieux que l'ingratitude, et mesme à l'endroict des roys et reynes, qui tiennent icy bas la place et representation de Dieu.

Et toy, desloyale fortune, que tu monstres bien qu'il n'y a personne tant aimée du Ciel, et favorisée de nature, qui se puissè promettre asseurance de toy et de ton estat pour un seul jour! Si n'as-tu pas grand honneur d'offenser ainsi cruellement celle qui est en toute parfaite de beauté, douceur, vertu, magnanimité et de bonté en ce monde?

Tout cecy j'escrivois aux plus fortes guerres des nostres qu'avons eu despuis dix ans. Pour faire fin, si je n'avois à parler de cette nostre grande Reyne ailleurs, et en d'autres discours, j'allongerois cestuy cy le plus que je pourrois, car, d'un si excellent subject, les longues paroles ne sont jamais ennuyeuses; mais je les remettray pour ce coup en un autre part.

Cependant vivez, princesse, vivez en despit de la fortune. Vous ne serez jamais autre qu'immortelle, et en la terre et au ciel, où vos belles vertus vous porteront sur leurs testes. Si la voix ou renommée publique n'eust faict un bandon general de vos loüanges et grands merites, ou que je fusse de ces bien disans, je me mettrois à en dire davantage; car, si jamais fut veue du monde personne en figure celeste, certes vous l'estes.

Celle qui nous devoit à bon droit ordonner
Ses loix et ses edicts, et par sus nous regner,
Qu'on verroit dessoubs elle un regne de plaisance,
Tel qu'il fut soubs son pere, astre heureux de la France!
Fortune l'en empêche. Hé! faut-il qu'un bon droict
Injustement perdu par la fortune soit!

Jamais rien de si bean nature n'a peu faire
Que ceste grand'princesse unique de la France

Et fortune la veut totalement deffaire!
Voilà comme le mal avec le bien balance[1].

DISCOURS SIXIESME.

MESDAMES,

FILLES DE LA NOBLE MAISON DE FRANCE.

ARTICLE I.

MADAME YOLAND DE FRANCE.

C'est une chose que j'ay veu noter à de grandes personnes, tant hommes que dames de la Court, que coustumierement les filles de la maison de France sont esté et sont fort bonnes ou spirituelles, ou gracieuses, ou genereuses, et du tout bien accomplies; et, pour confirmer leur dire, n'alleguoient celles qui avoient

(1) Dans tout ce discours, aussi bien que dans le IIIe sur Marie Stuart, le bon Brantôme est un véritable enthousiaste, qui nous feroit de ces princesses des saintes, si nous étions d'assez bonne composition pour l'en croire. On ne peut nier que Marguerite de Valois ne fût une très-belle femme, et qu'il n'ait eu raison de louer sa bonne grace, son bel extérieur et même son esprit. Mais, quant à *sa bonté, ses mérites et ses vertus*, en vérité il extravague; et il n'y avoit qu'un homme encore enivré du souvenir des plaisirs qu'il avoit goûtés dans des cours aussi corrompues que celles de cette Reine et de sa mère, qui pût prodiguer de pareils éloges à une princesse si horriblement dissolue. Quelque violent que soit le *Divorce satirique*, publié sous le nom de Henri IV, son mari, qui n'étoit pourtant guères plus sage qu'elle, on y dépeint beaucoup plus sincèrement son caractère; et, malheureusement pour sa mémoire, c'est ce que ne confirment que trop bien nos plus sincères et nos meilleurs historiens. (S.)

esté du vieux temps ny les antiques, mais seulement celles dont elles avoient eu cognoissance, et qu'elles en avoient ouy parler à leurs peres et ayeuls qui avoient esté à la Court.

Or entre autres, et pour la premiere, elles alleguoient madame Yoland de France, femme au duc de Savoye et prince de Piedmont.

Elle fut une tres habille et bien sœur de frere, le roy Louïs XI. Elle pencha un peu du party du duc Charles de Bourgongne, qui estoit son beau frere pour avoir espousé sa sœur aisnée Catherine, qui ne vesquit guieres après avoir espousé son mary, et pour ce ne peut long temps ses vertus faire valoir ny parestre. Voyant donc Yoland tant prosperer et tant estre redouté ce duc Charles, et qu'il estoit son voisin, elle fit ce qu'elle peut pour l'entretenir en son amitié, qui luy servoit beaucoup aux affaires de son Estat. Puis, lui venant à mourir, le roy Louïs XI s'en vint ruër sur sa grandeur, sur ses despens, et sur ceux de Savoye; mais madame la duchesse, habille dame, trouva moyen de gaigner le Roy son frere, et le venir trouver au Plessis lez Tours, pour establir ses affaires; où estant arrivée, le Roi alla au devant d'elle jusques à la basse court pour la recueillir; et, en la saluant, la baisant et l'accollant, moictié en riant, moictié en la piquotant, luy dit: « Madame la bourguignonne, vous soyez la très bien venue. » Elle, en luy faisant une grande reverence, luy dict: « Monsieur, je ne suis point bour- « guignonne; vous me pardonnerez, s'il vous plaist. « Je suis fort bonne françoise et vostre très humble « servante. » Le Roy la prist sous le bras, et la mena en sa chambre avec un fort bon recueil; mais elle,

qui estoit fine, et qui cognoissoit bien l'humeur du Roy son frere, songea à ne demeurer guieres avec luy, ains seulement à faire ses affaires le plustot qu'elle pourroit, et s'en aller.

Le Roy, de l'autre costé, qui cognoissoit la dame, ne la pressoit point autrement de long sejour; et si l'un se faschoit de l'une, l'autre se faschoit de l'autre: parquoi, sans n'y avoir demeuré que huict jours, elle s'en retourna en sa duché, un peu assez contente du Roy son frere.

Philippes de Commines en faict ce discours plus au long; mais les anciens d'alors disoient qu'ils trouvoient ceste princesse une fort habile femelle, et qui ne devoit rien au Roi son frere, et qui la brocardoit souvent de ce party bourguignon; mais elle se reviroit pourtant le plus doucement et modestement qu'elle pouvoit, de peur de l'offenser, et qui sçavoit aussi bien ou mieux dissimuler que le Roy son frere, et qu'elle estoit cent fois plus fine que luy, tant à sa mine qu'à ses paroles et façons, mais pourtant très bonne et très sage.

ARTICLE II.

MADAME JEANNE DE FRANCE.

Jeanne de France, fille dudict roi Louis XI, fut bien spirituelle, mais si bonne, qu'après sa mort on la tenoit comme saincte, et quasi faisant miracles, à cause de la sainctété de vie qu'elle mena après que le roi son mary, Louis XII, l'eust repudiée, et qu'elle se fut retirée à Bourges, qui lui avoit esté donné pour son

doüaire, et pour sa vie durant, où toute son exercice fut de vaquer aux prieres et oraisons, servir Dieu et ses pauvres, sans bailler aucun signe autrement du tort qu'on luy avoit faict de cette repudiation. Mais le Roy protesta de l'avoir espousé par force, craignant l'indignation du roi Louis XI son pere, qui estoit un maistre homme, et qu'il ne l'avoit jamais cognue ny touchée, ençore qu'ils eussent esté assez long temps mariez et couchez ensemble. Mais pourtant cela passa ainsi : en quoy ceste princesse se monstra tres sage, et n'en fit la response de Richarde, fille d'Escosse, femme du roi de France, Charles le Gros, lors que son mary la repudia, affermant par sermens et juremens ne l'avoir cogneue ny touchée. « Or cela va « bien, dict elle, puis que, par le serment de mon « mary, je suis demeurée encore vierge et pucelle. » Par ces paroles, ceste Reyne se mocquoit bien du serment de son mary et de son pucellage. C'est à doubter aussi si ledit roi Louïs, ayant couché tant de fois avec sa femme, durant le roi Louïs son pere, et le roi Charles son frere, s'il ne la toucha pas, et s'il eust osé dire autrement à son pere et frere : encore bien heureux estoit-il de s'en vanter, et de l'avoir tres bien depucellée, autrement il luy en fut mal allé. Mais, apres la mort du pere et du frere, il nia tout, et prist sur ce le subject pour n'y avoir touché, afin d'espouser ceste belle Reyne vefve, ainsy que rien n'est impossible à un grand roy. Possible aussy, que sait on, que sa femme s'en fut plainte au Roi son pere, ou au Roy son frere, ou bien à d'autres, tant hommes que femmes : ou bien elle estoit en cela par trop sage et continente; ce qui est incroyable.

Nous avons bien Jeanne d'Albret, reyne de Navarre, qui, en premieres nopces, espousa le duc de Cleves à Chastelleraut; mais elle estoit petite, n'ayant que douze ou treize ans; et le mariage s'en rompist, d'autant qu'encore qu'il ne fust consommé, et encore eut couché avec elle, il ne la toucha ny cognut jamais pour la tendresse de son aage; encore que le roi de Navarre (1), avant l'espouser, en fut en quelque soubçon ou doute, et en pria madame la seneschalle de Poictou, ma grand'mere, de ne luy en celer la vérité, d'autant qu'elle le sçavoit tres bien, car elle estoit pour lors dame d'honneur de la reyne de Navarre, mere de la fille. Mais madicte grand'mere luy jura et asseura qu'elle estoit infante et vierge pucelle, aussi bien qu'alors qu'elle nasquit; à quoy adjousta foy M. de Vendosme, et l'en espousa de meilleur cœur: dont il ne devoit faire difficulté, sans s'enquerir autrement; car la fille estoit si tendre, qu'il luy estoit impossible d'en supporter le faix. Mais, en des femmes aagées, et qui ont couché et dormy longuement avec leurs marys, et continuellement, certes tels sermens sont fort escabreux, et un peu incroyables, si ce n'estoit qu'ils fussent du chapitre *De frigidis et maleficiatis* (2), comme il y en a force, ou qu'ils le fassent pour quelque saincte devotion, ou bon vœu, ainsi qu'on list d'un roy Alfonse d'Arragon, lequel, ayant espousé une fort belle dame, et demeuré long temps avec elle, ne la cognut jamais, et le jura et le protesta ainsi; dont les uns ont escrit que c'estoit pour

(1) Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, comme on va voir, qui ne devint roi de Navarre que par ce mariage. (S.)

(2) C'est-à-dire, des froids et des maléficiés. (S.)

saincteté et pour mieux sauver son ame, comme si le mariage en apportoit la damnation !

D'autres disent qu'il estoit inhabile, ce qui est le plus vray semblable, ainsi qu'il s'en trouve force hommes, mais point de femmes, desquelles il ne s'en trouve aucunes dans ledit chapitre des froides, ny des refusantes, et qui s'en abstiennent : j'entends celles qui sont du monde et mariées, et comme les autres requises et bien pourchassées et sollicitées; si ce n'est la reyne Edilfrude, reyne d'Angleterre, laquelle on lit et dit on avoir esté mariée par trois fois, et pourtant demeura tousjours vierge, et mise au catalogue des sainctes. Cet article, selon aucuns, est bien incroyable, si ce n'est qu'elle eust rencontré des eunuques pour marys, ou inhabiles, et qu'elle l'eust fait exprès.

Il se trouve bien plusieurs femmes qui rencontrent des marys inhabiles et impotens, et auxquels on a noué l'esguillette. Nous en avons veu une infinité depuis vingt ans, en France et ailleurs, que ce meschant usage de nouement est venu; mais au diable l'une seule qui l'ayt voulu cacher, mais dans la huictaine le reveler aussi tost, et en prendre acte, et en faire les hauts cris. Nous avons veu pourtant une fort honneste et belle dame en Piedmont, nommée madame de Montjouan, fille de madame la comtesse de Pancallier, sœur de M. de Raitz, laquelle endura l'espace de dix ans l'inhabilité et impotence de son mary, attendant tousjours la bonne heure qu'il se remist, et n'en sonna jamais mot, mais se tint coye tousjours en son pucellage, jusques à ce que, ne le pouvant plus tenir à cause des esguillons de la chair qui la piquoient à toute heure, et ne pouvoit plus attendre, car elle estoit des

belles de Piedmont, elle revela tout, en fit ses plaintes, et fit divorce, et se remaria apres à M. d'Araconis, grand et honneste seigneur dudict Piedmont, et fort favory de son altesse, et qui gouvernoit tout.

Tels mariages, certes, sont dissolvables pour ces incapacités; mais il ne se peut croire qu'un homme bien puissant, ayant couché quelques années avec sa femme, aille dire puis apres qu'il ne l'a point touchée, et en jurer. Tels sermens, certes, sont fort frauduleux et suspects à la creance. J'aimerois autant croire qu'une infinité de belles femmes, qui aux assauts des villes ont passé par les picques des soldats qui les ont prises, sont chastes et intactes, et veulent contrefaire les pucelles de Marolles. Ce sont abus : comme je cognois deux grandes dames huguenottes, lesquelles, au massacre de la Sainct Barthelemy, souffrirent la charge de quelques uns que je sçai bien; car tout estoit lors à l'abandon; qui faisoit le pis estoit le plus galant et mieux venu; et puis elles faisoient des prudes et effrontées, et juroient et protestoient que plustost mourir que l'avoir enduré, et qu'il n'en estoit rien. Là dessus fiez vous sur leur serment. Elles ont raison; car pourquoy l'advoüeroient elles ? Il leur suffit de souvenir du plaisir.

Nous avons un conte pareil, qui me fut faict en la ville de Fondy aupres de Naples, et qui est tout commun de par de là, vray et frais encore, de la signora Livia (1) Gonzaga, qui avoit espousé en son temps Ascanio Colonne. Elle fut estimée de son temps la plus belle femme de toute l'Italie, et de telle sorte, dis-je, estimée, que sa beauté vola jusques en Levant (j'en ay

(1) Il falloit dire Julia. (L. D.)

veu le pourtraict en femme vefve plusieurs fois, qui le confirme ainsi) et en Constantinople; dont Ariadan Barberousse, lors qu'il eut le baston de general de l'armée de mer du Grand Seigneur, la premiere fois, avec une grande solemnelle pompe (comme il est escrit) ayant passé par le fart de Messine et costoyé la Calabre, et y faict de grands ravages, et vers Naples, fit entreprise sur la ville de Fondy, et arriva de nuit, et si à propos, et si à l'improviste, qu'ayant mis deux mille Turcs en terre prindrent la ville d'assaut et d'escalade, donnarent au chasteau où estoit ladicte Livia Gonzaga endormie et couchée en son lit : laquelle, oyant l'allarme, fut tellement surprise, qu'elle se leva en sursaut, et tout le loisir qu'elle eut, ce fust se jetter en chemise par une fenestre, et se sauver par les montagnes, et si à propos, que les Turcs entrarent en sa chambre ainsi qu'elle n'estoit que quasi sortie. On dit que Barberousse en vouloit faire un present au Grand Seigneur, et que ladicte entreprise ne fut faite que pour cela; et quand il sceut qu'elle avoit esté faillie, il s'en cuyda desesperer; mais le malheur de la dame fut que, tumbant de Scylle en Carybde, vint à tumber en se sauvant parmy des bandoliers et foruscis du royaume, laquelle fut recogneue d'aucuns, et d'autres non. Je vous laisse donc à penser si un bon et friand boucon, tombé entre les mains et puissance de ces affamez, ne fust pas gousté et tasté à bon escient, ainsi que plusieurs n'en doubtent point, d'autres si. Mais, quelque serment et execration qu'elle peut faire, n'en n'en peut estre creue; car volontiers une si belle et bonne viande ne sçauroit eschapper impollue de telles gens. Les plus clair voyans, et qui s'entendent en ces

choses, et qui en ont tasté, m'en sçauroient que bien dire, et qu'aucuns du pays le disent.

Par ainsi, voylà comme et hommes et femmes se damnent aisement par leurs sermens, mesmes que les plus belles reynes et princesses, quand elles tumberoient en tels hazards, ne seroient espargnées non plus que les autres, puis qu'une grand beauté ne porte aucune regle ny sauve garde avec soy, qu'elle ne soit par tout desprisée, et que l'amour en cela n'use de son droict et autorité sans aucun respect. Au partir de là, sont quictes pour dire et jurer que leur grandeur a faict perdre l'hardiesse à ceux qui l'ont voulu entreprendre; et Dieu sçait.

Il en arriva de mesme à la reyne de Sicile Constance, laquelle trajetant de Barrette à Salerne, tumba entre les mains de quelques corsaires et brigands qui luy firent de grands outrages, dict l'Histoire de Naples. Pensez qu'ils la repasserent soubs le ventre, et partout, comme on dit; car à tels gens tous c... sont c..., mesmes quand ils sont royaux, voire à tout le monde; car ce sont viandes royales et tres exquises, autant pour les frjands que pour les sobres, bien que ceste Reyne ne fust des belles ny des jeunes.

Je sçay une grand dame et un gentil homme qui s'estoient mariez et couchez ensemble, ce disoit on. Enfin la dame s'en faschant parce qu'il n'estoit assez riche pour elle, et qu'elle en vouloit un autre qu'elle eust apres, tres riche et grand seigneur, le gentil homme pourtant la mit en procez, qui vint en la notice du grand roy François, qui le fist venir à luy, et luy conter leurs particularitez. Le gentil homme asseuroit de son costé les siennes, et entre autres allegua les

plus secrettes qui estoient soubs sa chemise, et qu'elle avoit tels sis et telles marques sur sa nature et à l'entour, et aux cuisses, bref par tout le corps nud; et demandoit qu'on la visitast pour voir si on ne les y trouveroit pas. Sur ce furent femmes deputées commissaires pour faire la visitation, qui fut trouvée semblable au dire de l'autre; mais pourtant la dame ayant nié fort et ferme que pour cela il ne s'ensuivoit qu'il fust venu jusques au criminel et au centre, mais senty et cogneu seulement quelques legieres privautez et mignardises; enfin, d'autant qu'elle avoit de la faveur à la Court, fut remise au serment, qui fut faict solemnellement à Nostre-Dame de Paris sur le grand autel; et, recevant le corps de Nostre-Seigneur, tous deux ensemble, sur la damnation de leurs ames, firent et l'un et l'autre leurs sermens tous contraires : l'homme fut debouté, et la dame creue et receue au sien; et, par ainsi, du despuis chacun prit son party, et se pourveurent ailleurs où ils peurent : mais pourtant ils n'ont esté heureux en lignée; car et de l'un et de l'autre elle n'est jamais venuë en perfection, et n'en ont eu guieres de plaisir : et voilà comment Dieu les punist, et tant d'autres qu'ils sont de ces parjures.

J'ay ouy conter d'une dame de la Court du grand roy François, de laquelle un tres grand prince devenu fort amoureux, bien souvent, fust ou pour sa grandeur qu'elle n'osoit contredire, ou plustost pour la privauté qu'elle luy permettoit facilement, autant amoureuse de luy que luy d'elle, la venoit trouver, ou du soir ou du matin, dans son lict, tout en chemise, et rien que sa robe de nuict sur luy, et privement se couchoit aupres d'elle sans aucune ceremonie. Elle en

estoit quitte pour dire : « Eh bien, monsieur, que « pensez-vous faire? Vous ne me ferez rien, car j'ay « les jambes et les cuisses bien croisées. Vous ne me « forcerez non plus, car je crieray à l'ayde à mes « femmes; aussi que vous estes trop honneste pour « l'entreprendre. » Mais, pour tout cela elle ne sortoit point du lict (quelque sotte l'eust faict), fust ou de peur de se morfondre, ou pour endurer le doux plaisir de l'attouchement du gentil corps de ce prince près du sien, qu'il embrassoit de cœur et d'ardeur, et tastoit, tant de son corps que de ses mains, et y duroit assez long temps. Je voudrois fort sçavoir comment cela se peut appeller, apres toutes ces privées façons, et si, pour nier apres fort et ferme à ses femmes, un peu de là esloignées, ou à d'autres, qu'il n'estoit jamais venu à cela, si elles le pouvoient croire. Je dis si elles estoient habiles, et sçavoient que c'est du jeu d'amour, et si elles ne croyoient pas que la comedie avoit esté jouée toute entiere, et sans s'estre contentez de se pourmener à l'entour de l'eschafaut.

J'ay cogneu la dame sur son vieil aage, qui à la voir et l'oüir parler, toutes femmes estoient putains, fors elle. Il s'en falloit ce traict et plusieurs autres, car l'un amene l'autre.

J'en alleguerois une infinité d'exemples, et de femmes, et de mariées, et à marier, et de filles, ainsi parjurantes et negatives; mais je les remets à un autre traicté, craignant encore d'avoir esté trop long en ceste digression; mais je suis excusable, d'autant qu'elle m'est venu ainsi en ma pensée et memoire, si que possible je l'eusse pu oublier.

Et pour retourner à nostre princesse Jeanne de

France, je croy que son mary, comme j'ay ouy dire, l'avoit fort bien cogneue et vivement touchée, encore qu'elle fust un peu gastée du corps, car il n'estoit pas si chaste de s'en abstenir, l'ayant si près de soy, et autour de ses costez, veu son naturel, qui estoit un peu convoiteux, et beaucoup, du plaisir de Venus, comme ses predecesseurs. Mais il vouloit ratrapper ses premieres amours, qui estoit la reyne Anne et ceste belle duché, qui luy donnoient de grandes tentations dans l'ame : et pour ce, il repudia ceste princesse; et son serment fut creu et receu du Pape, qui en donna la dispense, receue en la Sorbonne et cour de parlement de Paris. En quoy ceste princesse fut sage et vertueuse, car elle n'en fist aucun esclandre, brouhaha, ny semblant de s'ayder de justice, aussi qu'un roy peut beaucoup, et faict ce qu'il veut; mais se sentant forte de se contenir en continence et chasteté, elle se retira devers Dieu et l'espousa, tellement qu'oncques puis n'eust autre mary : meilleur n'en pouvoit elle avoir.

ARTICLE III.

MADAME ANNE DE FRANCE.

Apres elle fut sa sœur Anne de France, fine femme et deliée s'il en fust oncques, et vraye image en tout du roy Loys son pere. L'eslection qui fut faicte d'elle pour avoir la tutelle et administration du roy Charles son frere en faict foy, qu'elle gouverna si sagement et vertueusement, que ça esté ung des grands roys de France, et qui par sa valeur fut proclamé empereur de tout l'Orient, comme nous avons dit. Quant

à son Estat, elle l'administra aussi tout de mesme: vray est qu'à cause de son ambition elle le cuyda un peu brouiller, pour la haine qu'elle porta à M. d'Orleans, despuis roy. J'ay ouy dire pourtant que, du commencement, elle luy portoit de l'affection, voire de l'amour; de sorte que, si M. d'Orleans y eut voulu entendre y eut eu bonne part, comme je tiens de bon lieu: mais il ne s'y peut commander, d'autant qu'il la voyoit trop ambitieuse, et qu'il vouloit qu'elle dependist de luy, comme premier prince et le plus proche, et non luy d'elle; ce qu'elle desiroit le contraire, car elle vouloit tenir le hault lieu et tout gouverner. L'on dict que la source de leur plus grand different, sans que je parle des petits provenans des jalousies d'amour et d'ambition qui arrivoient souvant entre eux deux, fut que ledict M. d'Orleans, joüant un jour à la paulme à Paris, madicte dame de Beaujeu, le voyant jouer avec ses dames de la Court, selon la coustume d'alors, vint ung coup en dispute (comme il arrive souvent), dont il s'en falut rapporter aux gens. L'on en vint demander à madame de Beaujeu. Ladicte dame jugea contre M. d'Orleans. Luy, qui estoit haut à la main, et se doutant d'où venoit le jugement, commança à dire assez bas que quiconque l'avoit condamné, si c'estoit un homme il avoit menty, et si c'estoit une femme c'estoit une putain. Aucuns disent et escrivent qu'il la dementist tout hault; mais c'est une mocquerie. Je le sçay par le moyen d'une grande dame, et aussi qu'il n'estoit vraysemblable qu'une tutrice de roy fut ainsi vilipendée publiquement. Ce qu'estant rapporté à Madame, et l'ayant ouy à demy, la luy garda bonne soubs un beau semblant, et oncques puis ne cessa de

luy susciter de tels mescontentemens, voire attentats sur sa personne, et fust contrainct de sortir de Paris à grand haste, et se sauver ; et ce fut alors que ceux de la ville d'Orleans luy refusarent les portes, et s'en alla à Blois, et puis se retira en sauveté en Bretagne vers le duc François, où il commença à faire ses premieres amours avec madame Anne, fille du duc, qui le receut et retira si fidellement, qu'il ayma mieux d'encourir le couroux du roy et la guerre, que d'user d'infidelité envers son refugié, qui fut un tres grand honneur à luy ; enquoy beaucoup de gens n'ont faict de mesmes.

Pompée en sçauroit bien que dire, s'estant refugié chez le thraistre d'Egipte. Aussi voulut on gaigner M. d'Orleans, pour quicter la pratique de ses confederez ; mais il ne les voulut, tant pour son honneur que cognoissant le naturel de la dame, qui estoit fort dissimulée. La guerre enfin pour tel subject fut tellement esmeue, et à la suscitation tousjours de madame de Beaujeu (comme ma grand'mere, nourrie avec elle, contoit, fille qu'on nommoit Le Lude, et despuis seneschallé de Poictou, dame d'honneur de la feuë reyne de Navarre Marguerite), qu'enfin M. d'Orleans fut pris à Sainct Aubin du Cormier, et mené prisonnier à Lusignan et à Bourges, au grand contentement de sa dame ennemie, et y demeura long temps, jusques à ce que le roy Charles VIII, voulant faire son tant desiré voyage du royaume de Naples, pour ne laisser rien derriere soy qui peut brouiller en France, encore qu'il fust en prison (mais ung tel prince que celluy là, tout prisonnier qu'il estoit, pouvoit esmouvoir encore le peuple), et aussi que le Roi estoit tout bon prince, le fist sor-

tir, craignant que sa sœur luy fist un mauvais tour en la prison, et le fist mourir, et aussi qu'il se vouloit servir de luy en son voyage comme il fist; car il estoit un brave et vaillant prince, ainsy qu'il le monstra en son combat de mer vers Genes, qui fut cause de la totalle conqueste du royaume de Naples.

Madame Jeanne de France luy servit bien fort aussi à sa liberté. Et quelle bonté de femme! et, là dessus, croyez si elle n'estoit pas bien au vray sa femme, et tres bien cognuë, en importunant tous les jours le Roy son frere (dont il en fut blasmé de mescognoissance lors qu'il la repudia) et sa sœur, qui repugnoit tant qu'elle pouvoit; car elle estoit fort vindicative, et de l'humeur en cela du Roy son pere, voire en tout. Car elle estoit fine trinquarte [1], corrompuë, plaine de dissimulation et grande hypocrite, qui, pour son ambition, se masquoit et se desguisoit en toutes sortes; dont le royaume se commenceant à se fascher de ses humeurs, encor qu'elle fust sage et vertueuse, les porta impatiemment: et, lors que le Roy alla à Naples, elle ne demeura plus en tiltre de regente, mais son mary, M. de Bourbon, regent. Il est bien vray qu'elle luy faisoit faire beaucoup de choses de sa teste; car elle le gouvernoit, et le sçavoit bien mener, d'autant qu'il tenoit un peu de la sotte humeur, voire beaucoup: toutesfois, le Conseil luy repugnoit, et la conterrolloit. Elle vouloit user un peu de quelque prerogative et authorité à l'endroict de la reyne Anne; mais elle trouva bien chausseure à son pied, comme l'on dict, car la reyne Anne estoit une fine Bretonne, comme j'ay dict, et qui estoit fort superbe et altiere à l'endroict de ses esgaux; de sorte

(1) C'est-à-dire, rompue, fretée, usée, du languedocien *rompre*. (L.D.)

qu'il fallut à madame de Bourbon caler et laisser à la Reyne sa belle sœur tenir son rang, et maintenir sa grandeur et majesté, comme estoit de raison : ce qui luy debvoit fort fascher, car, estant regente, elle tenoit terriblement sa grandeur.

J'ay veu forces lettres d'elle en nostre maison, du temps qu'elle estoit en sa grandeur; mais je n'en ay veu jamais de nos Roys, et si en ay veu beaucoup parler et escrire si bravement et imperieusement comme elle faisoit, tant envers les plus grands que les plus petits, et jamais ne signoit qu'ANNE DE FRANCE; quelquefois mettoit ANNE simplement : mais le plus beau nom d'une fille de France est de mettre toujours ce beau surnom *de France*, ainsy que je tiens d'un grand qui le conseilla à madame de Savoye estant jeune fille de signer ainsy; ce qu'elle faisoit, car j'en ay veu d'elle force lettres : et si ceste Anne ne mettoit que peu souvent *vostre*, ce qui n'appartient qu'aux Roys et à quelques grands souverains et reynes et souveraines; et encor que tout à plain elle ne se meslast des affaires comme elle avoit faict, si vouloit-elle mettre le nez partout où elle pouvoit. Certes, c'estoit une maistresse femme, un petit pourtant brouillonne; car si M. d'Orleans ne fust esté pris, et que la fortune ne luy eust dict mal, elle avoit mis la France desjà en grand bransle, et tout pour son ambition; que tant qu'elle a vescu n'a jamais peu la bannir de son ame, encor qu'elle fust en sa maison retirée, où elle faisoit semblant pourtant de s'y plaire et faire valloir sa Court, qui estoit tousjours tres belle et grande, comme disoit ma grand mere, et estant tousjours accompaignée de grand quantité de dames et de filles qu'elle nourrissoit fort ver-

tueusement et sagement. Il y en eut une pourtant des siennes qui luy eschappa ung jour de faire la folie aux garçons, comme telle espèce de sexe y est subjecte, et la garde en est tres mal aisée, tant estroite soit elle. Elle le sceut, et luy demanda pourquoy elle avoit tumbé en une si lourde et infame faute, bien que la bonne dame ne fust exempte d'amour. Ceste fille ainsi criminelle luy respondit que l'autre luy avoit faict par force. Elle luy fit la comparaison d'une espée desgainée, qui ne se peut jamais non plus qu'un autre engaisner, si le fourreau se remue deçà et delà, et ne demeure ferme; ainsi est il d'une femme en cela, et luy en fist monstrer l'experience de l'espée devant elle et toutes les dames et filles, qui luy servit et à elle de leçon. Elle avoit aussi un commun dire à la bouche, quand on luy parloit de quelque dame, et qu'on la luy louoit et luy disoit on que c'estoit une tres sage dame : « Dictes donc, disoit elle, elle est des moings « folles, et non pas tres sage; car guières n'y en a il « ny qui, ou jeune, ou en aage mur, n'ayt aymé, ou « ne soit entré en tentation, mais les unes moins, et « les autres plus. »

Si a elle faict de tres belles nourritures, ainsy que je tiens de ma grand'mere; et n'y a guières eu dames et filles de grand maison de son temps, qui n'ayt appris leçon d'elle, estant alors la maison de Bourbon l'une des grandes et splendides de la chrestienté. Aussi c'estoit elle qui la faisoit valoir; car, encores qu'elle fust opulante en grands biens et richesses de soy, elle, ayant bien faict sa main en sa regence, y en apporta davantage; si bien que tout y servoit à faire reluire cette maison. Outre qu'elle estoit splendide et magnifique

de sa nature, et qu'elle ne vouloit en rien diminuer de sa grandeur premiere, elle avoit bien aussi de grandes hontes à l'endroict des personnes qu'elle aymoit et prenoit en sa main. Pour fin, ceste Anne de France a esté fort spirituelle et assez bonne. J'en ay assez dict.

ARTICLE IV.

MADAME CLAUDE DE FRANCE.

Il faut parler de madame Claude de France, qui fut tres bonne et tres charitable, et fort douce à tout le monde, et ne fist jamais desplaisir ny mal à aucun de sa Court ny de son royaume. Elle fut aussi fort aymée du roy Louys et de la reyne Anne, ses pere et mere, et estoit leur bonne fille et la bien aymée, comme ils luy monstrarent bien; car, apres que le Roy fut paisible duc de Milan, ils la firent declarer et proclamer en sa court de parlement de Paris, à huys ouverts, duchesse des deux plus belles duchez de la chrestienté, qui estoient Milan et Bretagne, l'une venant du pere, et l'autre de la mere. Quelle heritiere! s'il vous plaist. Ces deux duchez joinctes ensemble eussent bien faict un beau royaume.

La Reyne sa mere la vouloit fort marier à Charles d'Austriche, despuis empereur; et si elle eust vescu cela se fust faict, car elle s'en faisoit accroire par dessus le Roy son mary, et mesmes pour le mariage de ses filles, desquelles elle vouloit avoir la totalle charge et soucy. Jamais elle ne les appelloit autrement que par leur nom : *ma fille Claude*, et *ma fille Renée*. Aujourd'huy, il faut donner des seigneuries

aux filles des princesses, voire des dames, pour les y appeller. Et si elle eust vescu, jamais le roy François ne l'eust espousée, comme j'ay dict en son discours (1); car elle prevoyoit bien le mauvais traictement qu'elle en debvoit recevoir, d'autant que le Roy son mary luy donna la verole, qui luy advança ses jours. Et madame la regente, sa belle mere, la rudoyoit fort; mais elle se fortifioit le plus qu'elle pouvoit de son bon esprit et de sa douce patience et grand sagesse, pour supporter ces rigueurs, ny plus ny moins qu'on list de Marguerite, fille de Raimond, comte de Provence, femme du roy sainct Louys, fort sage et prudente princesse, qui supportoit les rudesses de Blanche, sa belle mere, qu'elle luy faisoit, par sa prudence, et les vainquoit par sa patience. Quoi qu'il soit, elle produisit une tres belle et genereuse lignée au Roy son mary : trois fils, François, Henry et Charles; et quatre filles, Louyse, Charlotte, Magdelaine et Marguerite.

Elle fut fort aimée aussi du Roy son mary, et bien traictée, et de toute la France, et fort regrettée apres sa mort, pour ses admirables vertus et bontez.

J'ay leu dans la *Chronique d'Anjou* qu'apres sa mort son corps fit miracles, si bien qu'une grand dame des siennes, estant un jour tourmentée d'une fiebvre chaude, et s'estant vouée à elle, soudain elle recouvra santé.

(1) Ci-dessus, page 21. (S.

ARTICLE V.

MADAME RENÉE DE FRANCE.

Madame Renée, sa sœur, a esté aussi une fort bonne et habile princesse ; car elle avoit un des bons esprits et des subtils, qui estoit possible. Elle avoit fort estudié, et l'ay veue fort savante discourir fort hautement et gravement de toutes sciences, jusques à l'astrologie et la cognoissance des astres, dont je l'en vis un jour entretenir la Reyne mere, que, l'oyant ainsy parler, dict que le plus grand philosophe du monde n'en sçauroit mieux parler.

Elle avoit esté promise à l'empereur Charles (1) par le roy François ; car elle demeura fort jeune apres le Roy et Reyne ses pere et mere ; mais la guerre qui survint interrompist le mariage, et fut donnée à M. le duc de Ferrare, qui l'ayma fort, et la traicta honnorablement, comme fille de roy. Vray est qu'ils furent quelque temps ung peu mal ensemble pour la relligion lutherienne de laquelle il la soubçonnoit. Possible que se ressentist des mauvais tours que les papes avoient faict au Roy son pere en tant de sortes ; elle renia leur puissance, et se separa de leur obeissance,

(1) Du temps de Louis XII, Ferdinand, roi d'Aragon, l'avoit déjà fait rechercher pour l'infant Ferdinand, cadet de Charles. *Lettres de Louis XII*, Tom. IV, page 251. Mézerai dit que le roi François I, en la mariant au duc de Ferrare, avoit eu en vue de s'assurer la Bretagne qu'un petit prince, et si éloigné, ne pourroit lui quereller. Elle ne fut promise à Charles, prince d'Espagne, qu'en 1515, par François I, dans le traité entre ces deux princes. *Histoire de la Ligue de Cambrai*, Tom. II, page 296. (L. D.)

ne pouvant faire pis, estant femme. Je tiens de bon lieu qu'elle le disoit souvent. Son mary pourtant, eu esgard à son sang illustre, la respectoit tousjours et l'honoroit fort. Aussi, comme la reyne Claude sa sœur, fust elle tres heureuse en lignée; car elle en produist à son mary la plus belle qui fut, ce crois-je, jamais en Italie, encor qu'elle fust tres gastée de son corps.

Elle eust M. le duc de Ferrare, qui est aujourd'huy un des beaux princes d'Italie, et des sages et genereux, et feu M. le cardinal d'Est, la bonté, la magnificence et la liberalité du monde, desquels j'espere parler; et trois filles, les plus belles qui jamais nasquirent en Italie: madame Anne d'Est, depuis madame de Guize, madame Lucresse, duchesse d'Urbin; et madame Eleonor, qui mourut sans estre mariée. Les deux premieres portarent le nom de leurs grands meres, l'une d'Anne de Bretagne du costé de la mere; et l'autre, du costé du pere, de Lucresse Borgia, fille du pape Alexandre, deux mœurs fort differentes, comme de qualité, bien que ladicte dame Lucresse fust une gentille princesse espagnollée, douée de beaucoup de beauté et de vertu. (Voyez Guicchiardin.) Madame Leonord porta le nom de la reyne Leonor. Ces trois filles furent tres belles, mais la mere les fist embellir davantage par la belle nourriture qu'elle leur donna, en leur faisant apprendre les sciences et les bonnes lettres, qu'elles apprindrent et retindrent parfaictement, et en faisoient honte aux plus savans; de sorte que si elles avoient beaux corps elles avoient l'ame autant belle. J'en parlerai ailleurs. Or, si ceste princesse estoit habile, spirituelle, sage et vertueuse, elle estoit accompagnée d'autant de bontez, qu'elle estendoit si bien sur les subjects de son mary, que j'en ay veu au-

cun dans Ferrare qui ne s'en contentast et n'en dist tous les biens du monde; car ils se ressentoient sur tout de sa charité qu'elle a eu tousjours en grande recommandation, et principalement sur les François : car elle a eu cela de bon, que jamais elle n'a oublié sa nation; et, bien qu'elle en fust tres loing, elle l'a tousjours fort aymée. Jamais François, passant par Ferrare, ayant necessité, et s'addressant à elle, n'a party d'avec elle qu'elle ne luy donnast une ample aumosne et bon argent pour gaigner son pays et sa maison; et s'il estoit malade, et qu'il n'eust peu cheminer, elle le faisoit traicter et guerir tres soigneusement, et puis luy donnoit argent pour se retirer en son pays.

J'ay ouy dire à gens qui le sçavent bien, et à une infinité de soldats et gens de guerre qui en avoient faict la bonne preuve, qu'au voyage de M. de Guise en Italie, elle sauva apres son retour plus de dix mille ames de pauvres François, tant de gens de guerre que d'autres, qui fussent morts de faim et de necessité sans elle, lesquels, passans à Ferrare, elle secouroit tous de remedes et d'argent, à tant qu'il y en avoit; et si avoit forces gentilshommes de bonne maison de ce nombre de necessiteux. A d'aucuns d'eux j'ay ouy dire que jamais ne se fussent conduicts en France sans elle, tant sa charité et sa libéralité fust elle grande envers ceux de sa nation : si bien que j'ay ouy dire à un sien maistre d'hostel que ceste passade luy cousta plus de dix mille escus; et quand les intendans de sa maison luy en remonstroient la despense excessive, elle ne leur disoit autre chose sinon : « Que « voulez vous? ce sont pauvres François de ma nation, « et lesquels, si Dieu m'eust donné barbe au menton,

« et que je fusse homme, seroient maintenant tous « mes subjects; voyre me seroient ils tels, si ceste mes- « chante loy salique ne me tenoit trop de rigueur. »

Voylà une grande bonté et charité de ceste princesse, qui me faict du tout ressouvenir d'une grand dame de Canouze, ville en la Pouille, qui se nommoit Birsa, autrement Paulina, laquelle, apres ceste grande bataille et occision de Cannes pour les Romains, il y en eut environ dix mille soldats de reste de ceste grande routte, lesquels, eschappez, esperdus, esgarez et vagabondans par certains destroits, arrivarent de nuit à Canouze, ville pour lors alliée des Romains, en laquelle ceste honneste dame pour lors estoit; et, ne s'estonnant de la fortune ensuivye par la puissance du victorieux Annibal, les retira tous dans ses propres maisons, ainsy qu'ils estoient las, pauvres, desarmez, affamez et couverts de playes; les fit remettre et rafraischir, reposer, revestir, nourrir et guerir. Enfin, quand ils eurent recouvert leurs forces, et repris leur esperance moyennant sa piété, partant d'elle à leur vouloir, eslargist à chacun d'eux de quoy faire ses despens sur leur chemin : et jamais, quelque nouvelle multitude qui en survint tous les jours, ne retira ses mains de sa liberalité, mais tousjours pourveust aux necessitez de tous ceux qui se retiroient : ce qui est une chose merveilleuse à dire, et beaucoup plus louable en ceste honneste dame. Nostre princesse ferrarresse en est d'autant à louer; car sans elle, pour ceste fois, le proverbe vieux se fust pratiqué : que l'Italie estoit le vray cimetiere françois, et à quantité.

Or, si sa charité pour ceste fois s'est monstrée en cela,

je vous puis asseurer qu'en tous les lieux qu'il a fallu elle l'a monstré. J'ay ouy dire à aucuns de ses gens qu'estant de retour en France, et s'estant retirée en sa ville et maison de Montargis, quand les guerres civilles se venoient à esmouvoir, tant qu'elle a vescu elle retiroit chez elle une infinité de peuple de ceux de sa religion, qui estoient perdus et bannis de leurs biens et maisons; elle les aydoit, secouroit et nourrissoit de tout ce qu'elle pouvoit.

J'ay bien veu, moy, aux seconds troubles, les forces de la Gascogne, conduittes par messieurs de Terride et de Montsales, montant à huit mille hommes, et s'acheminans vers le Roy. Nous passasmes à Montargis, les chefs et principaux capitaines et gentils hommes. Nous luy allasmes faire la reverence, comme nostre debvoir nous le commandoit. Nous vismes dans le chasteau, je croy, plus de trois cens personnes de la religion, qui de toutes parts du pays s'y estoient retirez. Ung vieux maistre d'hostel qu'elle avoit, fort honneste gentil homme, que j'avois cogneu à Ferrare et en France, me jura qu'elle nourrissoit tous les jours plus de trois cens bouches de ces pauvres personnes retirez.

Bref, ceste princesse estoit bien fille de France, vraye en bonté et charité. Elle avoit aussi le cœur fort grand et hault. Je luy ay veu en Italie et à la Court garder aussi bien son rang qu'il estoit possible : et, encor qu'elle apparust n'avoir pas l'apparence exterieure tant grande, à cause de la gasture de son corps, si est ce qu'elle en avoit beaucoup en sa majesté, monstrant bien en sa grandeur et en son visage royal, et en sa parade, qu'elle estoit bien fille de roy et de France.

J'ay ouy dire, et le tiens de bon lieu, que, lors que le prince de Condé fut mis en prison à Orleans, du temps du petit roy François, elle arriva de Ferrare deux jours apres, et la vis arriver. Le Roy et toute la Court, estant allez au devant, et receue avec un tres grand honneur, comme il luy appartenoit, elle fust fort triste de ceste prison, et dit et remonstra à feu M. de Guise, son gendre, que quiconque avoit conseillé au Roy ce coup, avoit failly grandement, et que ce n'estoit peu de chose de traicter un prince du sang de ceste façon.

Ce n'estoit pas M. de Guise pourtant qui avoit donné ce conseil, et s'en excusa fort : car il ne tira jamais raison de ses ennemis que par ses armes, encor qu'ils ne le fussent, mais bons parens. Je sçay bien qui donna ce conseil. Or c'est assez parlé de ceste noble princesse.

ARTICLE VI.

MARGUERITE, REYNE DE NAVARRE.

Il faut parler un peu de Marguerite, reyne de Navarre. Certainement elle ne fust point née fille d'un roy de France, et par consequent point fille de France, ny n'en portoit aussi le nom, sinon de *Vallois* ou d'*Orleans*; car, comme dict M. du Tillet en ses Memoires, le surnom de *France* n'appartient qu'aux filles de France; et si elles sont nées avant que leurs peres soient roys, elles ne prennent ce surnom qu'apres leur evenement à la couronne. Mais pourtant ceste Marguerite, comme disoient de grandes personnes d'alors,

elle estoit censée comme fille de France, mesmes qu'elle ne leur faisoit tort de se mettre en leur rang, pour ses grandes vertus. Voylà pourquoy nous la mettrons parmy elles.

Ce fut donc une princesse de tres grand esprit et fort habille, tant de son naturel que de son acquisitif, car elle s'adonna fort aux lettres en son jeune aage, et les continua tant qu'elle vescut, aymant et conversant du temps de sa grandeur, ordinairement à la Court, avec les gens les plus sçavans du royaume de son frere. Aussi tous l'honnoroient tellement, qu'ils l'appelloient leur Mœcenas; et la pluspart de leurs livres, qui se composoient alors, s'addressoit au roy son frere, qui estoit bien sçavant, ou à elle.

Elle-mesme composa fort, et fit un livre qu'elle intitula *la Marguerite des Marguerites*, qui est tres beau, et le trouve on encore imprimé (1). Elle composoit souvant des comedies et des moralitez, qu'on appelloit en ce temps là des pastorales, qu'elle faisoit jouër et representer par les filles de sa court.

Elle aymoit fort à composer des chansons spirituelles, car elle avoit le cœur fort adonné à Dieu; aussi portoit elle pour sa devise la fleur du soucy, qui est la fleur ayant plus d'affinité avec le soleil qu'aucune qui soit, tant en similitude de ses rayons et feuilles de ladite fleur, qu'à raison de la compagnie qu'elle luy faict ordinairement, se tournant de toutes parts là où il va, despuis orient jusqu'en occident, et s'ouvrant

(1) Ce livre, intitulé les *Marguerites de la Marguerite des Princesses*, est un recueil des *poésies* de cette princesse, fait par Simon Sylvius, surnommé de La Haye, son valet-de-chambre, et imprimé à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1547, in-8°. (S.)

aussi ou clouant, selon sa hauteur ou basseur. Aussi elle s'accommoda de ceste devise, avec ces motz : *Non inferiora secutus* (1), en signe qu'elle dirigeoit et tendoit toutes ses actions, pensées, volontez et affections, à ce grand soleil d'en haut qui estoit Dieu ; et, pour ce, la soupçonnoit on de la religion de Luther. Mais, pour le respect et l'amour qu'elle portoit au roy son frere, qui l'aymoit uniquement et l'appelloit tousjours sa mignonne, elle n'en fist jamais aucune profession ny semblant ; et, si elle la croyoit, elle la tenoit dans son ame fort secrette, d'autant que le Roy la hayssoit fort, disant qu'elle, et toute autre nouvelle secte, tendoient plus à la destruction des royaumes, des monarchies et dominations nouvelles, qu'à l'édification des ames.

Le grand sultan Solyman en disoit de mesmes : laquelle, combien qu'elle renversast force poincts de la religion chrestienne et du Pape, il ne la pouvoit aymer ; d'autant, ce disoit il, que les religieux d'icelle n'estoient que brouillons seditieux, et ne se tenoient jamais en repos, qu'ils ne remuassent toujours. Voylà pourquoy le roy François, sage prince s'il en fut onc, en prevoiant les miseres qui en sont venues en plusieurs parts de la chrestienté, les hayssoit, et fut un peu rigoureux à faire brusler tous vifs les heretiques de son temps. Si ne laissa il pourtant à favoriser les princes protestans d'Allemagne contre l'Empereur. Ainsy ces grands roys se gouvernent comme il leur plaist.

J'ay ouy conter à personne de foy que M. le connestable de Montmorency, en sa plus grande faveur, discourant de ce faict un jour avec le Roy, ne fit difficulté ny scrupule de luy dire que, s'il vouloit bien

(1) C'est-à-dire, il ne s'arrête point aux choses d'ici-bas. (S.)

exterminer les heretiques de son royaume, qu'il falloit commancer à sa court et à ses plus proches, luy nommant la Reyne sa sœur; à quoy le Roy respondit : « Ne « parlons point de celle là, elle m'ayme trop. Elle ne « croira jamais que ce que je croiray, et ne prendra « jamais de religion qui préjudicie à mon Estat. » Donc oncques puis elle n'ayma jamais M. le connestable, l'ayant sceu, et luy ayda bien à sa desfaveur et son bannissement de la Court : si bien que, le jour que madame la princesse de Navarre sa fille fut mariée avec le duc de Cleves à Chastelleraud, ainsy qu'il la fallust mener à l'eglise, d'autant qu'elle estoit si chargée de pierreries et de robe d'or et d'argent, et pour ce par la foiblesse de son corps n'eust sceu marcher, le Roy commanda à M. le connestable de prendre sa petite niepce au col, et la porter à l'eglise (1) : dont toute la Court s'en estonna fort, pour estre une charge peu convenable et honnorable en telle ceremonie pour un connestable, et qu'elle se pouvoit bien donner à ung autre; dequoy la reyne de Navarre n'en fust nullement desplaisante, et dict : « Voylà celuy qui me « vouloit ruiner autour du Roy mon frere, qui main- « tenant sert à porter ma fille à l'eglise. »

Je tiens ce conte de cette personne que j'ay dict, et que M. le connestable fut fort desplaisant de ceste charge, et en eust un grand despit, pour servir d'un tel spectacle à tous, et commença à dire : « C'est faict « desormais de ma faveur. Adieu luy dis. » Comme il arriva; car apres le festin et disner des nopces, il eust

(1) L'Infant de Foix porta de même au col madame Claude de France en 1506, lorsque cette princesse fut fiancée au duc d'Angoulême, depuis roi sous le nom de François I. (L. D.)

son congé, et partist aussitost. Je le tiens de mon frere aussi, qui estoit lors page à la Court, qui vist le mistere, et s'en souvenoit très bien, car il avoit la memoire très heureuse. Possible auray je esté importun d'avoir faict ceste digression; mais, pour m'estre venue en la souvenance, passe.

Pour parler encor du sçavoir de ceste Reyne, il estoit tel, que les ambassadeurs qui parloient à elle en estoient grandement ravis, et en faisoient de grands rapports à ceux de leur nation à leur retour; dont sur ce elle en soulageoit le Roy son frere; car ils l'alloient trouver tousjours apres avoir faict leur principale ambassade; et, bien souvent, lors qu'il avoit de grands affaires, les remettoit à elle en attendant sa diffinition et totalle resolution. Elle les sçavoit fort bien entretenir et contenter de beaux discours, comme elle y estoit fort opulante, et fort habille à tirer les vers du nez d'eux; dont le Roy disoit souvent qu'elle luy assistoit tres bien, et le deschargeoit de beaucoup. Aussi faisoient elles à l'envy les deux sœurs, comme j'ay ouy dire, à qui serviroit mieux leurs freres; l'une, la reyne d'Hongrie, l'Empereur; et l'autre, le roy François: mais, l'une par les effets de la guerre, et l'autre s'efforce par l'industrie de son gentil esprit, et par douceur.

Lorsque le Roy fut si fort malade en Espaigne estant prisonnier, elle l'alla visiter comme bonne sœur et amie, sous le bon plaisir et sauf conduict de l'Empereur: laquelle trouva son frere en si piteux estat, que, si elle n'y fust venue, il estoit mort, d'autant qu'elle recognoissoit son naturel et sa complexion mieux que tous ses medecins; et le traicta et fit traicter selon qu'elle le cognoissoit, si bien qu'elle le rendit guery.

Aussi le Roy le disoit souvent, que sans elle il estoit mort, dont il luy avoit ceste obligation qu'il recognoistroit à jamais, et l'en aymeroit, comme il a fait, jusques à sa mort. Aussi elle luy rendoit la pareille, et de telle amour, que j'ay ouy dire qu'ayant sceu son extreme maladie, elle dict ces mesmes parolles : « Quiconque viendra à ma porte m'annoncer la gue « rison du Roi mon frere, tel courrier, fust il las, « harrassé, fangeux et mal propre, je l'yray baiser et « accoller, comme le plus propre prince et gentil-« homme de France ; et quand il auroit faute de lict, « et n'en pourroit trouver pour se delasser, je luy don-« nerois le mien, et coucherois plustost sur la dure, « pour telles bonnes nouvelles qu'il m'apporteroit. » Mais, en ayant sceu la mort, elle en fit des lamentations si grandes, des regrets si cuysants, qu'oncques puis ne s'en peut remettre, et ne fist plus jamais son profict. A ce que j'ai ouy dire aux miens, à ceste fois qu'elle fust en Espaigne, elle parla à l'Empereur si bravement, et si honnestement aussi, sur le mauvais traictement qu'il faisoit au Roi son frere, qu'il en fust tout estonné ; luy remonstrant son ingratitude et felonie dont il usoit, luy vassal, envers son seigneur, à cause de Flandres ; puis luy reprocha la dureté de son cœur, pour estre si peu piteux à l'endroict d'un si grand roy et si bon, et qu'usant de ceste façon, ce n'estoit pour gaigner un cœur si noble et royal que celuy du Roy son frere, et si souverain ; et quand bien il mouroit pour son rigoureux traictement, la mort n'en demeuroit impunie, ayant des enfans qui, quelque jour, deviendroient grands, qui en feroient la vengeance signalée.

Ces parolles prononcées si bravement, et de si

grosse colere, donnarent à songer à l'Empereur, si bien qu'il s'amodera, et visita le Roi, et lui promist forces belles choses, qu'il ne tint pas pour ce coup pourtant.

Or, si ceste Reyne parla bien à l'Empereur, elle en dit encor pis à ceux de son conseil où elle eust audience; là où elle triumpha de bien dire et bien haranguer, et avec une bonne grace dont elle n'estoit point despourveue; et fist si bien par son beau dire, qu'elle s'en rendist plus agreable qu'odieuse ny fascheuse; d'autant qu'avec cela elle estoit belle, jeune, vefve de M. d'Allançon, et en la fleur de son aage. Tout cela est fort propre à esmouvoir et plier des personnes dures et cruelles. Enfin elle fit tant que ses raisons furent trouvées bonnes et pertinentes, et demeura en grand estime de l'Empereur, de son conseil et de sa Court. Si est ce qu'il luy voulut donner une venuë, d'autant que, ne songeant à l'expiration de son sauf conduict et passeport, elle ne prenoit garde que son terme s'en approchoit. Elle en sentit quelque vent, que l'Empereur, aussi tost le terme escheu, la vouloit arrester; mais elle, toute courageuse, monte à cheval, faict des traittes en huit jours qu'il en falloit bien pour quinze, et s'esvertua si bien, qu'elle arriva sur la frontiere de France le soir bien tard du jour que le terme de son passeport expiroit; et, par ainsy, fut bien trompée Sa Cœsarée Majesté, qui l'eust retenue sans doubte si elle eust voulut enjamber sur un autre jour hors de son sauf conduict. Elle luy sceut aussi bien mander et bien escrire apres, et luy en faire la guerre lors qu'il passa par France. Je tiens ce conte de madame la seneschalle, ma grand'mere, qui estoit pour lors avec elle sa dame d'honneur

Durant la prison du Roy son frere, elle assista fort à madame la Regente sa mere à regir le royaume, à contenter les princes, les grands, et gaigner la noblesse; car elle estoit fort accostable, et qui gaignoit bien le cœur des personnes pour les belles parties qu'elle avoit en elle.

Bref, c'estoit une princesse digne d'un grand empire. Outre tout cela, elle estoit tres bonne, douce, gracieuse, charitable, grande aumosniere, et ne desdaignant personne. Aussi, lorsqu'elle fut morte, elle fut plainte et regrettée de tout le monde.

Les plus savans à l'envy firent d'elle une infinité d'epitaphes, qui grec, qui latin, qui françois, qui italien, si bien qu'il y en a un livre encor en lumiere, tout complet et qui est tres beau.

Ceste Reyne souloit souvent dire aux uns et aux autres qui discouroient de la mort et de la beatitude eternelle par après : « Tout cela est vray, mais « nous demeurons si long temps morts soubs terre « avant que venir là ! » De sorte que j'ay ouy dire à ma mere, qui estoit l'une de ses dames, et ma grand' mere sa dame d'honneur, que, lors qu'on luy annoncea, en son extremité de maladie, qu'il falloit mourir, elle trouva ce mot fort amer, et repeta aussi tost ce que je viens de dire, et qu'elle n'estoit point encor tant susannée qu'elle ne peust encore bien vivre quelques années; car elle n'avoit que cinquante deux ou cinquante trois ans. Elle nasquit soubs le 10e degré d'Aquarius, que Saturne se separoit de Venus par quaterne aspect, le 10 d'avril 1492, à dix heures du soir, au chasteau d'Angoulesme, et fust conçeue l'an 1491, à dix heures avant midy et 17 minutes, le 11 de juillet.

Les bons astrosites pourroient là dessus en faire quelque composition. Elle mourut en Bearn, au chasteau Dandaus(1), au mois de decembre l'an 1549. On pourra là dessus computer son aage. Elle estoit plus vieille que le Roy son frere, qui nasquit à Cognat le 12 de septembre, à neuf heures du soir, l'an 1494, soubs le 21e degré de Gemini, et avoit esté conçeu l'an 1493, le 10 de decembre, dix heures du matin, fust roy le 11 de janvier 1514, et mourut en 1547.

Ceste Reyne prit sa maladie en regardant une comete qui paroissoit lors sur la mort du pape Paul III, et elle mesme le cuidoit ainsi; mais possible pour elle paroissoit; et soudain la bouche luy vint un peu de travers: ce que voyant son medecin, M. d'Escuranis, l'osta de là, la fist coucher et la traicta, car c'estoit un caterre, et puis mourut dans huict jours, apres s'estre resoluë à la mort. Elle mourut bonne chrestienne et catholique, contre l'opinion de plusieurs; mais, quand à moy, je puis affirmer, moy estant petit garçon en sa Court, avec ma grand'mere et mere, n'en avoir veu faire aucuns actes contraires; si bien que s'estant retirée en un monastere de femmes en Angoulmois, apres la mort du Roy son frere, qu'on appelle Tusson, où elle y fit sa quarantaine et sejour tout un esté, et y bastist un beau logis, souvant on l'a veue faire l'office de l'abbesse, et chanter avec les religieuses en leurs messes et leurs vespres.

J'ay ouy conter d'elle qu'une de ses filles de chambre qu'elle aymoit fort, estant près de la mort, la voulut voir mourir; et, tant qu'elle fut aux abois et au rommeau de la mort, elle ne bougea d'auprès

(1) Il falloit dire : En Bigorre, au château d'Audos. (L. D.)

d'elle, la regardant si fixement au visage, que jamais elle n'en osta le regard jusques apres sa mort. Aucunes de ses dames plus privées luy demandarent à quoy elle amusoit tant sa veue sur ceste creature trespassante. Elle respondit qu'ayant ouy tant discourir à tant de sçavans docteurs que l'ame et l'esprit sortoient du corps aussitost ainsy qu'il trespassoit, elle vouloit voir s'il en sentiroit quelque vent ou bruict, ou le moindre resonnement du monde, au desloger et sortir, mais qu'elle n'y avoit rien apperçeu : et disoit une raison qu'elle tenoit des mesmes docteurs, que leur ayant demandé pourquoy le cigne chantoit ainsy avant sa mort, ils luy avoient respondu que c'estoit pour l'amour des espritz qui travailleut à sortir par son long col : pareillement, ce disoit elle, vouloit voir sortir ou sentir resonner et ouïr ceste ame ou celuy esprit, ce qu'il feroit à son desloger, mais rien moins ; et adjousta que si elle n'estoit bien ferme en la foy, qu'elle ne sçauroit que penser de ce deslogement et departement du corps et de l'ame ; mais qu'elle vouloit croire en ce que son Dieu et son Eglise commandoient, sans entrer plus avant en autre curiosité : comme de vray c'estoit une des dames aussi devotieuses que l'on eust sçeu voir, et qui avoit Dieu aussi souvent en la bouche, et le craignoit autant.

Elle fit en ses gayetez un livre qui s'intitule : *Les Nouvelles de la reyne de Navarre* (1), où l'on y voit

(1) Son vrai titre est l'*Heptameron*, ou l'*Histoire des amans fortunés des Nouvelles de très-illustre et très-excellente princesse Marguerite de Valois, reyne de Navarre ;* et il fut imprimé à Paris, chez Gilles Robinot, en 1559, 1560, 1561, in-4° et in-16. Voyez la *Bibliothèque des Romans*, pag. 310. La Croix du Maine dit 1567 et Du Verdier 1579, et en parlent tous deux comme d'une édition remise en ordre, et re-

un stile si doux et si fluant, et plain de si beaux discours et belles sentences, que j'ay ouy dire que la Reine mere et madame de Savoye, estant jeunes, se voulurent mesler d'en escrire des nouvelles à part, à l'imitation de ladicte reyne de Navarre, sachant bien qu'elle en faisoit; mais, quand elles eurent veu les siennes, elles eurent si grand despit des leurs, qui n'approchoient nullement des autres, qu'elles les jettarent dans le feu, et ne les voulurent mettre en lumiere : grand dommage pourtant, car, estant si spirituelles, il n'y pouvoit avoir rien que tres bon et tres plaisant, venant de telles grandes qui sçavoient de bons contes.

Elle composa toutes ces Nouvelles, la pluspart dans sa litiere, en allant par pays; car elle avoit de plus grandes occupations estant retirée. Je l'ay ouy ainsi conter à ma grand'mere, qui alloit tousjours avec elle dans sa litiere, comme sa dame d'honneur, et luy tenoit l'escritoire dont elle escrivoit, et les mettoit par escript aussitost et habilement, ou plus que si on lui eust dicté. C'estoit aussi la personne du monde qui faisoit mieux les devises en françois et latin et autres langues, qui fut point, comme il y en a une infinité en nostre maison, en des lits et tapisseries, qu'elle a composées. J'en ay assez parlé pour asthure; ailleurs j'en parleray encore.

touchée en divers endroits pour le langage, par Claude Gruget, parisien. On a encore changé le langage de Gruget, à Amsterdam, chez Galet, en 1698, en 2 vol. in-8°, et par conséquent l'on a achevé de gâter le livre, et de nous faire perdre absolument le langage de cette princesse; à moins qu'il n'y en ait une édition antérieure à la révision de Gruget, comme semblent le supposer les narrés de La Croix du Maine et de Du Verdier. Voyez leurs *Bibliothèques françoises*, p. 181, 309 et 844. (L. D.)

ARTICLE VII.

MESDAMES CHARLOTTE, LOUISE, ET MAGDELAINE DE FRANCE.

Pour dire que, comme j'ay dit, madame Claude fut fort heureuse en belle lignée de filles comme de filz, elle eut mesdames Charlotte et Louise, ausquelles la mort par trop s'advançant les empescha de venir à l'aage parfaict et au beau fruict que leur jeunesse tendre en monstroit de belles fleurs ; et si elles fussent venuës à leur perfection d'années, elles n'eussent rien deu à leurs autres sœurs, ny en esprit ny en bontez, car leur esperance en estoit tres belle. Si bien que madame Louise avoit esté compromise à l'empereur Charles; mais elle mourut. Ainsi les beaux boutons de roses bien souvent sont emportez du vent comme les mesmes roses espanouïes : aussi les jeunesses ravies ainsi sont plus à regretter cent fois que les vieillesses, qui ont assez paru au monde, et le dommage en est plus grand; comme il fust quasi de mesme qu'elles de madame Magdelaine de France leur sœur, laquelle n'eut grand loisir de jouïr heureusement de la chose du monde qu'elle avoit le plus affectée, qu'estoit d'estre reyne, tant elle avoit le cœur grand et hault.

Elle fut donc mariée au roy d'Escosse ; et, ainsi qu'on l'en vouloit destourner, non certes qu'il ne fust un beau et brave prince, mais pour estre condamnée à aller faire son habitation en un pays barbare et une gent brutale, luy disoit on, elle respondoit : « Pour « le moins, tant que je vivray je seray reyne, ce que

« j'ay tousjours desiré. » Mais quand elle fust en Escosse, elle en trouva le pays, tout ainsy qu'on luy avoit dict, et bien different de la douce France. Toutesfois, sans autre semblant de la repentance, elle ne disoit autre chose, si non : « Helas! j'ay voulu estre reyne ; » couvrant sa tristesse et le feu de son ambition d'une cendre de patience, le mieux qu'elle pouvoit. M. de Ronsard m'a conté cecy, lequel alla avec elle en Escosse, sortant hors de page d'avec M. d'Orléans, qui le luy donna pour aller avec elle, et voir son monde.

Elle ne demeura pas long temps reyne qu'elle ne mourut, bien regrettée du Roy et de tout le pays, car elle estoit fort bonne, et se faisoit beaucoup aymer, et avoit un fort grand esprit, et estoit fort sage et vertueuse.

ARTICLE VIII.

MADAME MARGUERITE DE FRANCE.

Ainsi que nous avons eu madame Marguerite de France, sa sœur, despuis duchesse de Savoye, laquelle a esté si sage, si vertueuse, si parfaite en sçavoir et sapience, qu'on luy donna le nom de la Minerve ou Pallas de la France pour sa sapience ; aussi pour devise elle portoit un rameau d'olive entortillé de deux serpens entrelassées l'une en l'autre, avec ces mots :

Rerum sapientia custos (1)

signifiant que toutes choses sont régies, ou doivent estre, par sapience, qu'elle avoit beaucoup, et de

(1) C'est-à-dire, la sagesse est la conservatrice des choses (S.)

science aussi, qu'elle entretenoit tousjours par ses continuelles estudes les apres disnées, et ses leçons qu'elle apprenoit des gens sçavans, qu'elle aymoit par dessus toute sorte de gens. Aussi l'honnoroient ils comme leur deesse et patrone. La grande quantité de beaux livres qu'ils ont faict pour elle, et qu'ils ont vouez à elle, en font tesmoignage, et, pour ce, m'empescheront de louër sa science, car ils en ont assez dict.

Elle eut le cœur grand et hault. Le roy Henry la voulut une fois marier à feu M. de Vendosme, premier prince du sang; mais elle fist response qu'elle n'espouseroit jamais le subject du Roy son frere. Voilà pourquoy elle demeura si long temps à prendre party, jusques à ce que, par la paix faicte entre les deux roys Chrestien et Catholique, elle fut mariée avec M. de Savoye, auquel elle aspiroit il y avoit long temps, dès le roy François, et dès lors que le pape Paul III et le roy François se virent à Nice, que la reyne de Navarre alla voir, par le commandement du Roy, feu M. de Savoye le pere au chasteau de Nice, et y mena madame Marguerite sa niepce, qui fut trouvée fort agreable de M. de Savoye, et fort propre pour son fils; mais cela traisna par le moyen de la guerre jusqu'à cette grande paix, que ce mariage se fit et se consomma, et cousta bon à la France; car, de tout ce qu'on avoit conquis et gardé en Piedmont et Savoye l'espace de trente ans, fallut qu'il se rendist en une heure : tant le roy Henry desiroit la paix et aymoit sa sœur, qu'il ne voulut rien espargner pour la bien colloquer; mais pourtant la plus grand part de la France et de Piedmont en murmuroient, et disoient que c'estoit un peu trop.

D'autres le trouvoient fort estrange, et d'autres fort

incroyable, jusques à ce qu'ils l'eussent veu ; et mesme les estrangiers s'en mocquoient de nous ; et ceux qui aymoient plus la France et son bien en pleuroient, lamentoient, et surtout ceux de Piedmont, qui ne vouloient tourner à leur premier maistre, si les ducs de Savoye se doivent justement nommer maistres et seigneurs du Piedmont, d'autant que les roys de France le sont esté d'autres fois, et sont encore justes seigneurs, titulaires et maistres, et legitimement leur appartient.

Quand aux soldats et compagnons de guerre, qui estoient jà si long temps accoustumez aux garnisons, douceurs et belles nourritures de ce pays, ne faut point demander ce qu'ils en disoient, comment ils en crioient et s'en desesperoient, et ce qu'ils en debagouloient. Les uns, tant gascons qu'autres, disoient : « He ! « cap de Diou ! faut-il que pour une petite piece de « chair qui est entre les jambes de cette femme, qu'on « rende tant de belles et grandes pieces de terre (1) ? » Les autres : « Que maudit soit le c... qui tant nous « couste ! » Les autres : « Faut-il qu'un vieux et pauvre « c.. s'enrichisse et se repare de nos despouilles ! » Les autres : « Maugré Dieu d'elle dequoy elle n'est née « sans c.. ! » D'autres : « Vrayement ouy, on nous la « debvoit bien tant dire et tant faire Minerve, deesse « de chasteté, pour venir en Piedmont changer de « nom et se faire f..... à nos despens. » D'autres : « Elle

(1) L'usage est que ce soit l'acquéreur qu fasse les frais. Ici, c'est tout le contraire ; aussi n'est-ce que des jeunes qu'on dit, comme Marot, dans sa deuxième épître du Coq à l'Asne, qu'*elles vendent leur chair cher comme chresme*. Ce proverbe, au reste, fait allusion à la fable qui se débite touchant le *chresme*, et de laquelle Brantôme fait mention. Capitaines françois, discours LXXVIII. (L. D.)

« debvoit bien garder l'espace de quarante cinq ans sa « virginité et son beau pucelage, et le perdre pour la « ruine de France. » Et d'autres : « Ah ! qu'elle doibt « avoir le c.. grand pour engloutir tant de villes et « chasteaux, et croy que quand son mary y sera de- « dans n'aura pas grand goust, car il n'y f... que des « pierres et murailles des villes qui sont entrées de- « dans. » D'autres disoient qu'on le debvoit avoir tondu rax comme un moyne des l'aage de quinze ans, et l'avoir mis moyne en une religion, bien claustre et renfermé, et qu'il n'eust jamais tasté de chayr ne veu son monde; d'autres disoient pis, qu'on le luy devoit cerner comme un essarneau. Celluy là ne vaut rien. Bref, si je voulois debagouler une infinité de telles causeries, je n'aurois jamais faict, car asseurez vous qu'ils en disoient prou, et deschiffroient bien ce pauvre c.. comme gens desesperez.

Que si de ce temps ils fussent esté autant desreiglez, mutins et seditieux, comme despuis on les a veus en nos guerres civilles, asseurez vous qu'un chascun en eust pris sa part, et se fussent saisis des places qu'on eust eu bien de la difficulté de les en chasser. Aussi qu'ils avoient affaire à ung general, qui estoit M. le mareschal de Brissac, qui se sçavoit bien faire craindre et respecter, comme j'ay dict, sy bien qu'il fallust que ces pauvres gens prinssent leur congé en gré, dont les uns pleurans et se lamentans, se retirarent en France en leurs maisons, que tel possible y avoit il qui ne l'avoit veue de trente ans. D'autres, comme gens desesperez, s'en allarent au service du Roy d'Espaigne, qui avoit la guerre contre le Grand Seigneur; et pres de quinze cens qu'ils estoient, tant

du reliqua du Piedmont que de la Toscane, furent tous tuez en combattant vaillamment en la bataille qui fut donnée aux Gerbes.

J'ay ouy dire à de grands capitaines que si le Piedmont au moins nous fust demeuré, et qu'on eust laissé la Savoye et la Bresse seulement, que le mariage fust esté tres riche et tres beau, et que, par ce moyen, nous estant resté le Piedmont, eust servy d'escolle tousjours et d'amusement aux gens de guerre françois, et s'y fussent tous arrestez, et ainsy ne se fussent adonnez ny affriandez aux guerres civiles; estant le naturel du François de vacquer tousjours aux œuvres de Mars, et d'hayr l'oysiveté, le repos et la paix. Or, telle estoit la destinée malheureuse pour la France, et par ce moyen falloit il achepter la paix; et par ainsy madame de Savoye n'en a peu mais, car elle ne desira jamais la ruine de la France : tant s'en faut, qu'elle n'aymoit rien tant que ceux de sa nation; et si elle en a receu du bien elle n'en a point esté ingrate, luy servant de tout ce qu'elle a peu, et la secourant : car, tant qu'elle a vescu, elle a tousjours persuadé et gaigné M. de Savoye son mary à bien entretenir la paix, et à ne se bander, lui qui estoit Espaignol pour la vie, contre la France, ainsy qu'il fit despuis apres qu'elle fut morte, ayant suscité, maintenu et fortiffié sous main M. le mareschal de Bellegarde à faire ce qu'il fit, et se rebeller contre le Roy, et s'impatroniser du marquisat de Saluces (j'en parle ailleurs) (1) : en quoi certes son altezze eust grand tort, recognoissant si mal les bienfaicts des roys de France ses proches, et de frais du feu roy Henry III, qui lui avoit donné

(1) Tome III, discours de Bellegarde. (S.)

si liberallement Pignerol et Savillan, au retour de Pologne.

Force gens bien advisez croyent que si madame de Savoye eust vescu, qu'elle fust morte plustost ou elle eust engardé ce coup, tant elle se sentoit redevable à la terre de sa naissance. Et j'ay ouy dire à une grand personne qu'il pensoit que si madame de Savoye eust vescu, et qu'elle eust veu faire à son fils la surprise du marquisat de Salluces, qu'il a faicte du temps du deffunct Roy, qu'elle l'eust estranglé, mesmes que le feu Roy le disoit et le croyoit ainsy : lequel eust si grand despit de ce traict, que le matin que les nouvelles luy en vindrent, pensant faire ses pasques, il les remit et ne les voulut faire, tant il fut animé, collеré et superstitieux, par aparence aussi bien que du dedans ; et tousjours disoit que si sa tante eust vescu que cela ne fust point arrivé.

Voylà la bonne opinion que ceste bonne princesse avoit laissé au Roy et à tout le monde de sa bonté. Aussi, pour dire vrai, comme je tiens de bon lieu, quand elle fut esté telle, et qu'elle eust esté d'autre naturel que du sien bon, jamais le Roy ny son conseil ne l'eussent advantagée si grandement, ny faict de si grands biens, que certes elle n'a jamais espargné, ny pour la France, ny pour les François ; et ne se peut plaindre aucun François, qui, allant et venant deçà et delà des monts, s'adressant à elle en sa necessité, qu'elle ne l'ait secouru, assisté du tout, et donné bon argent pour sa passade, et pour se conduire en chemin. Je sçay que, lorsque nous tournasmes de Malthe, elle fit de grandes gracieusetez, et donna beaucoup d'argent à tant de François qui s'addressarent

à elle, et lui en demandarent; mesme sans luy en demander elle leur en faisoit offrir. Je le peux dire comme sçavant, quant à moi; car madame la comtesse de Pancalier, sœur de M. de Raix, et fort sa favorite, et sa dame d'honneur, un soir, en me baillant à souper en sa chambre, me presenta dans une bourse cinq cents escus de la part de madicte dame, d'autant qu'elle aymoit extremement madame de Dampierre ma tante, et avoit fort aymé ma mere. Mais je puis jurer avec vérité et l'asseurer, que je n'en pris jamais un seul sol, car j'en avois assez pour me conduire à la Court; et plustost je me fusse conduit à pied que d'estre si effronté et impudent d'importuner telle princesse. J'en cognois beaucoup et ay cogneu qui ne firent pas de mesme, car ils en prindrent tres bien.

J'ay ouy dire à un de ses maistres d'hostel qu'elle mettoit en un coffre tous les ans en reserve le tiers de son revenu, pour donner aux pauvres François passans. Voilà comment elle estoit bonne Françoise; et ne luy devoit-on plaindre le bien qu'elle avoit emporté de France, car c'estoit toute sa joye lorsqu'elle en oyoit de bonnes nouvelles, et son triste desplaisir quand elle en oyoit de mauvaises.

Quand les premieres guerres y nasquirent, elle en prit si grand ennuy qu'elle en cuida mourir; et quand la paix fut faicte, et qu'elle vint à Lyon veoir le Roy et la Reyne mere, elle ne se peut saouler de s'en conjoüir avec eux, et de prier la Reyne de l'entretenir bien, et se courroucer à plusieurs huguenots, et en parlant à eux, et en leur escrivant, dequoy ils l'avoient esmeue, et les prier de n'y tourner plus; car ils l'honoroient fort, et avoient en elle créance, d'autant qu'à

aucuns elle leur avoit faict plaisir; et à grand peine feu M. l'Admiral eust jouy de ses biens de Savoye sans elle.

Lors que les guerres civiles arrivarent en Flandres, elle la premiere nous en donna advis en tournant de Malthe; mais asseurez vous qu'elle n'en fut point marrie, « car, « disoit-elle, les Espaignols se rejoüissoient, et se moc« quoient de nous et de nos discords: astheure ils en « ont leur bonne part, ils ne s'en mocqueront plus. »

Elle se fit tellement aymer aux terres et pays de son mary, que, lors qu'elle mourut, les pleurs et les larmes eurent tel cours parmy tout le peuple, despuis le plus grand jusques au plus petit, qu'elles ne se purent jamais asseicher ny prendre fin. Aussi parloit-elle pour tous à M. son mary, quand ils estoient en necessité, ou adversité, ou en peine, ou en faute, et luy requeroit grace et pardon pour eux, qui bien souvent sans elle ny ses intercessions ne l'eussent eu. Aussi l'appelloient-ils tous leur patronne.

Bref, c'estoit la bonté du monde; au reste, comme j'ay dict, charitable, magnifique, liberale, sage, vertueuse, si accostable et douce que rien plus, et principalement à ceux de sa nation : car, quand ils luy alloient faire la reverence, elle les recevoit avec tel recueil qu'ils en avoient honte; et les gentils-hommes un peu signalez les honoroit de telle façon, que bien souvent elle ne vouloit parler à eux qu'ils ne fussent couverts. Je sçay en quoy j'en doibs dire; car, parlant à elle une fois, elle me fit ce mesme honneur, et m'en pressa et commanda de telle façon, que je fus contrainct de luy dire: « Madame, je crois que ne me tenez « pour François, et que j'ignore ce que vous estes, et « le grade et le rang que vous tenez, en vous honorant

« comme il m'appartient. » Et jamais ne parloit à eux assise, que debout; et aucuns, moyennement principaux que j'ay veus, elle faisoit et pressoit asseoir auprès d'elle.

Bref, on ne sçauroit jamais tant dire de bien de ceste princesse comme il y en a eu; et faudroit un plus brave escrivain, qui entreprist ses vertus, et autre que moy. Je me tairay donc jusqu'à une autre fois, et me mettray à parler des filles de nostre roy Henry.

ARTICLE IX.

MESDAMES ELIZABETH ET CLAUDE DE FRANCE.

Je commencerai par son aisnée, madame Elizabeth de France, ou plustost la faut appeller la belle Elizabeth du monde, pour ses rares vertus et perfections, laquelle fut reyne d'Espaigne, et bien aymée et honorée de tout son peuple en son vivant, et après sa mort fort plainte et regrettée d'iceluy, comme j'ay dict cy devant au discours que sommairement j'ay faict d'elle (1) : par quoy je me contenteray pour le present de n'en escrire davantage, et parleray de sa sœur, la seconde fille du roy Henry, qui fut madame Claude de France (le nom de son ayeule), duchesse de Lorraine, qui a esté belle, sage, vertueuse, bonne et douce princesse. Si bien qu'on la disoit en tout, à la Court, ressembler à la mere et à la tante, et estre leur vray image. Elle avoit au visage une certaine gayeté qui plaisoit fort à tous ceux qui la regardoient : en sa beauté elle ressembloit sa mere, et en son sçavoir et bonté elle

(1) Ci-dessus, discours IV. (S.)

ressembloit sa tante, que ceux de Lorraine ont tousjours fort esprouvée bonne, tant qu'elle a vescu, comme je l'ay veu moy estant en ces pays là, et après sa mort l'ont trouvée fort à dire. Aussi de sa mort tout le pays en fut comblé de regrets; et M. de Lorraine la plaignit tellement, qu'encore qu'il a demeuré veuf d'elle, jeune, ne voulut jamais se remarier, disant qu'il n'en pourroit jamais trouver une pareille, et que s'il la pensoit trouver veritablement il se remarieroit.

Elle luy laissa une belle race, et mourut après de mal d'enfant, à l'appetit d'une vieille sage-femme, et grosse yvrognesse de Paris, en laquelle elle avoit plus de fiance qu'en tout autre.

Les nouvelles de sa mort en vindrent à Rheims, au sacre du Roy, dont toute la Court en demeura en deuil et tristesse extreme, pour sa bonté qu'elle demonstroit à tout le monde où elle pouvoit, quand elle y venoit.

La derniere fois qu'elle y vint, le Roy son frere luy donna toutes les amendes de la Guyenne; car ils tiennent que les confiscations n'y ont lieu; mais on y faict les amendes si grandes, que bien souvent elles passent et valent les confiscations.

Madame de Dampierre luy en demanda une, moy present, un jour, d'un gentilhomme que je sçay. Elle luy fit response : « Madame de Dampierre, je la vous « donne de bon cœur, n'ayant accepté ce don du Roy « mon frere, que je n'ay demandé, mais il me l'a « donné de son bon gré, pour ruiner la France, car « j'en suis, et ayme tous ceux qui en sont comme moy : « ils auront de moy plus de courtoisie que d'un autre « qui eut eu le don; et telle qu'ils la voudront de moy « et me la demanderont, je leur donneray. » Comme

de vray, ceux qui eurent affaire avec elle, n'y trouvarent que toute courtoisie, toute douceur et bonté.

Bref, elle estoit vraye fille de France, et en cela, et en bon esprit et habilité, qu'elle a tousjours bien monstré en secondant sagement et habilement M. son mary au gouvernement de ses seigneuries et dominations.

ARTICLE X.

MADAME MARGUERITE DE FRANCE.

Après ceste Claude de France vint ceste belle Marguerite de France, reyne de Navarre, de laquelle j'ay parlé par cy devant (1); et pour ce je m'en tais, en attendant à un autre temps; car je croy que l'avril en son beau printemps ne produist tant de belles fleurs et verdures diverses, comme ceste princesse nous produist et engendre en toutes saisons de beaux et divers subjects pour dire tous les biens du monde d'elle.

ARTICLE XI.

MADAME VICTOIRE DE FRANCE.

Ces trois sœurs en eurent une petite, qui fut nommée Victoire. Ce nom luy fut donné par M. le legat cardinal Caraffe, qui en fut le parrain, lors qu'il vint en France pour esmouvoir le Roy à la guerre papale et italique, et pour presage que cette guerre et ce voyage apporteroient totale victoire; mais ceste belle fille mourut incontinent, et ne vint aucunement en maturité,

(1) Ci-dessus, discours v. (S.)

comme un beau fruict qu'on attend par la belle et blanche fleur qui le promet. Et d'autant que ledict legat, par son beau nom, en avoit presagé quelque chose de bon pour son voyage qu'il pourchassoit, aussi sa mort servit d'augure qu'il ne reüssiroit pour bien, et qu'il ne rapporteroit grand fruict de victoire, ainsi que pour lors à la Court on en discourut là-dessus.

Elle fut bessonne et d'une mesme ventrée avec une autre qui mourut aussi-tost née: et ceste Victoire la survesquit quelques mois, dont la Reyne leur mere fut en grand danger de mort, ainsi que madame de Lorraine sa fille, qui mourut pour la naissance de deux bessons.

ARTICLE XII.

MADAME DIANE DE FRANCE.

Je ne veux oublier madame Diane de France, laquelle, bien qu'elle soit bastarde et naturelle, pourtant nous la pouvons mettre au rang des filles de France, d'autant qu'elle a esté advoüée du feu roy Henry son pere, et legitimée, et puis partagée et appanagée comme une fille de France; car elle eut la duché de Chastelleraut, et puis la quitta pour estre duchesse d'Angoulesme, dont elle retient astheure le nom; et a eu tous les privileges qu'ont les filles de France, jusques à entrer au cabinet et aux affaires des roys ses freres, et mesmes des roys Charles et Henry troisiesme, car je l'ay veu, comme si elle fust esté leur sœur propre, qui l'aymoient tout de mesme; aussi avoit-elle beaucoup de la ressemblance du roy Henry son pere, tant pour les

traits du visage que pour les mœurs et actions, et tous autres exercices qu'il aymoit, fust-ce des armes, de la chasse et des chevaux; car je pense qu'il n'est pas possible que jamais dame ait esté mieux à cheval qu'elle, ny de meilleure grace.

J'ay ouy dire (et se lit) à aucuns anciens que le petit roy Charles VIII estant en son royaume de Naples, madame la princesse de Melphe, luy venant faire la reverence (1), luy fit voir sa fille, belle comme un ange, montée sur un beau coursier du regne, le mener et le manier aussi bien et en toutes formes d'airs et de maneges, qu'eust sceu faire le meilleur escuyer de là; dont le Roy et toute sa Court en furent en tres grande admiration et estonnement, pour veoir une telle beauté si adextre à cheval, sans faire aucunement tort à son sexe.

Ceux qui ont veu autrefois madame d'Angoulesme à cheval, en demeurent bien plus ravis et esmerveillés; car elle y estoit si bien née et si propre, et de si belle grace, qu'elle ressembloit du tout à ceste belle Camille, reyne des Volzques, et ceste cy estoit tres belle de visage, de corps et de taille, qu'à grand peine y en voyoit on à la Court plus riche que celle là; et qui s'accommodoit fort bien à cet exercice; non qu'elle en fist autrement autre estat, ni qu'elle en excedast aucunement la modestie et douceur commune, comme ceste princesse de Melphe; car elle outrepassoit un peu la modestie (en tout il la faut observer, et mesme les femmes), si non quand elle alloit par pays, en y monstrant tousjours quelque gentillesse fort agreable à ceux qui la regardoient.

(1) Ce fut à Pouge-réal, le 23 mars 1494. (S.)

Je me souviens que M. le mareschal Damville, son beau frere, luy avoit une fois donné un fort beau cheval, qu'il avoit nommé *le Dottor,* d'autant qu'il se manioit de pied coy et alloit en avant à courbettes, si justement et si sagement, qu'un docteur n'eust sceu estre plus sage en son aller; et voilà pourquoi il se nommoit ainsi: mais j'ay veu madame d'Angoulesme le faire aller plus de trois cents pas tousjours ainsi en advant, que bien souvent toute la Court s'y amusoit à la voir; de sorte qu'on ne sçauroit plus qu'estimer, ou sa bonne tenue ou sa belle grace: et tousjours, pour bailler plus beau lustre, estoit fort bien accoustrée d'un fort beau et riche habillement de cheval, sans oublier sur tout le chappeau bien garny de plumes, et à la guelfe porté. Ah! que c'est dommage lors que la vieillesse vient à gaster ces beautez et desbaucher telles vertus; car elle a meshuy laissé tout cela, et quitté ces beaux exercices, comme elle a faict la chasse et tous les autres qui lui siéoient tant, car jamais rien ne luy fut malseant en tous ses gestes et ses mœurs, ainsy que le Roy son pere, y prenant peine et plaisir. Pour le bal, pour la danse, elle y estoit fort accomplie, en quelque danse que ce fust, fust qu'elle fust grave ou fust gaye.

Elle chantoit bien, jouoit bien du luth et d'autres instrumens. Bref, elle estoit bien fille de pere en cela comme elle est en bonté, car elle est fort bonne, et qui ne fait point de desplaisir à personne, encore qu'elle aye le cœur haut et grand, et l'ame fort genereuse, sage et fort vertueuse, et qui a fort honnoré et aymé messieurs ses marys.

En premieres nopces, elle espousa le duc de Castro, de la caze Farnèze, qui fut tué à l'assaut de Hédin, en

secondes, de M. Montmorency, qui pour le commencement y fit difficulté, pour avoir promis à madamoiselle de Pienne, l'une des filles de la Reyne, belle et honneste fille; mais après, pour obeyr au pere, qui, fort irrité, l'en voulut desheriter, par dispense fut absous de sa parole premiere et l'espousa : dont il ne perdit au change, encore que ladite Pienne fust d'une des grandes maisons de France, et des belles, honnestes, vertueuses et sages de la Court, et que madame d'Angoulesme aymoit, et l'a aymée tousjours, sans aucune jalousie des amours passées de son mary et d'elle. Aussy sçavoit elle se commander, car elle est fort spirituelle et de bon entendement. Les roys ses freres, et Monsieur, l'ont fort aymée, et les reynes et duchesses ses sœurs, car elle ne leur faisoit honte nullement, pour estre parfaicte en tout.

Le roy Charles l'ayma, parce qu'elle l'accompagnoit en ses chasses et autres exercices joyeux ordinairement, et qu'elle estoit de bonne et gaye humeur.

Le roy Henry l'aymoit, parce qu'il cognoissoit qu'elle le recherchoit fort et l'aymoit fort. Lors que la guerre s'esmeut cruelle après la mort de M. de Guise, sçachant le Roy son frere en necessité, elle partit de sa maison de l'Isle-Adam en diligence, non sans courir grande fortune, estant guettée de toutes parts par le chemin, et luy porta cinquante mille escus qu'elle avoit reservez du sien, et les luy donna, qui vindrent bien à propos, et croy qu'ils luy sont deubs encore : dont le Roy luy en sceut si bon gré, que s'il eust vescu il l'eust fait grande pour avoir ainsy esprouvé son bon naturel à son extreme besoing. Aussi despuis sa mort elle n'a eu au cœur de joye, ny profitté, tant elle l'a regretté et re-

grette, et couve de vengeance, si son pouvoir estoit pareil à son vouloir, contre ceux qui l'ont tué. Jamais nostre Roy d'aujourd'huy ne l'a peu accorder, quelque priere à elle faicte, avec madame de Montpensier, pour la tenir coulpable de la mort du Roy son frere, l'abhorrant comme la peste, jusques à luy dire injure une fois devant Madame, la sœur du Roy, et luy dire qu'elle, ny le Roy, n'avoient nul honneste subject de l'aymer, si non d'autant qu'elle estoit cause, par ce meurtre du feu Roy, qu'ils tenoient le rang qu'ils tenoient. Quelle chasse! Or, j'espère d'en parler ailleurs, parquoy je me tais.

ARTICLE XIII.

MADAME ISABELLE DE FRANCE.

Pour parler de la dernière fille de France, qui est la petite madame Isabelle de France, fille du feu roy Charles neufviesme, laquelle on peut dire avoir esté un vray miracle de nature en esprit et en grandeur de courage au bas aage qu'elle a vescu, n'ayant pas huict ans lorsqu'elle mourut, elle disoit et racontoit des choses incroyables.

Cette petite princesse sçavoit bien dire qu'elle estoit des deux plus grandes maisons de la chrestienté, du costé de France et du costé d'Austriche, et si discouroit de ces races aussi joliment que docteur legiste de France, tant elle avoit esté curieuse de l'apprendre, nommant ses peres, ayeuls, bisayeuls, ancestres, et racontant aucuns de leurs plus memorables faicts.

Une fois, elle estant malade, le Roy son oncle demeura trois jours sans l'aller voir; au troisiesme il y

allà. Lors qu'elle le sentit à la porte elle fit semblant de dormir, et se tourna de l'autre costé ; et, encore que le Roy l'appellast par trois fois, elle fit de la sourde, jusques à ce que madame de Crissé, ma tante et sa gouvernante, la fit tourner vers le Roy, envers lequel elle fit de la froide, et ne luy dict pas deux mots : et s'en estant departi d'avec elle, sa gouvernante se courrouçant contre elle, luy demanda pourquoy elle avoit faict ce trait et cette mine. Elle respondit : « Hé quoi ! ma mere, « comment me fust-il esté possible de faire cas de luy, « et luy faire bonne chere, que, despuis trois jours que « je suis malade, il ne m'a pas veue une fois, non pas « seulement envoyé visiter, moy qui suis sa niepce, « et fille de son aisné, et qui ne luy fais point de dés« honneur ? »

Elle, toute jeune qu'elle estoit, sçavoit aussi bien garder sa grandeur que si elle fust esté plus aagée. Quand quelques-uns l'alloient voir en sa chambre et luy faire la reverence, elle sçavoit aussi gentiment presenter la main pour la faire baiser comme eust fait la Reyne sa mere, et tenir sa gravité dans sa chaire ; et s'enqueroit fort de ceux qui estoient serviteurs du Roy son pere, et qu'il favorisoit autant ; et elle leur en faisoit de mesme, en leur faisant bonne chère, jusques à leur dire que, quand elle seroit plus grande, et auroit des moyens, elle leur en départiroit.

Bref, c'estoit le plus grand cœur et le plus grand esprit qu'on vist jamais en jeune petite creature que celle-là. Que dis-je, jeune petite ? Elle faisoit honte aux plus aagées, si bien qu'on disoit qu'elle en avoit trop, et qu'elle ne vivroit pas long temps ; comme de vray elle mourut n'ayant pas atteint huict ans. On la pou-

voit dire que c'estoit un beau et bon fruict, avancé et assaisonné avant le temps; aussi ne dura guières: sur la mort de laquelle aucuns ont douté et disputé qu'elle avoit esté advancée pour beaucoup de raisons que je ne dis point; mais la plus saine voix de la Court ne porte pas cela.

Or, ce m'est assez pour maintenant d'avoir parlé de ces nobles filles de France, ausquelles dès cette heure je dis adieu, et prends congé d'elles jusqu'à la premiere rencontre, que j'espere encore en dire quelques mots de leurs belles vertus.

DISCOURS SEPTIESME.

LES DEUX JEANNES,

REYNES DE HIERUSALEM, SICILE, ET NAPLES.

ARTICLE I.

JEANNE I.

Pour ne me vouloir point encore distraire des discours du noble sang de France, il m'a pris fantasie d'escrire des deux reynes Jehanne de Naples, desquelles, pour estre sorties de ce noble sang françois, je veux parler; si que le discours qu'on en pourroit faire d'elles, s'il passoit par une bonne plume et bien disante, en seroit fort beau et agréable; car le subject est tel.

Je commenceray donc par la reyne Jehanne premiere, fille du roy Robert, extraict de ce brave roy

Charles premier, duc d'Anjou, roy de Naples, et frere au bon roy sainct Louis, dont je m'estonne que tant de bons et sçavans escrivains qui estoient de ce temps là, et mesmes un Boccace et un Petrarque, ne se sont mis à en escrire. Il est bien vray que celuy qui a escrit l'*Histoire de Naples* (1) en a assez dict, voire trop; car il ne s'est amusé qu'en dire mal d'elle, selon la coustume des historiographes italiens, qui ont esté grands larrons de la gloire et loüanges de nos François. Voicy donc ce qu'en dict cet historien, qu'elle fust fort adonnée à l'amour.

« Elle eust pour son premier mary Andreasse, son « cousin en second degré; et, apres avoir tenu le « royaume ensemble, elle s'en fascha; et estant tous « deux en la ville d'Aversa, elle l'envoya querir une « nuict, soubs couleur de luy vouloir parler d'affaire « nouveau advenu; et, en allant à elle, se rencontrant « soubz un poteau qui estoit là, fut pris et estranglé, « par la volonté et charge de la Reyne, audict poteau.

« Plusieurs disent parce qu'il ne fournissoit pas « beaucoup au gré de la Reyne, à ses besongnes de « nuict, encores qu'il fust jeune, gaillard et en bon « poinct, ainsy que l'appetit desordonné de la dame « l'eust voulu: et se conte encores, et à Naples et ail- « leurs, que ladicte dame, faisant un cordon d'or un « jour assez gros, Andreasse lui demanda pourquoy « elle faisoit ce cordon. Elle luy respondit en souriant « qu'elle le faisoit pour le pendre. Elle en tenoit si peu « de conte, qu'elle ne craignoit de luy tenir telles pa- « rolles, ausquelles Andreasse, comme simple et bon

(1) Pandolfe Collenucius, Livre V de son *Sommaire de l'Histoire de Naples*. (L. D.)

« hommenas qu'il estoit, n'y print point garde, mais « en fin l'effect s'en ensuivist; dequoy pourtant elle en « fit ses excuses au roy Louys d'Hongrie, frere d'An- « dreasse; neantmoins ledict Roy ne les print en paye- « ment, mais avec une simple lettre lui escrit ces « mots :

« *Ta vie desordonnée precedente, la seigneurie du* « *royaume que tu t'es tousjours retenue entre les mains,* « *la vengeance de ceux qui avoient tué ton mary non* « *poursuivie, l'autre mary qu'incontinent tu as espousé,* « *et l'excuse que tu m'as despuis envoyée, sont pleines* « *preuves que tu as esté participante et complice à la* « *mort de ton mary.*

« Elle espousa apres, et aussitost, un de ses cousins, « fils du prince de Tarante, qu'elle avoit fort aymé « durant son mary, qu'elle traicta bien, et demeura « avec elle trois ans en fort grande amitié; mais il mou- « rut tout extenué de s'estre excessivement et trop sou- « vant employé au service de la Reyne, en faveur de la « dame Venus.

« Elle espousa après, pour son tiers mary, un nommé « Jacques de Tarancon, infant de Majorque, qui « estoit pour lors tenu le plus deliberé, dispost et beau « personnage qui se trouvast en la place, qu'elle ne « voulust pourtant qu'il portast tiltre de roy, ains de « simple duc de Calabre; car elle vouloit seule domi- « ner et regner, et ne vouloit plus avoir de compagnon, « ainsi qu'elle faisoit bien, et luy monstra bien aussi; « car, ayant sçeu qu'il s'estoit donné à une autre « femme, malheureux qu'il estoit, car de plus belle « n'en pouvoit-il choisir que la sienne, lui fist trancher « la teste, et ainsi mourut.

« Pour son quatriesme mary, elle print Othon de « Brunsvik, de la race de Saxe, lequel estoit un grand « capitaine, et pour lors aux appoinctemens de l'Eglise; « et c'est pourquoy l'empereur Charles, comme j'ay « ouy dire, luy ne s'en estant advisé plustost, ayant « faict amas de forces en Allemagne, soubs le duc de « Brunsvik, pour aller secourir Naples contre M. de « Lautrecq, se ravisa à my chemin, et ne voulut qu'il « passast outre, ains qu'il s'en retournast, craignant « qu'estant là pretendant quelque droict sur ce royau- « me, à cause de cet Othon, son ancestre, estant là ne « fist quelque revolte, et luy nuisist là grandement.

« Or, advint qu'au bout de quelque temps le roy « Louys d'Hongrie, poussé, et de luy, et d'autres du « royaume de Naples, qui l'appellarent pour venger la « mort de son frere, envoya une fort grosse armée « contre ceste belle Reyne, en laquelle Charles de Du- « razzo fut general; et, s'estant assignée et livrée ba- « taille, Othon, mary de la Reyne, faisant ce jour « merveilleux faicts d'armes, monté sur un grand et « fort coursier, fut blessé et cheut dessoubs luy, fut « pris et mené à Charles, auquel il se rendit.

« La Reyne, voyant le changement de la guerre, et « que d'ailleurs ne pouvoit avoir secours, et que l'es- « perance luy en failloit, obtint de Charles de pouvoir « parler à luy; pourquoy faire Charles alla au jardin « du chasteau de la Reyne, où elle luy fist la reverence « fort bas, comme il est requis que le vaincu la fasse « au vainqueur, (quel creve-cœur pourtant!) et luy « dist telles paroles : *Je vous ay jusques à ceste heure* « *tenu pour mon filz; mais, maintenant, puis qu'il* « *plaist à Dieu, je vous recognois et tiens pour mon*

« *seigneur. Par quoy je vous recommande mon hon-*
« *neur, et celui de mon mary.* A quoy Charles luy
« respondit : *Je vous ay tousjours aymée comme mere,*
« *et ainsy l'entends. Je feray à l'advenir que j'auray*
« *vostre honneur, et celuy de vostre mary, pour re-*
« *commandé.* Et à lors la Reyne se rendit à luy. Ce-
« pendant fut envoyée lors, honnorablement accom-
« pagnée, en autre lieu, soubz bonne garde, et puis la
« nouvelle de la prise de la Reyne envoyée au Roy, de
« la conqueste du royaume : estant demandé au Roy,
« pour avoir de l'advis ce qu'on auroit affaire de la
« personne de la Reyne, envoya à Charles deux de ses
« barons, pour luy congratuler de sa victoire, et fist
« response qu'il debvoit mener la Reyne au lieu propre
« auquel elle avoit faict estrangler Andreasse, et qu'en
« ce mesme lieu, et en mesme maniere, il la fist pendre
« et estrangler : ce qui fut faict, et le corps fut porté à
« Saincte-Claire de Naples ; et, apres avoir esté trois
« jours morte sur terre, fut enterrée, et les deux ba-
« rons, en ayant veu l'execution, en portarent les
« nouvelles en Hongrie.

« Apres, fut couppée la teste à madame Marie, se-
« conde sœur de la Reyne, femme mal pudique, et
« diffamée d'avoir esté participante à la mort d'An-
« dreasse.

« Ceste Marie fut celle dame qui fut femme de
« Robert d'Artois, et aymée de Boccace, qui pour lors
« florissoit, pour laquelle il escrivit en sa langue vul-
« gaire ces deux livres tant excellens : *La Flammette, et*
« *le Philoccope.* »

Voylà ce qu'en dit l'historien de Naples. Encor,
apres avoir faict ce qu'il a peu pour la detracter, il ne

se peut garder de dire : « Telle fust, et telle prist fin la « reyne Jehanne premiere du nom, arriere fille du roy « Robert, fort estimée en prudence et valleur par « beaucoup d'autheurs, et haut louée de Baldus et « Angelus, freres, docteurs en droict, tres-fameux en « aucuns de leurs traitez et conseils..

Or, sur ce discours passé j'ay ouy à Naples, et ailleurs, louer fort ceste Reyne, et n'en dire le mal que faict cet autheur manteur, mais l'excuser fort à de gallans hommes discoureurs, autant que l'autre l'a blasmée. Car, quant à luy reprocher ses quatre marys, et pour ce la tenir impudique, on ne sçauroit, puisque le mariage est si bon et si sainct, estant ordonné de Dieu; et aussi qu'il valloit bien mieux qu'elle se mariast qu'elle se bruslast, ou, qui pis est, qu'elle se prostituast et abandonnast à l'un et à l'autre d'aucuns amoureux, comme l'on a veu et veoit on de nostre temps plusieurs reynes, princesses et grandes dames, soit estant filles, soit vefves, faire l'amour à outrance, et paillarder avec qui bon leur sembloit et semble de ceux de leur royaume, plustost que de se marier, fuyant ce mariage sainct et permis, plustost que la paillardise deffendue; ce que la reyne Jehanne n'a ensuivy; car, pour le moins, si elle brusloit du chaud desir de la chair, elle le passoit honnestement avec ses marys.

Quand à Andreasse, qu'elle fit mourir, on dict que c'estoit un Hongre, ivrogne tres-dangereux et malicieux, en faisant son simple et son nyais, comme volontiers telles gens le font, plus que les habilles et honnestes, et qui la vouloit faire mourir pour estre seul roy; mais elle gaigna les devans, et joua à la prime, ainsy que le droict de nature le permect, qu'il vaut

mieux prevenir que d'estre prevenu, et mesme en matiere de vie.

Touchant à son cousin, le fils du prince de Tarante, qui mourut par trop extenué, elle n'en peut mais, puis qu'on ne sçauroit engarder aucun qui ne s'enyvre de son vin propre: et apres, qu'en peut mais le vin, s'il a donné la venue à son maistre et beuveur? Il ne l'en faut blasmer, sinon le maistre qui le boit. Je ne doute pas que la grande beauté de ceste belle Reyne, sa grâce, sa majesté, ses façons, ses doux attraits et plaisans allechemens, embrassades et attouchemens, ne fissent efforcer ce jeune homme à faire plus que ne pouvoit nature; mais cet effort venoit de luy, et non d'elle; car en cela la femme ne peut forcer de force l'homme, ny à coups de baston, par maniere de dire. Il faut que le tout vienne de l'humeur de l'homme, de la force, de son effect, et surtout de son ardente convoitise. Et quand bien tout cela ne seroit, et comment pouvoit-il mieux mourir sinon en bien servant sa reyne et sa dame, et luy monstrant l'ardente affection qu'il luy portoit, puis qu'il n'espargnoit point sa peine, ses forces, sa violence, et que pour la bien contenter, et luy donner du plaisir, il mouroit pour l'amour d'elle, et dans le camp amoureux de son lict, où il avoit si vaillamment combattu, et exposé pour l'amour d'elle et si liberallement sa vie?

On list que Medor et Claridan, lors qu'ils assaillirent si furieusement le camp de Charlemagne, tuarent un seigneur d'Albret dans sa tante, entre les bras de son amie, qu'il tenoit ceste nuict là couchée avec luy et embrassée; dont un chacun l'en estima tres heureux de mourir si delicieusement.

Que pouvoit donc estre ce prince, pour mourir si heureusement, en bien servant sa reyne, sa femme et sa cousine?

Pour le regard de son tiers mary l'infant de Majorque, auquel elle fit trancher la teste pour avoir violé son lict et l'avoir quittée, pour avoir esté surpris sur un autre, encore qu'on die qu'il mourut de sa mort naturelle, pourtant ce dit l'histoire; mais passe, je veux qu'elle luy aye faict ceste justice : N'avoit elle pas raison d'en punir l'adultere, puis qu'il n'avoit pas plus de loy ny puissance de la commettre en son endroict, qu'elle à luy? Car, selon Dieu, ceste loy est commune et rigoureuse aussi bien au mary qu'à la femme. Davantage, s'il l'eust trouvée en cas pareil, qu'en eust il faict? Je m'en rapporte aux gens jaloux et chatouilleux en cela : encor qu'il ne fust point roy absolu, n'y ayant grade ny authorité, sinon pour l'amour d'elle, il ne faut point doubter qu'il ne l'eust faict mourir : et voylà pourquoy elle fit bien de luy faire pâtir la loy que, par advanture, et sans doubte infaillible, il luy eust faict pâtir; qu'est la cause qu'elle usa de son pouvoir royal, estant reyne de soy, et bien absolue.

Et quand bien toutes ces raisons ne seroient, et qui est le juge, tant doux soit il, qui n'eust condamné ce malheureux d'avoir violé sa foy à la plus belle reyne, princesse et dame du monde de ce temps là, et luy avoir faussé compagnie, et s'estre desrobé pour aller habiter avec un autre qui ne la valloit pas en la moindre partie de son corps? Miserable qu'il estoit! c'estoit tout ainsi qu'un, qui, pour estaindre sa soif, délaisse la nette et claire fontaine, pour aller boire dans une mare sale, boueuse et toute vilaine. Je dis donc, avec tous ces

honnestes discoureurs, que ce malheureux mourut justement, et selon son ingratitude; car ingrat estoit il puis que de simple prince elle l'avoit faict roy et son mary, dont les plus grands de la chrestienté s'en fussent alors contentez. En quoy beaucoup de dames doibvent prendre bon exemple, qui eslevent beaucoup de petits compagnons, et leur font cet honneur de les prendre pour maris, et les obligent de la vie, de leurs biens et leurs honneurs, que, quand ils viennent à leur faire un faux bon, à les vouloir maistriser comme leurs marys, et à leur user de leurs prerogatives, et bien souvent les gourmandent, les mesprisent et attentent sur leur vie, elles les doibvent prevenir et s'en deffaire en quelque façon que ce soit, comme disoit un gallant homme que je sçay; car il n'y a rien si insupportable qu'un joug donné et imposé de celuy que l'on a faict et eslevé. Mais je ne veux pas que tout cela soit de cest infant de Majorque, car il n'en est rien. Il en faut accuser l'escrivain de l'*Histoire de Naples*, qui se nomme Pandolpho Collenuccio, qui en a parlé par trop desavantageusement pour ladicte Reyne; et, pour ce, ne le fault croire: nous croirons plustost Froissard, encore qu'il fust Anglois; mais pourtant, en ses escrits, il ne flatte point tant les Anglois qu'il ne die beaucoup de bien des François, ce que n'ont fait volontiers les historiens italiens.

Voicy donc ce qu'en dict Froissard, qui estoit de ce temps là: Que ce James, ou Jacques, de Majorque, le roy d'Arragon luy ayant envahy son royaume de Majorque, et faict mourir son pere en prison à Barcelonne, en voulut avoir raison; et pour ce la guerre s'estant esmeue contre le roy d'Arragon et Castille, il

s'y en alla avec le prince de Galles, et le vint trouver à Bourdeaux; mais la fortune luy fust si contraire, qu'il fut pris dans la ville de Valledolit, aux reconquetz que le roy Henry de Castille fit en Espagne, et fut faict prisonnier du dict roy Henry, auquel il se rendit, le priant de luy donner sa foy, et ne permettre qu'il tumbast es mains du roy d'Arragon, son ennemy mortel, qui estoit là assistant audict roy de Castille; ce qu'il luy promist, et luy tint tres sainctement sa foy et sa parole, et luy demeura son prisonnier. Quand sa femme, la reine de Naples, et la marquise de Montferrat sa sœur, le sçeurent, en furent fort desolées, et firent tant par allées et menées d'habiles gens devers le roy Henry, qu'il fut mis à rançon de trois cens mil florins, desquels lesdictes deux dames payerent si courtoisement, que ledict roy Henry leur en sçeut gré; ainsi en parle Froissard, usant de ces mots, sans que je les aye changez; et par ainsi, en fut contant, et puis s'en retourna à Naples; et, desireux encor de venger la mort de son pere et la detention de son royaume, il alla trouver le pape Gregoire en Avignon, et fit tant qu'il amassa gens de toutes nations, qui luy coustarent bon, comme François, Anglois, Allemands et Bretons; et, passans par Navarre, allant en bonne opinion et volonté de faire la guerre, il tumba mallade à Valdesorie, où il mourut.

Voylà ce qu'en dict Froissard en son premier volume : puis, en son second, il raconte comme ladicte Reyne vint trouver le pape Clément à Fondy, et dit comme, estant devant luy, elle s'humilia moult devant le Pape, et se confessa à luy, et luy monstra toutes ses besongnes et jeu sans villenie (ce mot met en cer-

velle force autres fringantes), Froissard use de ces propres mots (1), et se descouvrist de ses secrets à luy, et puis luy commença ainsy son harangue, que je diray par mesmes mots dudict autheur, sans les changer.

« Pere sainct, je tiens plusieurs grands heritages et « nobles, tels comme le royaume de Naples, de Sicille, « Pouille, Calabre, et la comté de Provence. Mon « pere, luy vivant, il recognoissoit toutes ses terres « de l'Eglise, et me prist par la main au lict de la « mort, et me dist: Ma belle fille, vous estes heritiere « de moult riche et grands pays, et croy bien que « plusieurs grands seigneurs tendront à vous avoir à « femme, pour les beaux heritages et terres que vous « tindrez. Or, veuillez user de mon conseil, et vous « mariez à si haut prince, qu'il soit puissant de tout « tenir en paix et vos heritages: et s'il advient ainsy, et « que Dieu le consente, que vous n'ayez nulz hoirs, « si remettez tous vos heritages entre les mains du « Saint Pere qui pour ce temps sera; car le roy Ro- « bert, mon pere, au lict de sa mort me le chargea; « parquoy, ma belle fille, je vous l'encharge et m'en « descharge. Et adonc, Pere sainct, je luy promis par « ma foy, presens tous ceux qui en la chambre pou- « voient estre, que je luy accomplirois tout son der- « nier desir. Et vray est, Pere sainct, qu'apres son tres- « pas, par le consentement des nobles de Sicille et de « Naples, je fus mariée à Andry d'Hongrie, frere au « roy Loüis d'Hongrie, duquel je n'ay eu nuls hoirs, « car il mourust jeune homme à Aix en Provence.»

« Depuis sa mort, on me maria au prince de Ta-

(1) Ces paroles de Froissard manquent dans l'édition de Verard, où elles devroient se trouver, vol. II, fol. 36. (L. D.)

« rante, qui s'appelloit messire Charles, et en eus une « fille. Le roy d'Hongrie, pour la desplaisance qu'il « eut du roy Andry, son frere, fist guerre à mon mary, « messire Charles de Tarente, et luy vinst tollir la « Pouille et la Calabre, et le prist en battaille, et le « mena prisonnier en Hongrie, et là mourut.

« Et puis, par accord des nobles de Sicille, je me « remariay au roy James de Majorque, et manday en « France messire Loüis de Navarre, pour espouser ma « fille, mais il mourut sur le chemin.

« Le roy de Majorque mon mary se despartit d'a« vecques moy, en intention et volonté de reconque« rir son heritage de Majorque que le roy d'Arragon « luy tenoit à force; car il en avoit desherité et faict « mourir son pere en prison. Bien disois-je au roy mon « mary qu'estois dame assez puissante de richesse « pour le tenir en tel Estat qu'il voudroit; mais tant « me prescha, et monstra tant de belles raisons, en « desirant recouvrir son heritage, que je m'absentis « ainsy qu'à deue volonté qu'il fist son plaisir; et à son « partement je luy enjoignis et exhortay especialement « qu'il allast devers le roy Charles de France, et luy « monstrast ses affaires, et s'ordonnast du tout par luy; « et du tout n'a il rien faict, dont luy est mal advenu; « car il s'en alla rendre au prince de Galles, qui luy pro« mist de luy aider, et eust graigneur fiance au prince de « Galles qu'au roy de France à qui je suis de lignage.

« Cependant qu'il estoit sur son voyage, j'escrivis « au roy de France, et luy envoyay grands messages, « en luy priant qu'il me voulust envoyer un noble de « son sang, auquel je puisse ma fille marier, parquoy « nos heritages ne demourassent sans hoirs.

« Le roy de France entendit mes parolles, dont luy « en sceus bon gré, et m'envoyà son cousin, messire « Robert d'Artois, lequel eust ma fille espousée, Pere « sainct. Au voyage que le roy de Majorque mon mary « fist il mourut.

« Je me suis remariée à messire Othon de Brunsvik; « et, pourtant que messire Charles de La Paix a veu « que revestis de mon heritage, en son vivant, messire « Othon, il nous a faict guerre, et nous a pris au chas- « tel de l'Œuf, lors que la mer estoit si haute, qu'elle « nous pouvoit adonc couvrir, s'il nous sembloit. Si « fusmes à ceste heure si effrayez, que nous nous ren- « dismes à messire Charles de La Paix, tous quatre, « sauvez nos vies. Il nous a tenu en prison, mon mary « et moy, ma fille et son mary : en tant est advenu que » madicte fille et son mary y sont morts, et despuis » par traicté nous nous sommes delivrez par tel, si « Pouille et Calabre lui demeurent, et tend à venir à « l'heritage de Naples, de Sicile et de Provence, et « quiert par tout alliances, et forcera le droict de l'E- « glise si tost que je seray morte, et au moins il en fera « son plain pouvoir. Par quoy, Pere sainct, je me veux « acquitter envers Dieu et vous, et acquitteray les ames « de mes predecesseurs : si vous rapporte et mets en « vostre main dès maintenant tous les heritages qui me « sont deubs de Sicille, Naples, Pouille, Calabre et « Provence, et les vous donne à en faire vostre volonté, « pour les donner et heriter qui vous voudrez et que « bon vous semblera, qui obtenir les pourra contre « nostre adversaire Charles de La Paix.

« Le pape Clement receut les parolles en très grand « bien, et le don en très grand reverence. Il fust esté

« bien chaud s'il ne l'eust pris, le gallant, et luy dit :
« Ma fille de Naples, nous en ordonnerons telle-« ment, que les heritages auront heritier de vostre sang « noble et puissant, et fort assez pour resister contre « tous ceux qui luy voudroient nuire. De toutes ces « parolles, ces dons et ces delaissemens, on en fit « instrumens publics et authenticqs, pour demeurer « les choses au temps advenir en droict, et pour estre « plus patentes à tous ceux qui en oyroient parler. »

Voylà ce qu'en dict Froissard en son second volume, qu'il faut plustost croire que cest historien de Naples, qui a voulu faire comme les autres historiens estrangiers, qui ne parlent jamais à l'advantage des François ; mesmes celuy là, qui a dict pis que pendre de ceste belle princesse, d'autant qu'elle estoit françoise et du noble sang de France, lequel jamais, ny à Naples ny en Italie, n'a esté bien venu ny receu. Croys donc Froissard, qui a faict ceste reyne parler en confession au Pape, et a esté curieux de recueillir ses propres mots prononcez de sa bouche, qui apertement a voulu declarer ainsy sa vie. Je ne dis pas qu'il ne taise quelques traicts de sa vie, comme de la mort d'Andry et autres petits traicts, comme d'amour et d'autres; mais tant y a que jamais elle ne fut si meschante ny desbordée comme le dict ce bel et sot historien napolitain.

Pour le quart mary de ladicte Reyne, qui fut Othon, elle ne se fit nullement tort de l'espouser, le cognoissant d'une des grandz maisons de la chrestienté et grand capitaine. Elle avoit besoing d'un tel homme pour ses affaires, qui l'honora et la servit très bien. Ses services le monstrarent bien ; ce qu'elle recogneust

si bien, que sur sa fin elle implora et interceda tellement pour luy, qu'il eut la vie sauve, et la pauvrette souffrit la mort.

Je voudrois bien sçavoir si, sur toutes ces raisons là alleguées par honnestes gens, ceste brave reyne aye merité d'estre ainsy calomniée durant sa vie, et de l'avoir ainsy faict mourir. Aussi Dieu, juste vengeur des morts innocentes, vengea la sienne, et sur le Hongre, et sur Charles Durasso, à qui Marguerite, maisnée sœur de la reyne Jehanne, arriere fille du roy Robert, luy estant allé à Bude, et illec invité par la reyne à un banquet, en fainctes caresses, pendant qu'il beuvoit, luy fut donné un coup de hache sur le chinon du col par ordonnance de la reyne, et fut ainsy tué.

Voylà un juste jugement de Dieu, et une noble princesse vengeresse de son sang innocent.

Voylà aussy la fin de ceste brave reyne qu'on a calumniée bien legierement.

Possible aussi que, par permission divine, les successeurs de cest Hongre, et les Hongres aussi ses subjects, ont souffert les maux des Turcs qui leur sont arrivez despuis. Il se peut croire, et que ce beau sang espandu n'aye la haut crié vengeance.

J'ay veu sa sepulture dans Saincte Claire à Naples, que les dames et sainctes religieuses du monastère reverent et honorent fort, et en font de belles et sainctes prieres pour son ame, la louant fort, et la mettant au rang des sages, bonnes et vertueuses princesses de la chrestienté, ainsy qu'on list dans l'*Histoire d'Anjou*, où il est dict qu'estant ce grand schisme de l'Eglise nuisible pour toute la chrestienté, entre autres princes qui tindrent pour Clement estoit le roy de France, les

freres, et la bonne reyne Jehanne de Sicille et de Naples, la nommant ainsy, laquelle vint voir le pape Clement, duquel, et de tous les cardinaux, fut honnorablement receue (ce dict le livre), et qu'elle estoit tenuë de saincte vie.

Et apres qu'elle eust sejourné quelque temps, elle requist au Sainct Pere qu'il la ouyst en confession et l'absolut de ses pechez : ce que le Pape volontiers et benignement luy accorda, comme certes elle ne debvoit estre esconduicte d'une si douce et agreable requeste ; car telle beauté meritoit bien une confession secrette et auriculaire et occulaire, et une absolution et penitence legiere et aisée à porter.

Apres ceste confession faicte en presence de Sa Saincteté et du sainct college des cardinaux, ladicte reyne declara publiquement qu'elle tenoit plusieurs terres et possessions de l'Eglise, lesquelles son seigneur et pere disoit avoir euës et usurpées, et que, travaillant à la mort, l'avoit priée et enjoincte que si elle decedoit sans enfans, qu'elle resignast tous et chascuns ses biens es mains du Pape qui pour lors seroit, car ainsy avoit establi le roy Robert son ayeul par ordonnance testamentaire : puis luy remonstra les mauvais tours et ingratitude que luy avoit faict son nepveu Charles de Durazzo, et comme par plusieurs fois il l'avoit voulue faire mourir pour avoir son bien ; et pourtant elle, desirant observer la derniere volonté de ses pere et ayeul, en la presence de toute la noble assemblée resigna et ceda tout es mains du Pape, tant les royaumes de Sicille, Naples, les duchez de Pouille et Calabre, et la conté de Provence (tout cecy se rapporte aux parolles de Froissard) ; ce que le Pape accepta, mais bien gasté ;

et par son conseil, elle adopta Louys, duc d'Anjou, pour filz, et de tout furent faictes cartes et lettres en formes authentiques; mais pourtant le Pape eut en lettre de vendition la conté d'Avignon d'elle, qui estoit son vray patrimoine, deduisant la valleur des deniers de ceux du royaume non payé despuis le jour qu'elle fust couronnée : et, despuis ce temps jusques asture, Avignon a tousjours esté et est encor à l'Eglise.

Je m'en rapporte aux grands legistes si ceste donation peut encor tenir. Cela faict, la reyne print congé du Pape, et s'en retourna en son royaume, où Charles de Durazzo, au bout de quelque temps la print prisonniere, et secrettement la fist estouffer entre deux coyttes, ayant sceu l'adoption qu'elle avoit faicte.

Voilà le genre de mort racompté par ceste histoire angevine, tout autre qu'elle n'est en l'*Histoire de Naples*, laquelle pourtant est la plus vraye que l'angevine, touchant ceste mort.

Or, voyci ce qu'en dict Boccace, en son livre des Dames illustres, d'elle sur ses louanges. « Ceste reyne « a si bien nettoyé son pays de volleurs et bandolliers, « que non seulement les pauvres, mais les riches, « peuvent aller par tout asseurement; car, où elle les « sçavoit sauver dans quelques forteresses à seureté, « elle y envoyoit une armée soudain, que jamais elle « ne s'en est levée qu'elle ne les eut pris et faict punir « rigoureusement.

« Au reste, elle a tellement rangé en bride les « princes et barons du pays, et par telle modestie cor- « rigé leurs coustumes dissolues, que ceux qui paravant « tenoient peu de conte de leurs roys, aujourd'huy, « ayant mis bas leur antique braveté, redoutent cha-

« cun des plus petits signes de son courroux en la re-
« gardant. Au surplus, elle est tant sage, advisée et
« prudente, qu'elle pourroit plustost estre trompée par
« trayson que par subtilité d'esprit, et est aussi tant
« constante et arrestée, que mal aisement la pourroit
« on esbranler de sa saincte deliberation. De toutes
« lesquelles choses jà long temps a faict apparoir clai-
« rement les assaultz que fortune luy a livrez, et des-
« quelz a esté plusieurs fois environnée et molestée et
« diversement affligée; car elle a esté tourmentée de la
« querelle domestique des freres du Roy, et quelques-
« fois a senty les guerres estrangeres au milieu de son
« royaume, essayé par la faute d'autruy; la fuite,
« l'exil, les cruelles mœurs de quelques maris, la hayne
« de ses nobles, le mauvais traict non merité, les me-
« naces des papes et autres infinies adversitez, que
« neantmoins elle a finablement surmontées avec un
« ferme et invincible courage, les supportant cepen-
« dant d'une merveilleuse constance : choses qu'on es-
« timeroit très grandes à un fort et puissant roy, non
« pas seulement en une reyne.

« Au demeurant, elle est de fort belle presence et
« de face agreable et joyeuse, avec un parler gracieux
« et bening; et tout ainsy qu'elle se monstre au besoing
« pleine d'une grandeur et majesté toute royale, ainsy
« par mesme moyen se faict cognoistre toute humaine,
« familiere, piteuse, debonnaire et douce, tellement
« qu'on ne l'estimeroit point qu'elle fust reyne, mais
« compaigne à ses subjects. De vouloir exprimer plus
« à plain l'integrité de son ame, cela seroit trop long
« aussi.

« Enfin, je l'estime non seulement dame fort excel-

« lente, mais encore la repute pour le singulier enri-
« chissement de toute l'Italie, et tel que nulle autre
« nation n'a point jamais veu la semblable. »

Voilà certes de belles parolles, et qui sont fort à poiser toutes, que Boccace a dict de ceste grand Reyne: mais, pour en parler franchement, il n'en a pas assez dict, car volontiers ung grand et digne subject comme celuy là, ne requiert point un abregé de courts mots, mais une bien grande et longue histoire; enquoy ledict Boccace est grandement à blasmer d'ingratitude: car, s'il est vray ce qui est escript de luy, qu'il aimoit Marie sa sœur, contesse d'Artois (1), et qu'il en ait faict ces deux livres de la *Flammette* et *Philocope*, pour l'amour d'elle, il avoit obligation d'escrire plus hautement et amplement de toutes les deux sœurs qu'il n'a faict; car il l'eust sçeu mieux faire qu'homme du monde, pour le grand sçavoir qui estoit en luy. Mais je croy, et comme je tiens de grands discoureurs, il n'a jamais eu tant de faveurs de ceste grand dame comme il en a escrit, et qu'il s'est forgé en sa cervelle et fantasie ce beau subjet, pour en escrire mieux, ainsy que volontiers font les poëtes et autres composeurs, qui se plaisent à supposer de grands objects et les faire accroire au monde, afin qu'ils en escrivent mieux, et que le peuple lise leurs œuvres en plus grande admiration et plaisir, et en croye leur fortune telle.

Davantage, il est bien mal aisé à croire que ceste belle et grande princesse se fust allée enflammer de telles flammes qu'il les escrit dans la *Flammette*; car vous diriez que ceste princesse est ravie de luy; qu'elle meurt pour luy, et qu'elle le court à force. Vrayement

(1) Sœur bâtarde, s'entend; ce que Brantôme n'a pas su. (L. D.)

ouy! car il estoit bien un si bel oiseau, selon son pourtraict que j'ay veu à Fleurance, à Naples et en une infinité d'endroicts, qui le monstre nullement aymable ny agreable; et aussi que son mary le conte estoit bien plus desirable cent fois, et qu'il estoit plus vraysemblable qu'elle ne l'eust voulu aymer cent fois plus que l'autre.

Il est bien vray qu'elle pouvoit bien, non aymer son corps, mais sa belle ame, ainsy que j'ay veu beaucoup de grandes dames aymer plusieurs sçavans personnages, comme nous lisons (1) de ceste reyne de France, extraicte de la maison d'Escosse, aucuns la disent madame la Dauphine, et puis reyne; laquelle, passant un jour par sa salle, et voyant maistre Alain Charretier, tout endormy sur un banc, elle le vint baiser et d'affection : surquoy sa dame d'honneur luy remonstrant celuy qu'elle baisoit estoit le plus laid homme de son royaume, et comme voullant dire, s'il estoit beau, passe, et plus avant encor. (Quelle correction et quelle instruction de dame d'honneur! ha, que de ceste dragée il s'en trouve de bonnes vesses et macquerelles!) Elle luy respondit: *Je ne le baise pas autrement; mais je baise sa bouche, d'où sortent si beaux mots et sentences dorées, desquelles je me voudrois ressentir s'il se pouvoit.*

Quasi de mesme en dict ceste dame romaine à Silla, laquelle, ainsy qu'ils estoient en des jeux publics, possible amoureuse de luy, fit semblant de choper du pied, et passant près de luy et soudain s'appuya sur son espaule de peur de tumber. Silla luy demande ce

(1) Dans les *Annales d'Aquitaine*, de Jean Bouchet, et dans le 13e de ses épîtres familières. (L. D.)

qu'elle luy vouloit. *Non pas autre chose*, repondit elle, *sinon que je me veux un peu ressentir de vostre bonne fortune en vous touchant*. Quelle finesse de rusée, pour attraper cautement l'amour du grand! Il est possible ainsy que ceste princesse Marie aymast de mesmes Boccace, pour son beau dire et sa bonne plume, pour la rendre excellente et immortelle par son rapport à tout le monde de ses belles vertus; mais le galant n'en fist rien, et la trompa, et s'en alla escrire ces deux livres manteurs, qui l'ont plus escandalisée qu'édifiée, combien qu'il n'en jouist onc : mais escrivains, poëtes et courtisans, volontiers publient leurs valleurs et leurs jouissances, soient fauces ou vrayes, encore que j'aye cogneu aucuns poëtes qui aient eu de bonnes faveurs, dont j'espere d'en parler quelques fois.

Pour retourner à nostre reyne Jehanne, Boccace eust acquis un renom cent fois plus qu'il n'a faict s'il eust faict une belle histoire d'elle; et Petrarque de mesmes, qui estoit de ce temps, s'il eust converty tous ses beaux vers, qu'il a faicts pour sa Laure, à la louange de ceste Reyne, la beauté de laquelle meritoit cent fois plus estre exaltée que celle de Laure.

Son pourtraict que l'on void encor, faict tesmoigner à tout le monde qu'elle estoit plus angelique qu'humaine. Je l'ay veu à Naples, en force endroicts, qui se monstre et se garde par especiauté grande. Je l'ay veu en France aux cabinetz de noz Roys, de noz Reynes, et de plusieurs dames. Certes, c'estoit une tres belle princesse, et qui monstroit en son visage une grande douceur, avec une belle majesté. Elle y parest vestue fort pompeuse d'une robbe qui monstre estre de vellours cramoisy, avec force passemens d'or et d'argent.

Elle estoit quasy de la propre façon que noz dames d'aujourd'huy portent le jour d'une grand magnificence, qu'on appelle à la boullonnoise, avec forces grandes pointes d'aiguillettes d'or. Elle porte en sa teste un bonnet sus son escoffion. Bref, ce beau pourtraict ne represente en rien ceste dame, sinon que toute belle, douce et vraye majesté; si bien qu'à la voir peinte le monde s'en rend ravy et amoureux de sa painture, comme j'en ay veu aucuns, et comme aussi autrefois ont esté aucuns de son nayf.

J'ay veu une dame de France, qui la ressembloit en son pourtraict bien fort et au naïf. Ce beau visage ne meritoit point les adversitez ny la mort que fortune luy envoya. J'ay leu dans un livre en espaignol ce mot de louange d'elle.

Vino me al pensamiento aquel tan illustre resplandor de Itàlia, que no solo de las damas reales, mas aun de los reyes es glòria y arreo especial, la muy excelente señora dueña Juana, serenísima reyna de Hyerusalem y Sicilia, cuyos tan esclarecidos rayos, así de su alta y generosa prosapia y excelentes abuelos, como de las tantas y tan magnificas glorias, por su real y magnanimo corazon, son ganadas; de manera que todos y todas grandes adelante ella parecen como una quasi muerta centella de fuego, delante una hoguera grande y en demasía lumbrada. C'est à dire :

« Il me vient en pensement ceste illustre et grande « lumiere et resplendeur de l'Italie, qui non seule- « ment est la gloire et l'appareil special des dames « royales, mais encor des roys mesmes, qu'est ceste « excellente dame Jehanne de Jerusalem et de Sicille,

« de laquelle les rayons si clairs de sa race gene-
« reuse et de ses braves ancestres, comme de ses belles,
« grandes et magnifiques gloires, sont gaignées par son
« brave et genereux courage; de façon que tous et
« toutes, soit grands ou grandes, soient-ils aujourd'huy,
« paressent aupres d'elle comme une petite estincelle,
« centille ou flammesche, devant une grande fournaise
« de feu toute reluissante de flammes, et de grande et
« claire lueur. »

C'est loué cela, et à l'espagnolle. Or, avant qu'achever encor d'elle, je ne veux oublier un conte que j'ay veu et leu dans un vieux livre italien, en assez mauvais et gros langage pourtant, qui traicte du duel faict par Paris de Puteo, docteur en loix. Il fit donc que ceste belle Reyne, tenant un jour entre ses plus beaux jours le bal ouvert et solemnel, dans sa ville de Gayette, pour quelques magnificences de nopces, ou bien pour quelque autre feste honnorable, se trouva, parmy les seigneurs et gentils-hommes de sa Court, le seigneur Galeasso de Mantouë, qui estoit pour lors un des accomplis gentils-hommes de l'Italie. La Reyne le vient choisir et prendre pour dancer avec elle. La dance finie, et luy s'en estant bien acquicté, luy vient faire une grande reverence devant son siege royal, le genouil en terre, la remercia tres humblement de l'honneur qu'elle luy avoit faict, et d'une telle humanité et courtoisie; laquelle ne sçachant en quoy recompenser par quelque service condigne, luy fist vœu d'aller errant qui çà qui là parmi le monde, et esprouver les faicts chevaleureux à tous hazards, à toutes heurtes et à toutes rencontres, jusques à ce qu'il auroit vaincu et conquis deux vaillants chevaliers, pour luy en faire

present, et d'en disposer comme bon luy sembleroit.

Voyez comme le temps passé se rendoient les pareilles en recompense et remuneration à leurs superieurs. Pour le moins, par ce traict elle congneut qu'elle n'avoit honnoré un chevalier, si non approchant rien moins de sa grandeur incomparable, pour le moins meritant quelque chose. La Reyne, qui estoit non moins spirituelle et gentille, luy respondit seulement qu'à la bonne heure, et avec la grace de Dieu il accomplist son vœu, puis que telle estoit sa volonté et la coustume de ce temps là.

Le chevalier donc part et vient en France, Bourgongne, Angleterre, Italie, Espagne, Allemagne, Hongrie et autres regions, provinces et pays, où il y avoit pour lors une grand fleur de chevallerie. Il se hazarde, il se rencontre, il se bat, il se combat; enfin, il conquiert et vainc, moitié par sa vaillantise, moitié par sa fortune, le couple des deux chevaliers compromis, et les amene au royaume de Naples, et au bout de l'an arrive devant sa Reyne; et, en luy presentant ces deux chevaliers le genouil en terre, luy accomplist son vœu en tres grande solemnité, et la supplie de l'avoir tres agreable. La Reyne, encor avec une belle grace et grande majesté dont elle n'estoit aucunement despourveue, receut le vœu et le tint pour tres bien accomply, en offrant toutes les honnestetez du monde au cavalier, et le reputant pour tres digne, et acceptant les prisonniers. Puis elle leur dict : « Messieurs, vous estes mes « prisonniers, comme vous voyez. Par les droicts des « combats je me puis servir de vous autres en telle et « vile condition serviable qu'il me plaira; mais je « crois que vous jugez bien à mon visage que la

« cruauté n'y habite point, pour en disposer de telle « façon. Je vous use donc de ma douceur et humanité, « et vous donne dès asture toute liberté et franchise « de faire tout ce qu'il vous plaira, soit de vous en« tourner libres en vos pays, soit, avant que tour« ner, vous esbattre par mon royaume, et en veoir « les singularitez, que vous trouverez assez belles ; « et, après en avoir faict la visite, venez me trouver « avant que vous partiez, que je seray bien aise « de vous dire adieu. » Qui furent aises? ce furent ces deux chevalliers, lesquels, après leur douce sentence donnée, ne faillirent de l'executer très bien, et se donner tout le bon temps qu'ilz peurent parmy les delicatesses de ce plaisant royaume, qui, pour lors, y abondoient, et mesme y regnant une si noble reyne en toutes choses que celle-là : et puis, en ayant bien contemplé le tout à leur beau loisir, s'en vindrent un jour prendre congé de leur reyne et maistresse puisqu'ils estoient ses prisonniers et esclaves, laquelle le leur octroya fort librement, comme elle avoit faict auparavant ; et, après avoir receu d'elle et argent pour leur voyage, et present de grosses chaisnes d'or, s'en retournarent et se mirent en chemin, se recommandant à la bonne adventure, non sans publier par tous leurs passages les vertus, humanitez et courtoisies de la Reyne, comme ils avoient raison : aussi nul de son temps n'en fut tant remplie.

Sur quel exemple ce docteur que j'ay allegué, le venerable docteur Paris de Puteo, fort digne homme, et qui a bien escript de ce duel, loue grandement ceste reyne, et dict en ce cas qu'elle merite bien plus de louange que ne firent lors messieurs les chanoines de

Sainct Pierre de Rome, à l'eglise desquels et à leur sainct autel un chevalier vainqueur ayant voué et fait present d'un autre chevalier qu'il avoit vaincu, et ainsi reduict par duel (avec son cheval, ses armes et toute sa despouille) dans la terre du patrimoine de Sainct Pierre de Rome, pour eux en disposer comme ils voudroient, selon les loix des Lombards en combats singuliers ordonnez, dont j'espere en faire un discours (1); lesdicts chanoines furent si inhumains, qu'au lieu d'user de cette misericorde, semblable à celle de ceste reyne bonne et misericordieuse, retindrent ce pauvre diable de chevalier soubs espece de servitude dans l'eglise, sans qu'il en osast jamais sortir, et se tenoit léans comme esclave ou lutin, n'ayant autre exercice que s'y pourmener, et aucunes fois adviser par la porte les passants, et sur la vie ne passer outre; ainsi que j'ay veu en Espagne autresfois ceux qui s'estoient refugiez aux eglises, et les avoient prises pour leur sauve garde, comme de faict elle leur servoit, quelque crime qu'ils eussent faict.

Voilà comment ce docteur Paris blasme ces religieux en ce faict, et exalte ceste reyne Jehanne, laquelle certes ne sçauroit avoir tant de louanges comme elle en merite par ses innumerables vertus. J'ay veu un livre faict en Angleterre, qui s'intitule *l'Apollogie ou Deffense de l'honnorable sentence et tres juste execution de deffuncte Marie Stuard, derniere reyne d'Escosse.* En ce livre, il se voit plusieurs comparaisons de la reyne Jehanne de Naples et la reyne d'Escosse, tant de sa vie, ses mœurs, ses amours et genre de mort; et les y voit on paintes d'un mesme creon, qu'il n'y a rien si

(1) C'est le VIe volume de ce Recueil. (S.)

semblable qu'elles deux, à l'ouyr parler. Je diray en briefs mots ce que l'auteur de ce livre dict en plusieurs.

La reyne Jehanne, amoureuse du duc de Tarente, fist mourir son mary Andreasse. La reyne Marie d'Escosse, amoureuse du conte Bothouel, fit mourir son mary.

La reyne Jehanne, son mary mort, espousa aussitost le duc de Tarente, son proche parent. La reyne Marie, son mary mort, espousa le conte Bothouel.

La reyne Jehanne ne jouist pas long temps de ses amours dudit duc, car il mourust tost après. La reyne Marie de mesme ne jouist non plus long temps de celles de Bothouel, car il fut assailly et persecuté de la noblesse du pays, fut contrainct de s'enfuyr en Danemarc, et puis mourust; et la Reyne de mesme, fugitive en Angleterre et prisonniere.

La reyne Jehanne esleva un scisme en France et Italie, à cause de deux papes. La reyne Marie sema la semance de seisme et sedition en Escosse et Angleterre.

La reyne Jehanne envoya vers le Pape en Avignon, demander secours contre Charles de Durazzo. La reyne Marie de mesmes en a faict vers les papes, et leur a demandé secours contre la reyne d'Angleterre.

La reyne Jehanne envoya aussi vers Charles, roy de France, et à Loüis, duc d'Anjou, demander forces. La reyne Marie a envoyé de mesmes en demander au roy d'Espaigne et à son cousin (le livre dict son neveu, mais il estoit son cousin) le duc de Guise.

La reyne Jehanne avoit de grands et puissans princes à tenir son party, tant en France, Provence, que hors. La reyne Marie a heu en divers temps trois divers papes. et le roy d'Espaigne, le duc de Guise, et en Angleterre

quelques ducs, seigneurs, gentils hommes, qui estoient pour elle bandez sourdement et à couvert.

Finablement, la reyne Jehanne fut estranglée en prison, et mourut de mesme mort qu'elle avoit faict avoir à son mary. La reyne Marie aussi en prison a esté decapitée.

En ce livre puis après y a un discours, à sçavoir si un grand a pouvoir de faire executer et mourir ung autre grand son pareil; et, se fondant sur l'empereur Constantin le Grand, lequel condamna à mort Licinius, et le fist exécuter, prouve et afferme, par raisons et autres exemples, que cela se peut et se doibt faire. De cela je m'en rapporte aux grandz jurisconsultes, pour dire que, si l'on veut croire des escrivains mesdisans, les comparaisons de cy dessus des deux Reynes sont vallables; mais aussi, qui voudra croire les histoires point menteuses, point fabuleuses et veritables, on trouvera qu'en vertus, beautez et genre de mort, elles sont fort pareilles, et qu'on leur a faict grand tort de les avoir faictes ainsi mourir. Par quoy, croyons les bons et sages escrivains, et non les meschans et bavards; car il n'y a rien si dangereux que telles gens. Je m'en rapporte à la pauvre Didon, laquelle, et mariée et vefve, fut une princesse tres sage et vertueuse; et vous voyez comme Virgile l'a descripte, quasy envyeux de sa vertu et chasteté.

Ainsi les mesdisans detractent de noz deux Reynes precedentes; mais la verité est tousjours victorieuse de la manterie. Ce n'a pas esté Didon seulle, ny nos deux Reynes precedentes aussi, dont l'on a mal parlé, mais d'un million de reynes, princesses et grandes dames, desquelles les langues picquantes ont detracté

à faux; et, pour ce, ne fault croyre tout ce qu'on dict et escript, mais la pure verité, qui combat le papier imbecille qui souffre tout. C'est assez pour ce coup parlé de ceste reyne Jehanne la premiere.

ARTICLE II.

LA SECONDE REYNE JEANNE.

Il faut parler maintenant de ceste reyne Jehanne la seconde, laquelle, au bout de quelque temps de ceste belle reyne premiere, succeda au royaume, après la mort de son frere Ladislaüs, dont j'espere de parler. Aucuns disent qu'elle fut petite niepce de la reyne Jehanne premiere. Cela est bien aisé à supputer dans sa genealogie, mise dans l'*Histoire de Naples;* mais, pource que cela ne faict rien à mon discours, passe. Tant y a qu'elle fut du noble sang de France; et, entrant au royaume, elle y demeura paisible en possession après la mort de son frere, pour le grand et beau nombre de gens de guerre qu'il luy avoit laissé, montant, de compte faict, à seize mille chevaux, tous conduicts par des bons, sages et vaillans capitaines.

Elle estoit duchesse de Sterlich et vefve quand elle s'en alla en Hongrie; elle amena un gentilhomme napolitain, qui s'appelloit Pandolfo Allopo, et le retourna l'ayant faict de sa main, et nourry et creé son chambellan. Chambellan estoit il de vray; car il la servoit bien, et ordinairement en sa chambre jour et nuict, non sans grand rumeur du peuple sien et des courtisans. Donc, pour les appaiser, et par l'advis d'aucuns de ses Estats, elle se resolut de se remarier, et espousa Jacques de Narbonne,

ce dit l'historien de Naples. Messire Ollivier de La Marche, grand seigneur et historiographe vray, le nomme Jacques de Bourbon, que je croy plus vray, car il estoit de ce temps; mais, en mariage faisant, fut dict et contracté qu'il ne porteroit point titre et nom de roy, ains seulement de prince de Tarente, ou duc, ou conte; mais il ne voulut rien porter que son tiltre accoustumé. Sur ce, les capitaines de la Reyne, qui portoient hayne et envye à ce Pandolfo, son mignon, et à Sforce, luy mirent en teste de prendre le nom de roy et le porter: parquoy, estant allez au devant de luy, le saluarent tous pour roy, fors ce brave Sforce qui ne le nomma que conte; à raison de quoy, par l'advis des autres, fist prendre prisonnier Sforce, et luy fist donner quelques traits de corde, et trancher la teste au pauvre Pandolfo. Il en eust faict faire de mesme à Sforce sans sa sœur, qui estoit une femme brave et courageuse, qui, assemblant une troupe de gens, prit aucuns seigneurs et gentils hommes du party du Roy, par le moyen desquels elle rachepta son frere. Voylà une bonne et brave sœur.

Quant à la Reyne, il la mist à part, ne lui laissant manier aucuns affaires, et la tenant comme enfermée et confinée en une chambre, et la menant fort peu souvent en son lict et en sa compagnie, la repoussant loing de soy, jusques à luy dire force vilanies: ce que la Reyne dissimula finement et fort malicieusement, comme femme, mais pourtant très habile, encor que plusieurs des siens en murmurassent, en disant et faisant semblant que telle vie la delivroit de beaucoup de travaux et fascheries du monde, et, s'amusant à voir dancer, à quoy les François s'amusoient fort et sont

fort adonnez, dict l'histoire, passoit joyeusement le temps, bien qu'elle monstrast à ses amis plus privez, par signes et parolles à demy, quelque douleur au dedans, et desir d'y remedier. Si bien joüa elle son jeu, qu'un Julio Cæsare de Capua, qui avoit paravant offensé la Reyne, pour faire son accord, s'offrist à elle de tuer son mary Jacques. Elle, malicieuse et fine, prist cette occasion au poil, tant pour se venger de ce Julio que pour gaigner les bonnes graces de son mary, et pour recouvrer sa liberté premiere; fist semblant de luy prester l'oreille en ce qu'il songeast bien à son fait et le faire seurement; et le remit au bout de huict jours.

Elle, en ayant adverty le Roy du tout, le fist cacher en son cabinet avec d'autres des siens plus fidelles, tous armez : et finy lesdicts huit jours, elle fait venir en sa chambre à cachette ledit Julio, à qui elle fit discourir assez haut toute sa menée et la façon pour l'exécuter. Ce qu'ayant ouy, Jacques sortit et luy fit trancher la teste publiquement; ce qui luy donna occasion d'avoir la Reyne en bonne opinion et estime d'amitié, et de femme qui portast grande loyauté à son mary : et *cosi si pigliano le volpi* (1), dit le proverbe italien.

Donc, bientost après la mit au large, et luy donna liberté d'aller à la mode accoustumée au chasteau, et s'esbattre et gouverner partout à son plaisir. Au moyen de quoy, estant un jour à ung banquet fait à poste, espiant le temps à propos, joua si bien son jeu, et par le moyen de ses amis et complices se rendit plus forte en capouane, et avec grand rumeur du

(1) C'est-à-dire, ainsi se prennent les renards.

peuple et d'aucuns grands, prindrent, tuarent et saccagearent les officiers françois, et fit mettre le Roy son mary prisonnier dans le castel de l'Ovo, où estant, il trouva moyen de s'embarquer sur une nef genevoise qui, d'avanture, estoit là au port, et ayant accordé du prix, fut mené à Tarente, où estant, la Reyne l'envoya assieger : mais, pource qu'il ne la pouvoit tenir longuement, la rendist et la quicta, et s'en alla en France, où, s'addonnant à la religion, acheva de passer le reste du monde.

Par tel exemple on peut cognoistre que peut une femme habille et de bon esprit, quand elle couve une vengeance, et aussi comme il en prend et en doit il prendre à ces petits compagnons de maris que aucunes dames leur font cet honneur, comme j'ay dict cy devant, de les espouser, les eslever, et les obliger de biens, de vies et d'honneurs, et puis sont si ingrats qu'ils n'en font cas, les gourmandent, et, qui pis est, attentent sur leur vie. Telles gens ingratz meritent tels traictemens que ce roy Jacques, et pire.

J'ay leu dans l'Histoire de ce grand Ollivier de La Marche, qui estoit lors à Besançon et le vist, quand ce roy s'y vint rendre cordelier, dict qu'il se faisoit porter par quatre hommes en une civiere, telle sans autre difference que les civieres que l'on porte les fiens, fumiers et ordures, et estoit à demy couché, (quel sot et fat!) demy appuyé et levé à l'encontre d'un meschant desrompu orillier de plume, vestu par toute parure d'une longue robbe d'un gris de très petit prix, et estoit ceint d'une corde noüée à façon de cordelier, et en sa teste avoit un gros bonnet blanc, que l'on appelle une calle, et nous autres appellons calotte ou

bonnette blanche de layne, noüée ou bridée par dessoubs le menton. Il ne luy eust fallu qu'une plume de coq sur la bonnette, et voilà le galland bien vestu ! Je croy que si la reyne sa femme l'eust ainsy veu habitué et embéguiné, elle, qui estoit toute gentille et d'esprit, qu'elle en eust bien ri. Si feroient bien d'autres, si crois-je, que je sçay, si elles voyoient ainsi leurs maris qui leur sont ingratz et les traictent mal, en une telle reduction et ainsi beguinez et repentis. Il y en a aucuns qui se mocquent de ces devots convertis, repentans et penitens, et disent comme un grand seigneur que je sçay en France, lequel, voyant M. de Joyeuse d'aujourd'huy, en habit de capuchin, faire les penitences qu'il faisoit, dict : « Il seroit bien trompé « celuy là, s'il n'y avoit point de paradis en l'autre « monde (1) ». Il pouvoit bien et au vray ainsi parler, si le paradis n'estoit ; mais estant, et une résurrection préparée, et un Dieu pour nous juger en sa beatitude et sa condamnation, certainement qui peut faire ces conversions et penitences, il est bienheureux, à mode de plusieurs anciens saincts peres qui ont faict de mesmes, et qui en sont esté beniz de Dieu, dont nous en avons nos histoires sainctes toutes plaines. Si dict pourtant ledit messire Ollivier que ledit roy de sa personne paroissoit un grand chevalier, moult beau, moult bien formé de tous membres (tant plus fat estoit il), ayant le visage blond, agréable, et portoit une chere joyeuse en sa recueillette vers chacun (ainsi use il de ces mots); mais pourtant, ainsi habillé, et en telle assiette, il pouvoit plus servir de risée au monde que

(1) C'étoit le vieux maréchal de Biron. Voyez la *Confession de Sancy* Livre I, chap. VIII. (L. D.)

d'admiration, encore que telle humilité soit très agreable à Dieu. Il avoit à sa suite quatre cordeliers de l'Observance, que l'on disoit grandz clercs et de saincte vie, et après iceux un peu sur le coin venoit son estat, où il pouvoit avoir deux cens chevaux, dont il y avoit litiere, chariot couvert, hacquenées, mules, mulets dorez et harnachez honorablement, et avoit sommiers couverts de ses armes, et nobles hommes et serviteurs bien vestus et en bon poinct. Dequoi servoit tout cela puis qu'il estoit converty? Et en ceste pompe humble et devote ordonnance, fist son entrée à Besançon comme il avoit faict en toutes les autres villes, et puis entra au couvent, où despuis, ce dict ledit historiographe, on le vist rendu cordelier; et disoit on qu'une femme de ce temps là, fort devote, et religieuse de Saincte Claire, nommée sœur Colette, l'avoit ainsi reduict et presché, comme elle avoit faict forces autres.

Pour retourner à nostre reyne Jehanne, après le despart de son mary, elle eut beaucoup de brouilleries et de traverses, si bien qu'elle fut contraincte d'appeller à son ayde le roy Alphonce d'Arragon et l'adopter pour fils, et l'admettre à son royaume; ce qu'il accepta, quelque paction solemnelle qu'il eust faict avec les roys predecesseurs, de ladicte reyne: duquel elle ne fut pas mieux traictée que de l'autre; qui fut cause qu'elle le quicta pour son ingratitude, et le desadvoua pour son fils, et adopta Loüis, duc d'Anjou, en son lieu, qui luy porta un très grand honneur et respect. De sorte qu'après la mort de son grand seneschal et et favory, nommé le conte Avelin (1), il eut le gouvernement absolu de tout le royaume, et se monstra si

(1) Trajan Caracciol, dont il sera parlé ci-dessous. (S.)

benin et si serviable à l'endroict de la Reyne, sa mere adoptive, que jamais dame ne fust plus contente qu'elle estoit, et à toute heure remercioit Dieu de luy avoir donné un si bon filz et tel appuy, comme j'ay leu dans l'*Histoire d'Anjou*; et qu'un jour ledit conte Avelin, son grand seneschal, ayant peur que le duc d'Anjou la deboutast, comme d'autresfois il luy avoit esté contraire, cuidant remonstrer à la Reyne, sa maistresse, qu'elle se recordast d'Alphonse d'Arragon, lequel, après luy avoir donné authorité et credit au royaume, la traicta très mal, et l'en cuyda par force chasser, et que le duc d'Anjou en pourroit faire de mesmes; parquoy n'estoit pas bon qu'elle luy donnast sur son pays et ses subjects tant d'authorité et pouvoir. Elle luy respondit qu'elle se souvenoit assez du danger où elle avoit esté pour avoir esleu Alphonce; mais qu'entre Loüis d'Anjou et Alphonce d'Arragon il y avoit beaucoup de difference, car l'un estoit françois, et l'autre espagnol. Elle avoit par là bonne opinion des François, qui, de ces temps, estoient encor tenus très francs et nobles en tout. Voylà ce qu'en dit l'*Histoire d'Anjou*.

Il faut encor conter ceste histoire. Près de Sa Saincteté à Florence, Alphonce d'Arragon avoit un ambassadeur, don Garsie, espagnol, accort et subtil; la reyne Jehanne en semblable y tenoit le sien, appellé Anthoine Caraffe Malice. Ce Malice mit en advant à l'Espagnol que, s'il persuadoit au roy son maistre de prendre en main la cause de la Reyne, se faisoit fort qu'elle l'adopteroit pour fils, et le declareroit son successeur au royaume; et de telle adresse conduisirent ensemblement ceste trame au desceu du Pape, qu'ils arresterent d'aller à Plombin, et de là en Corsegue vers

Alphonce, auquel la matiere proposée fut tenuë en longue discussion, parce qu'Alphonce et Loys, estant cousins au tiers degré, y avoit capitulations preparées dès le commencement des pratiques de Loüys, par lesquelles Alphonce luy promettoit de ne le molester en rien : mais c'est chose trop specieuse qu'une couronne pour demeurer si conscienciеux. Soit donc que soit, le faict est clair, qu'Alphonce enfin accepta le party à luy presenté.

A ce Malice fut faict cet épitaphe qui est en l'eglise Sainct Dominique à Naples.

Auspice me latias Alphonsus venit in auras,
Rex pius ut pacem redderet Ausoniæ.
Natorum hoc Pietas struxit mihi sola sepulchrum,
Caraffa dedit hæc munera Malitiæ.

Il y a un équivoque double et bon à ce Malice; car, s'il portoit le nom de *Malice*, il le portoit de faict, d'autant qu'il ne valoit guieres et estoit bien remply de malice, ce tient on encore à Naples, au moings aucuns.

L'*Histoire de Naples* dict encore que ceste reyne ne demeura pas guiere plus paisible pour avoir chassé l'Arragonnois, car elle eust grandes guerres contre luy par le moyen de Sforce et Louys d'Anjou, son fils, qui, surpris d'une fiebvre par les continuels mesaises, travaux, veilles, chaleurs et fatigues de la guerre, mourut en l'an 1434, au grand regret de sa mere adoptive et de tous ceux du royaume; car il estoit prince doux et bening, et du gouvernement duquel le peuple en esperoit beaucoup.

Au bout de l'an, la reyne Jehanne mourut après de fiebvre et de maladie, ayant regné vingt ans. C'estoit beaucoup pour ces temps et parmy ceste nation fort

variante. Et laissa par testament son heritier René, duc de Lorraine, frere charnel dudit duc Louys; et par ainsi finist en elle la lignée et succession du roy Charles premier d'Anjou et de Durazzo, qui estoit une mesme race. C'estoit en son vivant une très honneste princesse. Messire Ollivier de La Marche, qui estoit de ce temps là, l'a nommée Jovenelle [1], et dict que c'estoit une dame de très grand esprit, et qui sçavoit et valoit beaucoup, et dont le royaume s'en tenoit fort content; et dict les raisons pourquoy elle traicta ainsy son mary, Jacques de Bourbon, d'autant qu'aucuns disoient pour lors qu'il la vouloit trop maistriser, tant sur le gouvernement du royaume que sur sa personne et plaisirs et esbats.

Autres disoient que la Reyne ne prist pas bien en gré aucunes assemblées de dames (à la mode des François, qui se sont tousjours ainsy perdus en ce pays là: je m'en rapporte aux Vespres Siciliennes), dont il n'y en a point faute de belles à Naples, par maniere de festins, que faisoit le Roy journellement; dont elle en conçeut jalousie. Quelquefois les dames mariées n'ont pas tous les blasmes du monde, si elles font de mauvais tours à leurs maris; car ils leur en donnent des occasions.

Or, l'*Histoire de Naples* dict que ceste Reyne laissa un bruict de femme impudique et mal arrestée, comme de qui l'on disoit qu'elle estoit arrestée en cela seul qu'elle n'avoit point d'arrest, et qu'elle estoit tousjours amoureuse de quelqu'un, ayant, par plusieurs sortes, et avec plusieurs, faict plaisir de son corps. Mais, pour cela, c'est le vice le moins blasmable à une reyne, grande princesse et belle, qui soit point; et si est le

[1] Lisez Joannelle, ou Jeannelle. (L. D.)

moindre si qu'elle puisse avoir ; mais très grand est il celuy, quand elle est mauvaise, malicieuse, vindicative et tiranne, comme il y en a, dont le pauvre peuple en patit beaucoup, mais peu pour ses amours, ainsy que j'ay ouy discourir à un grand de par le monde. Discourant de ce mesme propos sur une grande princesse de par le monde, et soubstenant son party, disoit que ces belles et grandes dames et princesses, de mesme humeur en amour, devoient ressembler le soleil, qui respand de sa lueur et de ses rayons à un chacun de tout le monde, si bien qu'un chaçun s'en ressent. Tout de mesmes doibvent faire ces grandes et belles, en prodiguant de leurs beautez et de leurs graces à ceux qui en bruslent ; aussi que volontiers les charitez et aumosnes generales, et qui se font à plusieurs, sont plus estimables et agreables que celles qui sont particulieres, et qui ne se donnent qu'à ung ou à deux ; et, par ainsy, telles belles et grandes dames, qui peuvent beaucoup contenter le monde, soit par leurs douceurs, soit par leurs paroles, soit par leurs beaux visages, soit par frequentations, soit par infinies belles demonstrations et signes, ou soit par les beaux effects, qui est plus à preferer, ne se doibvent nullement arrester à un amour, mais à plusieurs ; et telles inconstances leur sont belles et permises, mais non aux autres dames communes, soit de Cour, soit de villes et soit de pays, desquelles la douzaine n'en faict que la demie, et qui ne sont qu'à petit poids, comme ces grandes qui sont à poids de marc : et telles dames moyennes, faut que soient constantes et fermes comme les estoilles fixes, et nullement erratiques ; que quand elles se mettent à changer, errer et varier en amour, elles sont justement

punissables, et les doibt on descrier comme putains des bourdeaux, d'autant que leurs beautez, encores qu'elles soient passables, n'ont de quoy à s'estendre sur plusieurs, et qu'estans privées il faut qu'elles se ressarrent en privé, et ne soient point communes comme les autres, et se contentent de donner l'aumosne à un, sans se ruïner, ou de reputation, ou d'escandale, ou d'honneur, en donnant à tous ceux qui se presentent à leur porte.

Voylà ce que disoit ce grand seigneur. Surquoy il me souvient qu'estant une fois avec une honneste et grande dame allé voir des tableaux d'un peintre, nous y en vismes un tres beau, où il y avoit une Fortune d'un costé peinte, assise sur une pomme ronde et roulante, et de l'autre une Venus sur une pierre carrée et ferme. Il y eust une de ces dames, qui dict : « Voylà « deux tableaux qui parlent bien à nous; car, tout « ainsy que l'un represente par ceste pomme ronde « l'inconstance de la Fortune, aussi l'autre, par la pierre « carrée et ferme de Venus, elle nous apprend, à nous « autres dames, d'estre bien fermes et asseurées en « amours, sans les rouler et changer à tout propos. » Ce qu'oyant cette grand dame, cuydant bien que ceste pierre estoit jettée en son jardin, se tournant luy dict : « Cela s'entend pour vous autres, mesdames, qui avez « de ces beautez communes, mais non pas pour nous « autres, qui avons les nostres fort dissemblables aux « vostres. » Par ce discours en forme de disgression se peut excuser aisement ceste reyne Jehanne si elle fut peu arrestée en ses amours; d'autant que c'estoit une très belle princesse, comme son pourtraict le monstre, representé à Sainct Jehan de Carbonnara à Naples,

ainsy que je diray, et aussy qu'elle estoit reyne de grand esprit.

On dict qu'elle ayma, sur tous ses amoureux, Carracciolo. Aussy le fist elle grand et son grand seneschal. Au commancement de sa jeunesse, encore qu'il fust bien gentil homme, parce qu'il estoit pauvre il se mesla de la plume, et estoit fils d'un appellé Carraciolo. Le feu prince de Melfe estoit venu de cest estoc, comme l'on m'a dict à Naples. La premiere occasion qu'eust jamais la Reyne de luy faire entendre qu'elle l'aymoit, fut qu'il craignoit fort les souris. Ung jour qu'il joüoit aux eschetz en la garde robe de la Reyne, elle mesme luy fit mettre une souris devant luy; et luy, de peur, courant deçà et delà, et heurtant puis l'un et puis l'autre, s'enfuit à la porte de la chambre de la Reyne, et vint choir sur elle; et ainsy, par ce moyen, la Reyne luy descouvrist son amour, et eurent tost faict leurs affaires ensemble; et après ne demeura guieres qu'elle ne l'eust faict son grand seneschal.

Sur ce conte j'en feray un autre d'une dame de par le monde, et d'un gentil homme que je cognois. Ceste dame estoit une fort belle et honneste dame, et de bonne maison, et le gentil homme aussy : ceste dame estoit fort aimée de ce gentil homme, qui n'estoit point des plus impertinens; il la servist long temps, et se plaisoit fort à contempler sa beauté, car elle estoit extresme en visage, port et en sa taille qui estoit très riche. Mais rien que cela ne pouvoit il voir; du dehors et du descouvert prou, du couvert et du dedans rien; à quoy ses desirs et affections tendoient si ardemment, qu'il en brusloit et mouroit, se persuadant bien que le caché valoit bien autant que le descou-

vert. Enfin un jour la fortune, qui ayde souvent aux pauvres amoureux, luy fut si favorable, qu'ainsy que la dame prenoit à son coucher sa chemise derriere le rideau de son lict, et que l'une de ses femmes la luy donnoit, se presenta sous ledict rideau une grosse araignée si hideuse que rien plus. La dame, qui rien au monde ne craignoit tant de tous les animaux que celuy là, comme certes il est hideux, et qui plustost se fust jettée dans le feu que de l'attendre à venir à soy, sort de dessus son lict et de derriere sa courtine, sans autrement songer en soy (possible le fist elle à poste, comme il est vray), ny en l'estat où elle estoit; toute esperdue s'en vint aupres de ce gentil homme à demy nue, afin de l'en garantir à luy, bien estonné d'un tel effroy : elle luy dit l'occasion de ceste aragnée, qui sçavoit bien la hayne qu'elle luy portoit. Mais il ne fut point sot, et ne courut pas à tuer l'aragnée, n'estant pas là pour un Hercule à faire mourir les bestes, laissant cela à faire à ses femmes; mais, prenant ce temps, jette ses yeux soudain sur ce descouvert, où il ne voit rien que beau et digne d'estre aymé et souhaicté. Mais le pis fut qu'il n'en eut autre chose que ceste belle contemplation, qui luy dura tousjours dans l'ame, maudissant que sa fortune ne fust si pareille comme de ceste Reyne à son seneschal : dont il me semble qu'elle ne devoit user de ce mystere; car elle, estant reyne, ne devoit que prendre l'occasion et luy assigner l'heure telle qu'il luy eust pleu, veu que volontiers ces grandes font et defont, et se dispensent comme il leur plaist, et aussi qu'à bonne volonté ne manque jamais de subject ny d'occasion. Ainsy que je tiens d'une honneste dame de la Cour, à laquelle un jour un gentil homme luy

disant son amour, et qu'il desiroit fort la trouver en un lieu plus privé et secret que la chambre de la Reyne, où ils estoient, la dame luy fit response : « Trouvez « moyen seulement de m'en faire venir l'envie. Ne « vous mettez point en peine de trouver de commo- « dité, car je vous en trouveray assez (1). » Et par ainsy ceste belle Reyne, puisqu'elle en avoit la volonté, les moyens se presentoient assez, sans faire ces ceremonies; mais possible qu'elle n'y voulut aller à la debordée, ains avec plus de modestie, et ne s'en monstrer deshontée, comme j'en sçay plusieurs qui font ainsi de mesme.

Or c'est assez parlé d'elle. Toutesfois, advant que d'achever je veux parler du beau tumbeau d'elle et de son frere Ladislaüs, qu'elle fist construire pour tous deux avant mourir, que j'ay veu à Sainct-Jehan de Carbonnara à Naples, qui est une fort belle eglise de religieux, en lieu haut, au bout de la ville. Le tumbeau est dessus le grand autel, et de beau et fin marbre blanc : tout au hault de la sepulture est ledict Ladislaüs tout à cheval, couvert d'un manteau d'azur semé de fleurs de lys, une espée au poing, son cheval tout caparassonné de mesme; à ses pieds est escrit en lettre dorée :

DIVUS LADISLAÜS.

Dessoubs ceste statue y a un très beau sepulchre, et un roy estendu la face en haut, avec force dames esplorées à l'entour, et deux petits enfans qui tiennent haussé un rideau deçà et delà; dessoubs laquelle y a

(1) Voyez ce même trait, Tom. VII, pag. 24. (S.)

une cornice avec des lettres d'or un peu mal lisibles, dont le commencement est tel :

Improba mors fratris, heu frater !

C'est-à-dire :

Ah ! mon frere ! et meschante mort de mon frere !

Et plus bas encor ledict Ladislaüs et Jehanne sont assis en leurs sieges royaux, avec leurs sceptres en la main deçà et delà : la reyne Jehanne se monstre fort belle et de grave majesté, vestue fort pompeusement soubs son manteau royal, semé de fleurs de lys, et y a près d'elle quelques autres honnestes dames vestues à la franceze, et à leurs pieds ; et sont ces vers escrits :

Qui populos bello tumidos, qui clade tyrannos
Percutit, intrepidus victor terrâque marique,
Lux Italûm, regni splendor clarissimus, hic est ;
Cui tanto lacrymis soror illustrissima fratri
(Heu, Ladislaüs decus altum et gloria regum !)
Defuncto pulchrum dedit hoc regina Joanna.
Utraque sculpta sedet majestas ultima regum
Francorum soboles, Caroli sub origine primi.

La traduction est telle :

Celuy qui, sans peur, a subjugué par guerre les peuples les plus mutins, et ruiné les tyrans, victorieux par mer et par terre, la lumiere des Italiens, et la splendeur esclatante du royaume, gist icy, le roy Ladislaüs, l'honneur et la gloire des roys, à qui la sœur très illustre, la reyne Jehanne, avec de grandes larmes et regrets, à un tel digne frere mort a dressé ce monument. Les Majestez de l'un et de l'autre entaillées sont icy assises, qui ont fini la derniere race des roys françois soubs l'origine du roy Charles premier.

Le tout est soustenu de quatre colomnes de marbre pareil, par où on peut passer dessoubs, contre les-

quelles sont appuyées quatre colosses de femmes, sçavoir est les quatre Vertus principalles.

Voilà le beau devoir et office pie que fit la sœur à son frere Ladislaüs, qui fut roy devant elle : et luy mourut pour aymer une fort belle fille d'un medecin, lequel, apposté et gaigné par les Florentins pour le faire mourir, donna à sa fille un certain unguent, luy persuadant que si elle s'en frottoit sa nature sur le point de la besongne, que l'amour que luy portoit le Roy luy croistroit, et jamais ne l'abandonneroit. La pauvre fille creut le pere, convoiteuse d'avoir l'amour immortelle du Roy; et, s'estant frottée dudit unguent, mourut incontinent : et le Roy s'en sentant aussi bien fort touché, ne la fist guieres longue après. Voylà une mort estrange; mais plus est elle celle d'une dame de France, de fort bonne maison, que j'ay cognue, laquelle son mary fit mourir en l'empoisonnant par sa verge et nature dans la sienne et sa matrice, qui fut grand cas l'empoisonner ainsy sans s'empoisonner; dont il en fut en grand'peine et procès par la poursuitte des parents et parentes de sa femme, et en garda prison à la conciergerie du Palais; et en sortist aux troisiesmes troubles, le Roy luy donnant grace pour s'en servir aux guerres. Il fit cela pensant espouser une grand dame bien riche, ce qu'il ne fist (1).

Près dudict sepulchre que je viens de dire, et un peu plus avant, y a une chapelle ronde où y a aussi un tumbeau de beau marbre blanc, de ce Carraciolo, seneschal, avec ces mots :

Sirianni Carraciolo, Avellini comiti, Venusii duci, ac regni magno

(1) Voyez ce même trait, Tom. VII, pag. 22. (S.)

senescallo et moderatori, Trajanus filius, Melfiæ dux, parenti de se deque patriâ optimè merito, erigendum curavit 1433.

La traduction est telle :

Trajan fils, duc de Melfe, a esté curieux d'eriger ce tumbeau à son pere, qui luy avoit faict beaucoup de biens et à sa patrie, Carracciol, comte d'Avelin, duc de Venouse, et grand seneschal et gouverneur du royaume.

Dans la table du tumbeau sont gravés ces vers :

Nil mihi ni titulus summo de culmine dèrat,
Reginâ morbis invalidâ et senio.
Fecundâ populos proceresque in pace tuebar,
Pro dominæ imperio nullius arma timens.
Sed me idem livor qui te, fortissime Cæsar,
Sopitum extinxit, nocte juvante dolos.
Non me, sed totum laceras, manus improba, regnum,
Parthenopeque suum perdidit almâ decus.

La traduction est telle :

Rien ne me defailloit que le tiltre de roy, estant monté en très haut degré du temps de la Reyne ma maistresse, maladive et jà sur l'aage. J'ay entretenu son peuple et les grands en bonne paix; et où il alloit du commandement et du service de ma maistresse, je n'ay rien craint, non pas les armes des plus mauvais. Mais la même envie qui mesme a persecuté Cesar, m'a fait mourir de nuict, fort favorable à la trahison. Meschante main, tu ne m'as pas tué et perdu seulement, mais tout le royaume, et Naples a esté privée de son los et gloire!

Ce seneschal, estant en grand credit, comme sont les favoris de roys, fut fort envié et conjuré contre luy; parquoy les conjurateurs et grands barons du royaume allerent une nuict frapper à la porte de sa chambre, luy faisant accroire que la Reyne le demandoit estant en danger de mort par accident nouvellement sur-

venu. Luy, se levant hastivement pour se vestir, commanda à son vallet de chambre ouvrir la porte ; laquelle ouverte, les meurtriers entrarent, qui le tuarent et le traisnarent sur un aix hors du chasteau, à demy vestu. On dict que la Reyne y avoit presté consentement : pour le moins n'en fust il faict autre poursuitte de sa mort, et aussy que l'histoire le dict.

De luy sont sortis et venus ces grands princes de Melfe, qui sont esté après luy très grands personnages et vaillans capitaines.

Voylà un grand exemple de fortune, et admonestement à un chacun, qui, se fiant au gouvernement et faveur d'aucunes femmes, y repose son esperance, mal fondée pourtant, pour la variété qui regne en ce sexe tant aymé.

Or je fais fin. C'est assez parlé de ce subjet, dont je crains en avoir esté trop prolixe, et, par ce, importun; mais il falloit en parler, car elles ont esté braves reynes, et pourtant hayes d'aucuns, comme j'ay dict, estant enfin le naturel de plusieurs hommes d'aborrer la domination des femmes.

DISCOURS HUITIESME [1].

ARTICLE I.

ISABELLE D'AUTRICHE,

FEMME DE CHARLES IX, ROY DE FRANCE.

Nous avons eu nostre reyne de France donna Isabelle d'Austriche, qui fut mariée au roy Charles neufiesme, laquelle nous pouvons dire par tout avoir esté une des meilleures, des plus douces, des plus sages et des plus vertueuses reynes qui regna depuis le regne de tous les roys et reynes qui ayent jamais regné. Je le peux dire, et un chacun avec moy qui l'a veu ou ouy en parler, sans faire tort aux autres, et avec très grande verité : elle estoit une très belle princesse, ayant le teint de son visage aussi beau et delicat que dame de sa Court, et fort agreable. Elle avoit la taille fort belle aussi, encore qu'elle l'eust moyenne assez. Elle estoit très sage, et aussi très vertueuse et très bonne, et qui ne fit jamais mal ny desplaisir à personne quelconque, non pas l'offense de la moindre parole du monde : aussi en estoit elle très sobre, ne parlant que fort peu, et tousjours son espagnol.

Elle estoit très devote et nullement bigotte, mons-

(1) Ce discours et le suivant, ne se trouvant point dans les manuscrits déposés à la bibliothèque du Roi, n'ont pu être collationnés. C'est à cette cause que l'on doit attribuer la différence qu'on pourra remarquer dans l'orthographe. (F.)

trant ses devotions par actes exterieurs et apparens par trop, ny trop extresmes, comme j'en ay veu aucunes patenostrieres; mais, sans faillir à ses heures ordinaires à prier Dieu, elle les y employoit très bien, sans aller emprunter d'autre extraordinaire. Bien est vray, ainsi que j'ay ouy raconter à aucunes de ses dames, quand elle estoit dans le lict à part et en cachette, ses rideaux très bien tirez, elle se tenoit toute à genoux en chemise, et prioit Dieu une heure ou demye, battant sa poictrine, et la maceroit par très grande devotion. De quoy on ne s'estoit point apperceu volontiers, si non lors que le roy Charles son mary fut mort; car, après estre couchée, et que toutes ses femmes s'estoient retirées, il y en eut une de celles qui couchoient en sa chambre, qui, l'oyant souspirer, s'advisa de regarder à travers du rideau, et la vid en tel estat, priant Dieu de cette façon, et continuant quasi tous les soirs; si bien que cette femme de chambre, qui luy estoit assez familiere, s'advisa de luy remonstrer un jour qu'elle faisoit tort à sa santé. Elle se fascha contre elle de quoy elle l'avoit descouverte et advisée, le voulant quasi nier, et lui commanda de n'en sonner mot; et pour ce, s'en desista pour ce soir : mais la nuict elle reparoit le tout, pensant que ses femmes ne s'en appercevoient; mais elles la voyoient et appercevoient par l'ombre de la lumiere de son mortier plein de cire (1), qu'elle tenoit allumée en la ruelle de son lict pour lire et prier Dieu dans ses Heures quelquesfois, au lieu que les autres princesses et reynes le tiennent sur le buffet. Telles formes de prieres ne tenoient rien

(1) Petite lampe d'argent qu'on emplit de cire pour avoir toute la nuit de la lumière dans la chambre. (L. D.)

de celles des hypocrites, qui, voulant paroistre devant le monde, font leurs prieres et devotions publiquement et en marmottant, afin qu'on les trouve plus devotes et sainctes.

Ainsi prioit nostre Reyne pour l'ame du Roy son mary, qu'elle regretta extresmement, en faisant ses plaintes et regrets, non comme une dame desesperée et forcenée, faisant ses hauts cris, se deschirant la face, s'arrachant les cheveux, ny contrefaisant la femme qu'on loue pour pleurer, mais se plaignant doucement, jettant ses belles et precieuses larmes si tendrement, soupirant si doucement et bassement, qu'on jugeoit bien en elle qu'elle se contraignoit en ses douleurs pour ne faire à croire au monde qu'elle ne vouloit faire la bonne mine et beau semblant (ainsi que j'en ay veu faire à plusieurs dames), mais ne laissant pourtant de sentir dans son ame de grandes angoisses. Aussi un torrent d'eau qui est arresté est plus violent que celuy qui a son cours ordinaire. Sur quoy il me souvient que, pendant la maladie du Roy, son seigneur et mary, luy gisant en son lict, et le venant visiter, soudain elle s'asseoit auprès de luy, non près de son chevet, comme on a de coustume, mais un peu à l'escart et en sa perspective, où estoit sans parler gueres à luy, selon sa coustume: aussi, tant qu'elle demeuroit là, elle jettoit les yeux sur luy si fixement, que vous eussiez dit qu'elle le couvoit dedans son cœur, d'amour qu'elle luy portoit; et puis on luy voyoit jetter des larmes si tendres et si secrettes, que qui n'y prenoit bien garde n'y eut rien connu, essuyant ses yeux humides, en faisant semblant de se moucher, qu'elle en faisoit pitié très grande à un chacun, car je l'ay veu, pour la voir

ainsi gesnée sans descouvrir sa douleur ny son amour, et que le Roy aussi ne s'en apperceut. Voilà son exercice qu'elle avoit auprès du mal de son Roy; et puis se levoit et s'en alloit prier Dieu pour sa santé; car elle l'aimoit et honoroit extresmement, encore qu'elle le sceust d'amoureuse complexion et qu'il eust des maistresses, fust ou pour l'honneur ou pour le plaisir: mais elle ne luy en fit jamais pire chere, ny ne luy en dit aucunes pires paroles, supportant patiemment sa petite jalousie et le larcin qu'il luy faisoit. Elle estoit fort propre et fort digne pour luy : car c'estoit le feu et l'eau assemblez ensemble, d'autant que le Roy estoit prompt, mouvant, bouillant, et elle estoit froide et fort temperée.

L'on m'a conté de bon lieu qu'après sa viduïté il y eut aucunes de ses dames plus privées, qui, parmy les consolations qu'elles luy pensoient donner, il y en eut une (qui, comme vous sçavez, parmy une telle grande troupe il y en a tousjours quelqu'une mal habile), laquelle, la pensant bien gratifier, luy dit: « Au moins, « madame, si Dieu, au lieu d'une fille, vous eust laissé « un fils, vous seriez à cette heure reyne-mere du Roy, « et vostre grandeur d'autant plus elle s'agrandiroit « et s'affermiroit. — Hélas! répondit elle, ne me te- « nez pas ce fascheux propos. Comme si la France « n'avoit pas assez de malheurs, sans que je luy en « fusse allée produire un pour achever du tout sa « ruine. Car, ayant un fils, il y eust eu plus de divi- « sions, troubles et seditions pour en avoir l'adminis- « tration et curatelle durant son enfance et sa minorité, « que de là il sortiroit plus de guerres que jamais, et « un chacun voudroit faire son profit, et en tirer en

« despouillant ce pauvre enfant, comme on vouloit « faire au feu roy mon mary quand il estoit petit, sans « la reyne sa mere, et sans ses bons serviteurs qui s'y « opposèrent. Et si je l'eusse eu, et moy miserable, « j'en eusse esté la cause pour l'avoir conceu, et en « eusse eu mille maledictions du peuple, duquel la « voix est celle de Dieu. Voilà pourquoy je loue mon « Dieu, et prends en gré le fruit qu'il m'a donné, soit « pour mon pis, ou soit pour mon mieux. »

Voilà la bonté de cette bonne princesse à l'endroit du pays où elle avoit esté colloquée. J'ay ouy raconter qu'au massacre de Saint Barthelemy, elle, n'en sçachant rien, ny mesme senty le moindre vent du monde, s'en alla coucher à sa mode accoustumée, et ne s'estant esveillée qu'au matin, on luy dit à son reveil le beau mystere qui se joüoit. « Hélas, dit-elle soudain, le Roy « mon mary, le sçait-il? — Ouy, madame, repondit-« on : c'est luy mesme qui le fait faire. — O mon Dieu! « s'escria-t-elle, qu'est cecy? et quels conseillers sont « ceux-là qui luy ont donné tel advis? Mon Dieu, je te « supplie et te requiers de luy vouloir pardonner; « car, si tu n'en as pitié, j'ay grande peur que cette « offense ne luy soit pas pardonnée. » Et soudain demanda ses Heures, et se mit en oraison, et à prier Dieu la larme à l'œil.

Que l'on considere, je vous prie, la bonté et sagesse de cette reyne, de n'approuver point une telle feste, ny le jeu qui s'y celebra, encore qu'elle eust un grand sujet de desirer la totale extermination, et de M. l'Admiral, et de tous ceux de sa religion, d'autant qu'ils estoient contraires du tout à la sienne, qu'elle adoroit et honoroit plus que toute chose du monde; et, de

l'autre costé, qu'elle voyoit combien il troubloit l'Estat du Roy, son seigneur et mary, et aussi que l'Empereur son pere luy avoit bien dit, lors qu'elle partit d'avec luy pour s'en venir en France. « Mafille, luy dit-« il, vous allez estre reyne en un royaume le plus beau, « le plus puissant et le plus grand qui fut au monde, « et d'autant vous en tiens-je très-heureuse; mais « plus heureuse seriés-vous si vous le trouveriés en-« tier en son estat, et aussi florissant qu'il a esté autre-« fois : mais vous le trouverez fort dissipé, divisé et « finy; d'autant que si le Roy vostre mary en tient « une bonne part, les princes et seigneurs de la reli-« gion en detiennent de leur costé l'autre part. » Et ainsi qu'il luy dit, ainsi le trouva-elle.

Or, estant veufve, plusieurs personnes d'hommes et dames de la Court, des plus clair voyans que je sçay, eurent opinion que le Roy, à son retour de Pologne, l'espouseroit, encore qu'elle fust sa belle sœur; car il le pouvoit par la dispense du Pape, qui peut beaucoup en telles matieres, et sur tout à l'endroit des grands, à cause du bien public qui en sort. Et y avoit beaucoup de raisons que ce mariage se fist, lesquelles je laisse à deduire aux plus hauts discoureurs, sans que je les allegue. Mais, entre autres, l'une estoit pour recognoistre par ce mariage les obligations grandes que le Roy avoit reçeues de l'Empereur à son retour et départ de Pologne; car il ne faut point douter que, si l'Empereur eust voulu luy donner le moindre obstacle du monde, il n'eust jamais peu partir ny passer ny se conduire seurement en France. Les Polonnois le vouloient retenir s'il ne fust party sans leur dire adieu; car les Allemans le guettoient de toutes parts

pour l'attrapper (comme fut ce brave roy Richard d'Angleterre, retournant de la Terre Saincte, ainsi que nous lisons en nos chroniques), et l'eussent tout de mesme arresté prisonnier et faict payer rançon, ou possible pis; car ils luy en vouloient fort, à cause de la feste de la Sainct Barthelemy, au moins les princes protestans. Mais, volontairement et sans ceremonie, il s'alla jetter dans la foy de l'Empereur, qui le receut tres gracieusement et amiablement, et avec très grand honneur, gracieuseté et privautez, comme s'ils eussent esté freres, et le festina très honnorablement; et, après avoir esté avec luy quelques jours, luy mesme le conduisit un jour ou deux, et luy donna passage très seur dans ses terres; si bien que, par sa faveur, il gagna la Carinthie, les terres des Venitiens, Venise et puis son royaume.

Voilà l'obligation que le Roy eut à l'Empereur, de laquelle beaucoup de personnes, comme j'ay dit, avoient opinion que le roy Henry troisiesme s'en acquitteroit en reprenant plus estroitement son alliance. Mais, des lors qu'il alla en Pologne, il vid à Blasmont en Lorraine mademoiselle de Vaudemont, Loüise de Lorraine, l'une des plus belles, bonnes et accomplies princesses de la chrestienté, sur laquelle il jetta si ardemment ses yeux, que bien tost il s'embrasa, et de telle façon, que, couvant ce feu tout du long de son voyage, à son retour à Lyon il depescha M. du Gua, l'un de ses grands favoris (comme certes il le meritoit en tout), en Lorraine, où il arresta et conclud le mariage entre luy et elle fort facilement et sans grande altercation, je vous laisse à penser, puis qu'au pere l'heur estoit non pareil et sa fille; à l'un, d'estre beau-

pere du roy de France, et à sa fille, d'en estre reyne. Je parleray d'elle ailleurs (1).

Pour tourner encore à nostre petite reyne, laquelle, se faschant de demeurer plus en France pour beaucoup de raisons, et mesme qu'elle n'y estoit pas reconnue ny gratifiée comme elle le meritoit, se resolut de s'en aller finir le reste de ses beaux jours avec l'Empereur son pere et l'Imperatrice sa mere; où elle estant, le roy Catholique vint à estre veuf de la reyne Anne d'Austriche sa femme, sœur germaine de nostre reyne Elisabeth, laquelle il desira espouser, et envoya prier l'Imperatrice, sœur propre du roy Catholique, de luy en ouvrir les premiers propos; mais elle n'y voulut jamais entendre, ny pour une, deux ny trois fois, que l'Imperatrice sa mere luy en parla, s'excusant sur les cendres honorables du feu roy son mary, qu'elle ne vouloit violer par un second mariage, et aussi pour les raisons de la trop grande consanguinité et estroite parenté qui estoit entr'eux deux, dont Dieu s'en pourroit grandement irriter: sur quoy l'Imperatrice et le Roy son frere s'adviserent de luy en faire parler par un jesuite très sçavant et bien disant, qui l'en exhorta et prescha tout ce qu'il put, n'oubliant rien d'y rapporter tous ces grands passages des Escritures sainctes et autres, qui peussent servir à son dessein; mais elle aussi-tost le confondit par d'autres aussi belles et plus vrayes allegations; car, depuis son veufvage, elle s'estoit mise fort à l'estude de l'Escriture de Dieu, et puis sa determinée resolution, qui estoit sa plus saincte deffense, de n'oublier son mary par secondes nopces; si bien que M. le jesuite s'en retourna sans rien faire, qui,

(1) Discours IX, article II. (S.)

estant pressé par lettres du roy d'Espagne, y retourna ne s'estant contenté de la resolue response de ladite princesse; laquelle, ne voulant perdre temps à vouloir plus contester contre luy, le traita de paroles rigoureuses et menaces, et luy trancha tout court que s'il se mesloit plus de luy en rompre la teste, qu'elle l'en feroit repentir, jusqu'à le menacer de le faire fouëtter en sa cuisine. J'ay bien ouy dire plus, je ne scay s'il est vray, que, pour la troisiesme fois, y estant retourné, elle passa outre, et le fit chastier de son outrecuidance. Toutesfois je ne le croy pas, car elle aimoit trop les gens de vie sainte, comme sont ces gens là.

Voilà la grande constance et belle fermeté de cette reyne vertueuse, laquelle enfin elle a gardée jusqu'à la fin de ses jours aux os venerables du roy son mary; lesquels honnorant incessamment de regrets et de larmes, et ne pouvant plus y fournir (car une fontaine s'y fust tarie), vint à succomber et mourir si jeune, qu'elle ne pouvoit pas encore avoir trente-cinq ans lorsqu'elle mourut. Perte, certes par trop inestimable! Car elle eust servy encore d'un miroir de vertu aux honnestes dames de toute la chrestienté.

Et certes, si elle a monstré l'amour au roy son mary par sa constance, continence vertueuse, et sa doleance continuelle, elle l'a manifesté encore mieux à l'endroit de la reyne de Navarre, sa belle sœur; car, la sçachant en très grande extremité de disette, et reduite en un chasteau d'Auvergne, quasi abandonnée de la plus part des siens, et de la plus part de ceux qu'elle avoit obligés, elle l'envoya visiter et offrir tous ses moyens; si bien qu'elle luy donnoit la moitié de son revenu du douaire qu'elle avoit en France, et par-

tageoit avec elle comme si c'eust esté sa sœur propre; si bien qu'on dit que cette grande reyne eust eu beaucoup à pâtir sans cette liberalité grande de sa bonne et belle sœur. Aussi luy deferoit elle beaucoup, et l'honnoroit et l'aimoit tellement, que malaisement elle put porter sa mort patiemment en façon du monde; car elle en garda, vingt jours durant, le lict, s'entretenant de pleurs et continuelles larmes et de gemissemens assidus; et oncques depuis n'a fait que la regretter et deplorer, epandant sur sa memoire les plus belles paroles qu'il ne seroit besoin d'en emprunter d'autres pour la loüer et la mettre avec l'immortalité: encore qu'on m'a dit qu'elle a composé et mis en lumiere un beau livre qui touche la parole de Dieu, et un autre d'histoires de ce qui s'estoit passé en France tant qu'elle y a esté. Je ne sçay s'il est vray, mais l'on me l'a asseuré, et qu'on l'avoit veu entre les mains de la reyne de Navarre, comme le luy ayant envoyé avant mourir, qui en faisoit un tres grand cas; elle le disoit estre une belle chose. Puis qu'un tel et si divin oracle le disoit, il le faut croire.

Voilà ce que sommairement j'ay peu dire de nostre bonne reyne Elisabeth, de sa bonté, de sa vertu, de sa constance et de sa continence, et de sa loyale amour envers le roy son mary. Et n'estoit que de son naturel elle estoit ainsi vertueuse (j'ay ouy dire à M. de Langac, qui estoit en Espagne lors qu'elle mourut, que l'Imperatrice luy dit: *El mejor de nosotros es muerto* (1)), on pourroit croire qu'en telles actions cette reyne eut voulu imiter sa mere, ses grandes tantes et tantes.

(1) C'est-à-dire, ce qu'il y avoit de meilleur parmi nous n'est plus. (S.)

ARTICLE II.

MARIE D'AUTRICHE,

FEMME DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN II.

Car l'Imperatrice sa mere, encore qu'elle soit restée vefve assez jeune et tres belle, ne s'est voulu remarier, et s'est contenue et se contient en sa viduïté très sagement et très continemment, ayant quitté l'Austriche et l'Allemagne, sejour de son empire, après la mort de l'Empereur son mary. Elle vint trouver son frere en Espagne, ayant esté mandée de luy, et priée d'y venir pour luy assister en la grande charge des ses affaires, ainsi qu'elle fit, car c'est une très sage et fort advisée princesse. J'ay ouy dire au feu roy Henry troisiesme, qui s'entendoit en personnes mieux qu'homme de son royaume, que c'estoit, à son gré, une des honnestes et habiles princesses du monde. Lors qu'elle alla en Espagne, après avoir traversé les Allemagnes, elle vint en Italie et à Gennes, où elle s'embarqua : et, d'autant que c'estoit en hyver, et au mois de décembre, qu'elle fit son embarquement, le mauvais temps la surprit à Marseille, où il falut qu'elle jettast et mouillast l'ancre. Jamais pourtant elle ne voulut entrer dans le port, ny ses galères, de peur de donner quelque soupçon et ombrage; ny elle-mesme n'entra qu'une fois dans la ville, pour la voir. Son séjour fut de sept à huit jours, en attendant le beau temps. Son plus beau et honneste exercice estoit que les matins, sortant de sa galere (car elle y couchoit ordinairement),

elle s'en alloit le lendemain ouyr la messe et l'office en l'église de Sainct-Victor, avec une très-ardente dévotion : et puis son disner luy ayant esté porté et apresté dans l'abbaye, elle y disnoit, et puis après disner devisoit, ou avec ses femmes et les siens, ou avec messieurs de Marseille, qui luy portoient tout l'honneur et révérence qu'il estoit deu à une si grande princesse, ainsi que le Roy leur avoit commandé de la recevoir comme sa propre personne, en récompense du bon accueil et bonne chere qu'elle luy avoit fait à Vienne. Aussi s'en apperceut-elle bien ; et, pource, parloit-elle à eux fort privement, et se monstroit à eux très-familiere, plus à l'allemande et à la françoise, qu'elle ne faisoit à l'espagnole : si bien qu'ils estoient très-contens d'elle, et elle d'eux, ainsi qu'elle le sceut bien rescrire au Roy et le remercier, jusqu'à luy mander que c'estoient d'aussi honnestes gens qu'elle en avoit jamais veu en ville; et en nomma quelques vingt à part, comme M. Castellan, dit le seigneur Altyvity, capitaine des galeres, et iceluy assez signalé pour avoir espousé la belle Chasteauneuf de la Court, et avoir tué le grand-prieur, et luy aussi tué avec luy, comme ailleurs j'espère de dire. Ce fut sa femme mesme qui me raconta ce que je dis, et me discourut des perfections de cette grande princesse, et comme elle trouvoit le séjour de Marseille très-beau, et l'admiroit, et l'entretenoit fort en ses promenades : et, le soir venu, ne failloit d'aller coucher és galeres, pour, quand le beau temps ou le bon vent se leveroit, tout d'un coup faire voile aussi-tóst, ou fust qu'elle ne vouloit rien ombrager. J'estois lors à la Court quand on racontoit ces nouvelles au Roy de sa passade, qui estoit fort en

inquiétude si l'on l'avoit bien receue, et comme elle devoit estre, et luy le vouloit. Cette princesse vit encore et se contient en ses belles vertus, et a servy beaucoup le Roy son frere, à ce qu'on m'a dit. Elle s'est retirée depuis, pour son dernier séjour et habitation, en une religion de femmes religieuses, qu'on appelle *descalças*, par ce qu'elles ne portent ny souliers ny chausses; et la princesse d'Espagne sa sœur la fonda.

ARTICLE III.

JEANNE D'AUTRICHE,

FEMME DE JEAN, INFANT DE PORTUGAL, ET MERE DU ROI DOM SÉBASTIEN.

Cette princesse d'Espagne a esté une très-belle princesse, et de très-apparente majesté : aussi ne seroit-elle pas princesse espagnole; car, volontiers, la belle apparence et bonne grace accompagne tousjours la majesté, et surtout l'Espagnol. J'ay eu cet honneur de l'avoir veue, et parlé à elle assez privement, estant en Espagne retourné de Portugal. Ainsi que j'estois allé la premiere fois faire la révérence à nostre reyne Elisabeth de France, et que je devisois avec elle, me demandant force nouvelles, et de France et de Portugal, on vint dire à la Reyne que madame la princesse venoit. Soudain elle me dit : « Ne bougez, monsieur de Bour« deille. Vous verrez une belle et honneste princesse. « Vous vous plairez à la voir. Elle sera bien aise de « vous voir et de vous demander des nouvelles du roy « son fils, puisque vous l'avez veu. » Et, sur ce, voicy la princesse arriver, que je trouvay très-belle, à mon

gré, fort bien vestue et coiffée d'une toque à l'espagnole, de crespe blanc, qui luy baissoit fort bas en pointe sur le nez, et vestue non autrement en femme vefve à l'espagnole, car elle portoit de la soye quasi ordinairement. Je la contemplay et admiray bien fort, et si fixement, que, sur le point que j'en devenois ravy, la Reyne m'appella, et me dit que madame la princesse vouloit sçavoir de moy des nouvelles du roy son fils; car j'avois bien ouy qu'elle luy disoit comme elle parloit et entretenoit un gentil-homme du roy son frere, qui venoit du Portugal. Sur ce, je m'approche d'elle, et en luy baisant sa robe à l'espagnole, elle me recueillit fort doucement et privement, et puis se mit à me demander des nouvelles du roy son fils, et de ses déportemens, et ce qu'il m'en sembloit; car alors on parloit de vouloir traiter mariage entre luy et madame Marguerite de France, sœur du Roy, maintenant reyne de Navarre. Je luy en comptay beaucoup; car alors je parlois l'espagnol aussi bien ou mieux que mon françois. Entre autres de ses demandes, elle me fit cette-cy, si sondit fils estoit beau, et à qui il ressembloit. Je luy dis que c'estoit un des plus beaux princes de la chrestienté, comme certes il estoit, et qu'il la ressembloit du tout, et que c'estoit le vray image de sa beauté : dont elle en fit un petit sousris, et la rougeur luy monta au visage; ce qui montra une aise de ce que je luy avois dit. Et, après avoir assez long-temps parlé à elle, on vint querir la Reyne pour souper, et par ainsi les deux sœurs se séparerent; et la Reyne me dit alors en riant : « Vous luy avez fait un grand plaisir « de luy avoir dit ce que vous luy avez dit de la res- « semblance de son fils. » Et puis me demanda ce qu'il

m'en sembloit, si je ne l'avois pas trouvée une honneste femme, et telle qu'elle me l'avoit dit. Et puis me dit : « Je croy qu'elle desireroit fort d'espouser le roy « mon frere, et je le voudrois. » Ce que je sceus bien rapporter à la Reyne-mere du Roy, quand je fus de retour à la Court, qui estoit pour lors à Arles en Provence. Mais elle me dit qu'elle avoit trop d'age sur soy, et qu'elle seroit sa mere. Je luy dis de plus ce que l'on m'avoit dit en Espagne, et le tenois de bon lieu, qu'elle s'estoit très-bien résolue de ne se remarier jamais qu'elle n'espousast le roy de France, ou du tout se retirer du monde. Et, de fait, elle se mit en teste si bien ce haut parti et cette opinion si belle, car elle avoit le cœur très-grand, qu'elle le croyoit venir à sa fin et contentement, ou qu'elle iroit finir le reste de ses jours dans le monastere que j'ay dit, où des-jà elle commençoit à faire bastir pour s'y retirer : et, par ainsi, s'entretint assez long-temps dans cette espérance et créance, mesnageant tousjours très-sagement sa viduïté, jusqu'à ce qu'elle sceut le mariage du Roy avec sa niepce ; et, alors, toute son espérance perdue, elle dit ces paroles, ou semblables, comme j'ay ouy dire : *Aunque la nieta sea por su primavera mas moza, y menos cargada de años que la tia, la hermosura de la tia en su estio, toda hecha y formada por sus gentiles y fructiferos años, vale mas que todos los frutos que su edad florida da esperanza á venir; porque la menor desdicha humana los hara caer y perder, ni mas ni menos que algunos arboles, los quales, en la primavera, por sus lindos y blancos flores nos prometen linda fruta en el estio; y el menor viento que acade los lleva y abate,*

no quedando que las hojas. Aunque pasase todo con la volontad de Dios, con el qual desde ahora me voy, no con otro, para siempre casar. C'est-à-dire : « Encore que la niepce soit plus jeune en sa prime, « et moins chargée d'années que la tante, la beauté de « la tante des-jà en son esté, toute faite et formée par « ses ans gentils, portant fruits, vaut plus que tous les « fruits que son aage, maintenant fleurissant, donne es- « pérance d'en venir; car la moindre mesadvanture hu- « maine les desfaira, et les fera choir et perdre, ny plus « ny moins qu'aucuns arbres au beau printemps, les- « quels, par leurs belles et blanches fleurs, nous pro- « mettent de bons et beaux fruits en esté : là-dessus, il « ne faut qu'un meschant petit vent qui arrive, qui les « emporte et abbat, et les efface, et n'y reste que des « feuilles. Mais, soit fait le tout selon la volonté de « Dieu, avec qui je vay me marier pour tout jamais, et « non avec d'autres. » Comme elle dit elle le fit; et mena une si bonne et saincte vie, tellement esloignée du monde, qu'elle a laissé aux dames, et grandes et petites, un bel exemple pour l'imiter. Il y pourroit avoir aucuns qui pourroient dire : « Dieu mercy qu'elle ne « peut espouser le roy Charles; car, si cela s'eut peu « faire, elle eut bien renvoyé loin les dures condi- « tions du veufvage, et eut repris les douceurs du ma- « riage. » Cela se pourroit présumer. Mais aussi présumeroit-on de l'autre costé que le grand desir qu'elle monstroit au monde de vouloir espouser ce grand Roy, estoit une forme et maniere de grandeur et superbe à l'espagnol, de manifester son haut courage, en ce qu'elle ne vouloit s'abbaisser nullement, et que, voyant sa sœur impératrice, et ne la pouvant estre, et

la voulant esgaler, elle aspiroit à estre reyne du royaume de France, qui vaut bien un empire, ou plus, et que pour le moins, si elle n'y pouvoit atteindre par l'effect, elle y alloit par le grand desir de son ambition, ainsi que j'ay ouy parler d'elle. Pour fin, à mon gré, c'estoit une des plus accomplies princesses estrangeres que j'aye point veues, quoyque l'on puisse reprocher sa retraite du monde, faite plustost par dépit que par grande dévotion; mais tant y a qu'elle l'a fait; et sa bonne vie et sainte fin ont monstré en elle je ne sçay quoy de toute sainteté.

ARTICLE IV.

MARIE D'AUTRICHE,

FEMME DE LOUIS, ROY DE HONGRIE.

Sa tante, la reyne Marie de Hongrie, en fit de mesme, tant pour se retirer du monde que pour ayder à l'empereur son frere à bien servir Dieu. Cette reyne fut vefve en fort bas aage, ayant perdu le roy Louis son mary, qui fort jeune mourut en une bataille qu'il donna contre les Turcs, non tant pour raison que par la persuasion et opiniastreté d'un cardinal qui le gouvernoit fort, luy alleguant qu'il ne se falloit mesfier de la puissance de Dieu, ny de sa juste cause; que quand il n'auroit que, pour maniere de dire, dix mille Hongres, estans si bons chrestiens, et combattans pour la querelle de Dieu, il defairoit cent mille Turcs; et le poussa et le precipita tellement à ce point, qu'il perdit la bataille; et, se voulant retirer, tomba dans un marais, où il se suffoqua.

De mesme arriva au roy dernier de Portugal, Sebastien, lequel se perdit miserablement, quand, estant par trop foible de force, il se hazarda à donner la bataille contre les Mores qui estoient trois fois plus forts que luy, et ce, sur la persuasion, les preschemens et les opiniastretez d'aucuns jesuites, qui luy mettoient en advant les puissances de Dieu, qui, de son seul regard, pouvoit foudroyer tout le monde, mesme quand il se banderoit contre luy, comme certes c'est une maxime très veritable. Mais pourtant il ne le faut tenter ny abuser de sa grandeur, car il a des secrets que nous ne sçavons pas. Aucuns ont dit que lesdits jesuites le faisoient et disoient en bonne intention, comme il se peut croire; autres, qu'ils avoient esté apostez et gagnez du roy d'Espagne pour faire ainsi perdre ce jeune et courageux roy, et tout plein de feu, afin qu'après il pust plus aisement empieter ce qu'il a empieté depuis. Tant y a, que telles deux fautes sont arrivées par telles gens qui veulent manier les armes, et n'en sçavent le mestier.

Et c'est pourquoy ce grand duc de Guise, après qu'il fut grandement trompé en son voyage d'Italie, disoit souvent : « J'aime bien l'eglise de Dieu, mais je « ne feray jamais entreprise de conquestes sur la pa« role et la foy d'un prestre; » voulant par là taxer le pape Caraffe, dit Paul quatriesme, qui ne luy avoit tenu ce qu'il luy avoit promis par de grandes et solemnisées paroles, ou bien M. le cardinal son frere, qui en estoit allé prendre langue, et sonder le guay jusqu'à Rome, et puis tout legerement avoit poussé M. son frere à cela. Il se peut entendre que mondit seigneur de Guise l'entendoit et de l'un et de l'autre; car, comme j'ay ouy

dire, qu'ainsi mondit seigneur repetoit souvent telles parolles devant M. le cardinal, lequel, pensant que ce fust une pierre tirée dans son jardin, il en enrageoit, et se faschoit fort sous bride. J'ay fait cette digression puis que le sujet en estoit venu à propos.

Or, pour retourner à nostre grande Reyne Marie, après tel malheur du Roy son mary, elle demeura vefve fort jeune et très belle, ainsi que je l'ay ouy dire à un plusieurs personnes qui l'ont veue, et selon ses portraits, que j'ay veus, qui la representent telle, ne luy donnant aucune chose de laid et à quoy reprendre, si non sa grande bouche et advancée, à la mode d'Austriche, qui ne vient ny ne sort pourtant pas de la maison d'Austriche, mais de Bourgogne, ainsi que j'ay ouy raconter à une dame de la Court de ce temps là, qu'une fois la reyne Eleonore, passant par Dijon, et allant faire ses devotion au monastere des Chartreux de là, y visita les venerables sepulchres de ses ayeuls les ducs de Bourgogne, et fut curieuse de les faire ouvrir, ainsi que plusieurs roys ont fait des leurs. Elle y en vid aucuns si bien conservez et entiers, qu'elle y reconnut plusieurs formes, et entre autres la bouche de leur visage. Sur quoy soudain elle s'escria : « Ha ! je pen« sois que nous tinsions nos bouches de ceux d'Aus« triche ; mais, à ce que je voy, nous les tenons de « Marie de Bourgogne nostre ayeule, et autres ducs « de Bourgogne nos ayeuls. Si je voy jamais l'em« pereur mon frere, je le luy diray, encore le luy « manderay-je. » Cette dame, qui estoit lors, me dit qu'elle l'ouyt, et dit que ladite reyne le disoit comme y prenant plaisir, ainsi qu'elle avoit raison; car la maison de Bourgogne valoit bien celle d'Austriche,

puis qu'elle estoit venue d'un fils de France, Philippe le Hardy, et qu'ils en avoient tiré de grands biens, de grandes generositez et valeur de courage; car je croy qu'il n'en fut jamais quatre plus grands ducs les uns après les autres comme furent ces quatre ducs de Bourgogne. On pourra reprocher que je m'extravague souvent; mais aussi il est aisé à me pardonner, puis que je ne sçay nul art de bien escrire.

Nostre reyne Marie de Hongrie donc estoit très belle et agreable, et fort aimable, encore qu'elle se monstrast un peu hommasse; mais, pour l'amour, elle n'en estoit pas pire, ny pour la guerre, qu'elle prit pour son principal exercice. L'Empereur son frere, la connoissant propre pour celuy là et très habile, l'envoya querir et prier de venir à luy, pour luy bailler la charge qu'avait eue sa tante Marguerite de Flandres, qui fut une très-sage princesse, et qui gouverna ses Pays Bas avec douceur, et l'autre avec rigueur. Ainsi, tant qu'elle vesquit, le roy François ne tourna gueres ses guerres vers ces quartiers, quoy que le roy d'Angleterre l'y poussast, disant qu'il ne vouloit faire desplaisir à cette honneste princesse, qui se monstroit si bonne à la France, et qui estoit si sage et vertueuse, et malheureuse pourtant plus que ses vertus ne le requeroient en mariages, dont le premier fut avec le roy Charles VIII, duquel elle fut fort jeune renvoyée à sa maison et à son pere; l'autre avec le fils du roy d'Arragon, nommé Jean, duquel elle eut un enfant posthume qui mourut tost après estre né; le tiers fut avec le beau duc Philibert de Savoye, duquel elle n'eut aucune lignée, et pour ce portoit en sa devise : *Fortune infortunée, fors une.* Elle gist avec son mary en ce

beau convent de Bron, et si somptueux, près la ville de Bourg en Bresse, que j'ay veu.

Cette reyne donc de Hongrie aida bien à l'Empereur, car il estoit seul. Bien est il vray qu'il avoit Ferdinand, roy des Romains, son frere; mais il avoit assez à faire à monstrer teste à ce grand sultan Solyman. L'Empereur avoit aussi sur ses bras les affaires de l'Italie, qui alors estoient en grande combustion; de l'Allemagne, qui n'estoit pas mieux, à cause du grand Turc; de la Hongrie, de l'Espagne, des Indes, des Pays Bas, de la Barbarie, de la France, qui estoit le plus grand fardeau de tous; bref de toute la moitié du monde quasi. Il fit cette sœur, qu'il aimoit par dessus tout, gouvernante generale de tous ses Pays Bas, où, l'espace de vingt-deux à vingt-trois ans, elle l'a bien servi, que je ne sçay comment il s'en fust trouvé sans elle. Aussi se fioit il en elle du tout de ses affaires de son gouvernement : si bien que l'Empereur luy mesme, estant en Flandres, se remettoit du tout en elle de ses affaires de ces Pays Bas là, et le conseil se tenoit sous elle et chez elle. Il est vray qu'elle, qui estoit très habile, luy deferoit le tout, et luy rapportoit tout ce qui s'estoit passé au conseil, quand il n'y estoit, en quoy il prenoit un grand plaisir. Elle y fit de belles guerres, ores par ses lieutenans, ores en personne, tousjours à cheval, comme une genereuse amazone.

Ce fut elle qui, la premiere, commença les grands feux à nostre France, et en fit de grands sur de belles maisons et chasteaux, comme sur celuy de Follembray, belle et agreable maison que nos roys avoient fait bastir pour le desduit et plaisir de la chasse, dont

le Roy en prit si grand despit et desplaisir, qu'au bout de quelque temps il luy rendit bien son change, et s'en revengea sur la belle maison de Bains, qu'on tenoit pour un miracle du monde, faisant honte (s'il faut dire ainsi, à ce que j'ay ouy dire à ceux qui l'ont veue en sa perfection) aux sept miracles du monde, tant renommez de l'antiquité. Elle y festoya l'empereur Charles et toute sa court, lorsque son fils, le roy Philippe, passa d'Espagne en Flandres pour la venir voir, où les magnificences furent veues et faites en telles excellences et perfections, qu'on n'a jamais parlé de ce temps là que *de las fiestas de Bains* (1), ainsi disoient les Espagnols : aussi me souvient il qu'au voyage de Bayonne, quelque grande magnificence qui se soit présentée, quelques courses de bague, combats, mascarades, despenses qu'on y a veues, n'estoient rien au prix de *las fiestas de Bains*, ce disoient aucuns vieils gentilshommes espagnols qui les avoient veus, ainsi que je les ay peu voir dans un livre fait en espagnol exprès; et puis bien dire que jamais n'a rien esté fait ny veu de plus beau, et n'en desplaise aux magnificences romaines, representantes leurs jeux de jadis, osté le combat des gladiateurs et bestes sauvages; mais, hors cela, les festes de Bains estoient plus belles et plus plaisantes, plus meslées et plus generales (2).

Je les descrirois volontiers icy, selon que je les ay empruntées de ce livre en espagnol, et après d'aucuns qui y estoient lors, et mesme de madame de Fontaine, dite Torcy, estant fille pour lors de la reyne Eleonore.

(1) C'est-à-dire, des festes de Bains. (S.)

(2) Voyez Tome VII, pages 281 et suivantes, la description d'une de ces fêtes. (S.)

Mais on me pourroit reprocher que je serois un trop grand digresseur. Ce sera à une autre fois que je le garde à bonne bouche, car la chose le vaut bien; dont entre les plus belles magnificences je trouve cette ci : quelle fit faire une grande forteresse de brique, qui fut assaillie, deffendue et secourue par six mille hommes de pied des vieilles bandes, canonnée de trente pièces, tant en batterie que pour les deffenses, avec toutes les mesmes ceremonies et façons de bonne guerre : et dura le siege trois jours et demy, qu'on ne vid jamais rien de si beau; à quoy l'Empereur prit un singulier plaisir.

Asseurez-vous que si cette Reyne fit la somptueuse, elle vouloit bien monstrer à son frere que ce qu'elle avoit eu de luy ou de ses Etats, pensions, bienfaits ou de ses conquestes, le tout estoit voué à sa gloire et son plaisir. Aussi ledit Empereur s'y pleut fort, et l'en loüa et estima grandement la despence, et sur tout aussi celle qui estoit dans sa chambre; car c'estoit une tapisserie de haute lisse, toute d'or, d'argent et soye, où estoient figurées et representées au naturel toutes ces belles conquestes, hautes entreprises, expeditions de guerre et batailles qu'il avoit faites, données et gagnées, n'oubliant sur tout la fuite de Solyman devant Vienne, et la prise du roy François. Bref, il n'y avoit rien là dedans qui ne fust très exquis.

Mais la pauvre maison perdit bien le lustre puis après; car elle fut totalement pillée, ruinée et rasée. J'ay ouy dire que sa maistresse, quand elle en sceut la ruine, tomba en telle destresse, despit et rage, qu'elle ne s'en put de long temps rapaiser; et, en passant un jour auprès, en voulut voir la ruine; et, la regardant

fort piteusement, la larme à l'œil, jura que toute la France s'en repentiroit, et qu'elle se ressentiroit de ces feux, et qu'elle ne seroit jamais à son aise que ce beau Fontainebleau, dont on faisoit tant de cas, ne fust mis par terre, et n'y demeureroit pierre sur pierre. Et, de fait, elle en vomit fort bien sa rage sur la pauvre Picardie, qui la sentit bien, et ses flammes; et croy que si la trefve ne fut entrevenue que sa vengeance eust esté grande; car elle avoit le cœur grand et dur, et qui mal aisement s'amolissoit; et la tenoit on, tant de son costé que du nostre, un peu trop cruelle; mais tel est le naturel des femmes, et mesme des grandes, qui sont très promptes à la vengeance quand elles sont offensées. L'Empereur, à ce qu'on dit, l'en aimoit davantage.

J'ay ouy raconter que, lors qu'à Bruxelles il se deffit et se despouilla dans une grande sale où il avoit fait une assemblée generale de ses Estats, après qu'il eut harangué et dit tout ce qu'il vouloit à l'assemblée et à son fils, qu'il eut humblement remercié la reyne Marie sa sœur, qui estoit assise près l'Empereur son frere, elle se leva de son siege, et avec une grande reverence, faite à son frere d'une grande et grave majesté, d'une asseurée grace, addressant sa parole au peuple, dit ainsi : « Messieurs, depuis vingt-trois ans qu'il a pleu « à l'Empereur mon frere me donner la charge et le « gouvernement de tous ses Pays-Bas, j'y ay employé « et rapporté tout ce que Dieu, la nature et la fortune, « m'avoient donné de moyens et de graces pour m'en « acquiter au mieux qu'il m'a esté possible. Toutesfois, « si en aucune chose j'ay fait faute j'en suis excusable, « pensant n'y avoir rien oublié du mien, ny espargné

« qui fust propre. Neantmoins, si j'ay manqué en quel-« que chose, je vous prie me pardonner. Que si pour-« tant aucun de vous autres ne le veut faire, et se mes-« contente de moy, c'est le moindre de mes soucis; « puisque l'Empereur mon frere s'en contente, à qui « seul plaire a esté tousjours le plus grand de mes de-« sirs et soucis. » Ayant ainsi parlé et fait derechef sa grande reverence à l'Empereur, elle se remit en son siege. J'ay ouy dire que cette parole fut trouvée un peu trop altiere et brave, et mesme estant sur le point de quitter sa charge, et pour dire adieu à un peuple qu'elle devoit laisser en bonne bouche, et en toute douleur pour son despart. Mais que s'en soucioit elle, puisqu'elle n'avoit autre but que de plaire et contenter son frere, et, dès ce moment, quitter le monde, et tenir compagnie à son frere dans sa retraite et ses prieres? J'ay ouy faire ce conte à un gentil homme de mon frere, qui estoit lors à Bruxelles, où il estoit allé capituler de la rançon de mondit frere, qui avoit esté pris dans Hesdin, et avoit demeuré prisonnier cinq ans à Lisle en Flandres. Et ledit gentil homme vid toute cette assemblée et tous ces tristes mysteres de l'Empereur; et me dit que plusieurs furent un peu scandalisés sourdement de cette parole si brave de la Reyne, mais non pourtant qu'il en osassent rien dire, ny le faire paroistre, car ils voyoient bien qu'ils avoient à faire à une maistresse dame, qui, avant que partir, si on l'eust irritée, eust fait un coup pour sa derniere main. La voilà donc deschargée de tout, et qui accompagné son frere en Espagne, qu'elle n'abandonna jamais, elle et la reyne Eleonor, sa sœur, jusqu'à son tombeau : tous trois se survesquirent d'un an l'un après l'autre. L'Em-

pereur alla devant; la reyne de France après, comme la plus aagée; et la reyne d'Hongrie après, les deux sœurs ayant très sagement gouverné leur viduïté. Il est vray que la reyne d'Hongrie fut plus longuement veufve que sa sœur, sans jamais se remarier; et sa sœur se remaria deux fois, autant pour estre reyne de France, qui estoit un bon morceau, que par la priere et persuasion de l'Empereur, afin qu'elle servist d'un sceau très ferme pour asseurer une paix et un repos public, encore que la matiere du sceau ne tint longuement, car la guerre s'en ensuivit par après, aussi cruelle que jamais; mais la pauvre princesse n'en pouvoit mais, car elle y apportoit tout ce qu'elle pouvoit; et si, pour cela, le Roy son mary ne l'en traitoit pas mieux, car il en maudissoit fort l'alliance, ainsi que j'ay ouy dire.

ARTICLE V.

CHRISTINE DE DANEMARC,

NIECE DE CHARLES-QUINT, DUCHESSE DE LORRAINE.

Après le despart de la reyne d'Hongrie, ne resta aucune princesse grande près du roy Philippes (jà seigneur investy de ses pays), sinon madame la duchesse de Lorraine, Christine de Danemarc, sa cousine germaine, depuis nommée son altesse, qui luy tint tousjours bonne compagnie tant qu'il demeura là, et fist tousjours beaucoup valoir sa cour; car toute cour de roy, prince, empereur, ou monarque, tant grande soit-elle, est peu de chose si elle n'est accom-

modée, ou d'une cour de reyne, ou d'imperatrice, ou grande princesse, et de grand nombre de dames et damoiselles, ainsi que je m'en suis bien apperceu et l'ay veu discourir et ouy dire aux plus grands.

Cette princesse, à mon gré, a esté une des belles princesses, et autant accomplie que j'aye point veu : elle estoit de visage très-agréable, et eut la taille haute et le discours très beau, sur tout s'habillant très bien; si bien que, de son temps, elle en donna à nos dames de France, et aux siennes, le patron et modelle de s'habiller, qu'on appelloit à la lorraine, pour la teste, et pour la coiffure et le voile, dont il faisoit fort beau voir nos dames de cour; et volontiers ne s'en accommodoient que les bonnes festes ou grandes magnificences, pour mieux se parer et se monstrer, et tout à la lorraine et imitation de son altesse. Elle avoit sur-tout une des belles mains que l'on eust sceu voir; aussi l'ai-je veu fort louer à la Reyne mere, et comparer à la sienne. Elle se tenoit fort bien à cheval et de fort bonne grace, et alloit tousjours l'estrieu sur l'arçon, dont elle avoit appris la façon de la reyne Marie, sa tante; et j'ay ouy dire que la Reyne mere l'avoit appris d'elle; car auparavant elle alloit à la planchette, qui certes ne monstroit la grace ny le beau geste comme l'estrieu. Elle vouloit fort en cela imiter la Reyne sa tante, et ne montoit jamais que sur des chevaux d'Espagne, turcs, barbes et fort beaux genets, qui allassent bien l'amble, ainsi que je luy en ay veu avoir pour un coup une douzaine de très-beaux, qu'on n'eust sceu dire les uns plus beaux que les autres. Cette tante l'aimoit fort, et la trouvoit selon son humeur, tant pour les exercices qu'elle aimoit, et des chasses et autres, que pour ses

vertus qu'elle connoissoit en elle. Aussi, estant mariée, l'alloit elle voir souvent en Flandres, ainsi que j'ay ouy dire à madame de Fontaines; et, après qu'elle fut veufve, et sur-tout après qu'on luy eust osté son fils, elle quitta la Lorraine de despit; car elle avoit un cœur très grand. Elle s'en alla faire sa demeure avec l'Empereur son oncle et les Reynes ses tantes, qui la receurent à très grande aise.

Elle supporta fort impatiemment la perte et l'absence de M. son fils, encore que le roy Henry luy en fist toutes les excuses du monde, et luy alleguast qu'il le vouloit adopter pour son fils; mais, ne se pouvant appaiser, et, voyant qu'on luy bailloit le bon homme M. de La Brousse pour gouverneur, et luy ostoit on celuy qui l'estoit (qui fut M. de Montbardon, fort sage et honneste gentil homme que l'Empereur luy avoit donné, le connoissant pour tel de longue main, car il l'avoit veu serviteur de M. de Bourbon, et estoit François refugié), cette princesse, nonobstant, voyant toutes choses desesperées pour cela, vint trouver un jour de jeudy saint le roy Henry dans la grande gallerie de Nancy, où estoit toute sa cour, et d'une grace très asseurée, avec cette grande beauté qui la rendoit encore plus admirable, vint sans s'estonner, ny s'abaisser aucunement de sa grandeur, en luy faisant pourtant une grande reverence; et, le suppliant, luy remonstra, les larmes aux yeux, qui la rendoient plus belle et plus agreable, le tort qu'il luy faisoit de luy oster son fils, chose si chere, qu'elle n'en avoit au monde une telle, et qu'elle ne meritoit point ce rude traitement, veu le grand lieu d'où elle estoit sortie, et aussi qu'elle ne pensoit avoir rien fait contre son service. Et ces propos

tenoit-elle si bien dits et de si bonne grace, et par de si belles raisons, avec de si douces complaintes, que le Roy, qui estoit de soy courtois aux dames, en eût une très-grande compassion, non seulement luy, mais tous les princes et grands et petits qui se trouvèrent à telle veue.

Le Roy, qui estoit le plus respectueux aux dames qu'il en fut oncques en France, luy respondit fort honnestement, non point par un grand fatras de paroles, ny en forme de harangue, comme la represente Paradin en son *Histoire de France*; car, de soy et de son naturel, il n'estoit point tant prolixe, ny copieux en propos, ny si grand harangueur. Aussi n'est-il besoin, ny mesmes bien seant, qu'un roy contrefasse en son dire le philosophe ou grand orateur, et les plus courtes paroles et briefves demandes et responses luy sont les meilleures et plus seantes; ainsi que j'ay ouy dire à M. de Pibrac, de qui l'instruction en estoit très-bonne pour la grande suffisance qui estoit en luy. Aussi, quiconque lira cette harangue de Paradin, faite en tel endroit, ou presumée d'estre faite par le roy Henry, n'en croira rien; et aussi que j'ay ouy dire à plusieurs grands, qui estoient presens, qu'il n'estendit sa response, ny son discours, comme il dit : bien est-il vray qu'il la consola fort honnestement et modestement sur la desolation pretendue, et qu'elle n'avoit nul sujet de s'en donner de la peine, puisque, pour asseurer son Estat, et non pour inimitié particuliere, il vouloit avoir son fils auprès de luy, et le mettre avec son fils aisné, pour prendre nourriture avec luy, et mesme façon de vivre, et mesme fortune; et, puisqu'il estoit des François extrait, de luy françois, il ne pouvoit estre mieux

qu'estre nourry en la cour de France et parmy les François, où il avoit tant de parens et amys; et, surtout, il n'oublia de dire que la maison de Lorraine estoit à celle de France plus qu'à maison de la chrestienté; luy alleguant l'obligation du duc de Lorraine contre le duc Charles de Bourgogne, qui fut tué devant Nancy; dont c'estoit une maxime infaillible de croire que, sans la France, il eust ruiné et le duc de Lorraine et sa duché, et l'eust rendu le plus miserable prince du monde; dont par là paroissoit à qui plus la maison de Lorraine estoit tenue, ou à celle de France ou à celle de Bourgogne, en ce luy donnant une petite attaque, parce qu'il se deffioit d'elle, qui en estoit, qui panchoit de ce costé, et pourroit faire pancher son fils, et l'y nourrir; et pour ce s'en vouloit asseurer. Il luy allegua aussi l'obligation que ceux de ladite maison de Lorraine avoient aux François, pour avoir esté si bien assistez d'eux aux conquestes de la Terre Saincte, de Hierusalem, du royaume de Naples et de Sicile. Il rapporta aussi comme son naturel ny son ambition ne tendoient point à ruyner ny à deffaire les princes, mais à les secourir du tout, estans en affliction, ainsi qu'il avoit fait à la petite reyne d'Escosse, au duc de Parme, et à l'Allemagne, si oppressée qu'elle alloit tomber à bas sans son secours; et, par mesme bonté et generosité, vouloit-il avoir en sa protection ce petit jeune prince lorrain, pour l'eslever plus haut qu'il n'estoit, et le faire son fils en luy donnant une de ses filles, et, par ce, ne se devoit-elle si attrister.

Mais tous ces beaux mots et belles raisons ne la peurent aucunement consoler, ny luy faire porter son ennuy plus patiemment. Parquoy, après avoir fait sa re-

verence, tousjours jettant forces larmes pretieuses, se retira en sa chambre, où le Roy l'alla conduire jusques à la porte; et, le lendemain, avant partir, l'alla revoir en sa chambre, et prendre congé d'elle, sans obtenir de luy autre chose sur sa requeste, ayant veu partir à sa veue son cher fils, et mener en France. Elle resolut, de son costé, de quitter la Lorraine, et de se retirer en Flandres, vers son oncle l'Empereur, (quel beau mot!) et vers son cousin le roy Philippes, et les reynes ses tantes; (quelle alliance et titres!) ce qu'elle fit, et n'en bougea jusqu'après la paix faite entre les deux roys, que celuy d'Espagne passa la mer, et s'y en alla.

A cette paix elle y servit de beaucoup, voire du tout; car les deputez, tant d'une part que d'autre, à ce que j'ay ouy dire, après s'y estre beaucoup peinez, et consommez à Cercan plusieurs jours, sans y rien faire ny arrester, estans tous en deffaut et hors de queste, à la mode des veneurs, elle, ou qu'elle fust instincte d'un esprit divin, ou poussée de quelque bon zele chrestien, et de son bon esprit naturel, entreprit cette grande negociation, et la conduisit si bien, que la fin s'en ensuivit si heureuse alors par toute la chrestienté. Aussi ne se pouvoit-il trouver personne, ce disoit-on, plus propre pour remuer et asseurer cette grande pierre; car elle estoit une dame très-habile et très-advisée s'il y en fut oncques, et de belle et grande authorité; comme certes les petites et basses personnes ne sont propres à cela comme les grandes. D'autre part, le Roy son cousin la croyoit, et se fioit fort en elle, l'estimant telle, et l'aimoit fort, et luy portoit une très-grande affection et amour : aussi luy faisoit-

elle fort valoir et briller sa cour, qui, sans elle, eust esté fort obscure; et pourtant depuis, comme j'ay ouy dire, ne l'a pas trop bien reconnue ny bien traitée en ses terres qui luy estoient escheues pour douaire au duché de Milan, où elle avoit esté mariée avec le duc Sforce; car, ainsi qu'on m'a dit, il luy en avoit osté et escorné aucunes.

J'ay ouy dire qu'après la perte de son fils qu'elle demeura fort mal contente de M. de Guise et de M. le cardinal son frere, les accusant d'avoir persuadé le Roy à cela, à cause de leur ambition, tant pour voir leur cousin si proche, adopté fils et marié à la maison de France, que pour avoir refusé quelque temps auparavant M. de Guise en mariage, qui luy en avoit fait porter parole. Elle, qui estoit hautaine en toute extremité, dit qu'elle n'espouseroit jamais le cadet de la maison dont elle avoit espousé l'aisné: et, pour tel refus, M. de Guise la luy garda bonne jusques-là, encore qu'il ne perdist rien au change de madame sa femme qu'il espousa puis après; car elle estoit de très-illustre maison, et petite fille du roy Louis douziesme, l'un des bons et braves roys qui ait porté la couronne de France; et, qui plus est, elle estoit la plus belle femme de la chrestienté.

En quoy j'ay ouy dire que, la premiere fois que ces deux belles princesses se virent, toutes deux furent si contemplatives l'une de l'autre, conduisant les regards fixement sur elles, de travers ou de costé, que l'une et l'autre ne se pouvoient assez regarder, tant elles furent fixes et attentives à s'entretenir. Je vous laisse à penser les pensemens qu'elles pouvoient là-dessus pourmener dans leurs belles ames, ny plus ny moins qu'on

lit qu'un peu avant que cette grande bataille se baillast en Afrique entre Scipion et Hannibal, qui fut la totale définition de la guerre de Rome et de Carthage, les deux grands chefs s'abbouchérent ensemble par une petite surséance d'armes d'environ quelques deux heures : et, ainsi qu'ils se furent approchés l'un de de l'autre, ils demeurérent quelque petite espace de temps transis en contemplation de l'un et de l'autre, ravy chacun de la valeur de son compagnon, tant renommée par leurs beaux faits, et si bien représentée en leurs visages, en leurs corps et en leur belle mine et façon guerriere. Et par ainsi, estans demeurez quelque temps ravis en si beaux aspects de l'un et de l'autre, se mirent à parlementer de la façon que Tite Live le descrit très bien. Ce que c'est que la vertu, qui se fait admirer parmy les haines et inimitiés, comme de mesme la beauté parmy les jalousies, ainsi que fit celle de ces deux dames et princesses que je viens de dire!

Certes, leurs beautez et bonnes graces se pouvoient dire esgales, si madame de Guise ne l'eust un peu emporté; aussi se contenta elle de la passer en cela, et non point en gloire et superbité; car c'estoit la plus douce, la meilleure, humble et affable princesse que l'on eust sceu voir, encore qu'en sa façon elle se monstrast altiere et brave, la nature l'avoit fait telle, tant en sa beauté et belle taille, qu'en son grave port et belle majesté, si bien qu'à la voir on eust toujours apprehendé de l'aborder; mais, l'ayant abordée et parlé, on n'y trouvoit que toutes douceurs, toutes candeurs et desbonnairetez, tenant cela de son grand pere, le bon pere du peuple, et du doux air françois. Bien est il vray qu'elle sçavoit bien garder et tenir sa grandeur et

gloire quand il falloit. J'espere parler d'elle ailleurs, et à part.

Son altesse de Lorraine estoit au contraire fort glorieuse, et un peu trop presomptueuse. Je l'ay connu quelques fois à l'endroit de la reyne d'Escosse, laquelle, estant veufve, alla faire un voyage en Lorraine, où j'estois; mais vous eussiés dit que bien souvent sadite altesse vouloit aller d'égal avec la majesté de ladite Reyne. Mais elle, qui estoit très habile et de grand cœur, ne luy en laissoit pas passer une, ny aucunement s'advancer, encore qu'elle fust la mesme douceur, aussi que M. le cardinal son oncle l'en avoit bien advertie et instruite de l'humeur de ladite princesse; laquelle, ne se pouvant deffaire de sadite gloire, s'en voulut un peu accommoder envers la Reyne mere lors qu'elles se virent; mais ce fut à glorieuse glorieuse et demy; car la Reyne mere estoit la plus glorieuse femme du monde quand il faloit, et comme je l'ay veu et ouy la nommer telle à plusieurs grands, et mesmes quand il faloit reprimer la gloire de quelque personne qui l'eust voulu faire valoir, car elle l'abaissoit jusqu'au centre de la terre: toutesfois, elle se porta modestement à l'endroit de son altesse, luy deferant de beaucoup, et l'honnorant, mais tenant pourtant tousjours la bride en la main, tantost haute, puis basse, de peur qu'elle ne s'esgarast ou se desbauchast; car je luy ay ouy dire deux ou trois fois: « Voilà la plus glorieuse « femme que je vis jamais. »

C'estoit lors qu'elle vint au sacre du feu roy Charles neufiesme à Reims, où elle fut conviée: lors qu'elle y entra elle ne voulut estre à cheval, craignant ne pas monstrer assez sa grandeur et altesse, mais se mit dans

un carosse fort superbe, et tout couvert de velours noir, à cause de sa viduïté, qui estoit traisné de quatre chevaux turcs blancs, des beaux qu'on eust sceu choisir, et attelles tous quatre à front, en maniere de chariot triomphant. Elle estoit à la portiere fort bien habillée, toute de noir pourtant, en robbe de velours; mais, à la teste, toute de blanc et très bien et gentiment et superbement coiffée et habillée; à l'autre portiere, estoit une de ses filles, qui a esté depuis madame la duchesse de Bavieres, et au dedans sa dame d'honneur, qui estoit la princesse de Macedoine. La Reyne la voulut voir entrer dans la basse cour en ce triomphe, et se mit à la fenestre, et dit assez bas : « Voilà une « glorieuse femme! » Et puis estant descendue, et montée en haut, ladite Reyne l'alla recevoir au milieu de la salle seulement, au moins un peu plus avant, et plus près de la porte que loin, et fut très bien receue d'elle; car elle gouvernoit lors tout pour le bas âge du roy son fils, et le dressoit et luy faisoit faire ce qu'elle vouloit, qui fit grand honneur à sadite altesse. Toute la Cour, tant grands que petits, l'estimèrent et admirerent fort, et la trouverent très-belle, encore qu'elle declinast sur l'âge, qui pouvoit estre un peu plus de quarante ans : mais rien ne se trouvoit encore en elle changé ny effacé, car son automne passoit bien l'esté d'aucunes. Il faut estimer grandement cette princesse d'avoir esté si belle, et gardé sa viduïté jusqu'à son tombeau, et reveré si inviolablement et impollument la foy aux manes de son mary.

Elle mourut un an après avoir sceu les nouvelles qu'elle estoit reyne de Danemarc, d'où elle estoit sortie, et que le royaume luy estoit escheu; de sorte qu'a-

vant mourir elle vit changer le nom d'altesse, qu'elle avoit porté si long temps, en celuy de majesté, qui peu l'accompagna, à sçavoir environ six mois. Encore ce luy a esté un honneur et heur avant la mort de porter ce nom : et pourtant, à ce que j'ay ouy dire, elle estoit resolue de n'aller point en son royaume, mais de finir le reste de ses jours en son douaire d'Italie à Tortonne; et ceux du pays ne l'appelloient que madame de Tortonne, où elle s'estoit retirée fort long temps avant que mourir, tant pour l'amour de quelques vœux qu'elle avoit fait aux saincts lieux de par de là, que pour estre plus près des bains de ce pays là, car elle devint maladive et fort gouteuse.

Ses exercices estoient très-beaux, saincts et honnestes : à sçavoir, prier Dieu, et faire de grandes aumosnes et charitez envers les pauvres, et sur-tout envers les veufves; entre lesquelles elle se souvint de la pauvre Castellane de Milan, que nous avons veue à la Cour miserablement traisner ses jours, sans les secours de la Reyne mere, qui luy faisoit tousjours quelque petit bien. Elle estoit fille de la princesse de Macedoine, et sortie de cette grande maison. Je l'ay veue une fort honnorable femme, et fort âgée; elle avoit esté gouvernante de son altesse; laquelle, sçachant la misere où vivoit cette pauvre Castellane, l'envoya querir, et la fit venir auprès d'elle, et la traita si bien, qu'elle ne sentit plus la disette qu'elle sentoit en France. Voylà ce que j'ay pu dire sommairement de cette grande princesse, et comment, veufve et très belle, elle s'est très sagement conduite. Il est vray qu'on pourra dire qu'elle avoit esté mariée deux fois; la premiere avec le duc Sforce; mais il mourut aussitost, et

ne demeurerent pas un an mariez ensemble, et elle fut veufve à l'âge de quinze à seize ans; et puis l'Empereur, son oncle, la remaria avec le duc de Lorraine, pour s'affermir de plus en plus d'alliance; mais elle fut veufve aussi en la fleur de son âge, n'ayant pas jouy de son beau mariage longues années; et celles qui luy resterent, qui furent les plus belles et plus à priser et à mettre en besogne, elle les fit et consomma en un retiré et chaste veufvage.

DISCOURS NEUVIESME.

DE QUELQUES AUTRES DAMES ILLUSTRES, TANT FRANÇOISES QU'ESTRANGERES.

ARTICLE I.

BLANCHE DE MONTFERRAT, DUCHESSE DE SAVOYE.

Si faut-il que, sur ce sujet, je parle des belles veufves en deux mots, d'une du temps passé, qui est cette honorable veufve madame Blanche de Montferrat, l'une des anciennes maisons d'Italie, qui fut duchesse de Savoye, et la plus belle et la plus parfaite princesse de son temps, et des plus sages et advisées, et qui gouverna aussi sagement la tutelle de son fils et de ses terres, qu'on vid jamais dame et mere, estant demeurée veufve en l'âge de vingt-trois ans.

Ce fut celle qui reçut si honorablement le petit roy Charles huitiesme, allant à son royaume de Naples,

dans toutes ses terres, et principalement dans sa ville de Turin, où elle luy fit faire une pompeuse entrée, et où elle-mesme s'y voulut trouver, et y marcha fort somptueusement accoustrée, et monstroit qu'elle sentoit bien sa grande dame; car elle estoit en estat magnifique, habillée d'une grande robe de drap d'or frisé, et toute bordée de gros diamans, rubis, safirs, emeraudes, et autres riches pierreries : sa teste estoit entourée de pareilles et riches pierreries; à son col elle portoit un carcan garny de très-grosses perles orientales, qu'on n'eust sceu estimer, et avoit des brasselets tout de mesme. Elle estoit montée sur une belle haquenée blanche, harnachée fort superbement, que six grands laquais conduisoient, vestue de drap d'or broché. Elle estoit suivie d'une grande bande de damoiselles fort richement, mignardement et proprement vestues à la piedmontoise, qu'il faisoit beau voir; après lesquelles venoit une fort grande troupe de gentilshommes et chevaliers du pays; puis entra et marcha après le roy Charles sous un riche poisle, et alla descendre au chasteau, où il logea; et madame de Savoye luy presenta son fils à la porte dudit chasteau avant qu'entrer, qui estoit très jeune, et puis elle luy fit une très belle harangue, luy presentant ses terres et ses moyens, tant d'elle que de son fils; ce que le Roy receut de très bon cœur, et l'en remercia bien fort, se sentant fort obligé à elle. Par toute la ville on y voyoit l'escu de France et celuy de Savoye, entrelassez d'un grand las d'amour qui lioit les deux escus et les deux ordres, avec ces mots : *Sanguinis arctus amor* (1), ce que dit la chronique de Savoye.

(1) Etroite union du sang. (S.)

J'ay ouy dire à aucuns de nos peres et meres, qui le tenoient des leurs qui l'avoient veu, et mesme mademoiselle la seneschalle de Poictou, ma grand'mere, qui estoit lors fille à la Court, qui affermoit qu'alors on ne parloit que de la beauté, sagesse et esprit de cette princesse, et que tous les courtisans et gallants de la Court, quand ils furent de retour de leur voyage, n'en faisoient que parler et entretenir les filles et dames de sa beauté et vertu, et surtout le Roy, qui monstroit en apparence en estre au cœur blessé.

Toutesfois, sans cette beauté, il avoit occasion grande de la bien aimer; car elle luy aida de tous ses moyens qu'elle peut, et se deffit de toutes ses pierreries, perles et joyaux pour les luy prester et engager où bon luy plairoit : ce qui estoit une très grande obligation, car volontiers les dames portent une très grande affection à leurs pierreries, bagues et joyaux, et volontiers presteroient et engageroient quelque chose de plus précieux de leur corps que telle richesse : je parle d'aucunes et non de toutes. Certes, cette obligation fut grande; car, sans cette courtoisie et celle aussi de la marquise de Montferrat, une très honneste dame aussi et très belle, il eust receu bien au long la courte honte, et se fust retourné de son demy voyage qu'il avoit entrepris sans argent, ayant pis fait qu'un evesque de France qui alla au concile de Trente sans argent et sans latin. Quel embarquement sans biscuit! Mais il y a bien de la difference de l'un à l'autre; car ce qu'en fit l'un, ce fut par une generosité belle et grande ambition qui luy fermoit les yeux à toutes incommoditez, ne trouvant rien impossible à son brave cœur; mais à l'autre falloit esprit et habileté, peschant en cela par

ignorance et bestise, si ce n'estoit qu'il se fioit à faire la queste estant là.

En ce discours de cette belle entrée que je viens de dire, il y a à noter la superbité des accoustremens de cette princesse, qui sentoit un peu plus sa femme mariée (ce dira on) que sa veufve. Sur quoy les dames alors disoient que, pour un si grand roy, elle se pouvoit dispenser jusques-là, encore qu'il ne fust de besoin autrement de dispense, et aussi que les grands et grandes se donnent la loy, et que de ce temps les veufves, ce disoit-on, n'estoient si resserrées ny si reformées en leurs habits comme elles l'ont esté depuis quelques quarante ans, qu'une grande dame que je sçay, laquelle, estant fort aux bonnes graces d'un roy, voire en delices (1), s'habilla un peu plus à la modeste, mais de soye pourtant tousjours, afin qu'elle pust mieux couvrir et cacher son jeu; et, par ainsi, les veufves de la Cour la vouloient imiter en faisant de mesme qu'elle. Si ne se reformoit-elle point tant, ny si à l'austerité, qu'elle ne s'habillast gentiment et pompeusement, mais tout de noir et blanc, et y paroissoit plus de mondanité que de reformation, et sur-tout monstroit tousjours sa belle gorge. J'ouys dire à la Reyne, mere du Roy, au sacre et aux nopces du roy Henry troisiesme, mesme chose, que les veufves du temps passé n'avoient si grand esgard à leurs habits, modestie ny actions, comme aujourd'huy; ainsi comme elle avoit veu du temps du roy François, qui vouloit sa cour libre en tout, et mesme que les veufves y dansoient, et les prenoit-on aussi librement que l'on faisoit les filles et femmes mariées. Elle dit sur ce point

(1) Très-probablement Diane de Poitiers, concubine de Henri II. (S.)

qu'elle commanda et pria M. de Vaudemont de prendre, pour honorer la feste, madame la princesse de Condé la douairiere pour danser; ce qu'il fit pour luy obeyr, et la mena le grand bal : ceux qui estoient au sacre comme moy l'ont veu, et s'en pourront bien souvenir. Voilà des libertez qu'avoient les veufves pour lors. Aujourd'huy cela leur est deffendu comme sacrilege et comme les couleurs, car elles n'oseroient porter ni s'habiller que de noir et blanc; et leurs jupes ou cotillons peuvent elles bien porter, et leurs bas de chausses, de gris tané, violet et bleu. Aucunes ai je veu qui se sont emancipées sur le rouge incarnat et couleur de chamois, ainsi que le temps passé; car elles pouvoient porter toutes couleurs en leurs cottes et bas de chausses, non en robbes, ainsi que j'ay ouy dire. Aussi cette duchesse, dont nous venons de parler, pouvoit bien porter cette robbe de drap d'or, car c'estoit son habit ducal et sa robbe de grandeur, laquelle luy estoit seante et permise pour monstrer sa souveraineté et dignité de duchesse; comme encore font et peuvent faire nos comtesses et duchesses, qui portent et peuvent porter leurs habits ducaux et de comtesses en leurs ceremonies. Nos veufves d'ennuy (1) n'osent porter des pierreries, sinon aux doigts, à quelques miroirs et à quelques Heures (2), et à de belles ceintures, mais non sur la teste ny leurs corps, ouy bien force perles au col et au bras : et je vous jure avoir veu des veufves estre aussi propres en leurs habits blancs et noirs, qui attiroient bien autant que les bigarées de mariées et filles de France. Voilà assez parlé de cette veufve estrangere : il faut un peu parler des nostres, et veux

(1) D'aujourd'huy. (S.) — (2) Livres de prières. (S.)

toucher à nostre reyne Blanche (1), Louise de Lorraine, femme du roy Henry troisiesme, dernier mort.

ARTICLE II.

LOUISE DE LORRAINE,

FEMME DE HENRI III, ROY DE FRANCE;

AVEC UNE DIGRESSION

SUR MARIE D'ANGLETERRE,

FEMME DE LOUIS XII, ROY DE FRANCE.

On peut et doit on loüer cette princesse de beaucoup; car, en son mariage, elle s'est comportée avec le roy son mary aussi sagement, chastement et loyaument, que le nœud duquel elle fut liée en conjonction avec luy a demeuré tousjours si ferme et indissoluble, qu'on ne l'a jamais trouvé deffait ny deslié, encore que le Roy son mary aimast et allast bien quelquesfois au change, à la mode des grands, qui ont leur franche liberté à part; et aussi que, dès le beau premier commencement de leur mariage, voire dix jours après, il ne luy donna pas grande occasion de contentement, car il luy osta ses filles de chambre et damoiselles qui avoient tousjours esté avec elle et nourries d'elle estant fille, qu'elle regretta fort: et la picqueure luy en fut grande au cœur, sur-tout pour madamoiselle de Changy, une

(1) Non pas *Blanche*, nom propre, mais *blanche*, adjectif, c'est-à-dire, habillée de blanc, qui étoit le deuil des reines. Cette expression est fort usitée dans nos vieux écrits. Voyez à ce sujet, ci-dessus p. 86 des vers sur le grand deuil blanc de Marie Stuart. (S.)

très-belle et fort honneste damoiselle, et qui ne devoit pas estre bannie de la compagnie de sa maistresse ny de la Cour. C'est un grand despit de perdre une bonne compagnie et confidente. Je sçay qu'une fois une dame de ses plus privées fut un jour si presomptueuse de luy remonstrer, en riant et gaudissant, que, puisqu'elle ne pouvoit avoir enfans du Roy, ni n'en auroit jamais, pour beaucoup de raisons que l'on disoit de ce temps-là, qu'elle feroit bien d'emprunter quelque aide, tiltre et secte (1) pour s'en faire avoir, afin qu'elle ne demeurast sans autorité, si le cas advenoit que le Roy vint à mourir, mais qu'elle peust estre un jour reyne-mere du Roy, et tenir mesme rang et grandeur que la Reyne sa belle-mere. Mais elle rejetta bien loin ce conseil bouffonesque et le prit en très-mauvaise part, et oncques plus n'aima cette bonne dame conseillere. Elle aima mieux appuyer sa grandeur sur sa chasteté et vertu, que sur une lignée sortie de vice : conseil pour le monde, et selon la doctrine de Machiavel, qui n'estoit point pourtant à rejetter.

On dit que la reyne Marie d'Angleterre, troisiesme femme du roy Loüis douziesme, n'en fit pas de mesme; car, se mescontentant et deffiant de la foiblesse du Roy son mary, voulut sonder ce guay, prenant pour guide M. le comte d'Angoulesme, qui depuis fut le roy François, lequel estoit alors un jeune prince beau et très-agreable, à qui elle faisoit très-bonne chere, l'appellant tousjours Monsieur mon beau-fils : aussi l'estoit il, car il avoit espousé desjà madame Claude, fille du roy Loüis : et de fait en estoit esprise, et luy la voyant en fit de mesme; si bien qu'il ne s'en falut peu que les

(1) Secret, peut-être. (S.)

deux feux ne s'assemblassent sans feu M. de Grignaux, gentilhomme et seigneur d'honneur de Perigord, lequel avoit esté chevalier d'honneur de la reyne Anne, comme nous avons dit (1), et l'estoit encore de la reyne Marie. Voyant que le mystere s'en alloit jouër, remonstra à mondit sieur d'Angoulesme la faute qu'il alloit faire, et luy dit en se courrouçant : « Comment, Paque-Dieu! « (car tel estoit son jurement) que voulez-vous faire? « Ne voyez-vous pas que cette femme, qui est fine et « cauteleuse, vous veut attirer à elle afin que vous « l'engrossiés? Et, si elle vient à avoir un fils, vous « voilà encore simple comte d'Angoulesme et jamais « roy de France, comme vous esperez. Le Roy son « mary est vieux, et à present ne luy peut plus faire « d'enfans. Vous l'irez toucher, et vous vous appro- « cheriés si bien d'elle, vous qui estes jeune et chaud, « elle jeune et chaude. Paque-Dieu! elle prendra comme « à glue, et elle vous fera un enfant, et vous voilà bien! « Après vous pourrez bien dire : Adieu ma part du « royaume de France. Parquoy songez-y. » Cette reyne vouloit bien pratiquer et esprouver le proverbe et refrain espagnol, qui dit que *nunca muger eguda murio sin herederos;* c'est-à-dire, *jamais femme habile ne mourut sans heritiers;* c'est-à-dire que, si son mary ne luy en fait, elle s'aide d'un second pour luy en faire. M. d'Angoulesme y songea de fait, et protesta d'y estre sage et s'en desporter : mais, tenté encore et retenté des caresses et mignardises de cette belle Angloise, il s'y precipita plus que jamais. Que c'est de l'ardeur de l'amour! et d'un tel petit morceau de chair, pour lequel on languit et on quitte et les royaumes et les em-

(1) Ci-dessus, page 9. (S.)

pires, et les perd on, comme les histoires en sont pleines. Enfin M. de Grignaux, voyant que ce jeune homme s'alloit perdre, et continuoit ses amours, le dit à madame d'Angoulesme sa mere, qui l'en reprima et tança, si bien qu'il n'y retourna plus. Ce dit-on pourtant que ladite Reyne fit bien ce qu'elle put pour vivre et regner reyne-mere, peu avant et après la mort du Roy son mary. Mais il luy mourut trop tost, car elle n'eut pas grand temps pour faire cette besogne; et, nonobstant, faisoit courir le bruit, après la mort du Roy, tous les jours qu'elle estoit grosse; si bien que, ne l'estant point dans le corps, on dit qu'elle s'enfloit par le dehors avec des linges peu à peu, et que, venant le terme, elle avoit un enfant supposé que devoit avoir une autre femme grosse, et le produire dans le temps de l'accouchement. Mais madame la Regente, qui estoit une Savoyenne qui sçavoit que faire des enfans, et qui voyoit qu'il y alloit trop de bon pour elle et pour son fils, la fit si bien esclairer et visiter par medecins et sages-femmes, et par la veuë et descouverte de ses linges et drapeaux, qu'elle fut descouverte et faillie en son dessein, et point reyne-mere, mais renvoyée en son pays.

Voilà la difference de cette reyne Marie avec nostre reyne Loüise, laquelle a esté si sage, chaste et vertueuse, que, ny par la vraye ny par la fausse supposition, n'a point voulu estre reyne-mere; et quand elle eust voulu joüer un tel jeu il n'en eust esté autre chose, car personne n'y prenoit garde, et en eust rendu plusieurs bien esbahys. En quoy ce roy d'aujourd'huy (1) luy est bien redevable, et l'en doit bien aimer et hon-

(1) Henri IV. (S.)

norer; car si elle eust fait le trait, qu'elle eust produit un petit enfant, le Roy, de roy qu'il est, n'eust esté qu'un petit regent en France, possible que non : et ce foible nom ne l'eust sceu garantir qu'il n'eust eu bien plus de maux et guerres qu'il n'a eu. J'ay ouy dire à aucuns, tant religieux que mondains, et tenir cette conclusion, que nostre Reyne eust mieux fait d'avoir fait jouër cette partie, et que la France n'eust point tant eu de miseres et de ruines qu'elle a eu, et que la chrestienté s'en seroit mieux trouvée. Je m'en rapporte aux braves et curieux discoureurs là dessus; car ils en ont un brave sujet et fort ample pour l'Estat, mais non pour Dieu, si me semble, auquel nostre Reyne a esté tousjours fort encline, l'aimant et l'adorant si fort, que, pour le servir, elle s'oublioit elle-mesme et sa haute condition. Car, estant très belle princesse (aussi le Roy la prit pour sa beauté et vertu), et jeune, delicate et très aimable, elle ne s'addonnoit à autre chose qu'à servir Dieu, aller aux devotions, visiter continuellement les hospitaux, panser les malades, ensevelir les morts, n'y obmettant rien des bonnes et sainctes œuvres qu'observoient en cela les sainctes, devotes et bonnes dames, princesses et reynes du temps passé de la primitive Eglise. Après la mort du Roy son mary, elle en a fait tousjours de mesme, employant ce temps à le pleurer et regretter, et à prier Dieu pour son ame; si bien que sa vie du veufvage est toute pareille à celle du mariage. On la soupçonnoit, durant la vie du mary, qu'elle penchoit un peu du party de l'union, à cause que, toute bonne chrestienne et catholique qu'elle estoit, elle aimoit ceux qui debattoient et combattoient pour sa foy et religion : mais elle ne les a jamais aimé, ains du tout quitté après

qu'ils eurent tué son mary, n'en réclamant autre vengeance ny punition que celle qu'il plairoit à Dieu d'envoyer, encore qu'elle en priast les hommes, et sur tout nostre Roy, qui doit justice sur ce fait énorme d'une personne sacrée. Et ainsi a vescu cette princesse en mariage, et ainsi vit elle en viduïté sans reproche.

ARTICLE III.

MARGUERITE DE LORRAINE,

FEMME D'ANNE, DUC DE JOYEUSE.

Elle a une sœur, qui est mademoiselle de Joyeuse, qui l'a imitée et imite en sa prude et chaste vie, laquelle a fait de grands deuils et lamentations pour son mary : aussi estoit il un brave, vaillant et accomply seigneur. Et, de plus, j'ay ouy dire que, lors que le Roy d'aujourd'huy fut tant à l'estroict et pressé dans Dieppe, que M. du Maine avec quarante mille hommes le tenoit assiegé et serré comme dans un sac, que si elle eust esté au lieu de M. le commandeur de Chaste, qui commandoit dedans, qu'elle se fust bien revenchée de la mort de son mary autrement que n'avoit fait ledit sieur commandeur, qui, pour les ordres qu'il avoit eu, luy pouvoit bien faire le coup : et depuis ne l'a aimé, mais hay plus que la peste, ne le pouvant excuser d'une telle faute, encore qu'autres l'estiment d'avoir gardé la foy et la loyauté qu'il avoit promise. Mais une femme, justement ou injustement offensée, ne prend rien en payement, comme a fait celle là : ne pouvant aimer son Roy d'aujourd'huy, ayant pourtant fort regretté le

feu roy et porté le deuil pour luy; encore qu'elle fust de l'union; mais elle disoit que son mary et elle luy avoient d'extrêmes obligations. Pour fin, c'est une bonne et sage princesse, et qui a honneur aux regrets qu'elle monstre aux cendres de son mary.

ARTICLE IV.

CATHERINE DE CLEVES,

FEMME DE HENRI I, DUC DE GUISE.

Ainsi que fit madame de Guise, Catherine de Cleves, l'une des trois filles de Nevers, trois princesses certes qu'on ne sçauroit assez loüer, tant pour leurs beautez que pour leurs vertus, desquelles j'en fais à part un chapitre; et puis seulement diray que madame de Guise a celebré et celebre tous les jours fort dignement l'absence éternelle de M. son mary: mais aussi quel mary estoit-ce! C'estoit le non-pair du monde, ainsi l'appelloit elle en quelques unes de ses lettres qu'elle escrivoit à aucunes dames de ses plus familieres qu'après son malheur elle avoit en estime; manifestant par ces funestes et tristes paroles de quels regrets son ame estoit blessée.

ARTICLE V.

CATHERINE DE LORRAINE,

DUCHESSE DE MONTPENSIER.

Madame sa belle sœur, madame de Montpensier, de laquelle j'espere parler ailleurs, pleura son mary luctueusement; et, bien qu'elle l'eust perdu estant fort jeune, belle et aimable pour beaucoup de perfections en elle de l'ame et du corps, n'a jamais songé de se remarier, encore que bien tendrette d'aage elle eust espousé son mary qui eust esté son ayeul, et qu'elle eust senty fort sobrement des fruits de mariage, desquels n'a voulu regouster ny en reparer les deffauts par une seconde nopce.

ARTICLE VI.

ELEONORE DE LONGUEVILLE,

FEMME DE LOUIS I, PRINCE DE CONDÉ;

ET LA MARQUISE DE ROTHELIN, SA MERE.

J'ay veu plusieurs seigneurs, gentils hommes et dames, s'esmerveiller souvent de madame la princesse de Condé, la douairiere, de la maison de Longueville, qui ne s'est jamais voulu remarier. Elle estoit l'une des belles dames de la France, et très desirable, s'estant plue en sa condition viduale, sans jamais s'estre voulu remarier, nonobstant qu'elle demeurast veufve très jeune.

Madame la marquise de Rothelin, sa mere, en a fait de mesme, qui, très belle qu'elle a esté, est morte veufve. Certes, et la mere et la fille pouvoient embraser tout un royaume de leurs yeux et doux regards, qu'on tenoit à la Cour et en France pour estre des plus agreables et des plus attirans. Aussi ne faut il point douter qu'ils ne bruslassent plusieurs; mais de s'en approcher par mariage, il n'en faloit point parler : et toutes deux ont très loyaument entretenu la foy donnée à leurs feus marys, sans en espouser de seconds.

Je n'aurois jamais fait si je voulois alleguer toutes ces princesses de la cour de nos roys sur ce sujet. Je les remets en un autre endroit pour les loüer : parquoy je les laisse, et parle un peu de quelques dames qui, pour n'estre princesses, ont bien la race aussi illustre, et l'ame aussi genereuse qu'elles.

ARTICLE VII.

MADAME DE RANDAN.

Madame de Randan, dite Fulvia Mirandola, de la bonne maison de L'Admirande (1), demeura veufve en la fleur de son aage, et très belle. Elle fit un si grand deuil de sa perte, que jamais elle n'a daigné se regarder en son miroir, et a desnié son beau visage au blanc cristal qui la desiroit tant voir, et ne luy pouvoit dire comme la dame qui, rompant son miroir, et le dediant à Venus, luy dit ces vers latins :

Dico tibi Veneri speculum, quia cernere talem
Qualis sum nolo, qualis eram nequeo.

(1) La Mirande. (S.)

« Venus, je te dedie mon miroir, car, telle que je « suis, je n'ay plus le cœur ni la patience de m'y re« garder; et, telle que j'ay esté d'autresfois, je ne puis. » Madame de Randan ne mesprisoit son miroir pour ce sujet, car elle estoit très belle; mais, pour un vœu qu'elle avoit fait à l'ombre de son mary, lequel estoit un des parfaits gentils-hommes de la France, pour lequel elle quitta toute mondanité, jamais ne s'habilla que fort austerement et religieusement avec son voile, et ne monstrant jamais ses cheveux, et coiffée plustost negligemment, monstrant pourtant avec son incuriosité une grande beauté. Aussi feu M. de Guise, dernier mort, ne l'appelloit jamais que moyne; car elle s'habilloit et estoit bouchonnée comme un religieux : et ce disoit en riant et gaudissant avec elle; car il l'aimoit et honnoroit beaucoup, comme elle estoit très affectionnée à son service et à toute sa maison.

ARTICLE VIII.

MADAME DE CARNAVALET.

Madame de Carnavalet, veufve deux fois, refusa d'espouser M. de La Valette le jeune, au commencement de sa grande faveur, qui en estoit si espris d'amour, comme certes elle estoit une très belle veufve, et bien aimable, que, ne pouvant tirer d'elle ce qu'il eust très bien desiré, la pourchassa et pressa de l'espouser, et luy en fist parler trois ou quatre fois par le Roy; mais jamais ne voulut se remettre en une subjection de mary; car elle avoit esté mariée deux fois : l'une avec le comte de Montravel, et l'autre avec

M. de Carnavalet. Et, quand ses plus privez amys et mesme moy, qui luy estois fort serviteur, luy remonstroient la faute qu'elle faisoit de refuser un si grand party, qui la mettroit dans le fin fonds et abysme de la grandeur, des biens, des richesses, de la faveur et de toutes dignitez, veu ce qu'estoit La Valette, le plus favory du Roy, qui le tenoit pour un second soy-mesme, elle respondoit que tout son contentement ne gisoit pas en tous ces points, mais en sa resolution et pleine liberté et satisfaction de soy-mesme, et en la memoire de ses marys, dont le nombre l'en avoit saoulée.

ARTICLE IX.

MADAME DE BOURDEILLE.

Madame de Bourdeille, sortie de l'illustre et ancienne maison de Montberon, et des comtes de Périgord, et vicomtes d'Aunay, estant venue veufve en l'aage de trente sept à trente huit ans très belle; et croy qu'en la Guyenne, d'où elle estoit, il n'y en avoit pas une qui l'ait surpassée de son temps en beauté, bonne grace et belle apparence; car elle avoit l'une des belles, hautes et riches tailles qu'on eust sceu voir : et si le corps estoit beau, l'ame estoit pareille. Estant donc en si bel estat, et restée veufve, elle fut pourchassée et requise de trois grands et riches seigneurs en mariage, ausquels tous elle respondit : « Je ne veux point dire « comme beaucoup de dames, qui disent qu'elles ne « se marieront jamais, et asseurent leur parole de telle « façon qu'on le peut croire, après rien : mais je dis « bien que si Dieu et la chair ne m'en donnent autre

« volonté que j'ay presentement, et qu'ils ne me la « changent, pour chose très certaine j'ay dit pour ja- « mais adieu au mariage. » Et comme une autre luy repliqua : « Mais quoy ! madame, voulez-vous brusler « en la verdeur de vostre bel age ? — Je ne sçay comme « vous l'entendez, luy respondit-elle ; mais jusqu'à « cette heure il ne m'a pas esté possible de m'eschauffer « encore seule, veufve et froide comme glace. Mais, « estant en la compagnie d'un second mary, je ne dis pas « que, m'approchant de son feu, je ne pusse brusler « comme vous dites : et, par ce que le froid est plus « aisé à supporter que le chaud, je me suis resolue de « me contenir en ma qualité, et m'abstenir d'un se- « cond mariage. » Et, tout ainsi qu'elle l'a dit, elle l'a tenu jusqu'à cette heure, ayant demeuré veufve desjà douze ans, sans avoir perdu rien de sa beauté, mais l'a tousjours nourrie et entretenue sans une seule tache. Ce qui est une grande obligation aux cendres de son mary, et un tesmoignage de l'avoir bien aimé vivant, et une redevance par trop extrême à ses enfans de l'honnorer pour jamais. Feu M. de Strozze avoit esté l'un de ceux qui pretendoient, et l'en avoit fait requerir ; mais, tout grand et allié de la Reyne-mere qu'il estoit, l'en refusa, et s'en excusa honnestement. Quelle humeur pourtant, d'estre belle, honneste et très riche heritiere, et finir le reste de ses beaux jours sur une plume ou une laine solitaire, deserte, et froide comme glace, et passer tant de nuicts veufves ! Oh ! qu'il y en a plusieurs dispareilles à une telle dame, et plusieurs pareilles aussi (1) !

(1) On trouvera ci-dessous l'oraison funèbre de cette dame par Brantôme, avec son tombeau en vers, et puis en prose, par le même. (S.)

ARTICLE X.

MARTIA ET PORTIA,

FILLES DE CATON D'UTIQUE.

Que si je les voulois toutes allegner, je n'aurois jamais acheyé : et mesme si je voulois mesler, parmy nos dames chrestiennes, les payennes, comme cette belle, gentille, bonne Romaine de jadis, Martia, fille puis-aisnée de Caton d'Utique, sœur de Portia, laquelle, après avoir perdu son mary, se lamentoit si incessamment, qu'on luy demandoit quand ce seroit le dernier jour de son deuil, elle respondit que ce seroit lors que viendroit le dernier jour de sa vie. Et d'autant qu'elle estoit dame belle et très-riche, et qu'on luy demandoit quelquefois quand elle se remarieroit, « ce « sera lors, ce dit-elle, que je trouveray un homme « qui me veuille plustost espouser pour mes vertus « que pour mes biens ; » et on sçait qu'elle estoit riche et belle, et vertueuse autant ou au double ; autrement elle n'eust esté fille de Caton, ny sœur de Portia ; mais elle donnoit de ces bayes à ses serviteurs et pourchassans, et leur faisoit accroire qu'ils la recherchoient pour ses biens, et non pour ses vertus, encore qu'elle en fust assez pourveue ; et ainsi aisement se despechoit de ses galans et importuns.

Sainct-Hierosme, en une epistre qu'il a fait à une vierge nommée Principie, sonne les louanges d'une gentille dame romaine de son temps, qui se nommoit Marcella, de bonne et grande maison, et extraite

d'une infinité de consuls, proconsuls et preteurs. Estant demeurée veufve fort jeune, elle fut recherchée, et pour sa jeunesse, pour l'antiquité de sa maison, et pour sa belle taille, qui singulierement ravit la volonté des hommes (ce dit sainct-Hierosme, et en use de ces mots. Notez ce qu'il note), et pour ses bonnes façons et mœurs. Entr'autres recherchans, il y eut un grand et riche seigneur romain, et de lignée de consuls aussi, et se nommoit Cereatis, qui la sollicita fort du second mariage; et, d'autant qu'il estoit un peu beaucoup advancé sur l'aage, il luy promettoit de grands biens et grands dons par preciput. Mesme sa mere, qui se nommoit Albine, l'en sollicitoit fort, qui trouvoit cela bon, et non point de refus. Elle respondit : « Si j'avois « envie de me rejetter aux lacs, et rempestrer dans les « liens d'un second mariage, et non me vouer à une se- « conde chasteté, je prendrois plustost un mary que « non pas une heredité. » Et, d'autant que cet amoureux eut opinion qu'elle disoit cela pour l'amour de son vieil age, il luy repliqua que les vieillards pouvoient longuement vivre, et les jeunes bien-tost mourir. Mais elle luy repliqua : « Ouy, certes, le jeune « peut mourir bien-tost; mais le vieillard ne peut pas « vivre longuement. » Et, pour ce mot, il en prit son congé. Je trouve le dire de cette dame très sage, et l'en estime davantage que sa sœur Portia, laquelle, après la mort de son mary, se resolut de ne plus vivre, ains de se donner la mort : et, quand on luy eut osté tous ferremens pour se tuer, elle avalla des charbons ardens, et se brusla toutes les entrailles, en disant qu'à une dame courageuse les moyens ne peuvent manquer pour se donner la mort; ainsi que l'a bien sceu repré-

senter Martial en un de ses epigrammes, qu'il a fait exprès, et fort beau, pour cette dame : laquelle, selon aucuns philosophes, et mesme selon Aristote en ses etiques, parlant de la fortitude ou force, ne monstra en cela grand courage ny magnanimité pour se tuer, ny comme plusieurs autres qui en ont fait de mesme, comme son mary; disant que, pour esviter un plus grand mal, il se precipite au moindre. De cela j'en fais un discours ailleurs. Tant y a, qu'il eust mieux valu que cette dame eust employé ses jours à regretter son mary, et à venger sa mort, que se la donner soy-mesme : ce qui ne servit de rien, si non à elle quelque revange vaine, ainsi que j'en ay ouy discourir à aucune la blasmant. Mais pourtant, quant à moy, je ne la puis assez loüer, ny elle, ny toutes autres dames veufves, qui aiment leurs maris morts aussi bien que vivans. Et voilà pourquoy sainct Paul les a tant loüées et recommandées, retenant cette doctrine de son grand maistre. Si est-ce pourtant que des plus clairvoyans et des mieux disans j'ay appris que les belles et jeunes veufves qui demeurent en cet estat en la fleur de leurs beaux ans et gentils esprits, exercent par trop de grandes cruautez à l'endroit d'elles et de la nature, de conjurer ainsi contre elles, et ne vouloir encore retaster des doux fruits du second mariage, que la loy divine et humaine, la nature, la jeunesse et la beauté leur permettent; et s'abstiennent, à l'appetit de quelque certain vœu opiniastre, qu'elles se sont fantastiquées à la teste de tenir aux ombres vagues et vaines de leurs marys, comme sentinelle perdue en l'autre monde, qui, estant là bas aux Champs-Elysiens, ne se soucient de rien, et possible s'en moquent : dont de

tout cela elles s'en doivent rapporter aux belles remonstrances et gentilles raisons que produit Anne à sa sœur Didon, dans le quatriesme des Eneïdes, qui sont très-belles pour apprendre à une belle et jeune veufve de ne s'assujettir par trop à un vœu de viduïté, plus ceremonieux, certes, que religieux. Ou si, au moins, après leur trespas on les couronnoit de quelque beau chappeau de fleurs ou d'herbes, comme on couronnoit le temps passé, comme l'on fait encore aujourd'huy les filles, encore ce triomphe seroit beau et plein de loüange, et de quelque durée. Mais tout celuy que l'on leur en peut donner, ce sont quelques belles paroles qui s'envolent aussi-tost, et se perdent dans le cercueil aussi soudain que le corps. Que les belles et jeunes veufves donc sentent du monde puis qu'elles en sont encore, et laissent aux vieilles la religion et la regle de veufvage.

FIN DES DAMES ILLUSTRES.

OPUSCULES DIVERS

DU SEIGNEUR

DE BRANTÔME.

OPUSCULES
DIVERS.

PREMIER OPUSCULE.

Argumens de ce que contiennent les dix livres de Lucain.

Le premier contient et recite la cause de la guerre entre Pompée et Cesar, comme il passe le Rubicon, et prend Reminy, comme le senat s'estonne et s'enfuit, ayant entendu l'arrivée de Cesar à Rome.

Le second contient comme Cesar assiege Pompée dans la ville de Brundusie, et luy donne la chasse, et le met en fuite.

Le troisiesme exalte et loue aucuns grands capitaines des armées; conte aussi comme Cesar met là main sur le thresor public, et s'en fait accroire à bon escient, et comme il assiege Marseille.

Le quatriesme raconte comme il combat Affranius et Petreius, deux capitaines pompeïans, et les met en fuitte, puis les contraint à telle faim et telle soif qu'ils se rendent à luy.

Le cinquiesme represente Pompée gouvernant Rome, Appius craignant pour luy mesme, la sedition punie, Cesar abandonnant la ville, et ses plaintes contre Marc Antoine.

Le sixiesme conte comme Pompée est assiegé dans son camp près d'Epidaure; de grandes et longues tranchées que fist faire Cesar; et là introduit aussi Cnéus

Pompeius, fils du grand Pompée, aller à une devineresse thessalicque, pour invocquer quelques umbres et manes rentrans dans les corps humains, pour sçavoir quelle fin ceste guerre prendroit.

Le septiesme raconte et contient la derniere fin et totale catastrophe du pauvre Pompée par la bataille de Pharsalle, et sa fuitte en Egypte.

Le huitiesme raconte la mort de Pompée en Egypte, et la trahyson qu'on luy usa, et en deplore la façon de mort si miserable.

Le neuviesme raconte comme Caton, ayant recueilly les pauvres bandes restées de l'armée deffaicte, s'enfuit et se retire en Lybie, dont il descrit les divers genres de serpens qu'il y trouva, et les remedes contre leurs morsures et venins.

Le dixiesme declaire l'arrivée de Cesar en Egypte, son entreveuë et de la reyne Cleopatre, le superbe festin qu'elle luy faict, ses pompes et magnificences; recite aussi les mysteres de la religion des Egyptiens, leurs dieux, leurs façons et la source du Nil, son desbordement et son ressarrement dans son lict; raconte aussi les menées de Photinus contre la vie de Cesar, et comme il se sauva à grand hazard et merveille.

SECOND OPUSCULE.

Commencement du premier livre de Lucain, poete latin, et chevallier romain, que j'avois accommencé; mais je l'ay laissé imparfait.

Nous chantons icy les armes et les guerres plus que civiles qui furent faites ès champs emathiens de Phar-

salle, ensemble une cause et un droit donné et abandonné à tout vice et meschanceté, un peuple aussi très puissant, qui a tourné sa dextre victorieuse contre ses propres entrailles. Nous chantons pareillement les trouppes entre elles apparentées et très alliées, bandées à outrance les unes contre les autres, et contre le malheur de tout un public et de tout l'univers, enseignes contre enseignes toutes semblables, aigles contre aigles tous pareils, et mesmes armes et dards contre mesmes armes et dards, se menaçans et se tuans les uns les autres.

Mais dites, citoyens, quelle rage vous a esmeus d'avoir mis les armes en main de l'estranger et du Barbare, pour espandre le sang romain, qui d'ailleurs l'aymoit assez sans l'y attirer davantage, et mesme asteure qu'il falloit oster et ravir à la superbe Babylonne les despouilles et les enseignes dont elle triumphe, et que l'umbre vagabonde de Crassus soit sans sepulture et vengeance? Il vous a pleu maintenant faire la guerre, qui ne vous rapportera pas de grands triumphes ny trophées: et combien pouviez vous, par vos mains et vos espées civiles (qui ont tant espandu et tiré de sang), conquerir de terres et de mers, fust aux regions d'où vient le soleil, fust en celles où la nuict cache ses estoilles!

TROISIESME OPUSCULE.

Epitre dédicatoire à Marguerite de Valois, reyne de France et de Navarre, sur les harangues suivantes.

MADAME,

Dernierement que je vous estois allé faire la reverence à Usson, j'eus cest honneur d'entrer dans vostre salle, et vous voir manger tous les jours, où je notay une chose très louable, que je ne vous ay jamais veu faire repas, que, devant vostre table, vous n'eussiez de fort honnestes gens et sçavans, lesquels vous mettiez tousjours sur quelques beaux discours, disputes et propos non communs; si que je n'ay jamais veu les tables des roys vos freres mieux remplies et garnies de ces beaux mets que la vostre; et, ce qui estoit le plus beau et plus à priser, c'est que vous presidiez par dessus, et en disiez vostre advis, et donniez vostre sentence, par de si beaux et briefs mots, que j'entray en admiration de vous, de vostre sçavoir et beau dire, plus que je ne fis jamais.

Or un jour, entre autres discours, que l'on se mit à parler de Jules Cesar, de ses louanges et de ses beaux faicts, vous en prinstes la parole, et l'allastes exalter par de si gentils et briefs mots, qu'ils pesoient, et portoient plus de coup que cent longs discours que d'autres en eussent sçeu faire. Entre autres, en desapprouvant et taxant fort les meurtriers qui l'avoient mis à mort, fut cestuy cy et le dernier : « Car, distes vous, la plus

« belle gloire qu'eurent jamais les Romains, Cesar la « leur avoit acquise, et Cesar estoit digne plus que de Rome. » Voilà vos propres mots, et très beaux certes. Sur lesquelles louanges je me mis à traduire en prose françoise la harangue que ce grand capitaine fit le jour avant la battaille de Pharsalle, ensemble celle de Pompée, que ce grand poëte latin, et gentil chevallier romain de son temps, Lucain, a faite dans le septiesme de son livre.

Je ne sçay, madame, si vous les avez jamais veues; mais, à tout hazard, je vous les desdie, et croy que vous en admirerez les paroles et l'asseurance de laquelle Cesar les profera, qui sentoit bien certainement son homme brave et courageux, et nullement saisy de peur; si qu'elle donne lustre à celle de Pompée, qu'on diroit qu'elle sent son homme timide, qui s'advance à sa ruyne, et la presage; mais pourtant il fait de l'asseuré, et monstre bonne mine, ainsi que l'on a veu et voit on plusieurs capitaines, et grands et petits, et autres, avant aller aux combats, en telles alteres, contrefaire des braves, et tenir belle contenance.

Voilà pour ce coup, en cecy, la difference de Cesar et Pompée. Aussi l'un demeura victorieux et l'autre vaincu, ainsi que la fortune ayde aux braves et courageux; sans que je veuille pourtant toucher l'honneur de Pompée, ny à ses beaux exploicts qu'il a faits en sa vie; mais aussi il faut penser et considerer les ennemis avec lesquels il avoit eu affaire d'autres fois, et Cesar et ses vaillants soldats, à ceste heure là et sa derniere.

Or, madame, en lisant ce Lucain et mesmes ces harangues, qui me semblent très belles, je me suis estonné cent fois que tant de nos sçavans poëtes fran-

çois, qui ont tant fait des galants, ne se sont meslez de le traduire et tourner en françois, aussi bien qu'ils ont fait Virgile et autres autheurs. Je n'en puis excogiter une seule raison, sinon qu'ils l'ont trouvé un peu difficile, ou bien qu'ils l'ont tenté, et, trouvant le fardeau trop pesant, l'ont aussi tost laissé et jetté en terre: dont c'est dommage; car les livres en sont très beaux, et les ay veus estimer à de sçavans personnages plus que ceux là de Virgile.

Mais ce n'est pas tout; voicy le meilleur : car, ainsi qu'il se trouve par escrit, ledict Lucain n'en put faire et parfaire que quatre ou cinq livres, d'autant que la mort le prevint, et luy empescha l'achevement : mais sa femme, gentille dame romaine, belle, honneste, vertueuse, fort sçavante, le survivant, suivit ses erres et ses beaux desseins; après en avoir veu ses memoires, et sceu ses conceptions, mit la main à la plume, et en paracheva l'œuvre tout entier. Grande gloire certes, et digne memoire d'une si honneste dame, et ces livres parachevez d'elle fort à priser, ensemble ces deux harangues! Si que, genereuse qu'elle estoit, elle monstroit bien qu'elle aymoit son semblable, Cesar genereux.

Sur ce, madame, j'ay souvent fait un souhait de pouvoir traduire ces livres de Lucain en langue françoise; j'entends en prose, ainsi qu'a fait Vigenaire sa *Delivrance de Hierusalem;* car autrement je ne sçaurois, ny ne seroient aussi si beaux; et comme j'ay fait ces deux harangues, et en penserois venir à bout et à mon grand honneur, si je pouvois emprumpter de vous, pour quelque temps, vostre divin esprit et vostre beau parler, avec l'ayde de quelcun qui fust meilleur latin que moy, car il y a des passages très difficiles, je ne les

desdierois à autre qu'à vous, madame, afin qu'il fust dit : Un gentil cavallier romain, et une belle et honneste gentille dame romaine, sa femme, les ont faits en latin, et un gentil homme françois les a traduicts en sa langue pour les desdier à une reyne, la merveille du monde.

Or, toutes mes forces n'estant assez bastantes pour attenter si haute entreprise, je me contenteray de l'avoir desirée, ainsi que je desire, madame, vous faire paroistre par mon très humble service que je suis à perpetuïté vostre très humble et très obeyssant subject, et très affectionné serviteur, BOURDEILLE.

QUATRIESME OPUSCULE.

Harangue militaire et soldatesque de Cesar, qu'il fit à ses gens le jour avant la battaille de Pharsalle.

AVERTISSEMENT.

J'AY traduict les deux harangues suivantes tellement quellement, et au plus près, selon mon humeur, du livre VII de Lucain, ce grand poëte latin, ou, pour mieux dire, representées et descrites par la femme dudict Lucain; car il se trouve qu'il mourut après avoir fait et parfait seulement cinq ou six livres de tout son œuvre, et que son honneste femme le survivant, et suivant les erres et les beaux desseins de son mary, qu'elle en avoit compris et veu ses memoires, paracheva tout l'œuvre entier. Grande gloire certes, et digne memoire de ceste honneste dame, et d'autant lesdictes harangues plus à priser !

FORME D'ARGUMENT.

Après que Cesar eut senty quelques rencontres dernieres entre luy et Pompée, et recognu qu'une ruyne panchoit, et estoit preste à tumber sur un des deux, il y songea, et quasi ceste rage animée à la battaille s'attiedit un peu en luy; et son courage, hardy à se promettre des heureux evenemens, s'arresta quelque peu aussi en doute, bien que ses destinées ne luy promissent d'apprehender rien de mal pour luy, ny esperer rien de bon pour Pompée. Ayant enfin plongé sa crainte, il se resout au combat, et, d'une belle disposition et asseurance, harangue ainsi ses gens.

Soldats, qui jusques icy estes soubs moy dompteurs du monde, de la fortune et de mes affaires, voicy venue l'heure que nos souhaits sont parfaits, et venue l'occasion de donner la battaille que nous avons tant desirée et demandée. Il n'est meshuy besoing de rien plus souhaiter; il ne faut qu'advancer la mort à nos ennemis avec vos armes, sans rien temporiser. Vous sçavez qui est Cesar, et quelle est sa prouesse. C'est aujourd'huy le jour mesme, dont bien m'en souviens, que vous me promistes sur le rivage du Rubicon que ne permettriez qu'à vous, ny à moy, on nous ostast les triumphes qui nous estoient par nos valeurs, peines et travaux justement deubs. C'est le mesme jour aujourd'huy qui nous rendra nos dieux, nos femmes, nos enfans, nos familles, nos biens et les ames de nos amis, et vous rendra manans, habitans et concitoyens de nostre ville, et desormais francs de toute guerre et de tout mal. C'est le mesme jour encore qui, avec le destin, sera tesmoing, et prouvera lequel aura pris plus justement les armes. Celuy qui sera vaincu en ceste journée aura

le tort, et faira cognoistre si vous avez couru sus à votre patrie à feu et à sang par juste cause.

Soyez, je vous prie, furieux et terribles au combat, et delivrez vos armes et espées de toute coulpe et reproche. Il ne va rien en cecy du mien ny de mon interest. Je suis prest de vivre sans aucune charge, authorité, ny magistrature desormais, et vivre en privé et plebeyen; mais que vous autres demeuriez libres et francs, et qu'ayez pouvoir sur toutes nations de l'Empire, et que tout vous soit permis et licite; comme vous l'avez bien merité.

Je m'asseure que vous n'acheterez pas à grands fraix de sang l'esperance du monde. Il se rencontrera devant vous une certaine jeunesse de Grece, qui ne sçait que c'est de guerre, ny porter armes, ny aucun ordre de battaille, avec une confusion de langages d'un divers amas d'estrangers que c'est pitié, et ausquels leur semble que leurs crys et hurlemens soient dangers. Tant s'en faut, que, lorsque les trompettes sonnent, et les trouppes s'esbranslent pour aller au combat, tremblent de peur, et songent à fuitte. Peu de gens combattront contre vous autres, et demesleront ceste guerre civile.

Meslez vous hardyment parmy ces peuples et royaumes si lasches, et d'abord abattez tout le monde; et qu'on sache que Pompée, qui a mené ces nations par Rome avec tant d'attelage, n'en a dignement merité un seul petit triumphe. Et cuydez vous bien qu'un Armenien ou un autre barbare se soucye qui soit capitaine ou general de l'armée romaine, et qu'il voulust, d'une seule goutte de son sang, racheter Pompée ny l'Estat romain? Ils hayssent trop les Romains et tous ceux qui les veulent dominer.

La fortune m'a mieux favorisé; car elle m'a mis entre les mains des miens et de mes amis certains et asseurez, la valeur desquels j'ay cognue et experimentée en mille hazards et autant de rencontres en la Gaule. Il n'y a soldat parmy vous duquel je ne cognoisse l'espée ny le dard quand il le met au vent : et si ne faudray de guieres à cognoistre de quelle main et de quel bras le coup aura esté porté.

Je prends pied aux signes qui jamais n'ont failly ny faillent à vostre general. Si je regarde seulement vos visages et vos yeux tous pleins de menaces, les ennemis sont à vous, et me semble d'en voir des rivieres de sang, et ensemble plusieurs roys, et le corps du senat, foulez aux pieds, et estendus par terre, et les autres nageans et flottans à grands monceaux dans leur sang espandu de toutes parts.

Mais je retarde trop mon heure et mes destinées, et fais mal, soubs mes discours et entretiens, de vous arrester et retenir tous courans au combat.

Pardonnez moy pourtant, soldats, si je ne vous y mene, bien que jamais je ne senty les Dieux qui me promissent plus grande chose. Nous ne sommes plus guieres esloignez d'un grand intervalle de chemin ny de campaigne pour en venir là. Je me sens celuy qui, à la fin de Mars, espere avoir liberté et pouvoir de donner ce que les peuples et les roys ont en leurs mains et puissance.

O Dieux ! par quelle influence et mouvement du ciel et des astres permettez vous tant aux terres thessalicques? Nous acquerrons aujourd'huy le loyer de la guerre ou la peine. Jettez un peu les yeux sur les gesnes de Cesar, regardez ses chaisnes et ceste teste attachée

sur le plus haut des rostres, et ses membres desmembrez. S'il nous baste mal, nous avons la guerre civile avec un capitaine cruel, partisan de Sylla, cruel aussi bien que luy. Je m'afflige fort pour vous autres; car, pour moy, mon sort acquis par ma main m'est tout asseuré, et mourray avant que demander la vie.

Dieux! qui, pour tout cet univers et pour la grande cité de Rome, par grande compassion avez quitté le ciel, celuy qui ne cuyde qu'il ne soit très necessaire de tirer son espée contre ses adversaires, qu'il soit vaincu et demeure tel au champ de battaille.

Lorsque Pompée a tenu vos bandes à destroit, desquelles la vertu estoit empeschée à se remuer, de combien de sang souilla et saoula-t-il son espée et ses armes?

Toutesfois, je vous prie, soldats nouveaux, de cecy: que nul de vous veuille frapper le derriere de l'ennemy. Celuy qui prendra la fuite devant vous, je veux qu'il soit tenu bourgeois et citoyen de nostre ville; mais, tant que les armes seront au vent, et qu'on vous fera teste, nulle image de pitié vous soit representée; non pas vos peres rencontrez face à face vous esmeuvent. Defigurez moi le visage que plus vous respecterez, n'espargnez frères ny parens; tuez tout. Je prends tout le blasme sur moy.

Or sus, abattez-moy ces tranchées et emplissez en les fossez des ruines, afin que les trouppes en sortent en plus belle ordonnance: n'espargnez pas mesmes les tentes. Vous camperez bien tost en celles, et dans les tranchées d'où sortent ces bandes qui viennent à vous pour se perdre.

CINQUIESME OPUSCULE.

Harangue de Pompée sur le poinct de la journée pharsalique, tirée du mesme livre VII de Lucain, comme l'autre precedente.

FORME D'ARGUMENT.

Soudain que Pompée eut descouvert l'armée de l'ennemy sortir du camp droit à luy, et qu'il n'y avoit plus lieu ny moyen de temporiser ny de s'en desdire, et que le jour estoit agreable aux dieux, il se sent le cœur aucunement froid et glacé, voire esperdu; qui fut un mauvais présage à un si grand capitaine d'apprehender les armes qu'il avoit veu si souvent reluire. Toutes fois, il couvre sa peur par certaine belle contrefaicte contenance, et, monté sur un cheval haut et grand à l'advantage, harangue ainsi les siens.

Soldats, le dernier jour des guerres civiles que vostre vertu a tant recherché, et que vous avez tant demandé, est venu. Desployez maintenant toutes vos forces. Il ne reste plus rien que ceste derniere besoigne de vos mains, et une seule heure emporte tout l'univers au peril, ou l'en retire.

Quiconque desire sa patrie, ses dieux familiers, ses enfans, sa femme et ses plus chers gages abandonnez, qu'il les cherche avec l'espée, Dieu a tout mis au milieu de ce champ.

Nostre meilleur droit nous commande d'esperer les dieux à nous tous favorables. Ils guyderont nos dards dans les entrailles de Cesar, et establiront les loix romaines. S'ils aprestoient une donnation de royaumes

et du monde à mon beau pere, ils pourroient haster et advancer ma vieillesse à la mort. Ce n'est le faict des dieux courroucez de conserver Pompée à la ville et son peuple.

Nous avons rapporté tout ce que nous avons pu pour vaincre. Les nobles, de leur bonne volunté, s'y sont exposez librement, et les vieux soldats ne s'y sont non plus espargnez. Si les dieux vouloient faire revenir en ces temps les Curies, les Camilles, les Decies, qui si voluntairement se sont presentez à la mort pour leur patrie, ils seroient maintenant de nostre party.

J'ay assemblé tous les peuples du haut Orient et des villes, qu'on n'en sauroit nombrer les forces qui en sont estées tirées pour venir à ceste battaille, que jamais on n'en a tant veu sortir. Nous nous servons de tout le monde, dont nous avons fait reveuë de l'autain et de la bize. Hé! ne mettrons nous pas donc nos ennemis au milieu de nous, renfermez de nos aisles qui fondront sur eux? La victoire ne demande pas grandes forces; mais les grandes trouppes espouvantent fort, et de leurs crys font un grand effort de guerre. Enfin, Cesar n'est pas bastant pour nous.

Croyez que les belles dames romaines, avec leurs beaux cheveux espars, advancées pour vous regarder de là jusques ici sur les murailles de Rome, vous exhortent au combat.

Croyez que le senat ancien, qui, pour son vieil age et cassé, exempt de porter les armes, prosterne à vos pieds son chef blanc et venerable, et que tout Rome, craignant et abhorrant la tyrannie, vient au devant de vous pour vous recueillir.

Croyez aussi que le peuple qui est à present, et celuy

qui est à venir, rapporte ses prieres meslées ensemble pour vous; car l'un veut naistre libre, et l'autre veut mourir franc.

S'il y avoit quelque chose en moi digne pour vous faire prieres, après de si grands gages, avec mes enfans et ma femme, s'il m'estoit aussi permis sans offenser la majesté de l'Empire, humble je m'estendrois à vos pieds pour vous supplier davantage, et de vous monstrer encore comme avecques moi autrefois vous avez eu part en mes conquestes.

Si vous n'estes victorieux maintenant, vostre grand Pompée est vaincu et banny, mocquerie de son beau père, et vostre grand vitupère. Je deteste ma derniere fatalité. Jà n'advienne que j'apprenne à servir en mon vieil age.

SIXIESME OPUSCULE.

Comparaison des deux harangues precedentes.

Il semble que les paroles de l'un et de l'autre de ces capitaines soient fort dissemblables, bien qu'elles soient braves et superbes. Toutes fois, on diroit que celles de Pompée sont prononcées de quelque certaine peur, et d'une mauvaise pronostique de son propre malheur et de son armée. Cela est advenu souvent à plusieurs grands capitaines, qui, contrefaisans des gallands, et faisant bonne mine, sont descouverts par gens d'esprit en leurs paroles, contenances et gestes. Je m'en rapporte aux plus braves discoureurs, et à ceux qui se sont trouvez en telles affaires.

Il n'y a qu'une chose, si me semble, qui manque en ceste harangue de Cesar, qu'il devoit toucher quelque mot des dames, comme fait Pompée, puis qu'il n'y a rien qui tant anime un courage que les dames et leur amour : ainsi que ce grand philosophe desiroit une armée, ou pour le moins, une bande d'amoureux, lesquels, si luy sembloit, fairoient rage de combattre plus que les autres.

Donc je m'estonne que Cesar fut court en cela ; car, le bon empereur et bon compaignon qu'il estoit, il n'estoit nullement ennemy des dames ny de leur accointance, tesmoing le sobriquet que luy donnerent ses soldats marchans en triumphe avecques luy, ainsi que tout leur estoit permis ce jour-là : *Romani, servate uxores, mœchum calvum adducimus ;* c'est à dire : « Romains, serrez et gardez bien vos femmes, si vous « voulez, car nous amenons avec nous ce grand adul- « tere le chauve ; » par là les advertissant de bonne heure qu'il les desbaucheroit toutes. Voilà de bons advertissemens, et à eux une obligation bien grande pour messieurs les marys.

SEPTIESME OPUSCULE.

Epître dedicatoire à très-haute et très-grande princesse, la reyne Marguerite, fille de France, ma très-illustre dame et maistresse, sur la harangue suivante.

Madame,

Je vous envoye encore ce second eschantillon, que j'ay traduit en françois, du dixiesme livre de Lucian,

ou plustost de son honneste femme, Polla Argentaria, gentille dame romaine, et l'une des plus accomplies en beauté et vertus qui fust de son temps, comme je vous ay dit ailleurs. C'est la harangue que fit ceste belle reyne Cleopatre à Jules Cesar, lors qu'il arriva en Egypte, ensemble la forme du festin qu'elle luy fit par emprès.

Je m'estimerois bien heureux, madame, si vous y prenez quelque plaisir; car ma plume ne vole que pour vous, bien qu'elle ayt le vol trop bas, *para alcanzar sus altas virtudes y dignas alabanzas* (1). Si j'eusse pu, madame, au lieu de cet eschantillon vous en traduire un des livres tout entier, ainsi que me l'aviez commandé, je l'eusse fait. Mais, despuis deux ans, j'ay eu mon esprit si inquietté et si vague de tout enthousiasme, que je n'y ay pu travailler. Possible que quelque jour il me saisira et surprendra tout à coup, que je vous en fairay une version de tel livre des dix que je pourray choisir vous estre agreable et digne de vous, ou que me le commanderez vous mesmes.

HUITIESME OPUSCULE.

Harangue que fit la reyne Cléopatre à Jules Cesar, lors qu'il vint en Egypte, poursuivant Pompée.

Argument pour mieux entendre le tout, tiré du livre X de Lucain, ou plustost de son honneste femme, qui paracheva ses livres, ainsi que j'ay dit en la traduction de l'harangue du dict Cesar et Pompée, avant la battaille de Pharsalle.

(1) C'est-à-dire, pour atteindre ses hautes vertus et ses dignes louanges. (S.)

Après que Cesar eut gaigné la battaille de Pharsalle, ne se contentant de la victoire du champ, il la voulut poursuivre plus avant, et tirer vers l'Egypte, où Pompée avoit pris sa retraite; sur les sablons de laquelle Cesar n'eut plustost mis le pied, que sa fortune et le destin de la malheureuse Egypte entrerent en contention, à sçavoir si la puissance royale de ces grands Ptolomées fleschiroit soubs les Romains, ou bien si les armes des Egyptiens osteroient à l'univers, avec la teste du vaincu, celle du victorieux.

La mort et la calamité de Pompée servirent bien en cela d'instruction à Cesar, pour se garder de la perfidie de l'Egyptien, et conservation pour luy et du peuple romain, à ce que desormais ces grandes plaines et longues campaignes du Nil ne servissent plus à les engraisser des sepultures des Romains. Et par ce, Cesar, faisant semblant d'estre asseuré quelque peu de la foy de ces Egyptiens, sur le gage de la mort de Pompée, et les erres d'une telle meschanceté, se met à suivre ses bandes et legions vers la ville de Paretonie. Mais le peuple, le voyant entrer dans le royaume avecques main armée, et enseignes desployées, et marques d'un consul romain, commença avoir peur, à murmurer et se plaindre que la majesté royale d'Egypte estoit fort diminuée par la presence de Cesar et des Romains ses gens de guerre. Ce qui donna à penser à Cesar que les choses ne se passeroient sans bruit, et de croyre que Pompée n'avoit point esté perdu, tant à cause de luy ny à sa consideration, que pour autre meschant sujet; ce qui le fit adviser à soy. Par quoy, faisant bonne contenance, et dissimulant l'eminence du mal, nullement toutesfois estonné ny failly de cœur, s'en va à dessein

visiter les temples et les dieux de là, ensemble les superbes sepultures des roys anciens, et sur tout du grand roy Alexandre, qu'il admira fort, non qu'il se souciast autrement de leurs dieux, de leur reverence, ny de leurs reliques, non pas mesmes de leur or et richesses. Là dessus vous voyez fort bien escrite et representée la fortune bonne et male du dict Alexandre, qui est chose certes belle à voir en ce livre.

Sur ces entrefaictes arrive ceste grande et belle reyne Cleopatre, sur une gallere de deux rames par banc seulement; et la premiere et plus belle chose qu'elle fit d'abord, c'est qu'elle gaigne le capitaine et la garde de la forteresse du Phar (il n'y a rien qu'une grande beauté ne gaigne et ne corrompe), sans que Cesar en sçache rien, monstrant elle par là son gentil esprit et courage, pour s'introduire là dedans pour le voir et l'aymer, et le tenir, comme elle s'en asseure bien, par le remede de ses extresmes beautez qu'elle portoit sur elle; ne se promettant rien moins que de l'espouser, et avoir sa part et moitié avec luy en l'Empire romain, ou bien le gaigner autrement, et le reduire à sa totale disposition. Quel brave cœur, et grand ambitieux dessein de princesse! La voilà doncques venir vers luy avec une fort belle grace et asseurance, et une mine assez triste, non pourtant qu'elle jettast jamais larme de ses beaux yeux; et pour aorner sa tristesse feinte, elle s'estoit accommodée de ses cheveux gentiment espars, en tant qu'il falloit selon sa grande beauté, dit l'Histoire, fust ou negligemment, selon sa jeunesse, ou par curiosité; et puis elle parla ainsi :

Cesar, si, pour estre sortie de ceste grande et noble race de Lagus et des Ptolomées, mes anciens et braves

predecesseurs, et qu'en moy vous y recognoissiez quelque certaine marque de vertu et noblesse, je suis maintenant hors de mon royaume, bannie pour jamais de mon sceptre paternel. Mais si ta puissante dextre m'y veut une fois remettre et retourner à mon premier estat et felicité, lors estant reyne de faict, je vous embrasseray les pieds.

Tu viens à nous comme un bel astre, luysant et propice, et comme un juste et fort équitable juge; ce que m'estant par toy octroyé, je ne seray pas la premiere qui a commandé en ce royaume, et en a eu la domination; car l'Egypte s'est apprise à rendre obeyssance à une reyne, sans distinction ny difference de sexe. Mesmes, par la loy testamentaire et derniere volunté de mon pere, il voulut le droit du royaume et du lict royal m'estre commun par mariage avec mon frere Ptolomée, et que je fusse heritiere par moytié du royaume. Quant à mon frere, je veux fort bien qu'il ayme sa sœur, et jamais je ne luy desnieray toute obeyssance, mais que ce soit en tant qu'il sera remis en la franchise de sa premiere liberté, et qu'il ne soit plus subject soubs la tyrannie et gouvernement de Photinus.

Ce n'est pourtant, Cesar, que je m'en veuille prevaloir; mais, au moins, delivre nous de ceste honte et de ce meschant homme. Qu'est il besoing qu'un tel petit galand que celuy là, serviteur de nostre maison, meschant et vicieux, soit officier de nostre couronne, et y regne, et que les vrays enfans en soient repoussez et oppressez? Arrache nous donc, Cesar, les armes et l'arrogance de ce vilain, qui sont pollues et execrables par la mort de plusieurs, et principalement du grand Pompée.

Commande donc que le Roy mon frere regne, et aye la regence de ce royaume asseurée. Et quoy, Cesar, penseriez vous que ce maraut, estant devenu fier et arrogant, pour avoir fait mourir Pompée, qu'il ne conçoive pas en soy et ne machine en son ame d'en user de mesme encontre vous, s'il peut, comme desjà il le semble, estant en armes, qu'il y bransle? ce que les hauts dieux veuillent destourner. Au reste, pour avoir fait mourir Pompée, ce n'est pas si grande gloire pour luy qu'il s'en puisse prevalloir ny tant se vanter, ny si grand bien aussi pour toy que tu luy en doives sçavoir gré; et je m'asseure, Cesar, que dans vostre ame genereuse vous n'en jugez l'acte beau, ny luy en voulez pas plus de bien.

Certes, ces paroles de ceste grande reyne furent très belles et bien dictes, et bien qu'elles fussent elegamment prononcées, et de grande majesté et belle grace, car elle estoit très eloquente et diserte, et de plus qu'elle parloit distinctement sept ou huict langues sans avoir truchement; mais il faut croyre, dit nostre Lucain, que toutes ses belles paroles estoient vaines sans son extresme beauté qui y fit plus que tout; car Cesar ne l'eut pas plustost regardée qu'il en devint tout espris. Si bien que la nuict d'emprès (non de la façon sotte que le dit Plutarche, qu'elle entra en sa chambre, mais d'autre plus gentille) elle corrompit son juge, qui s'y laissa aller fort doucement.

Après donc que Ptolomée eut acquis et acheté la paix par dons et presens que fit Cleopatre à Cesar, il la falut celebrer par beaux festins et sumptueux ban-

quets royaux, pour l'esjouyssance desquels en fut fait un si superbe appareil, et si grande monstre de magnificences, que les Romains, auparavant fort grossiers, disoient tous n'en avoir jamais veu de pareilles, car le palais royal, où estoit apresté le festin, estoit en forme et semblance d'un temple de Rome, et qu'à grand peine les aages advenir, tant dissolus en delices seroient-ils, n'en sçauroient faire un semblable. Les soliveaux du plancher estoient tous couverts et lambrissés d'or, qu'on avoit mis dessus avec artifice merveilleux. Et n'estoit ceste maison royale embellie ny ornée de marbre, comme elle estoit par l'yvoire et les perles precieuses meslées parmy. L'agate s'y faisoit bien recognoistre sur tout par son esclair brillant (le latin de Lucain l'appelle *non segnis achates*). De mesmes en estoit le porphyre rougissant; la cornaline y estoit si abondante, qu'elle servoit de pavé, et se foulloit aux pieds d'un chascun. Le bois exquis de l'ebene egyptien ou indien ne couvroit ces grands seuils des portes, mais servoit seulement pour soustenir la maison royale, non pour l'embellir nullement, tenant lieu là d'un bois vil et vulgaire. L'yvoire indien couvroit entierement le devant de la salle. Les escailles de la tortuë indienne, incisées en lames, servoient fort d'ornement avec les perles entremeslées par un merveilleux artifice, et plusieurs esmeraudes colorées, accompaignées ensemble. Les grosses perles fines, et très exquises, paroissoient de toutes parts sur les licts où l'on festinoit, lesquels estoient tendus d'un fin pourpre tyrien. Bref, tout y reluysoit. D'une autre part, les pavillons tyssus en forme de plumes reluysoient extresmement, à cause de l'or sursemé par des-

sus, et des filets variez et diversifiez de diverses couleurs, que les Egyptiens ont accoustumé de mettre en œuvre parmy leurs toilles quand ils les tissent; si que c'estoit chose fort belle à voir.

Or après, pour le service des tables, l'on y voyoit un grand nombre d'esclaves et de serviteurs de bonne façon, distinguez les uns d'avec les autres, et differents en couleurs, en beauté et en aage. Les uns portoient cheveux aucunement noirs, autres blonds, si que Cesar mesme advoua n'avoir veu de telles ny si belles perrucques en la Germanie, où il avoit fait la guerre. Les autres avoient les cheveux crespez, frisez, entortillez, regrillez et fort renversez en haut. Là aussi estoit la malheureuse jeunesse des eunuques effeminez, privez de toute force humaine, à l'opposite desquels estoient ceux d'aage plus robuste, sans qu'aucun poil leur couvrist le visage; après lesquels se representoit une belle bande de jeunes gens, ausquels à grand peine commençoit encore à pousser la fleur de leur premiere barbe.

En tel equipage et superbe appareil commencerent à s'asseoir le jeune roy Ptolomée, les consuls, preteurs, et autres grands capitaines, et Cesar au plus haut lieu, et Cleopatre près de luy, qui, ne se contentant, pour se faire encore plus paroistre, de la grandeur de son sceptre egyptien, ny de son lict royal, avoit fardé un peu son visage, et paré de richesses infinies de la mer Rouge, qu'elle avoit tiré en grande despense et curiosité, son col, sa belle et delicate gorge, sa belle teste et beaux cheveux, qui estoient tellement chargés, qu'à grand peine les pouvoit elle supporter. Surtout, on voyoit ce beau sein royal, couvert seulement d'un ou-

vrage de soye de Sydon, fait à l'aiguille dans l'Egypte mesme, mais si industrieusement eslabouré, qu'on voyoit à plein, et à travers les entrelassures, l'allebastre de son excellente blancheur; ce qui tentoit fort le monde.

Les tables estoient rondes, faites de bois de citronnier, si beau et si poly, que Cesar disoit luy-mesme qu'il n'en avoit point veu de plus beau en la region où il deffit le roy Juba. Les pieds des tables estoient tous d'yvoire. Tout cela fut cause qu'on reputa lors à grand blasme, ou d'une humeur fort estrange, ou fureur quasi aveuglée à Cleopatre, laquelle, par une certaine ostentation ambitieuse, et vanité de gloire, elle alla ainsi monstrer et estendre toutes ses richesses et grands thresors à Cesar son hoste, et armé, et l'exposer à son avarice. Elle estoit plus advisée que ceux qui en parloient; car sa beauté la garantissoit de tout; aussi que Cesar avoit l'ame trop noble et glorieuse pour tendre à si vile entreprise d'avarice, et en faire son magazin.

Il estoit pourtant à craindre que, bien qu'il fust si noble et genereux, qu'il ne fist (disoient aucuns du festin) de mesmes que firent les anciens Fabrices, les Curies et Cincinates, qui faisoient tant d'estat de la pauvreté; si desiroient-ils pourtant tousjours en leurs charges d'accumuler de grands deniers, thresors et richesses pour les emporter à Rome, et en triumpher mieux. Cesar, à leur exemple, en pouvoit faire autant. Mais de là il en sortit les mains vuides et nettes. Non, non, il ne vouloit rien de ceste belle princesse, si non ce qu'elle portoit sur elle, qui valoit bien tout un thresor d'or massif.

Nonobstant tout, elle fait servir tous ses mets en vaisselle d'or, où estoient toutes sortes de viandes que la terre, l'air, la mer et les rivieres pouvoient fournir, qu'elle avoit fait rechercher et apporter de toutes parts très curieusement, pour mieux embellir la feste et le festin, sa grande sumptuosité et genereuse ambition d'honneur; mesmes qu'elle ne pardonna pas aux dieux d'Egypte, qui n'y fussent mangez, comme furent aucuns oyseaux et animaux, lesquels sont tenus là pour dieux, et pour tels reverez en grande veneration, et adorez dans leurs temples.

On bailloit l'eau à laver dans des bassins de cristal, et les couppes estoient de pierres précieuses, toutes d'une piece, si grandes, qu'elles recepvoient du vin pour boire en assez suffisance : et ce vin n'estoit celuy qui s'amasse en la vigne de Mareotide d'Egypte, qui se servoit à la table, mais c'estoit de celuy que produit l'isle de Meroé, ayant goust de vin vieux, pour estre de mesme purifié en sa boette et sa parfaicte bonté; si qu'on eust dit que c'estoit vray vin de Falerne, la force duquel estoit telle qu'elle ne se pouvoit matter.

Ce ne fut pas tout; car les festinez receurent des chapeaux et guirlandes tisseues de fleurs de narde florissante, et rendant une odeur fort suave, entremeslées avec des roses qui ne flestrissent jamais en Egypte, et gardent tousjours leur beauté et leur senteur. Si fut aussi respandu sur leurs cheveux force cynamome d'Ethiopie, l'odeur et la sincerité duquel n'avoit point estée alterée ny gastée par l'attouchement des hommes qui l'avoient appertée d'où elle estoit née et sortie.

Ce fut, de vray, où Cesar apprit premierement à consommer et despendre par vaine superfluïté les ri-

chesses qu'il avoit de longue main, qui çà qui là, amassées des despouilles de tant de provinces gaignées par luy. Si qu'il eut grand honte en soy d'avoir jamais fait la guerre au pauvre Pompée, qui, par maniere de dire, n'avoit pas que son espée et son cheval de guerre; qui, ne s'estant jamais soucié d'amasser thresors, n'estoit pas digne, pour sa pauvreté, que Cesar prist tant de peines et travaux à luy faire la guerre, au prix des biens, richesses, magnificences et sumptuositez des Egyptiens, après lesquels il pense desormais à trouver quelque juste occasion pour les tourmenter par les armes, et s'enrichir de leurs despouilles. A quoy ne tarda pas long temps par celle que luy donna Photinus, qui luy dressa de grandes menées sur sa vie, luy donnant bien de l'affaire, et le mit à tel poinct de guerre, et à si extresme danger, qu'il fut contraint se jetter dans la mer, et se sauver à nage par grande merveille, comme le descrit très bien Lucain, où s'aydant de soy, de sa force et de son bon courage tant qu'il put, et de l'assistance que luy fit ce brave Sæva, l'un de ses plus renommez et favoris soldats qu'il eust point, qui le secourut et le sauva là au besoin, comme il l'avoit sauvé aussi en Epidaure, dont il l'en devoit bien aymer: ce qu'il fit, et n'en fut jamais ingrat. Quel malheur pourtant pour ce grand capitaine, qui n'aguieres avoit fait trembler tout l'univers, d'avoir esté reduict à telle destresse par ce Photinus, homme de peu, qui possible n'avoit pas tiré deux fois son espée en toute sa vie!

Ces grands capitaines ont ainsi de tels malheurs, et font de ces fautes pour n'y pourvoir : ainsi que très bien luy avoit pronostiqué Cleopatre, que l'autre luy

machinoit sa mort ; mais Cesar après la luy rendit bien bonne et chaude, comme le descrit Plutarche, et comme il laissa Cleopatre reyne paisible d'Egypte, ayant eu de luy un beau fils portant le nom de Cesarion, qu'Octave puis emprès traitta fort mal; dont il eut tort, pour l'obligation qu'il avoit à son brave oncle.

Lucain ne touche pas à cela, car il en demeure court à la fin de son livre X. Il dit bien une chose fort belle, où il traitte qu'après ce beau festin achevé, Cesar, pour mieux passer et allonger la nuict, il prie Achorée, le grand maistre de la loy d'Egypte, de luy discourir de l'ancienneté de sa region, de leurs dieux et de leurs cerimonies, de leurs loix, des mœurs du pays, et façon de vivre du peuple, et sur-tout de la source du Nil, de son regorgement et ressarement, puis après dans son lict. Ce qui est une très belle chose à lire, que j'espere un jour possible faire voir en la version que j'en fairay, si j'en suis en humeur, et en bon enthusiasme qui m'ayt bien saisy.

NEUVIESME OPUSCULE.

FRAGMENT DE LA VIE DE FRANÇOIS DE BOURDEILLE, PERE DE BRANTOME.

Préface, ou lettre de Brantome à son nepveu Henry de Bourdeille, chevalier de l'Ordre, conseiller d'Estat, capitaine de cent hommes d'ordonnance, lieutenant general, seneschal et gouverneur de Perigord.

Vous voulez donc, mon vicomte et cher nepveu, sçavoir de moi, par la priere que m'en avez faite, aucuns traits et faicts de la vie de feu M. de Bourdeille, mon pere et vostre grand pere, afin de l'en imiter et mieux ressembler; et vrayment de bon cœur j'en mets icy la main à la plume, pour vous en raconter aucuns que je luy ay veu faire et ouy dire aux vieux qui l'ont veu et cognu; car j'estois fort jeune, et de l'aage de sept ans quand il mourut.

Ce petit traité donc vous servira de sa representation et image, que vous arregarderez quelquefois, et y compasserez vos actions, lesquelles vous seront toutes louables si les rendez semblables aux siennes, ainsi que j'espere que Dieu vous en fera la grace, et aussi que je vois vostre semblance et naturel, qui s'y rapporte fort, tant à l'air et traits du visage qu'à aucunes façons, plus que tous nous autres quatre ses enfans, qui sont mon frere le capitaine Bourdeille, mon frere

d'Ardelay, et moy (1); je dis en aucuns lineamens de visage et aucunes actions, car, pour la valeur et la vertu, il ne nous en eust sçeu rien reprocher s'il nous eust pu voir en la perfection de nos aages et valeurs. Il faut que nous nous vantions jusques là; et crois que son ame, qui repose en paradis, s'en est beaucoup et souvent resjouye.

Sur cela je brise, et m'en vais accommencer ce que desirez sçavoir, après vous avoir baisé les mains, mon vicomte et cher nepveu, et asseuré qu'à jamais je vous suis un humble et obeyssant oncle. BOURDEILLE.

Messire *François de Bourdeille*, vostre grand pere, fut fils de messire *François de Bourdeille*, et de *Ylaire du Fou* en Poictou.

Je ne m'amuseray point à vous raconter l'antiquité de la maison de Bourdeille, ny des hauts faicts et beaux exploits de guerre qu'ont accomplis nos peres, grands peres, ayeux, bisayeux et ancestres, aux guerres qui se sont faites, tant à la Terre Saincte que delà et deçà les Monts, soubs nos braves et vaillants roys qui estoient pour lors.

Je ne m'amuseray non plus à vous parler de l'antiquité de la maison du Fou, venue de Bretaigne, et fort agrandie par le roy Louys XI et autres roys qui sont venus après, mesme du roy François I, qui fit espouser l'heritiere du Fou, niepce de ma grand mere, et la filliole et cousine de votre grand pere, à messire Antoine Desprez, et le fit mareschal de France, d'où sont sortis messirs de Montpezat que l'on voit aujourd'huy.

(1) Brantôme avoit un troisième frère, André de Bourdeille, dont il ne parle pas ici. (F.)

Je ne m'amuseray donc à discourir de toutes les antiquitez de ces deux nobles maisons de Bourdeille ny du Fou, ny de leurs faicts et gestes, car cela seroit trop long, et n'aurois jamais fait, bien que, quand je l'aurois entrepris, j'en penserois venir à bout aussi bien que homme de nostre race. Venons donc au point.

Messire François de Bourdeille donc, vostre grand pere, fut fils de ces deux illustres pere et mere que je viens de dire. Après qu'il vint à estre grand et en aage, son pere le donna page à la reyne de France Anne, duchesse de Bretaigne, et y fut huict ans, et avoit cest honneur d'estre son premier page (ainsi luy parloit tousjours), et de monter sur son mulet de devant, qui estoit un très grand honneur et faveur de ce temps là pour les pages des reynes et grandes princesses, pour estre en cela preferez à tous les autres. Et le bonhomme feu M. d'Estrées, grand maistre de l'artillerie, grand homme digne de sa charge, que nous avons veu, alloit sur le mulet de derriere, ainsi qu'il me l'a compté souvent, et que bien souvent tous deux ils avoient esté foüettez l'un pour l'amour de l'autre; car vostre grand pere faisoit tousjours quelques petites natretez, ainsi que son esprit prompt, vif et gentil l'y conduisoit, et sur-tout quand il faisoit aller le mulet de devant plus viste qu'il ne falloit. C'estoit lors à la Reyne à cryer : « Bourdeille, Bourdeille, vous serez foüetté, je vous « en asseure, et vostre compaignon; » et tant n'y failloient pas, car l'un se remettoit sur l'autre, et disoit que la faute venoit de son compaignon, que le devant s'advançoit trop, et qu'il falloit faire suivre l'autre; et l'autre disoit que le derriere advançoit et passoit trop l'autre de devant; et, pour ce, de compaignie, sans

ouyr leurs excuses et raisons, estoient bien foüettez; mais M. d'Estrées m'a dit que toute la faute venoit de vostre grand pere, qui faisoit tout le mal.

Il demeura donc ainsi page l'espace de huict ans; ce qui luy nuisit un peu à sa taille qui estoit très belle, et la rendit un peu voustée quand il vint sur l'aage: et luy mesme le confessoit et s'en plaignoit, et que son pere l'avoit voulu oster de là s'il eust pu trouver quelque honneste excuse, ou qu'il eust osé; mais il apprit aussi que la Reyne l'aymoit bien fort, ensemble et l'une de ses sœurs qu'elle avoit fille, mais elle mourut jeune à l'aage de quinze ans à la Cour; qui fut fort regrettée et du Roy et de la Reyne (1), car elle estoit l'une des belles filles de la Cour, et la tenoit on pour un petit ange, et du plus beau esprit, et qui disoit et racontoit des mieux. Elle fut enterrée à costé du grand autel des Cordeliers à Paris, et en ay veu le tombeau engravé de bronze: mais, lorsque l'eglise des Cordeliers se brusla, il y a vingt ans (2), il fondit tout, et n'en reste plus aucune vestige. Elle s'appelloit Loüise de Bourdeille, et le Roy estoit son parain, et l'aymoit si très-tant, que, à l'aage de huict ans qu'elle fut menée à la Cour, le Roy la trouva si belle, si jolie, et qui causoit des mieux, qu'estant petite garse (3), l'espace de trois ans il la faisoit quasi ordinairement manger à sa table quand la Reyne n'y mangeoit, et la faisoit causer, si bien qu'il l'appelloit son *petit perroquet*, et luy faisoit ainsi passer le temps. Mais, quand elle fut grandette, il la mit sur la sagesse et la reputation; car, à un enfant ou fille,

(1) Voyez ci-dessus, page 7. (S.)
(2) En 1580. Voyez le *Journal de Henri III*, sous cette année. (S.)
(3) Petite fille. (S.)

il est bien seant de dire et faire tout; mais, quand on vient sur l'aage, il ne faut pas faire tousjours de l'enfant. Si faut il que je fasse ce conte d'elle.

Comme j'ay dit, elle estoit des plus belles qu'on eust sceu voir, et des plus aymables de la Cour. Par cas, un pere cordelier qui preschoit ordinairement devant la Reyne, en devint tellement amoureux, qu'il en estoit perdu en toute contenance; et quelquefois en ses sermons se perdoit quand il se mettoit sur les beautez des sainctes vierges du temps passé, jettant tousjours quelque mot couvert sur la beauté de ma dicte tante, sans oublier ses doux regards qu'il fichoit sur elle : et quelquefois en la chambre de la Reyne prenoit un grand plaisir de l'arraisonner, non de mots d'amour pourtant, car il y fust allé du fouet, mais d'autres mots umbragés tendans à cela. Ma tante n'approuvoit nullement ses discours, et en tint quelques propos à la gouvernante d'elle et de ses compaignes. La Reyne le sceut, qui ne le put croire à cause de l'habit et sainctetté de l'homme; et pour ce coup dissimula jusques à un vendredy sainct qu'il prescha la Passion à l'accoustumée devant la Reyne; et, d'autant que les dames et filles estoient placées et assises devant le beau pere, comme est l'ordinaire, et qu'elles se representoient à plein devant luy, et par consequent ma tante, le beau pere, pour l'introït et theme de son sermon, il commença à dire : « Pour vous, belle nature humaine, et c'est pour vous pour qui aujourd'hui j'endure, dit à un tel jour Nostre Seigneur Jesus Christ; » et, enfilant son sermon, il fait rapporter toutes les douleurs, maux et passions que Jesus Christ endura à sa mort pour nature humaine et à la croix, à ceux

et celles qu'il enduroit pour celle de ma tante; mais c'estoit avec des mots si couverts et paroles si umbragées, que les plus sublimes y eussent perdu leurs sens. Quelle meditation pourtant! La reyne Anne, qui estoit très habile, et d'esprit et de jugement, mordit là dessus : et en ayant consulté les vrayes paroles de ce sermon, tant avec aucuns seigneurs et dames que sçavantes gens qui y assistoient, trouverent que le sermon estoit très escandaleux, et le pere cordelier très punissable, ainsi qu'il fut en secret très bien chastié et fouetté, et puis chassé sans faire escandale. Voilà la recompense des amours de ce monsieur le cordelier, et ma tante bien vengée de luy, duquel elle estoit souvent importunée de parler à luy; car de ce temps il ne falloit pas, sur peine, desdire ny refuser la parole à telles gens, que l'on croyoit qu'ils ne parloient que de Dieu et du salut de l'ame (1).

Après ma dicte tante Louyse, vint en sa place sa sœur et ma tante, Anne de Bourdeille, laquelle estoit filliole de la reyne Anne : et de ce temps, les grands seigneurs, et mesme mon grand pere, estoient fort curieux que les grands roys ou princes, ou reynes et princesses, tinssent leurs enfans sur les fonds; ce qu'ils n'offroient à toutes maisons, si non aux grandes. Ceste Anne de Bourdeille fut mariée après à la Cour avec M. le baron de Maumont, l'une des grandes maisons de Limosin. Elle ne fut si belle que sa sœur, qui l'estoit en perfection, mais elle l'en approchoit fort, si non en taille, car elle estoit fort petite, et Louyse l'avoit grande et belle, comme son frere M. de Bourdeille.

(1) Voyez, sur tout ce qui regarde cette Louise de Bourdeille, le Tome VI, où les mêmes choses sont racontées. (S.)

J'ay fait ceste disgression, mon nepveu; car il faut que vous sçachiez des nouvelles aussi bien des uns que des autres, qui vous sont si proches.

Pour retourner à vostre grand pere, estant sorty hors de page il demeura quelque temps à la Cour; et puis son pere et mere qui estoient vieux, envoyerent le querir pour le voir et les resjouyr, car ils en avoient ouy dire beaucoup de bien (ainsi qu'est la plus grande joye aux peres et meres quand ils voyent leurs enfans vertueux). Et, de faict, vostre grand pere fut trouvé tel et si fort, qu'ils ne le voyoient pas à demy, et estoit leur enfant bien chery : de sorte que le pere le tenoit si fort subject près de luy, qu'il ne le vouloit eschapper ny donner congé pour tourner à la Cour, ny aller à aucun voyage de guerre, craignant de le perdre par son courage trop hazardeux.

Enfin, ceste subjection et ceste delicatesse fascha fort vostre grand pere : et, entendant que les François faisoient tant de belles choses au royaume de Naples, où la guerre pour lors estoit, ayant emprunté, qui de çà, qui de là, de ses amys, quelques deux cens escus, feignant un bon matin aller à la chasse, et ayant pris deux des meilleurs et bons travailleurs courtauts qu'il eust, sans faire bruit partit avec son valet de chambre seulement et un laquais, et avec tous ses chiens et levriers s'en alla jusqu'à une demy lieuë dans sa terre, tousjours chassant : et, estant venu à un village, il fait entrer tous ses chiens dans une grange, et les bien renfermer léans, et donner bien à manger, et commande au maistre de la maison et de la grange que, sur la vie, il ne leur ouvre en façon du monde, jusqu'à ce qu'il soit de retour, qui pourroit estre sur le soir; ou,

si de cas il ne revenoit, qu'il ne faillist de leur ouvrir sur le soir, et qu'il les laissât aller seulement, car ils s'en retourneroient à Bourdeille ; ce que le paysan ne faillit. Cependant mon pere gaigne chemin, et fait douze grandes lieuës d'une traite, tirant vers Lyon.

Son pere le soir, voyant son fils n'estre tourné, s'en estonne, croyant qu'il se fust trop amusé à la chasse. Mais, le lendemain au matin, quand on luy vint rapporter que tous ses chiens et levriers estoient à la porte du chasteau, il fut en peine et allarme, et depescha aussi tost gens par tout pour sçavoir ce qu'il estoit devenu, qui luy rapporterent au vray l'histoire qu'ils avoient apprise du paysan qu'ils luy amenerent, qui confirma le tout. Soudain il songea qu'il s'en estoit allé à l'advanture voir le monde, et aussi tost il envoya vers Lyon et vers la Cour pour en sçavoir nouvelles, se doutant qu'il prenoit l'un de ces deux chemins.

Cependant son fils gaigne pays, et ne demeura que six jours depuis Bourdeille jusqu'à Lyon, où l'homme de son pere le trouva, qui luy dit la peine en laquelle le pere et la mere estoient pour luy ; et luy voulant persuader qu'il tournast, il luy dit seulement : « Recommandez moy à mon pere et à ma mere, et dites « luy que je fais ce qu'il a fait d'autres fois, et que je « m'en vais voir le monde, et chercher guerre au « royaume de Naples. Il ne me verra jamais que je ne « soye plus honneste homme que ne suis, n'y ne serois, « si je voulois le croire, et me faire tenir cher dans une « boëte pleine de cotton comme un relique. » Il envoya aussi ses recommandations à sa mere et ses freres et sœurs, et ainsi s'en alla vers Naples : où estant venu, il fut très bien reçeu de tous les grands seigneurs et capi-

taines françois qui y estoient, et principalement de Louys comte d'Armagnac, son parent, de messieurs de La Palisse, de Louys d'Ars, de M. de Bayard et plusieurs autres.

Il n'eut pas fait long séjour en ces pays et guerres, qu'il s'y fit fort reconnoistre pour estre très brave et vaillant, et sur tout pour emporter la reputation d'estre le meilleur et le plus rude homme d'armes de tous les François; car il estoit un très bon homme de cheval, et n'y avoit cheval, tant rude fust il, et allast tant haut et incommodement qu'il put, qui luy fist jamais perdre l'estrieu; et, de ce temps là, les chevaux n'estoient dressés, ny alloient à temps, comme despuis. Et ay ouy dire à un vieux gentil homme de nostre maison que sur telle cheval rude qu'il fust ne refusa jamais à monter dessus, ny que luy fit perdre les estrieux, sur lesquels il mettoit ordinairement des doubles ducats, et gageoit, qu'en cas qu'il desemparast l'estrieu, et qu'ils tombassent en terre, il les perdoit par gageure faite, et s'ils ne tomboient ils estoient pour luy; et disoit ce gentil homme qu'en sa vie il luy avoit veu faire plus de deux cens gageures toutes pareilles, et jamais ne les perdoit. Outre qu'il estoit ainsi fort adroit et bon homme de cheval, il estoit grand, de belle haute taille, fort puissant et nerveux; ce qui le rendoit encore plus furieux et rude homme de cheval.

Or, il demeura au royaume de Naples en tout environ quatorze à quinze mois, jusqu'à ce que les François en furent chassés par le grand capitan, qui obtint sur eux plusieurs belles victoires, et mesme à la rencontre du Garillan, là où mon pere fit très bien, et y fut blessé, sans que l'histoire de Belle-Forest en cest

endroit le racompte. Je l'ai ainsi aussi ouy dire aux vieux, et en portoit aussi la marque et la playe. En ce combat il secourut et seconda si bien M. de Bayard, qu'il dit souvent despuis qu'il penseroit tousjours avec M. de Bourdeille son second de combattre six Espagnols et les defaire, estans à cheval. Toutesfois, M. de Bayard estoit petit, et non si fort ny advantageux que mon pere. Voilà donc les François chassés et renvoyés de Naples.

La guerre s'esmeut en la Romanie, où le Roy envoya secours au pape Jules, pour le recouvrement de Boulogne contre les Bentivogles; ce que très mal despuis et fort ingratement il reconnut, comme il se trouve parmy les histoires. M. de Bourdeille faisoit tousjours parler de luy en quelque belle faction, et se rendoit fort aymable et agreable à un chascun; car il estoit avec sa valeur un très beau jeune homme, et sur tout de fort bonne conversation, et qui disoit fort bien le mot.

Le Pape le prit donc en amitié, et prenoit plaisir de causer et de jouer avec luy, car il estoit bon compaignon et familier. Un jour ils jouerent ensemble, qu'il gaigna à mon pere quelques trois cens escus, et ses chevaux, qui en avoit de beaux, et tout son equipage. Après qu'il eut tout perdu contre luy, et qu'il luy en faisoit la guerre, et luy dit : « Chadieu benist (car c'estoit son jurement quand il estoit fasché, et quand il estoit en ses bonnes il juroit, chardon benist), Pape, « joue moy cinq cens escus sur une de mes oreilles, ra- « chetable dans huict jours. Que si je ne la rachete, « je te la baille à couper, et en fasses un pâté si tu « veux, et le manges. » Le Pape le prit au mot, et

confessa après que s'il ne l'eust rachetée il ne luy eust pas fait couper, mais il l'eust obligé tellement à luy, qu'il l'eust contraint de ne bouger d'avec luy de six mois, pour luy tenir compaignie, qu'il trouvoit très aymable, comme vous oyrez cy après. Mais mon pere s'asseuroit si bien de son fait, et du recouvrement de son oreille, qu'il ne s'en soucyoit point quand il l'eust perdue, comme il luy dit despuis; car il avoit tant d'amys à l'armée qu'il eust trouvé tousjours plus de deux mille escus à emprunter. Ils se remirent donc à jouer, et la fortune voulut que mon pere se racquittast de tout, fors d'un fort beau coursier et d'un fort beau petit cheval d'Espagne, et une fort belle mule, que le Pape coupa queuë au jeu, et garde ces trois, et ne voulut plus jouer. Mon pere, luy dit : « Eh, chadieu, « Pape, laisse moy donc mon cheval d'Espagne pour « de l'argent (car il l'aymoit fort), et garde le coursier « pour te faire tomber et rompre le cou, si tu y monte « dessus, car il est trop rude pour toy. Et, pour la « mule, garde la, et f... la, si tu veux; mais garde qu'elle « rue et qu'elle ne te rompe une jambe. » Le Pape ryoit si fort, qu'il ne s'en put arrester, tant il prenoit plaisir à ses naïfvetez et paroles. Le Pape après luy dit : « Je feray mieux; je vous rendray vos deux chevaux, « mais non la mule, et vous en donneray deux autres « beaux, si vous me voulez tenir compaignie jusqu'à « Rome et y demeurer deux mois avec moy. Et passe« rons bien le temps, sans qu'il vous couste rien. » Mon pere luy respondit : « Chadieu, Pape, quand tu « me donnerois ta mitre et ta calotte, je n'en ferois « rien; et pour ton bien je ne quitterois pas mon gene« ral ny mes compaignons. Adieu vous, garniment. »

Et le Pape à rire, et les grands capitaines françois et italiens, qui s'estonnoient et ryoient aussi de la franchise de parler de mon pere, lesquels si reveremment parloient toujours à Sa Saincteté. Enfin, le Pape voulant partir luy fit un adieu le plus honneste du monde, et luy dit : « Que voulez vous de moy? vous l'aurez; » le Pape pensant qu'il voulut demander ses chevaux; il ne luy demanda autre chose si non une licence et dispense de manger en caresme du beurre, d'autant qu'il ne pouvoit manger l'huile d'olive ny de noix; ce que le Pape luy octroya aysement, et luy en fit depescher une bulle, pour luy et les siens, qu'on a veu au thresor de nostre maison long temps; je ne sçay si elle y est encore.

La guerre de Lombardie se continua, où mon pere s'y trouva tousjours, et puis en la bataille de Ravenne, où il fut encore blessé. Et, ayant demeuré l'espace de trois ans en ces pays et guerres, il s'en retourna avec ses compaignons en France et à la Cour, où il trouva à dire la reyne Anne sa bonne maistresse morte, qui l'attrista grandement; car elle estoit toute son esperance et son support. Elle l'aymoit et l'appelloit sa nourriture, et estoit fort ayse quand elle en oyoit dire tant de bien de luy. Le Roy en fit grand cas, et luy fit très bonne chere.

Il s'en vint en sa maison voir son pere et sa mere, qui le reçeurent ne faut point demander avec quelle joye; et n'y vint point gueux nullement, ny en l'equipage qu'il alla; car les grands chevaux et tout son equipage valoit plus de deux mille escus, qui estoit beaucoup de ce temps là, avec de fort honnestes gens. Entre autres, il mena un honneste maistre pallefrenier

qui s'entendoit bien en chevaux, qui estoit de ce temps comme un Creat d'aujourd'hui. Il a vescu cent ans. Je l'ay veu, mais fort vieux; encore montoit il quelquefois à cheval, tout vieux qu'il estoit. Il s'entendoit très bien à la maladie des chevaux, et nous l'appellions le bon homme, et qui nous racontoit bien des jeunesses et vaillances de mon pere. Il devint aveugle de vieillesse, et laissa des enfans assez honnestes gens, mais non pareils à luy.

Le roy Louys XII mort, que ce beau voyage du roy François se presenta delà les monts pour la journée de Marignan, mon pere y va; car ny pere ny mere, ny tout le monde, ne l'eust pas sceu retenir; car il estoit du tout à luy, et ne vouloit estre subject à personne du monde, et ne voulut jamais avoir charge, ny de capitaine, ny de lieutenant, ny d'enseigne, ny de guydon; rien de tout cela, tant il s'aymoit, et luy, et sa douce liberté: ainsi que tous nous autres, et sur tout moy, avons esté de cest humeur, dont mal m'en a pris pour mon advancement. Il se trouve donc à ceste guerre et bataille de Marignan, combattant sous l'estendart de M. de Bourbon, qui l'aymoit extremement pour des raisons que diray cy après, et en fit au Roy de très bons et hauts rapports, ainsi qu'il se fit ce jour là paroistre à clair; et le Roy luy voulut dès lors donner charge, et le faire lieutenant des cent hommes d'armes de son oncle René, bastard de Savoye; mais point. Après la battaille gagnée, il demeura à Milan quelque temps avec M. de Bourbon, lieutenant general du Roy, et puis s'en retourna en France avec luy.

Estant en France, sa mere s'advisa de le marier, car son pere estoit mort, pour le retenir, afin qu'il fust ar-

resté, et n'allast plus traverser ny vagabonder le monde, et trotter tant qu'il avoit fait, et que le seul mariage, disoient ses parens, le pourroit arrester. Sur ce, il espousa Anne de Vivonne, ma mere, une fort honneste et sage damoiselle, et pour lors fille d'une des bonnes et riches maisons de Guyenne, voire de France, et fille de messire André de Vivonne, seneschal de Poictou, chambellan du Roy, et gouverneur de M. le Dauphin, et fille aussi de madame Louyse de Daillon, sa mere, de ceste grande maison du Lude, dame d'honneur de la reyne de Navarre, Marguerite, sœur du roy François. Ceste fille Anne de Vivonne fut fort aymée et cherie de son pere et sa mere: et falloit bien qu'ils eussent en grande estime M. de Bourdeille, et que M. le seneschal, qui estoit un des habiles hommes de son temps, et qui avoit beaucoup veu, mesme avoit fait le voyage du royaume de Naples avec le roy Charles VIII, l'avoit connu et remarqué pour un fort honneste homme et de grande valeur. Et, bien qu'il fust recherché de fort grands partis, et plus riches que M. de Bourdeille, si est qu'il eut la preference sur tous autres de sa fille; car il disoit qu'il estoit d'une très grande et des plus anciennes maisons de Guyenne, et très brave et vaillant, et sur tout très homme de bien et d'honneur. Pour toutes ces raisons il luy bailla sa fille, qui n'avoit que treize ans quand il l'espousa, qu'on craignoit qu'il la gastast, et ne pust jamais avoir enfans; car il avoit un advitaillement si grand et advantageux, qu'il eust fait peur et apprehension à une femme d'un plus grand aage.

Lorsqu'il l'espousa, il n'eut pas de mariage que vingt mille francs, qui estoient beaucoup pour lors, et comme

aujourd'huy quarante mille : mais son pere la rappella puis après, ainsi qu'en est la coustume de Poictou : et depuis en herita de plus de soixante mille escus, tant en terres que les beaux meubles d'Amville, qui estoient lors des plus beaux qui fussent en maison de Guyenne.

Elle fut superbement habillée pour ses nopces, car la reyne Anne, qui estoit sa maraine, et qui aymoit singulierement M. le seneschal, voire d'amour, luy légua par testament deux robbes de drap d'or, deux de toile d'argent et deux de damas rayés d'or et d'argent, ainsi que ceste façon en couroit pour lors. Elle luy ordonna aussi deux paires de brodures, belles et riches, ainsi que la façon en couroit pour lors.

M. le seneschal son pere, et madame la seneschalle sa mere, qui en avoit eu de belles de madame de Bourbon avec qui elle avoit esté nourrie fille, et l'aymoit fort, luy firent aussi de beaux présens, tant de robbes que brodures. Les nopces furent fort somptueuses et magnifiques, et bien fort aussi les amenances qui se firent à la Tour Blanche et à Bourdeille. Car, ainsi que j'ay ouy dire à ma tante de Grezignat, allérent au devant de la mariée jusqu'aux portes d'Angoulesme trois cens gentils hommes en deux bandes, l'une menée par M. de Bourdeille, et l'autre par M. de Grezignat son frere. Ceux de M. de Bourdeille estoient vestus de grandes casaques de velours cramoisy à l'albanoise, et les chevaux bardez de mesme. Ceux de M. de Grezignat de velours jaune, parce que c'estoient les couleurs de la mariée jaune et rouge; le tout pourtant aux despens de mon pere. La mariée estoit montée sur une hacquenée blanche, harnachée de velours cramoisy et

argent, fort superbement : et la faisoit très beau voir à cheval, car elle s'y tenoit fort bien, et paroissoit très belle comme de vray elle l'estoit, et fort agreable, ainsi que tesmoigne son portrait représenté dans le sepulchre d'Amville et ceux de Catherine et Jehanne, l'une religieuse à Fontevaux, et Jehanne, qui fut madame de Dampierre, toutes trois représentant les trois Maries.

La dicte dame de Bourdeille avoit six damoiselles après elle, toutes montées sur hacquenées que mon pere avoit donné, avec harnois de velours noir. Entre autres estoient à elle les deux Marignys, l'aisnée mariée à Urfé, et l'autre à Chemeraut, d'où sont sortis messieurs de Chemeraut qui sont annuit, une fille de Saveille, riche heritiere, et mourut à la Tour Blanche et enterrée à Cercles, paroisse de ladicte Tour Blanche.

Elle avoit aussi trois pages, dont un de la maison de Lammary, parent de la maison de Bourdeille, qui estoient vestus de velours rouge pourpre, doublé de blanc, avec des bandes de velours noir bordé d'argent, parce que c'estoient les couleurs de la maison de Bourdeille : blanc, noir et rouge (1).

Bref, le convoi de ces nopces fut des plus pompeux et superbes qu'on avoit veu il y avoit long temps en maison de Guyenne.

Or, chacun pensant que ceste belle femme arrestast mon pere de ne plus trotter, et que ce lien de mariage le liast tellement qu'il ne bougeast plus sans aller tant

(1) Ces trois pages et livrée de Bourdeille, au mariage d'Anne de Vivonne, tirés de six grandes mains de papier écrites de la main de Brantôme, qu'on a perdues à la mort de Quinet, directeur de l'*Opéra*, vers 1712, à qui on les avoit données pour faire imprimer la Vie de Brantôme.

voyager, il les trompa bien tous. Car, ayant touché argent frais (bien que son pere durant son vivant ne luy espargnast jamais rien, quand il le vit si honneste homme, pour paroistre sur tous; car mon grand pere estoit très riche de grands biens et moyens, et luy donnoit un entretien très grand et digne d'un petit prince), il tourne encore de là les monts trouver M. de Lautrec, qui l'aymoit extremement, et qui estoit lors lieutenant de roy, et y va avec un fort beau et riche equipage de guerre, et avec luy six ou sept gentils hommes de ses terres, dont le sieur du Plessac en estoit un, à qui j'en ay ouy discourir.

Ne faut point demander si M. de Lautrec luy fit bonne chere, se voyant renforcé d'un si honneste et brave gentil homme, lequel il voulut plusieurs fois honorer de charges, mais rien moins, il n'y voulut entendre, et demeura par de là un an et demy sans en bouger, faisant tousjours quelque beau coup digne de sa main. Mesme un jour, ainsi que m'a dit une fois M. de Brouillac, qui estoit aussi avec luy près de Cremone, il y eut un capitaine espagnol ou italien, qu'on tenoit pour très bon gendarme, qui demanda à donner un coup de lance, ayant un ruisseau entre deux, et assez gros, si qu'on ne pouvoit aller à luy si non sur un petit pont de bois, que les tables trembloient toutes, et à demy usées. Feu mon pere prend un cheval d'Espagne sans dire garre, et passe sur ce pont si viste et legerement, avec la plus grande course de son cheval qu'il luy put donner de l'esperon, qu'il passe de là, va à son homme, luy donne un si grand coup de lance, qu'il le porte d'un costé par terre à demy mort, la selle de son cheval va d'un autre costé, et le cheval de

l'autre : et, ayant fait cela, s'en retourne sur le mesme pont, avec mesme vitesse et prestesse qu'il avoit fait en allant, avec un grand estonnement de tous les regardans, et crainte que luy et son cheval ne fondissent et pont et tout dans l'eau, et tourne sain et gaillard : et dit despuis que, s'il ne fust advisé de prendre ce cheval leger et viste, et en eust pris un plus fort, ou coursier, ou roussin, et ne fust allé ainsi viste, et d'aller le pas, il se fust rompu le cou ou noyé, et tombé et le cheval et tout. Il fut fort estimé de ce coup, et des François et des Espagnols et Italiens : et parla-t-on fort de la bonne et rude lance du seigneur de Bourdeille, ensemble de son espée et son bras ; car il l'avoit fort robuste et fort nerveux, sans trop garniture de chair; ayant de mesme de là les monts esté en très bonne reputation et fort aymé des François ; car il tenoit très bonne table, despensoit tout, donnoit fort, estoit fort liberal. Quand il voyoit un honneste homme qui avoit faute d'un bon cheval, ou autre qui lui en demandoit un, aussitost il luy donnoit. J'ay ouy conter à M. de Brouillac que le premier cheval de guerre et d'ordonnances qu'eut jamais M. de Burie, mon pere le luy bailla. Aussi ne le celoit il pas, et le disoit souvent, et honoroit fort mon dict pere, et le venoit voir souvent en sa maison quand il y fut retiré, et luy portoit grand honneur et respect, et parloit tousjours du bon temps avec toutes les louanges de mon dict pere, bien qu'il eust eu dans le Piedmont et au royaume de Naples de belles charges. J'ay veu cela estant fort petit garçon, une fois à La Feuillade. Aussi mon pere lui pourchassa son mariage avec sa femme, qui estoit sa cousine germaine, de la maison de Belleville : et jamais

mon dict pere ne l'appelloit que cousin ou castron, parce qu'il estoit de Sainctonge; car il avoit cest humeur et coustume, que guieres il n'appelloit les personnes par leur nom ou surnom, ou de leurs seigneuries, mais leur en imposoit quelqu'un, comme souvent il se verra en ce discours.

Pour retourner encore à sa liberalité, feu M. d'Esse, ce grand capitaine despuis, eut aussi de luy son premier cheval de guerre qu'il eut jamais, et luy donna avec une très belle et bonne espée dorée. Il le disoit par tout, comme je l'ay ouy conter à madame de Dampierre et à ma sœur de La Chapelle, qui lui ont ouy dire souvent. Aussi ne fut-il jamais ingrat, car, tant qu'il a vescu, il a tousjours fort honoré nostre maison, d'autant qu'il avoit esté nourry page de feu M. le seneschal mon grand pere, et disoit avoir bercé cent fois ma mere, et ne voulut jamais laver avec madame la seneschalle ma grand mere, bien qu'il fust esté lieutenant de roy en Escosse, et ne lavoit jamais qu'avec ses deux filles, ma mere et ma tante de Dampierre. Mon pere ne l'appelloit jamais que Landrecy, parce qu'il avoit leans tenu le siege avec le capitaine La Lande si bravement contre l'empereur Charles.

Mon pere aussi donna son premier cheval de guerre, pour aller aux ordonnances sous M. de Montpezat à Foussan, à M. de Saint-Martin de Lisle de Périgord, d'où sont sortis ceux de Lisle-Dieu; et me souviens de l'avoir veu une fois à La Feuillade, qui vint voir mon pere, et ne se voulut jamais laver avec luy, tant il luy portoit honneur et respect, et le disoit estre cause de son advancement quand il l'envoya aux ordonnances, et le bailla à M. de Montpezat, son cousin, qu'il luy

recommanda fort. Aussi luy bailla-t-il la commission d'aller le premier parlementer à Foussan avec Antoine de Leve. Et puis, quand la Savoye fut conquise, il fut fait gouverneur et capitaine du chasteau de Montmelian. Voilà son advancement par le moyen de mon pere, lequel ne l'appelloit jamais que grand vilain pendard, non qu'il ne fust de très bonne maison, mais parce qu'il estoit grand, gros, puissant et fort comme un vilain. C'est assez pour le coup parlé de ses liberalitez, jusqu'à une autre fois.

Quand l'entreveuë du roy François et roy Henry d'Angleterre se fit à Ardres, mon pere s'y trouva, où il y eut de grandes magnificences, et sur tout de joustes et tournois. Madame la régente luy fit commandement exprès de n'entrer en tournois, et luy défendit la jouste, sous peine de grande desobeyssance, et principalement contre le Roy son fils, bien qu'il fust un des bons hommes d'armes de son royaume; mais mon pere l'estoit bien plus, et souvent en avoient fait la preuve, et s'estoient essayez et tastez; et madame la régente craignoit qu'il ne le fist chanceller, et quitter l'estrieu, et par ainsi qu'il en eust receu une honte devant une si belle assemblée.

Ceste deffense fascha fort à mon pere; car il se vouloit fort faire paroistre pour tel qu'il estoit. Au pis aller, ne pouvant mieux, et les mains luy demangeant, il se mit un jour sur les rangs, et comparoist sur un de ses mulets de coffre, et avec ses sonnettes il fait trois ou quatre courses sur ledict mulet qui couroit bien, et rompt trois ou quatre lances d'une grande et belle force et roideur, et puis se retira. J'ay ouy conter cela à ma mere, qui lors y estoit, et sur

l'eschaffaut des dames, qui arregardoient, que quand l'on vit entrer ce gendarme, et en tel équipage, et qu'on eut dit que c'estoit le seigneur de Bourdeille, elle en demeura si fort estonnée, qu'elle se mit à rougir et demeurer un peu muette, et dire après qu'elle eust voulu avoir donné beaucoup qu'il n'eust ainsi comparu, de peur qu'il ne fist quelque faute. Mais quand elle vit qu'il eut si bien fait, elle se rasseura, et se resjouyt bien fort, mais bien encore plus quand il y eut un grand Anglois, fort et puissant gendarme, qui esbransloit tous nos François; et luy fut commandé par le Roy et madame la régente d'aller parler un peu à luy. Il monta soudain sur un grand coursier fort, et alla à luy. De la premiere course il le fit chanceller et luy fait toucher la lice; de la seconde, il le porta par terre tout-à-trac, dont le monde s'en esbahit fort; car il estoit l'une des rudes lances de l'Angleterre, et à mon pere resta une grande gloire.

Et, pour ce, le roy Henry le prit en si grande amitié, qu'il ne le voyoit pas à demy, et le mena avec luy en Angleterre pour un mois, passer le temps; là où il le menoit souvent à la chasse des oyseaux et des chiens; et parce qu'il vit que les siens n'estoient pas des bons, ny pour la perdrix, ny pour le lièvre, il luy dit qu'il lui en vouloit bailler une demy douzaine des siens, qui estoient bien autres en beauté et bonté, et tous noirs comme taupes. De quoy le Roy fut fort ayse, et l'en pria de les luy envoyer quand il seroit de retour chez luy; à quoy mon pere ne faillit. Et, après avoir pris congé du Roy, il luy fit présent de deux belles boettes d'Angleterre, et voulut qu'il fist mettre ses amoiries daus l'église de Saint-Paul à Londres, sur

le grand vitrail; ce qu'il fit, et les y ai veues paroistre bien avec ces deux grandes pattes de griffon, qu'il faisoit beau voir, lesquelles mon frere d'Ardelay et moy vismes et remarquasmes quand nous estions en Angleterre.

Mon pere donc estant de retour à la Cour, le roy François luy fit bonne chere, et luy demanda force nouvelles de celles que le roy Henry luy avoit faite, et puis luy dit : « Vous gouverniez paisiblement le « Roy mon frere. Il n'y a que pour vous. » Mon pere luy dit : « Ah! chadieu, il est vray, sire Roy, je le gou- « verne mieux que je ne vous gouverne, et l'eusse en- « core mieux gouverné si j'eusse voulu demeurer avec « lui; car il m'a présenté de meilleurs partis que vous « ne me ferez jamais. Mais, ny moy ny les miens, ne « fusmes jamais Anglois ny traistres. Pour tous les biens « du monde je ne vous le feray jamais, ny à vous ny à « mon pays, bien que ne me donnez pas grande occa- « sion de me contenter de vous. » Le Roy se mit à rire, et luy dit qu'il ne tiendroit qu'à luy qu'il ne fust content de luy, et qu'il luy demandast. « Ah! chadieu be- « nist, dit-il, vous autres roys vous promettez prou, « quant vous avez affaire des gens de biens, et puis « rien; mais que vous ayez vos petits mignons près « de vous, vous ne vous souciez de personne. »

Or, mon pere estant retourné en sa maison, il ne faillit pas d'envoyer audict roy Henry le présent de ces chiens noirs, qui furent à la demy douzaine, des plus grands et forts espaigneuils que l'on eust sceu voir, et des plus beaux et des meilleurs. Il y avoit quatre chiens et deux chiennes, tous couplez bien gentiment. La Souche, qui avoit esté son laquais delà les Monts, et

estoit pere de Pechonpe, les mena. Ne faut point demander comme le Roy les trouva beaux et bons après les avoir essayés; et en loua cent fois mon pere. Il bailla à La Souche cinquante escus pour s'en retourner, et une chaisne de cinquante escus qu'il portoit au cou. Quand il arriva il se présenta à mon pere avec son habillement de velours noir, que mon pere l'avoit ainsi habillé avant que partir; si bien qu'on l'eust pris pour un gentilhomme, car il estoit de fort belle et haute taille, et avoit encore amené une fort belle guilledyne à mon pere, que le Roy luy envoyoit. J'ay ouy faire ce discours au bon homme, feu lieutenant de La Tour-Blanche, qui avoit vescu quatre-vingts ans, qui estoit present à l'arrivée dudict La Souche, qui faisoit si bien sa mine, et se targuoit et se roguoit (il m'usoit de ce mot), qu'il ne faisoit cas de personne avec sa belle cadene, et la portoit ordinairement, et disoit qu'il avoit gouverné le roy Henry à la chasse et partout, et qu'il ne luy faisoit que souvent demander des nouvelles de son maistre, et qu'il le desiroit cent fois près de luy; et disoit que c'estoit un bon roy, et qu'il avoit vescu tousjours en sa maison royale, et avoit commandé de lui faire boire de bon vin; « car ces Gas« cons, disoit-il, l'ayment autant que les Anglois, leurs « anciens freres et compaignons. »

Cedict lieutenant me fit ce conte à propos qu'un jour, parlant et devisant avec luy, je luy dis que j'avois veu parmy les espaigneuils de la chasse de la reyne d'Angleterre deux douzaines de chiens noirs, les plus beaux que je vis jamais, et que j'avois opinion que mon pere en eust tiré de là la race des siens. Ce bon homme lieutenant me replicqua : « Ah! monsieur,

« c'est tout au rebours; car feu M. vostre pere y en-« voya cette race, puisqu'elle y dure encore, » et puis me fit tout ce conte de cy-dessus.

Et quand la bataille de Pavie se donna, mon pere s'y trouva sans aucune charge, car il n'en vouloit pas, mais pour son plaisir. Il y fit très bien, comme il ....

DIXIESME OPUSCULE.

Oraison funebre de feue madame de Bourdeille, faite par moy, le seigneur de Brantôme, son beau-frere, qui fut dicte et prononcée, le jour de sa quarantaine, par un sçavant prescheur cordellier de Bourdeaux (1).

La très-haute et très-vertueuse dame Jacquette de Montbron, madame de Bourdeille, a esté extraicte de ceste grande, illustre et antique maison de Montbron, l'une des premieres baronnies d'Angoulmois. Encore la plus saine voix tient qu'elle est la premiere, tant pour son antiquité que pour les grandes alliances qu'il y a eu en ceste maison; si que de ceste maison est sortie une fille, reyne de Scicile, et autres grands et grandes, comme il se verra en la généalogie cy-après; aussi pour les grands biens, terres et seigneuries que les seigneurs de Montbron ont tenus; car ils sont estez comtes de Périgord : encore de bon droit ladicte comté appartenoit à feu madicte dame. Ont estez viscomtes d'Aunay, seigneurs et barons de Montbron, Mathas, Royan, Chef-Boutonne, Maulevrier, Sainct-Megrin,

(1) On a déjà vu ci-dessus l'éloge de cette femme, parmi ceux des dames illustres. (S.)

Mortague, Archiac, Sertonville, et plusieurs autres places. Et, si bon droit fust esté gardé à ladicte dame, elle fust estée en son vivant riche de plus de cent mille livres de rente.

Et pour éviter proxilité, et ne rechercher plus avant la généalogie de ladicte maison de Montbron, comme on la pourroit monstrer de temps immémorial, je commenceray seulement à

Messire Robert de Montbron, lequel espousa madame Yoland de Mathas, duquel mariage vint

Messire Jacques de Montbron, qui fut marié avec la fille et héritiere de messire Regnaud de Maulevrier, et de madame Beatrix de Cran, fille de messire Guillaume de Cran, viscomte de Chasteaudun, et de madame Marguerite de Flandres, fille du comte de Flandres;

Duquel messire Jacques, et de ladicte de Maulevrier, est issu messire François de Montbron, baron dudict lieu de Montbron, de Maulevrier, et vicomte d'Aunay, qui fut marié avec madame Louyse de Clermont en Beauvoysin;

D'où vint Archambaud, comte de Périgord, nepveu de ce cardinal de Périgord, qui vint devant Poictiers traitter la paix entre le roy Jehan et le prince de Gales.

Item, dudict messire François et de ladicte madame Louyse, est descendu autre messire François de Montbron, marié avec Françoise de Vandosme, fille du comte de Vandosme.

Et d'iceux est sorty messire Eustache de Montbron, qui espousa la fille puisnée du comte de La Marche, l'aisnée ayant estée mariée avec le roy Charles V, du-

quel sont venus les ducs d'Orléans et les comtes d'Angoulesme, d'où sont venus le grand roy François et ses successeurs de Valois.

Dudict Eustache de Montbron et de ladicte de La Marche est venu messire Adrian de Montbron, qui espousa Marguerite d'Archiac, dame et principale héritiere dudict lieu, fille aisnée de messire Jacques d'Archiac, et de madame Marguerite de Levy, deux des grandes maisons d'antiquité et de richesses qui fussent en Guyenne.

D'iceluy Adrian, et de ladicte d'Archiac, est issu François de Montbron, marié avec madame Jehanne de Montpezac, fille puisnée du vicomte de Chastillon; M. le marquis de Villars ayant espousé l'aisnée, de laquelle est issue madame la duchesse du Mayne.

Dudict messire François, et de ladicte Jehanne, vint messire René, mort sans hoirs à la battaille de Gravelines, et madicte dame Jacquette de Montbron, dame des viscomtez et baronnies de Bourdeille, Archiac, Mathas, La Tour-Blanche et Sertonville, mariée avec feu messire André de Bourdeille, en son vivant seigneur des susdictes seigneuries, viscomtez et baronnies, chevallier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, séneschal, gouverneur et lieutenant de Sa Majesté en Périgord.

Entre autres belles preuves d'antiquité de ladicte maison de Montbron, je vous diray qu'il se treuve par escrit dans les vieux romans comme, lors que le roy Artus, roy de la Grande-Bretaigne, institua les chevalliers de la table ronde, qu'on nommoit autrement les chevalliers errans, se trouva une Fredegonde de Montbron, qui, par sa richesse, beauté et vertus, fut

fort recherchée desdicts chevalliers errans, pour laquelle ils firent plusieurs beaux exploicts d'armes. Aussi le principal sujet de leur institution estoit pour conquerir leurs femmes, plus par leurs beaux faicts que par leurs richesses et moyens, et surtout de secourir les belles et honnestes dames en leurs afflictions, si aucunes leur mesadvenoient.

L'on pourra dire que ce sont fables que ces contes de ce roy Artus et des chevalliers errans. Aucuns le disent, d'autres non. Certes, plusieurs contes s'en font, qui paroissent un peu fables, mais d'autres paroissent histoires, en ce qui contient les beaux faicts d'armes desdicts chevalliers, ainsi que nous en voyons aujourd'huy faire parmy nous.

Tant y a qu'il ne faut point doubter de ceste dicte institution du roy Artus : elle est trop certaine, et despuis s'est fort continuée parmy les armes, et mesme du temps des braves palladins de Charlemaigne. Et, bien que les dicts contes fussent fables, pour le moins ceste fille de Montbron, et ceste maison de Montbron, se treuve en estre de ce temps-là : et que si elle n'y fust estée ny au monde, on n'en eust point parlé.

Il se treuve que, du temps et regne du roy Charles VI, les Anglois prinrent le chasteau de Montbron, estant le seigneur en France, servant son Roy très-fidelement. Il revint en après et le reprint, où s'estoit retirée une abbesse de là auprès, qui apporta toutes ses reliques, richesses et thresors, parmy lesquels on trouva deux grandes pièces d'or, chascune pesant cent escus, où y estoient gravez deux hommes armez de toutes pièces, à cheval, l'espée à la main, avec ces mots escrits : Vive les nobles seigneurs de Mont-

bron! et lesdictes pièces estoient faictes et forgées il y avoit plus de trois cens ans d'auparavant.

Vous trouverez au catalogue des mareschaux de France un seigneur de Montbron, mareschal de France, fait dès la premiere institution.

Pour éviter la trop grande prolixité sur les grandes louanges de ceste noble race, je diray que tous les seigneurs de Montbron, de peres en fils, ont esté tousjours estimez très-braves et très-vaillans chevalliers, et se sont faits signaler en toutes les guerres où ils se sont trouvez, tant aux guerres jadis de la Terre-Saincte, que de celles de delà et de deçà les monts : dont entre autres, pour parler briefvement, je ne nommeray que messire Adrian de Montbron, grand pere de madicte dame, qui se trouva à la battaille de Fournoue, lequel le roy Charles VIII print pour l'un de ses neuf preux et confidens esleus pour se tenir près de sa personne ce jour là, qui l'assista très-bien avec tous ses compaignons, et y fut fort blessé, et mesme d'un grand coup de lance qu'il eut au cou, dont toute sa vie il le porta un peu tors le moins du monde, comme on en dit de mesme du grand Alexandre. Et, despuis, nos roys Charles, Louys et François, l'advancerent pour ses vaillances, et l'honorerent de grandes charges; car il fut lieutenant de roy en Guyenne et gouverneur de La Rochelle, autant aymé et honoré des habitans que gouverneur ait esté.

Il se trouve par escrit comme le roy Louys XII, ce pere du peuple, disoit qu'il avoit plusieurs jeunes gens favoris qu'il aymoit fort, mais que s'ils luy demandoient quelque don qui foulast le peuple, il ne les aymeroit jamais, et que le seigneur de Montbron (qui

estoit lors messire Adrian, et l'un de ses favoris), le luy avoit ainsi conseillé. Par là vous voyez la bonté dudict de Montbron. Il laissa plusieurs enfans après luy, dont l'aisné fut messire François de Montbron, pere de Madame, dont nous parlons, très-brave et genereux chevallier, qui fut gouverneur et lieutenant de roy dans Blaye; de laquelle charge s'en acquitta tousjours très-dignement, et mesme en une entreprise que firent une fois les Espaignols et Anglois là-dessus, que sans la valeur, conduitte et hardiesse dudict messire François de Montbron, ladicte place estoit prinse d'amblée.

Ledict messire François après luy laissa procréés de sa chair, et de dame Jehanne de Montpezac d'Agénez, une très-sage et très-vertueuse dame, messire René de Montbron et madicte dame Jacquette de Montbron. Ledict René commença à porter les armes fort jeune, en l'aage de seize ans, aux guerres d'Italie et Toscane, quand nous la tenions soubs nostre grand Henry II. Puis, venant de là en France, il fut guydon de la compaignie de cinquante hommes d'armes de ce grand capitaine, M. de Sansac, à la laquelle commandant, mourut à la battaille de Gravelines en Flandres, livrée entre ces deux grands capitaines, l'un françois et l'autre flamand, le mareschal de Termes et le comte d'Ayguemond. Là mourut ledict messire René de Montbron, après avoir rendu plusieurs beaux faicts d'armes, en très-grande reputation et regret de son Roy et de tous les gens de guerre, pour lors estant en l'aage de dix-huict ans, laissant sa sœur, madame Jacquette de Montbron, sa seule sœur et heritiere, riche de ce temps là autant qu'heritiere aucune de la France,

et très-belle, très-sage et très-honneste, peu de temps avant mariée avec messire André de Bourdeille, desirée pourchassée de plusieurs grands de la France de fort bonne et grande maison; mais il l'emporta par dessus tous eux, autant par ses merites que pour la grandeur de son antique race, de laquelle je ne m'estendray longuement pour en discourir, et me contenteray dire seulement que ceste race est des plus antiques de la France. Nos histoires françoises n'en font seulement mention, mais les italiennes et espaignolles. Aussi vous trouverez dans les françoises et vieux romans que, comme j'ay dit, ne doivent estre à rejetter, quoy qu'on die (ou bien il ne faut advouer un grand empereur Charlemaigne, ses pairs, ses grands barons, palladins et chevalliers qui ont fait tant de beaux faicts d'armes contre les Sarrazins et Infideles); vous trouverez donc dans ces vieux livres imprimez en lettre gottique, et escrits à la main, comme ce grand empereur Charlemaigne, se plaignant à ses barons du peu d'assistance que luy avoient fait en une entreprise tramée alors des Sarrazins contre luy, il dit que, sans le grand et bon secours que luy donna Yvon de Bourdeille, il estoit très-mal. On treuve force titres de cest Yvon encore dans le thresor du chasteau de Bourdeille.

Les histoires italiennes et espaignolles parlent d'un Angelin de Bourdeille, qui fut commandé par l'Empereur d'aller recognoistre les ennemis la vigile de la battaille de Roncevaux, où il fut tué et fort regretté de l'Empereur et des siens. L'histoire le met au rang des palladins, qui n'estoit pas peu de chose de ce temps-là, et après les pairs marchoient les premiers, et tenoient grand lieu. Ceste histoire se treuve dans un vieux livre

italien nommé *Morgant*, et un roman espaignol qui s'intitule *El suceso de la batalla de Roncesvalles*, et un autre qui s'intitule *El espejo de cavalleria.*

Pour laisser ces antiques histoires, un Helias de Bourdeille se croisa en la premiere saincte guerre, et y mourut, dont le testament se treuve encore au thrésor de la maison.

Et, pour descendre aux plus recens, un Archambaud et Arnaud de Bourdeille servirent fort bien leurs roys de France encontre les Anglois, et mesmes Arnaud et Jehan de Bourdeille, son tiers frere (qui s'en alla après aux guerres de Naples d'alors sous Charles, duc d'Anjou, et si acaza), accompaignerent tousjours ce grand foudre de guerre, le bastard d'Orleans, à chasser les Anglois de Guyenne, et furent faits chevalliers devant Fronssac avec plusieurs autres ; et puis Arnaud fut créé par le Roy son seneschal et lieutenant géneral en Perigord. Il s'en acquitta très dignement, et avoit pour lors son frere le cardinal de Bourdeille, qui fut un prelat de très bonne et saincte vie, qui pourtant, saisi par trop de superstition vaine et resveries du temps passé, ne fit jamais de bien à la maison, estant de ceux qui disent qu'il valoit mieux faire du bien aux pauvres qu'à ses parens. Aussi ledict Arnaud ne s'en soucia guieres, car il estoit un très riche et très puissant seigneur, tant d'antiquité et de ses biens que par ses services, devoirs et beaux faicts d'armes.

Et pour faire fin, sans tant rechercher de si loing, messire André de Bourdeille fut fils de messire François de Bourdeille (1), qui, en ses jeunes ans, se fit tant signaler au royaume de Naples, à la journée du Ga-

(1) On a vu ci-dessus, opuscule IX, un fragment de sa vie. (S.)

rillan, sous ce grand M. de Bayard, où il fut fort blessé, les histoires le prouvent, et puis à la battaille de Pavie. Et, pour ce, ledict messire André de Bourdeille ne voulant en rien degenerer de son brave pere et de ses predecesseurs, estant fort jeune, se mit à la guerre de fort bonne heure. Il fut, du temps du roy François, aux guerres de Landrecy, de Marolles, du camp de Jallon et de Boulongne; du regne du roy Henry, à la guerre d'Escosse, au voyage d'Allemaigne et siege de Metz, et puis a esté prisonnier dans Hesdin, et demeura six ans prisonnier en Flandres, d'où n'en sortit qu'après la trefve faite entre l'Empereur et le Roy; et, la guerre espaignolle se recommençant, il continua tousjours les estrangeres, et aux civiles servit très fidelement tous ses roys, et mesmes aux battailles de Jarnac et Moncontour, ayant charge de cinquante hommes d'armes, et est mort chevalier de l'Ordre, lieutenant de roy en Périgord, son seneschal et gouverneur, avec beaucoup de reputation d'estre mort fort pauvre au service du Roy. Il estoit, du costé de sa mere, madame Anne de Vivonne, allié fort estroictement de la maison de Bretaigne, Savoye et de Nemours. Cela se peut monstrer au doigt sans grande prolixité. A tant, c'est assez parlé de lui et de sa race; car nostre thême et principal sujet tend plus à madame de Bourdeille, pour laquelle ceste noble et saincte cerimonie se celebre aujourd'hui en sa digne commemoration.

Pour parler donc de madame de Bourdeille, elle fut en son vivant une dame très accomplie et de corps et d'ame. Du corps, ce fut une des belles dames de France, ainsi jugée par les grands et grandes à la Cour et en tous les lieux où elle a comparu, son visage très-beau,

remply de tous les beaux traits de la face et des yeux que peut loger une beauté, sa grace, sa façon, son apparence, sa riche et haute taille, et sur tout sa belle majesté, si que par tout on l'eust prinse pour une reyne ou grande princesse. Aussi estoit elle extraicte de si haut lieu qu'elle en pouvoit bien tenir; laquelle, à cause de la fille de La Marche, mariée en sa maison, comme j'ay dit, avoit cest honneur d'appartenir à ceux d'Orléans, d'Angoulesme, de Bourbon. Aussi feu Antoine de Bourbon, roy de Navarre, se contentoit bien de l'appeller sa cousine : le Roy d'aujourd'huy, et Madame, sa sœur, en ont fait de mesmes. Elle est morte tante (à la mode de Bretaigne, à cause de la maison de Mareuil) de M. de Montpensier, qui est aujourd'huy. Bref, la grace et majesté paroissoient en ceste dame de toutes façons.

Aussi la Reyne Mere derniere, pour mieux embellir sa Cour, la print à son service pour l'une de ses dames, et la cherit bien fort. Elle vesquit en sa Cour avec une belle et illustre reputation; non qu'elle s'y voulut par trop assiduer ny assubjectir, desirant plus eslever sa belle et noble famille, que séjourner à la Cour tant comme d'autres font.

Elle fut très-belle en son printemps, très-belle en son esté, et très-belle en son automne; et si de son temps les chevalliers errans eussent eu vogue, elle eust bien fait reluire plus leurs armes que n'avoit fait jamais sa predecesseresse Fredegonde de Montbron, pour l'avoir à femme.

Avant qu'elle tombast en sa maladie, qui lui a duré et tenu sept mois jusqu'à son décès, elle paroissoit aussi jeune et belle comme en son esté, bien qu'elle soit

morte en l'aage de cinquante-six ans. Et ne faut point doubter que, si elle eust vescu encore dix ans, sa beauté ne s'en fust nullement effacée, tant elle estoit de bonne et belle habitude, et prédestinée à toute beauté, qu'elle a laissé à messieurs ses enfans, et sur tout à mesdames et damoiselles ses filles, comme à madame la comtesse de Dhurtal, à feu madame la vicomtesse d'Aubeterre, à madame d'Ambleville et madamoiselle de Mathas, très-belles, très-sages dames et filles.

Pour messieurs ses enfans, leurs belles armes, qu'ils ont fait valoir jusques icy en leur jeune aage, font bien paroistre ce qu'ils sont et seront un jour, la vraye semblance et imitation de leurs peres, grands peres, ayeulx, bisayeulx et leurs antiques predecesseurs, tant du costé du pere que de la mere, si qu'ils se peuvent dire et vanter extraicts, de l'un et de l'autre costé, de de deux aussi grandes maisons qu'il en ait en France. Aussi en ceste honneste dame est finie le vray chef et la vraye branche de Montbron; car tous ceux qui en portent aujourd'huy le nom en sont d'une autre branche, long-temps separée de la premiere et de la grande.

Pour parler de l'ame de ceste illustre dame, qui l'a cognue jugera avoir esté une des accomplies de la France. Elle estoit sage et fort vertueuse, et sur tout très-bonne, aymant fort son peuple, et jamais ne le foula, ains soulagea tousjours. Il le peut bien tesmoigner. Elle avoit l'esprit fort bon et subtil, et le jugement sur tout ferme et solide, qui ne se rencontrent pas toujours en un mesme subject. Elle parloit fort bien, et avec de très-beaux termes et de toutes choses, soit de théologie et d'histoires. Elle escrivoit très-bien et fort eloquemment. Plusieurs lettres qui se treuvent

d'elle, escrites aux plus grands et grandes, aux moyens et moyennes, communs et communes personnes, en font foy, quelque sujet qu'elles traictent, soient guerres, affaires, et de toutes sciences, bref, de toutes choses, car elle n'ignoroit rien; et son entretien estoit très-beau, et tousjours plein de beaux discours et paroles.

Elle a fait et composé de très-belles poësies et d'autres belles choses en prose, qui se voyent et se treuvent en son cabinet parmi ses livres, de la lecture desquels elle estoit très-curieuse, et s'y addonnoit ordinairement et jour et nuict. Elle parloit et entendoit bien la langue espaignolle et italienne, et quelque peu le latin.

Sur tous les arts elle ayma fort la géométrie et architecture, y estant très experte et ingenieuse, comme elle a bien fait paroistre en ce superbe édifice et belle maison de Bourdeille, qu'elle fit bastir de son invention et seule façon, qui est très admirable. Aussi Salomon dit que la sage et honneste femme, faut qu'elle bastisse sa maison. Tousjours elle a fait bastir et remuer pierres en toutes ses maisons, estant tousjours assidue en quelque belle action, comme à ses ouvrages, auxquels elle fut fort industrieuse et labourieuse, et surtout en ceux de soye, d'or et d'argent, qu'elle aymoit plus que tous autres. Aussi de grandeur à grandeur il n'y a que la main.

Elle fut une grande et sage œconome, comme elle a fait paroistre; car son mary la laissa endebtée de deux cens mille francs, à cause des debtes qu'il avoit fait pour le service du Roy. Elle est morte desendebtée quasi du tout, ayant laissé à ses enfans de quoy à se desendebter du reste, qui est peu.

Et, bien qu'elle fust si bonne œconome et mesna-

gere, elle estoit très libérale; car elle n'estoit jamais à son ayse, sinon quand elle donnoit, disoit-elle, et comme on l'a veu très splendide; aussi ne voulant se retrancher de sa grandeur, tenant une grande maison, tousjours sans superfluïté pourtant.

Son mary la laissa veufve en l'aage de trente-six ans venant au trente sept, très belle et très riche de son costé, et garnie de quatre belles maisons, très fort honneste et desirée, autant pour ses vertus et beauté, que pour ses richesses, et recherchée de six ou sept grands de la France, auxquels ne voulut jamais entendre, non pas seulement d'ouyr parler de ce seul mot de second mariage, tant elle porta de révérence aux cendres de son feu mary, et à ses petits enfans mineurs, lesquels luy doivent une obligation immortelle, et sont tenus à jamais de la regretter et prier Dieu pour elle et pour son ame; autrement ne faut doubter qu'il ne les en punisse; car il faut croire que, si elle se fust remariée, ils n'auroient les biens qu'ils ont.

Aussi où se treuve-t-il de telles dames veufves, si vertueuses et si généreuses que celle-là, que, pour solemniser la perte du mary, et ne perdre la grandeur de sa maison, mena ceste vie retirée de secondes nopces? Monstrant en cela un grand et généreux cœur, comme certes elle l'avoit tel en son vivant, le monstrant grand et haut parmy les grands, et humble envers les petits.

Un de ces ans, durant ces guerres dernieres, il y eut un grand qui est mort, qui la menaça de l'aller assiéger en l'une de ses maisons, et y mener le canon. Elle fit response qu'elle estoit extraicte en partie de ceste grande et généreuse comtesse de Montfort, qui endura

si vertueusement le siége dans Annebon; et, tenant d'elle et de son cœur, qu'elle l'attendroit en sa maison, de mesme vertu et courage.

Tant qu'elle a estée malade, l'espace de sept mois, de la maladie dont elle est morte, son bon courage l'a tousjours entretenue et supportée jusques à la fin, bien qu'elle endurast beaucoup de douleur, ne faisant jamais priere à Dieu qu'il luy donnast santé, mais seulement de la patience; et n'en pouvant plus, et ses forces venant à faillir, elle rendit l'ame à Dieu de la plus douce mort qu'on vit jamais mourir personne; car on la tenoit esvanouye, comme le jour avant elle estoit tombée en trois sincoppes; et, tournant les yeux en la teste, aussi beaux et doux que jamais, trespassa si doucement, qu'on ne la vit jamais faire aucune mine affreuse, ny geste effroyable, mais si doux et immobile, qu'on ne luy vit jamais remuer, ny bras ny pieds, ny jambes, ny teste; si qu'on ne la pensoit pas morte. Mort douce, certes, digne de sa douce vie. En quoy Dieu l'exauça en ses prieres; car bien souvent, en sa plus grande santé et ses beaux discours, dont elle n'estoit jamais dépourveue, elle souhaitoit et prioit tousjours Dieu de luy envoyer une mort très douce, et nullement hydeuse, horrible et affreuse, comme elle en avoit veu mourir plusieurs. Ce qui a esté une grande bénédiction de Dieu, et signe assez évident que Dieu l'a receue en son sainct paradis.

ONZIESME OPUSCULE.

Tombeau de madame de Bourdeille, en forme de dialogue, fait par son frere de Brantome, qui parle avec elle, et elle respond.

BRANTOME.

Faut-il donc que je reste, et que soyez allée,
Madame, devant moy là-bas en la vallée
Des esprits bienheureux, d'où plus on ne revient!
Encore ne sçait-on ce que l'ame y devient.

MADAME DE BOURDEILLE.

Si vous estes resté n'en soyez en pensée:
Frere, c'est fait de moy, la chance en est passée.
Dieu l'a ainsi voulu, qui nous oste et nous met
En tel lieu qu'il luy plaist, et de nous se demet.

BRANTOME.

Dites-moy donc, pour Dieu, quelle est vostre demeure
En cet autre beau monde? Y est-elle bien seure?
Quels plaisirs y a-t-il? Quelle en est la vraye foy,
Sans que je m'en arreste à ce qu'en dit la loy?

MADAME DE BOURDEILLE.

Les ames icy bas heureusement y vivent;
Après la mort du corps renaissent et revivent;
Et contentes n'ont plus de crainte ny soucy,
Sont franches de tout mal. Ainsi je vis icy.

BRANTOME.

Je le veux ainsi croire. Et où est la promesse
Que me faisiez icy de si grande fermesse,
Estans en nos douceurs, de nous venir revoir
Si mouriez la premiere, et me le faire voir?

MADAME DE BOURDEILLE.

Ce sont des discours vains qu'on fait en nostre vie,
Moins pleins de vérité qu'ils sont de fantaisie.
Les esprits bienheureux ne s'en vont d'icy bas,
Quand ils sont une fois arrestez du trespas.

BRANTOME.

Et les anges du ciel descendent bien en terre,
Voletent parmy nous, et tournent à grand erre
Là haut en leur manoir conter ce qu'on y fait;
Pourquoy n'en fait de mesme un esprit tout parfait?

MADAME DE BOURDEILLE.

Dieu ne l'a pas permis; car il veut que l'on croye
Ce que son fils a dit, et que par foy l'on voye
Nostre félicité, qu'on doit representer
Par les yeux de l'esprit, sans d'ailleurs le tenter.

BRANTOME.

Ah! qu'un payen subtil vous pourroit bien respondre
A vos belles raisons, et mesme les confondre,
S'il ne vouloit s'ayder des vers virgiliens,
Qui nous forment si beaux vos Champs Elysiens.

MADAME DE BOURDEILLE.

Un mescroyant croira ce qu'il voudra mal croire;
Mais il ne peut oster par ses raisons la gloire
Qu'ont les ames d'icy en leur félicité,
Jouyssantes à plein de l'immortalité.

BRANTOME.

Où est ceste beauté dont estiez admirée
Si fort de par deçà, et du monde adorée,
Ravissant un chacun, ceste taille et ce port,
Ceste grand majesté, ce geste et cest abord?

MADAME DE BOURDEILLE.

Ceste humaine beauté est du tout effacée,
En une autre plus belle elle est du tout changée.
Vos beautez ne sont rien icy bas parmy nous:
Nous avons d'autres yeux, et des regards plus doux.

BRANTOME.

Je ne croy pas cela, vous estiez par trop belle
Quand vous estiez icy, pour changer de modelle:
Ou bien le ciel vous a changée tout exprès,
Luy ostant sa clarté, l'approchant de trop près.

MADAME DE BOURDEILLE.

Je me contente assez que j'aye sa lumiere,
Qui me donne au visage; et me sens plus entiere
En mes beautez astheure, et me décore plus
Que les yeux que j'avois, mondains et superflus.

BRANTOME.

Je ne m'estonne plus si faites peu de compte
De nous venir revoir, puis que l'heur qui vous dompte
Est un heur non pareil, et vous tient tellement,
Que ne faites de cas plus de nous autrement.

MADAME DE BOURDEILLE.

Frere, j'abhorre tant ma demeure premiere
Comme j'estime autant ma demeure derniere.
L'une de tout bien pleine, et l'autre de tout mal,
Que je m'arreste icy sur mon destin fatal.

BRANTOME.

Invoquez donc pour moy la divine puissance,
Le ciel, les bons demons, des astres l'influence,
Que je sorte bien tost de ce fascheux sejour,
Et que j'aille revoir encor vostre beau jour.

MADAME DE BOURDEILLE.

En cela ne se peut contenter vostre envie;
Car vous estes escrit dans le livre de vie
Dès le commencement que le monde fut fait.
Ce qui est arresté ne peut estre refait.

BRANTOME.

Pourquoy ne puis-je aller contre ceste ordonnance
En me donnant la mort? Ma propre violence
Me peut faire jouyr bien tost de vos beaux yeux.
Je ne fais que languir, le mourir est mon mieux.

MADAME DE BOURDEILLE.

Ne faites pas cela. Qui sort sans la licence
De Dieu hors de sa place, il commet grande offense,
Il gagne son enfer. Estant là desormais,
Faudroit dire l'adieu pour ne me voir jamais.

BRANTOME.

Rien donc que cela seul n'empesche le passage
De la mort par moy-mesme, et ne me fasse outrage;
Car je serois damné, et par ainsi privé
De vous voir en cet heur qui vous est arrivé.

MADAME DE BOURDEILLE.

Vivez doncques, vivez tant que la destinée
Voudra rouler vos jours. Puis, estant debornée,
Venez nous voir icy, frere, je vous attends.
Vos desirs et les miens en seront plus contents.

Puis donc qu'il me faut vivre ainsi par la contrainte,
Madame, donc adieu : je finis ma complainte.
Je ne finis pourtant mes soupirs ny mes pleurs,
Ny finiray pour vous à jamais mes douleurs.

DOUZIESME OPUSCULE.

Autre tombeau de madame de Bourdeille, fait par son mesme dict frere.

Passant, arreste-toy un peu, je te prie, et t'amuse à voir et admirer ceste tombe, bien qu'elle ne soit construite d'aucune excellente matiere, ny de grand artifice, comme tu vois; mais dedans y gist un corps de très-haut prix.

Icy gist donc la très-haute, puissante, noble et illustre dame Jacquette de Montbron, issue de ceste grande, riche et ancienne maison de Montbron, premiere baronne de l'Angoulmois, du costé du pere, et de la noble et ancienne maison de Montpezac d'Agenès, du costé de la mere.

Elle fut femme de messire André de Bourdeille, de ceste grande aussi et ancienne race de Bourdeille, en son vivant chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, et lieutenant du Roy en Périgord.

Elle fut l'une des dames fort favorites de la Reyne, mère de nos roys.

Elle fut dame de Bourdeille, Mathas, Archiac, La

Tour-Blanche et Sertonville, cinq maisons de très grande marque.

Toutes ces qualitez ne sont rien, car ce sont biens de la fortune, qui tombent communément à plusieurs personnes. Celles que je vais dire sont autres.

Ce fut une des belles dames de la France en son printemps, son esté et son autonne. Son beau visage, et ses beaux yeux surtout, en faisoient la foy, avec sa belle et riche taille, sa grace, sa façon, son port et son abord, et sa majesté, qui la parangonnoit à une reyne. Aussi de son estre en est-il sorty une reyne de Scicile. Toutes ces beautez, en son temps, ne l'ont rendue moins admirable que désirable.

Ce n'est encore rien que tout cela. Elle eut une ame très belle, un grand esprit, un jugement solide, qui peu se rencontrent en un mesme subject; fut sçavante en toutes sciences, fut bien parlante en très beaux termes, bien et disertement escrivante de toutes choses, fort remplie de beaux discours et entretiens; fut fort sage, vertueuse, genereuse, magnanime, splendide et très-libérale.

Voicy chose rare : fut veufve à l'aage de trente-six ans, belle, jeune, riche, desirée et recherchée de tout un monde, et se contint tousjours pourtant en sa viduité seize ans et plus, au bout desquels mourut d'une mort très-douce, comme elle avoit tousjours desiré, en son chasteau d'Archiac, le 28 juin 1598, regrettée à toute outrance de toutes personnes qui l'avoient cognue, et qui en avoient ouy les louanges. Elle n'estoit qu'à son demy autonne, autant belle, et de corps et d'ame, que jamais, mais son destin alors sans aucune apparence la nous ravit. Que maudict soit le destin!

Voilà, passant, ce que d'elle je vous en puis dire pour ce coup, le plus grandement et le plus briefvement. Mets le en ta mémoire, et puis va racontant partout où tu passeras que tu as icy veu et laissé un corps d'une dame icy gisante, en son vivant l'une des plus accomplies et parfaites dames de la France.

TREIZIESME OPUSCULE.

Epitaphe ou tombeau de madame d'Aubeterre, ma niepce, fait par moy de Brantome, son oncle, en forme de dialogue, l'oncle et la niepce parlans.

L'ONCLE.

Au lieu de beaux œillets, de lys et roses tendres,
Je vous offre mes pleurs, mes larmes, mes sanglots :
Au lieu d'un marbre beau pour en couvrir vos cendres,
Je vous offre mes yeux pour arrouser vos os.

LA NIEPCE.

Mais, plustost que pleurer et des larmes repandre,
Jettez à pleins paniers sur mon triste tombeau
Roses, lys et œillets. J'yray tant mieux descendre,
Et tant plus doucement, là-bas en ce champ beau.

L'ONCLE.

Mais qui est-il celuy, fust de fer, fust de roche,
Qui, vous ayant perdu, si parfaite en vertus,
Songeant à un tel deuil d'une perte si proche,
Ne creve de pleurer, et n'ayt les sens perdus?

LA NIEPCE.

Tant de pleurs me sont vains, et tant de larmes vaines,
Ores que j'ay mes yeux sillez pour desormais.
C'est bien pour appaiser les personnes humaines,
Mais non les deïtez, qui n'en veulent jamais.

L'ONCLE.

Au moins si je pouvois, par bonne destinée,
De la mort qui me prinst vous oster de là-bas.
Ah! qu'il me seroit doux n'attendre pas l'année,
Non pas un seul moment, pour aller au trespas!

LA NIEPCE.

Cela ne se peut pas. Le souhait s'en envole,
Et ne vous sert de rien. Pourquoy resolvez vous
N'aller encontre Dieu, et changez de parole,
Ou bien de supporter un repos qui m'est doux.

L'ONCLE.

Doux vous est-il bien? Ainsi je le veux croire
Par vos mesmes propos que m'avez dit souvent
Ensemble en nos discours, et que pour telle gloire
Vous vouliez triompher sans aucun tardement.

LA NIEPCE.

Souvent vous l'ay-je dit. Souvent m'avez reprise
De si fascheuse humeur; vous l'appelliez ainsi.
Mais aux tourmens humains j'estois trop bien apprise;
Et, pour m'en garantir, je voulois estre icy.

L'ONCLE.

Encor s'il se pouvoit par quelque art vous refaire,
Ou vous faire sortir de ce lieu ténébreux,
Et vos membres poudreux en tel art vous portraire,
Que je pusse revoir les traits de vos beaux yeux!

LA NIEPCE.

Ceste curiosité, mon oncle, n'est pas pie,
Et Dieu encontre vous s'en pourroit irriter.
Si vous m'avez aymé, cessez la, je vous prie,
Et mes manes laissez icy bas habiter.

L'ONCLE.

Mais quoy! ma chere niepce. Eh! faut-il que je vive
Après vous ainsi morte, et que j'aille icy haut
Traisnant mes jours sans vous, et que je vous survive?
Non, non, il faut mourir; de vivre ne me chaut.

LA NIEPCE.

Je ne suis pas, mon oncle, encore toute morte;
Car je veux que mon ame aille en vous voletant,
Et y fasse maints tours : si que feray en sorte
Que la vostre verra luy paroistre souvent.

L'ONCLE.

Mais où sera ce ciel et ceste belle face,
Ceste belle façon et ceste majesté,
Ce beau corps, ce beau port, ceste naïve grace,
Ce doux et beau parler tout plein d'honnesteté?

LA NIEPCE.

Cher oncle, en tout cela perdez-y vostre attente;
Il n'en faut plus parler. Le ciel m'a tout osté
Pour en orner son siege. Il faut que me contente
De ce que fais astheure, et ce qui ma esté.

L'ONCLE.

Hé quoy! Le ciel ainsi prend il ces belles ames?
Ne se contente il pas de ses luysans flambeaux,
Sans nous desenlever tant de parfaites dames,
Pour encor y admettre autres astres nouveaux?

LA NIEPCE.

C'est tout ainsi qu'on voit une belle pucelle
Avarement cueillir de sa blanchette main
Force nouvelles fleurs pour paroistre plus belle,
Et parer ses cheveux, sa teste et son blanc sein.

L'ONCLE.

Encor si vous eussiez comply quelque long aage!
Mais, sur vos plus beaux ans, ceste fiere Atropos
Vous a ravy sitost, vous mettant au passage
De ce fascheux Caron, sans droit ny sans propos.

LA NIEPCE.

Qu'y feriez vous, cher oncle? ainsi, ainsi perissent
Les belles jeunes fleurs en leur plus beau printemps.
Les roses n'ont qu'un jour, qu'aussitost ne fanissent.
Ainsi jeune je suis la proye de ce temps.

L'ONCLE.

Mon Dieu, qui m'ostera de vostre longue absence
Le soucy que j'en porte et porteray tousjours?
Mon Dieu! je ne voy point aucune apparoissance
De pouvoir donner joye à mes langoureux jours.

LA NIEPCE.

Cher oncle, vous avez ma très-honneste mere,
Et mes trois bonnes sœurs des quatre ayant esté.
Mes freres et ma fille, en leur ame très chere
Vous ont toujours aymé, et grand honneur porté.

L'ONCLE.

Vous dites vray, ma niepce. Aussi j'en prends creance.
Qui est le mescroyant qui n'en veut s'asseurer?
Pourtant je veux en moy avoir la souvenance
De vostre belle idée, et tousjours l'honorer.

LA NIEPCE.

Le voulez vous ainsi? Puis donc que la premiere,
Cher oncle, je m'en vais au Champ Elysien,
Je feray là pour vous quelque bonne priere;
Et, quand vous y viendrez, nous en causerons bien.

L'ONCLE.

Et cependant je vis en despit de ma vie,
Je vis les jours si longs, malheureux que je suis,
Que vous deviez survivre! Hé! faut-il que l'envie
Me retarde le bien qu'à bonheur je poursuis!

LA NIEPCE.

Mais bien mieux, mon cher oncle, afin que puissiez vivre
Encor plus longuement, vivez très bien vos jours:
Vivez encor les miens, ne vous pouvant survivre,
Sans aucuns longs travaux, ny peines, ny détours.

L'ONCLE.

Puis donc que le voulez, je m'en vay donc contraindre
A ce vivre fascheux; mais ce n'est pour autant
Que parfournir mes jours à vous tellement plaindre,
Que je vis seulement vous seule en regrettant.

LA NIEPCE.

Pour Dieu, mon très-cher oncle, achevez vostre plainte;
J'en sens en moy troubler ma joye et mon repos;
Pour vous voir si dolent, j'en sens mon ame atteinte.
Ce n'est ce que demande un corps icy enclos.

L'ONCLE.

Adieu doncques, madame. Ainsi que je vous donne
Mes larmes et mes pleurs, je voudrois vous donner
Mes yeux pour ne voir plus, sans que je leur pardonne,
Pour vous pleurer sans cesse, et rien qu'un deuil mener.

QUATORZIESME OPUSCULE.

Autre tombeau en prose, pour madicte dame d'Aubeterre.

Passant, je te voy tout pensif, comme un qui veut sçavoir de qui est ce sépulchre, et quel noble corps il peut enclorre. Je te le vais dire pour t'en oster d'esmoy.

Je suis icy gissante, en mon temps ceste belle Renée de Bourdeille, issue, du costé du pere, de ceste noble et ancienne maison de Bourdeille, et de celle de Montbron touchée de mesme marque noble du costé de la mere.

Je fus femme de messire David de Bouchard, chevalier fort renommé, à moy pourtant peu esgal. Je luy fus très loyalle en mariage : je le fus encore en veufvage; car, luy mort, je ne voulus le survivre sans sa fille, qu'il me laissa en bas aage; et, pour l'amour d'elle, je voulus maugré moy encore vivre trois ans, après lesquels je fus contente que la tristesse m'achevast et m'ostast de ceste vie, bien que j'eusse assez de quoy pour la desirer si j'eusse voulu, car on me donna le los en mon vivant d'estre l'une des plus accomplies dames de la France, fust pour la beauté du corps, fust pour la beauté de l'ame, qui me firent fort desirer de plusieurs honnestes gens d'une recherche de second mariage. Je n'y voulus jamais entendre, pour reporter au ciel à mon mary la foy à luy donnée, et si bien gardée en terre.

Adieu, passant. Dis, en te retirant, à ceux qui t'enquerront de moy, que toutes les plus grandes beautez et les belles graces, et toutes les perfections qui ont

estées avec moy autrefois, ne me sont rien au prix de la félicité dont maintenant je jouys. Je mourus en ma trentiesme année, le huistiesme de septembre l'an 1593.

Je romps icy ma plume, et à jamais je ne trace plus de vers, que j'avois quitté despuis vingt ans, comme il paroist à ma grossiere rime, et qui sent son antiquité à pleine gorge. Mais, pour honorer la mémoire de ces honnestes dames, je me suis advanturé d'escrire cecy tellement quellement. Aussi dès lores je prends congé des Muses, et leur dis adieu pour jamais. Qui aura bien cognu ces dames, des belles et des honnestes du monde (il faut que la vérité m'en fasse ainsi parler), pourra dire me sçavoir bon gré si pour elle j'ay fait tels regrets.

QUINZIESME OPUSCULE.

Nombre et rolle de mes nepveux, petits nepveux, ou arriere petits nepveux à la mode de Bretaigne, que moy Brantome je puis avoir, et que j'ay fait aujourd'huy, 5 novembre M. DC. II.

Premierement, mes deux nepveux, messieurs le viscomte de Bourdeille et le baron de Mathas, enfans de M. de Bourdeille mon frere aisné.

Messieurs de Sainct Bonnet (1) et d'Ambleville (2), qui ont espousé mes deux niepces, Isabeau et Adriane de Bourdeille, filles de mon dict sieur frere aisné, bien que je ne mette guieres en compte M. d'Ambleville,

(1) Léonard d'Escars, sieur de Sainct-Bonnet. (S.)

(2) Jussac d'Ambleville. (S.)

despuis que, de gayeté de cœur, il s'est distrait de mon amitié, et sans sujet.

M. d'Aubeterre, pour avoir espousé ma petite niepce, fille de madame Renée de Bourdeille, ma niepce, dame d'Aubeterre, l'accomplie du monde.

Messieurs de La Chastaigneraye l'aisné, dict M. d'Ardelay, le second M. de La Barde, le troisiesme M. le baron d'Ehoulmes, fils de feu M. de La Chastaigneraye, mon cousin germain à cause de ma mere, et messieurs de Chalandray, de Boyrogue, de la maison d'Argenton, et le comte de Chasteauroux; ayant tous trois espousé les trois sœurs de leurs susdicts trois freres. Elles sont dignes de leurs freres, et leurs freres dignes d'elles.

Du mariage de madame Chalandray, autrement dicte madame de Fontaines, sont sortis deux enfans: l'un le baron de Chalandray, et l'autre le sieur de Beaumont.

Des autres deux filles n'est encore sorti de fils, pour n'avoir long-temps qu'elles sont mariées.

Du mariage de madame de Raiz, ma cousine germaine à cause de ma mere, et madame de Dampierre, sœurs, sont sortis le marquis de Bellisle, qui fut tué en ces guerres dernieres, à une entreprise qu'il fit sur le mont de Sainct Michel; M. l'evesque de Paris; M. l'abbé de Sainct Albin, et M. de Dampierre, qui se nomme encore ainsi, bien que la place soit vendue : autres le nomment M. le general des galeres, estat certes très-beau et très-grand.

Les filles de madicte dame de Raiz sont mesdames de Vassé, de Criq et de Raigny. Madicte dame la marquise de Magnelay est restée veufve du marquis son

mary, luy estant demeurée une fille pour asseuré. Son petit frere estoit mort. Messieurs de Vassé, de Criq et de Raigny vivent, qui peuvent avoir des enfans, et en auront, car elles sont fort jeunes.

De M. le marquis de Bellisle et sa femme, de la maison de Longueville, maintenant reduicte, par sa bonne volonté et devotion, au monastere de Descalses, à Tolose, est resté un petit fils qui promet beaucoup de luy, dict M. le marquis de Bellisle, comme le pere.

M. le comte du Lude d'aujourd'huy est fils de ce brave messire Guy de Daillon, duquel le pere et ma mere estoient cousins germains, à cause de Louyse de Daillon, dicte la seneschalle de Poictou, ma grand mere, laquelle estoit tante propre de M. du Lude, cousin germain de madicte mere, comme j'ay dict. Dudict M. du Lude, Guy de Daillon, et de madame du Lude, de la maison de La Fayette, sont sortis M. du Lude d'aujourd'huy et trois filles : l'une, mariée avec M. le comte de Sancerre, et morte; l'autre avec M. de La Guyche, et la troisiesme avec M. du Charlut, grand seigneur d'Auvergne, mon nepveu ainsi est doublement, comme je parleray ici en son lieu.

M. du Lude eut plusieurs fils et filles. Les fils sont messieurs des Chasteiliers, estant d'église, de Sarterre (1) et de Briançon, lesquels sont morts sans enfans. Les filles furent une madamoiselle du Lude, qui mourut fille à la Cour ; l'autre, madame la mareschalle de Matignon, de laquelle est sorti M. le comte de Torigny, marié avec une fille de Longueville; l'autre fille fut mariée avec M. de Ruffec, gouverneur d'Angoulmois, desquels sont sortis messieurs de Ruffec

(1) Et Santray. (S.)

d'aujourd'huy, qui sont quatre enfans masles; la quatriesme fut mariée avec M. de Malicorne, de laquelle n'a eu jamais d'enfans.

M. de Lauzun, de long-temps allié à nostre maison de Bourdeille à cause de ma grand tante, sœur de mon grand-pere, dicte Marguerite de Bourdeille, mariée en la maison de Lauzun, de laquelle sorti est feu M. de Lauzun, pere de M. de Lauzun qui vit aujourd'huy, très-honnorable seigneur, lequel se maria avec Charlotte d'Estissac, de la maison grande d'Estissac, de laquelle il eut deux fils, dont l'un, le puisné, est mort fort jeune, et l'aisné, dict le comte de Lauzun, vit en très-belle reputation. De filles, il eut l'une, l'aisnée, mariée à M. de Fumel, mort en la battaille de Jarnac, d'où sont sortis messieurs du Fumel d'aujourd'huy, deux fort honnestes et jeunes gentils hommes; la seconde avec M. du Bourdez (1), d'où n'en sont sortis enfans; et l'autre mariée avec M. de Clermont de Lodeve, grand seigneur de Querci et de Languedoc. Faut noter que ces messieurs mes nepveux susdicts m'appartiennent doublement, tant à cause de leur pere M. de Lauzun, que de la mere d'Estissac, d'autant que la mere de ladicte d'Estissac estoit de la maison du Lude, cousine germaine de ma mere, et niepce de madame la seneschalle de Poictou, ma grand mere. Telle est donc la grande alliance et proximité de la maison de Lauzun et la nostre.

Messieurs les marquis de Villars et de Montpezat sont aussi mes nepveux, à cause que madame la mareschalle de Montpezat, mere de leur pere, estoit cousine germaine, à cause de la maison du Fou, d'autant

(1) Charles Elie de Coulonge, sieur du Bourdez (S.)

que ma grand mere et mere de mon pere en estoit, et s'appelloit Hilaire du Fou, qui estoit sœur de messire Yvon du Fou, pere de ma dicte dame la mareschalle de Montpezat, par consequent tante de ladicte dame de Montpezat, et mon pere et elle cousin et cousine. Du susdict mariage sortit M. de Montpezat, pere des dicts messieurs les marquis de Villars et de Montpezat; sortirent aussi deux filles: l'une mariée dans la maison de Couzan (1), grande maison en Auvergne, dont en reste aujourd'huy un fils, dict M. de Couzan. L'autre fut mariée avec M. de Queilus, d'où sortit le fort brave M. de Queilus tué en duel. Ce monsieur eut deux sœurs très-belles et honnestes : l'une, madame de Pescels, qui espousa M. de Pescels, la mere duquel estoit petite fille ou fille du prince de Melphe; et l'autre, madame la vicomtesse de Panas. Elles ont des enfans; mais je ne les puis spécifier, et pourtant nous sommes très-proches.

De ladicte maison du Fou sortit le seigneur du Vigan, frere puisné du seigneur Yvon du Fou, lequel eut M. du Vigan le dernier, qui, par consequent, à cause de ma mere dicte ci-dessus, estoit cousin de son pere, comme madame de Montpezat cousine germaine. Le dict M. du Vigan mourut sans hoirs masles. Il laissa trois filles : l'une, mariée en premieres nopces avec M. d'Archiac, frere de feue madame de Bourdeille la derniere, et n'eurent des enfans; en secondes nopces fut mariée en la maison avec le seigneur de Mirambeau (2), d'où sortit madame de Fors, mariée avec M. de Fors (3), desquels est sorti M. le baron du Vigan, jeune gentil-homme, qui a fait desjà belle preuve de sa valeur. Il a encore deux autres freres fort

(1) Levi-Couzan. — (2) Mirambeau-Pons. — (3) Fors-Vivonne.

jeunes, qui promettent encore beaucoup d'eux, ensemble deux sœurs.

Ledict M. du Vigan eut encore deux filles, sœurs de madame de Mirambeau l'aisnée. L'une, puisnée, fut mariée à M. de Verac en Poictou (1), d'où sont sortis deux enfans, très-braves et vaillants gentils hommes. La troisiesme s'est mariée par deux fois; et la derniere fut avec M. de La Boulays (2); et de l'un et l'autre sont sortis trois enfans fort jeunes, qui promettent beaucoup de leur valeur et vertu. Voilà comme est l'alliance de la maison du Vigan avec celle de Bourdeille.

Le susdict M. du Vigan eut une sœur, cousine germaine aussi de mon pere, qui fut mariée avec M. de Rouet (3), de laquelle sortit M. de Rouet d'aujourd'huy, qui a deux enfans bien honnestes, qui me sont doublement proches, tant à cause de madame de Rouet, sœur de M. du Vigan, sa mere, qu'à cause de sa femme, de la maison de Couzan, pour l'amour de sa mere madame de Couzan, fille de madame la mareschalle de Montpezat, et cousine germaine de mon pere, comme j'ay dit cy-dessus.

Le susdict M. de Rouet a eu plusieurs sœurs, et très-belles, qui n'ont eu des enfans, sinon madame de Combaut, dicte jadis la belle Rouet à la Cour (4), qui en a eu des filles, et sont, je crois, mariées : ainsi sommes nous fort proches, ceux de la maison de Rouet et moy.

Venons à d'autres. Il y a aujourd'huy messieurs de Ribérac, les deux freres, lesquels sont enfans de Marie de Bourdeille, héritiere de la maison de Bernardieres, à cause de son pere M. de Bernardieres, mon cousin

(1) Vérac-Saint-Georges. — (2) Eschallart. — (3) Rouet de La Béraudière. — (4) Mère de l'archevêque de Rouen, Bourbon. (S.)

germain, de mesme nom et de mesmes armes. Elle fut remariée en secondes nopces avec M. de Coutures, mon cousin et nepveu, comme je diray cy-après, bien qu'ils fussent enfans de cousins germains, et d'elle est sorti un fils, qui est encore fort jeune, mais promet beaucoup de luy, et s'appelle M. de Coutures : lequel a une sœur mariée avec M. de Puyguillon d'aujourd'huy. Voilà comme va de ce costé-là nostre alliance de Bernardieres.

Voicy celle de la maison de La Douze (1). Mon pere eut sa plus jeune sœur, dicte Jehanne de Bourdeille, qui fut mariée en la maison de La Douze. Mon cousin germain, lequel estant marié avec madamoiselle de de Poyremont, riche heritiere en Limosin, eut plusieurs fils et filles d'elle. Les fils sont M. de La Douze qui est aujourd'hui, M. de Poyremont et M. de Rillac. Ledict M. de La Douze a trois petits fils de l'héritiere de Lastour, qu'il a espousée. Ses deux freres ne sont point mariez. Ils ont leurs sœurs Lambertye et de Cireuil, et autres, qui ont force enfans, et principalement le sieur de Lambertye, qui en a six ou sept. Voilà l'alliance de La Douze, qui est très-grande, car il y a eu très-grande quantité d'enfans et de filles.

Voicy celle de Sainct-Aulaire. En la maison de Sainct-Aulaire en Limosin fut mariée Marguerite de Bourdeille, sœur aisnée de mon pere. De ce M. de Sainct-Aulaire et d'une fille de Rufet (2) sortit M. de Sainct-Aulaire qui est aujourd'huy M. de La Renardie (3), et M. des Estres, desquels sont sortis force enfans, qui sont encore pour aujourd'huy fort jeunes. Dudict M. de Sainct-Aulaire sont aussi sorties force filles :

(1) Ahsac. — (2) Rufet-Volvire. — (3) Renardie. (S.)

l'aisnée mariée à La Borz-Saunier, et la seconde à Fradeaux, qui a eu force enfans; encore ensemble d'autres sœurs que je ne puis nommer. Pour ce qui est à mon autre cousin de Coutures, il eut de sa femme, de la maison de Ferrand, force enfans et filles. Les enfans sont messieurs de Coutures, de Lamary et Celle, lequel dict Celle est mort sans enfans. Les autres en ont bien, comme M. de Coutures dernier mort, lequel fut marié avec Marie de Bourdeille, dont j'ay parlé cy-devant, estant tous deux enfans des deux cousins germains susnommez : sçavoir, M. de Bernardieres l'aisné et de Coutures, mes deux cousins germains. De ce mariage ils en ont le petit M. de Coutures, qui est aujourd'huy jeune homme, et sera un jour fort riche, et une sœur mariée avec M. de Puyguillon d'aujourd'huy.

La seconde fille de Bourdeille, dicte Marie de Bourdeille, sœur encore aisnée, voire puisnée de mon père, fut mariée en Limosin avec M. le baron de Maumont, grande et riche maison. De là sortit M. de Maumont dernier mort, mon cousin, en qui finit le nom de Maumont, d'autant que de ce mariage ne sortirent que deux filles héritieres de Maumont; l'une, l'aisnée, mariée avec M. de Charlus, grand et riche seigneur d'Auvergne; et l'autre, mariée avec le comte de Canillac, seigneur et baron du Pont-du-Chasteau en Auvergne. Aussi de ladicte madame de Charlus, ma niepce, fille de mon cousin germain M. de Maumont, est sorti M. de Charlus qui est aujourd'huy, qui a espousé une des filles du sieur de........., ma proche parente, comme j'ay dit cy-dessus; et, pour ce, le mary et la femme sont mes nepveu et niepce à la mode de Bretaigne, comme plusieurs que j'ay nommez cy-des-

sus. Je ne sçay pas bien si madicte niepce de Charlus la mere a eu d'autres filles. De madame la viscomtesse de Canillac, ma niepce aussi, et sœur de madame de Charlus, sont sortis trois braves et vaillants gentils hommes, et pour tels reputez, qui en ont fait de belles preuves, et par le tesmoignage du Roy mesme. Sont sorties aussi deux filles, l'une, et l'aisnée, mariée avec M. de Forcas du Limosin près de Saint-Bonnet, et l'autre à marier.

Or, de ma tante et mon oncle de Maumont, outre les enfans masles, car il y en a eu un jamais marié, qui fut un des sçavans hommes de France, duquel M. de Ronsard parle, sortirent deux filles : l'une, la belle et gentille Maumont, nourrie à la Cour, qui fut maistresse de M. le dauphin empoisonné, de laquelle fut faite la chanson : *Brunette suis, jamais ne seray blanche*. Elle fut mariée avec M. de Penacor (1), dont est sorti M. de Penacor, mon nepveu, qui est aujourd'huy, qui fut marié avec madamoiselle de Couzoges, fille de M. le président Ruffignat et gentilhomme, une très-belle et très-honneste damoiselle; duquel mariage sont sortis trois enfans, braves et vaillants gentilshommes comme le pere et grand-pere, et les ayeulx. L'autre fille de Maumont, sœur de madame de Pennacon, fut mariée à la maison de Montaignac; duquel mariage n'est sortie qu'une fille, belle et riche héritiere, mariée despuis peu avec le fils de M. de Montbas qui est aujourd'huy. Voilà l'alliance de la maison de Maumont et celle de Bourdeille.

Il y a aujourd'huy madame de Montluc, fille héritiere de feu M. de Montsalès et de madame de Mont-

(1) Ici Penacor, et plus bas Pennacon. (S.)

salès en premieres nopces; car, en secondes nopces, elle fut remariée avec M. de Guychy. Ceste madame de Montsalès et Guychy estoit la seconde fille de M. d'Estissac et de madame d'Estissac, de la maison du Lude, cousine germaine de ma mere (car madame la vidasme de Chartres estoit l'aisnée, qui mourut sans enfans), et elle a eu dudict mariage et de M. de Montsalès ceste fille tant seulement, que j'ay dit cy-dessus; laquelle en premieres nopces fut mariée avec M. de Sainct-Suplice, tué à Blois par le viscomte de Tours, duquel eut deux filles. L'aisnée est maintenant mariée avec M. le duc d'Usez, et l'autre à marier, deux fort riches héritieres de la maison de Sainct-Suplice, comme est aussi celle de Montluc, que ma susdicte niepce a eu de mondict sieur de Montluc, estant mariée avec luy en secondes nopces. Ladicte fille ne sçauroit avoir encore que douze à treize ans.

Je ne veux point mettre icy nostre alliance avec celle de Savoye et de Nemours; car ce sont de grands princes avec lesquels nous n'oserions comparer ny paroistre. Si est-ce, mais qu'il ne leur desplaise, si je ne sçaurois nyer que Claude de Pontievre n'ayt estée cousine germaine de feu M. le séneschal de Poictou, feu mon grand-pere, messire André de Vivonne. Cela se trouvera très bien aux histoires et annales d'Aquitaine, et aux généalogies des deux maisons; laquelle dicte Claude de Pontievre fut mariée avec Philippe VII, duc de Savoye, qui fut marié deux fois, la première avec Marguerite de Bourbon, et la seconde avec ceste Claude de Pontievre que je dis, cousine de mon grand-pere; duquel mariage sortit Charles, qui fut le neuviesme duc de Savoye, et troisiesme de ce nom, après

son frere Philibert du premier lict, et Philippe, duc de Nemours, ayant espousé une fille d'Alençon. Ce Charles donc, troisiesme du nom, a esté neuviesme duc de Savoye, fils de Philippe, septiesme duc, du second lict, succeda à son frere, luy defaillant masles, par quoy ce Charles, qui eut Emanuel-Philibert, dixiesme duc de Savoye, et premier de ce nom, pourroit estre nepveu à la mode de Bretaigne de mon grand-pere, à cause de sa cousine germaine Claude de Pontievre; en quoy faut adviser ce que nous pourrons estre à M. de Savoye et à M. de Nemours aujourd'huy. J'en fis un jour audict M. de Savoye Emanuel-Philibert ce discours, et plus à plein, à Turin, en son jardin, tous deux seuls, parce que madame de Savoye, sa femme, luy avoit dit que j'avois cest honneur de luy appartenir; mais, pour cela, je n'en mets pas plus gros pot au feu, et n'en leve pas ma banniere plus haute; car les princes sont si glorieux, qu'ils desdaignent tout le monde, et leur semble à tous qu'ils sont tous sortis d'un grand sang .... et Dieu sçait.....

Je ne fais pas plus de compte aussi de M. de Montpensier d'aujourd'huy, duquel la mere estoit fille de madame la marquise de Mezieres, cousine de mon pere, à cause de messire Guy de Mareuil son pere, lequel estoit cousin germain de mon grand-pere, à cause de sa femme Marguerite de Bourdeille, mariée à Mareuil. Les alliances en sont encore peintes en la salle de La Tour-Blanche, aux vitrages.

Mon grand-pere eut aussi une sœur, qui fut mariée en la maison de La Rochandry, et sœur de madame de Lauzun, ma grand-tante, de laquelle j'ay parlé cy-devant, d'où sortit une fille qui fut mariée avec le pere de

M. de Lanssac le bonhomme, dernier mort. Aussi sommes-nous alliez aujourd'huy à M. de Lanssac et son fils. De M. La Rochandry sortit en mariage madame la comtesse de La Chambre, mariée en Savoye avec le comte de La Chambre, que j'ay veu nourrir fille de madame de Savoye en sa Cour, où M. le comte de la Chambre l'espousa. Je ne sçay s'il en est sorti des enfans. Je ne parle pas aussi de madame de Mercœur, laquelle est descendue de ce comte de Pontievre, cousin germain de mon grand-pere M. le séneschal; et, pour ce, nous sommes fort proches.

Si faut il parler un peu des alliances de Laval, et de feu M. l'admiral de Chastillon. M. de Laval fut marié en secondes nopces. Il espousa une fille du Lude, fille de Jacques de Daillon, niepce de ma grand-mere, et sœur de M. du Lude, dont j'ay parlé cy-devant. De ceste fille du Lude sortit une fille, qui fut mariée avec M. l'admiral de Chastillon dernier mort, duquel estoient sortis messieurs de Chastillon, mort au siége de Chartres, et d'Andelot, les deux freres, dont l'un est mort et l'autre vit, et madame la princesse d'Orange leur sœur. Mondict sieur de Chastillon espousa une fille de Pequigny, vidasme d'Amyens, duquel sont sortis M. de Chastillon, tué dans Ostende, et son second frere qui porte le mesme nom. Madame la princesse d'Orange, mariée en premieres nopces....., et en secondes nopces au prince d'Orange, duquel a eu le petit comte de Nassau, qui est en Flandres, brave et généreuse race, certes, s'il en fut oncques, et grand dommage qu'elle se perde, si elle ne se renouvelle par M. de Chastillon qui est aujourd'huy, s'exposant pourtant à tant de hazards tous les jours, desquels Dieu le préservera, s'il

luy plaist, pour ne perdre la race de ces bons haras si nobles et valeureux.

Je ne compte icy non plus messieurs de Byron; car il y a long-temps qu'une fille de Bourdeille fut mariée à Byron, ny M. de Lanssac, la mere duquel est sortie de La Rochandry, et sa grand-mere de La Rochandry, estoit sœur de mon grand-pere, comme le tesmoignent les lettres qui sont au thrésor de nostre maison.

SEIZIESME OPUSCULE.

COMBAT.

Interpretation des huict vers qui se lisent dans les vitres de la grande sale du chasteau de Brantôme. M. D. XCIII.

Francœur parle ainsi en la premiere vitre :

Franc-Cœur, je suis monté sur bon renom,
Pour ruer jus de necessité chance
Par ma vertu; nul ne die de non.
Qui bien me garde met jus outrecuydance.

Neçessité parle ainsi en l'autre vitre :

Danser me faut par ma male meschance.
Par mon orgueil je cuydois estre maistre.
Necessité m'a mis en la balance,
Dont devant Dieu me faudra comparoistre.

Fin des vers. 1593, en novembre.

INTERPRETATION.

Nos predecesseurs s'estant plustost advisez de bien faire que de bien escrire, nous ont laissé de tout temps perdre la memoire de plusieurs batailles et combats divers, desquels les victorieux, si eussent estez autant fortunez à rencontrer historiographes qui les eussent amplement descrits comme ils s'estoient passez, et l'heur, d'autre costé, les eust voulu accompaigner de tout poinct, je ne veux faire aucun doubte qu'ils ne fissent, non rougir, mais aller cacher ces fier-à-bras imaginaires, qui, combattant et ayant donné seulement un coup d'espée sur les oreilles de leur ennemy, se trouvent leur avoir avalé un bras, une espaule, une jambe, voire leur avoir fendu la teste jusques aux dents.

Or, tels personnages sont grandement redebvables à leurs parrains, qui leur ont ainsi tenu le menton de peur qu'ils ne se noyassent en la mer d'eternelle oubliance. Car, par-dessus toutes les nations du monde, le François est celuy qui a tousjours le mieux fait. A ce propos, il m'eschappe de raconter une histoire remarquable, qui merite d'estre escoutée.

Le seigneur de Gondras, de Loude et de Magny, grand et riche seigneur au pays de Borbonnois, qui a espousé la fille de feu M. le capitaine Sainct-Giran, frere du grand maistre de l'artillerie M. de La Guyche, est maistre d'une belle et forte maison qui s'appelle Veüvre, aux frontieres du Charolois, de laquelle estoit sortie sa mere, portant ce nom de Veüvre. En la grande sale de ceste maison seigneuriale se voit une belle et grande peinture à huyle, remplissant toute

une muraille, d'un brave chien de chasse qui appartenoit à son grand pere maternel, gentilhomme grand veneur : lequel chien se monstra si brave et courageux en un jour, qu'ayant attaqué une matinée un fort grand loup cervier, et l'avoir estranglé, et au sortir de ce combat sortant du bois tout ensanglanté, après avoir reçeu plusieurs lardasses des défenses d'un sanglier qui estoit poursuivy par quelques autres veneurs qui n'estoient de la meute de son maistre, sur lequel il se jetta, et duquel il vint à bout avec l'ayde qu'il eut, et duquel il eut la curée : l'après disnée, se trouvant plus frais, plus gaillard, plus plein de cœur, voire plus animé qu'il n'estoit le matin, retourna pour la troisiesme fois à la chasse avec son maistre, qui s'y aheurtoit quasi plus qu'il ne devoit. Or, la fortune voulut qu'un grand cerf fust élancé du fort, qui fut tellement couru par ce chien, que l'ayant finalement forcé de se jetter dans une grande eau et luy avoir sauté au col, après plusieurs et diverses morsures l'aterra finalement, comme il avoit fait la sauvagine du matin : tellement que ce chien s'eschauffa de telle façon toute cette journée-là, n'ayant fait autre chose que courir et combattre, que, s'estant rendu dans la maison de son maistre plein de gloire et despouilles, estant tout en feu, et aussi qu'il estoit percé comme un crible des dagades que le cerf luy avoit données, que haletant, et tirant un pied de langue entre les jambes de son maistre, jouxte que c'estoit en esté, il mourut à la veuë de celuy qui fut extrêmement marry de ne l'avoir pu secourir. Tellement que, pour avoir recognu la bonté et grandeur du courage de son chien, il ne voulut jamais permettre que la charogne en fust portée à la

voyrie, pour estre dechirée des chiens charoppiers, ou bien des corbeaux, ains la fit enterrer en la sale où il couchoit, dessous son lict ; et, non content de cela, fit bravement peindre et portraire son chien, selon sa grandeur, retournant de la chasse de ces trois bestes faulves, à la paroy d'une des quatre murailles regardant son lict, ensemble quelque escriture au pied : histoire qui se voit et lit encore par tous ceux qui fréquentent léans. Ce recit m'a esté fait en ceste année 1593, estant en Forest, en la maison du capitaine Cozeau, oncle du susdict de Gondras ; et me fut nommé le nom du chien par plusieurs fois, qui, pour s'estre monstré si brave, ne devroit jamais perir, non plus que de celuy qui, aux Indes Occidentales, du temps des Pizarres, alloit à la chasse des Indiens, et tiroit paye de soldat hespaignol, qui estoit tousjours le premier qui commençoit la charge.

Je veux donc dire que, sans ceste peinture, la memoire de chose si remarquable seroit perie, qui, sans faute, mériteroit d'estre redigée bien au long par escrit avec ses circonstances ; comme aussi la gratitude du maistre, qui vivoit encore l'an 1558, doit estre celebrée.

Il en a esté de mesme de ceste belle histoire qui est peinte sur le manteau de la cheminée de la grande sale du chasteau de Montargis ; car, sans la peinture, elle seroit ensepvelie pour jamais. Voilà pourquoy les Suisses et Allemands sont si fort curieux des peintures par toutes leurs villes. J'ay demeuré dans le canton de Soleurre, et ay veu les parois, murailles et frontispices de plusieurs maisons peintes, regardant sur les grandes ruës, comme est entre au-

tres la maison du colonel Tocquenet, qui a fait peindre toutes les batailles où il s'est trouvé, tant avec le roy François au grand nez, que contre luy, et Henry second son fils, où sont représentées des particularitez que les historiens ne pourroient jamais specifier ou particulariser en telles journées. Et, de faict, rarement la peinture se peut falsifier. Le marquis de Marignan a fait aussi peindre en une belle sale de son chasteau toutes les battailles où il s'est trouvé, vivant Charles-le-Quint. Cela a esté grandement louable en luy. La peinture et les chansons sont les gardeurs, tant de la memoire comme de l'histoire. Et sans la peinture qui est dans la maison de Veüvre, il y a pieça qu'il ne se parleroit plus d'une chose si remarquable, qui mériteroit, non un fouilloux pour la descrire, ains un autre roy Charles neufviesme, qui mourut trop tost de par Dieu, qui, si luy vivant eust eu notice de ceste histoire, allegrement en eust voulu prendre la peine et le plaisir, pour la mettre en beaux vers françois, tant il aymoit la noblesse de ce mestier; jouxte qu'il estoit bon gendarme et bon poëte, qui avoit composé un livre de la chasse en fort beaux vers de sa langue.

J'ay dit tout cecy à cause de l'histoire qui représente un combat qui est peint sur verre aux vitres de la sale du chasteau de Brantome, qui fut édifié par le cardinal de Perigord, archevesque de Pampelune, qui vivoit environ la prinse de Rhodes; qui nous font voir un combat furieux de deux gentilshommes qui, armez de toutes pieces, combattent à cheval avec l'espée et le bouclier; l'un des combattans portant le nom de *Franc-Cœur;* l'autre, assçavoir du vaincu, portant le

nom de *Necessité*, qui de faict fatalement fut tué, et le voit-on tomber de cheval blessé à mort, son cheval donnant du museau en terre, la teste posée entre les deux jambes de devant. Et voit-on ce gentil homme, baptisé du nom de *Nécessité*, tomber de cheval à la renverse, levant les pieds et les jambes contremont.

De l'autre vitre de la fenestre qui regarde sur la riviere de Drone, on voit un gentil-homme portant la barbe longue, armé aussi de toutes pieces, avec l'espée et l'escu, portant mine d'un mauvais garçon, qui sçavoit bien chastier les foux, pour leur apprendre à parler sagement, soit des dames, desquelles il ne faut jamais parler que bien à poinct, moins jamais les blasonner, soit de l'honneur d'autruy duquel nous ne devons estre larrons.

Et fut fait ce combat près la ville de Fontarabie sur le bord de la mer, se voyant peinte la ville joignant le champ du combat: le tout en présence des juges et présidens des combats, accompaignez des trompettes de tous les deux costez, qui sonnent les fanfares deues au vainqueur.

En chaque vitre il y a un escriteau de quatre vers qui ne nous mettent point à deviner, mais bien au contraire nous font cognoistre la vérité du succès de l'histoire.

L'escriteau du vieux routier parle ainsi, disant :

Franc-Cœur, je suis monté sur bon renom,
Pour ruer jus de nécessité chance
Par ma vertu; nul ne die de non.
Qui bien me garde mot jus outrecuydance.

L'escriteau du défendant dit :

Danser me faut par ma male meschance.
Par mon orgueil je cuydois estre le maistre.
Nécessité m'a mis en la balance,
Dont devant Dieu me faudra comparoistre.

La quinte-essence de ces vers, icy extraicte et pressurée, nous fait entendre que ce gentil homme, qui s'attiltre du nom de *Nécessité*, pouvoit avoir intéressé l'honneur de ce brave cavallier, vieux soldat et vieux guerrier, appellé *Franc-Cœur*, et que ne se pouvant retracter, ne l'osant, ou peut-estre ne le voulant, il fut forcé de venir au combat pour maintenir ce qu'il avoit malicieusement inventé : tellement que *Franc-Cœur*, homme généreux et vaillant, cicatrisé en sa réputation, qui à tout gentil homme doit estre plus chere que la vie mesme (car le premier vers monstre qu'il est monté sur bon renom, qui vaut mieux que ne fait ceinture faite en broderie), luy estant grief et amer d'avaler ceste griotte, en la façon qu'il n'eust monstré à ce diseur de quel bois il se vouloit chauffer, defie et despite *Nécessité*, et toute autre personne, de luy pouvoir dire pis que son nom, s'il ne veut mentir cent pieds dedans sa gorge ; qu'il est homme de bien et d'honneur, qui ne fit jamais acte que galant homme de son calibre ne doive faire ; et qui le voudroit braver, ou dire de luy le contraire en façon qui fust, qu'il est prest de luy rompre la teste ; exprimant ses conceptions par ces mots portez par le second vers, *pour le ruer jus;* c'est-à-dire pour le rendre corps sans ame, pour l'envoyer au royaume des taupes, pour l'estendre et joncher sur le carreau froid et roide.

Et, pour en venir là, il dit qu'il n'eut jamais les mains engourdies quand il a esté question de les mener à bon escient; qu'il fait largesse de taloches et chinfreneaux; qu'il n'est point apprentif de couper telles écharpes et telles livrées pour qui en voudroit porter; exprimant ce qu'il a dans le ventre par le commencement du troisiesme vers, qui est tel: *par ma vertu*; et, à cause du sens, il faudroit mettre et poincter là deux poinçts que le peintre a oubliez.

Par ainsi, il veut bien que l'on sache que qui dira du contraire, assçavoir qu'il ne soit gentil homme comme le Roy, chrestien et catholique comme le Pape, de bon lieu et de bonne part, ou bien qu'il ait parlé de madame de Sauve, de madame Raverie, de La Pressin, de madame d'Estrée, qu'avec tout honneur et respect, ou bien qu'il ait proféré quelques semblables paroles injurieuses, et traversures qui offensassent les oreilles de personne du monde, qu'il est prest avec l'espée et le bouclier, l'espée et la cappe, l'espée et le poignard, avec le seul sponton, à pied ou à cheval, armé, non armé, en chemise, de le faire mentir par la gorge, au veu de tout le monde.

Au partir de là, qu'il veut bien que l'on sache qu'il a la teste si près du bonnet, qu'il ne pourroit jamais endurer qu'on luy fist la part, qu'on luy passast la main devant le visage, qu'on luy menast le festu par la bouche, qu'on le lamponnast par trop, qu'on luy chiquenaudast le bout du nez, qu'on ouvrist la bouche sur luy pour luy dire *be, ee, ee*, et que par le cap de Dious, pour estre Gascon, ne voulant plus outre jurer, qu'il est si chatouilleux, que, plustost qu'il beust telles vieillaqueries, il ne se pourroit jamais tenir, que, des-

partant subitement de la main, sautant au collet de son homme, il ne luy baillast cinquante poignaçades dans le cœur; que le seigneur d'Albret, duquel il est vassal, n'ayme point les poltrons; et que luy ne tenant rien du fief de coyonnerie, il luy avoit permis de porter ses armes en son escu au jour du duel, pour espousetter à plaisir son *hermanos* ou autre pelerin qui le voudroit attacquer; bref, qu'il ne pourroit jamais endurer d'estre superché en son honneur tant qu'il pourroit porter espée, tant s'en faut qu'il voulust endurer une dementie, qui est une paille en l'œil et une espine au pied de tout gentil homme qui vit sous les règles du poinct d'honneur, qui ne se peut arracher qu'avec le gantelet. A ceste occasion il adjouste : *Nul ne die de non;* comme s'il vouloit dire : « Quant à moy, « je n'ay pas appris de tant marchander : le faict m'est « aussi prest que le dire. Jettant mon gage, j'empaulme « aussitost qu'on le sçauroit avoir veu. Et qui ne se « contentera de ceste monnoye, je lui donneray tous« jours le passetemps de luy decoudre son harnois, « luy mettre les trippes au soleil, voire loisir de conter, « à la clarté de si belle chandelle, toutes les pièces de « sa fripperie, une par une. »

S'ensuit par après :

Qui bien me garde met jus outrecuydance. C'est-à-dire, qui voudra prendre garde de près à la justice de ma querelle, pour laquelle je suis entré en estaquade pour me couper la gorge avec mon ennemy; qui voudra considérer comment le tout s'est passé; qui y voudra regarder de près et esplucher toutes choses par le menu, il trouvera que Dieu a favorisé ma cause, estant allé desmesler ceste fusée armé d'innocence, y estant allé

à la franche marguerite, et non de gayeté de cœur, ou que les cirons me demangeassent aux mains, ains seulement pour la conservation de mon bon droit, qui doit lyer tout homme pour avoir tousjours l'espée au poing. Mettant donc cuire sur la bonté de ma cause, ayant fait provision d'un cœur autant masle que lyonnois, Dieu m'a fait ceste grace d'avoir battu à dos et à ventre mon ennemy, cest outrecuydé, ce coquin, ce roguart, ce bavard, qui si cautuleusement à son dam a glosé mes paroles. Je l'ay fait desdire, comme chelme qu'il est, devant chacun; luy ayant appris, s'il a voulu retenir sa leçon, qu'il ne faut parler si gaucherement d'un tel homme et si homme de bien que je suis. Je fusse crevé cent fois plustost que j'y eusse laissé rien du mien. J'eusse plustost espanché tout mon sang, voire eusse veu la derniere goutte, que je n'en eusse eu ma raison. L'honneur est chose trop fretillante à ceux principalement qui veulent vivre en honneur aux cours des princes et y porter la carre levée. Et, partant, ayant fait perdre la vie à ceste cane, qui m'en avoit presté d'une, j'apprens à mes semblables comme ils devront faire par cy-après, quand ils se trouveront invitez à semblables nopces comme moy.

S'ensuit l'explication des quatre vers proferez pour *In manus*, lors que *Nécessité* voulut verser les quatre fers.

Danser me faut par ma male meschance.
Par mon orgueil je cuydois estre le maistre.
Nécessité m'a mis en la balance,
Dont devant Dieu me faudra comparoistre.

Ce pauvre malheureux dit qu'il a trouvé chaussure

à son pied. Voicy que ce paillard se retracte et se repent de ce qu'il a dit. Estant prest de rendre les derniers abboys, il se confesse, et crye mercy à sa partie. Il dit qu'il meurt justement pour avoir blessé l'honneur d'un si homme de bien, qui l'a payé sur le champ de son demérite. Il regrette grandement que la trahison de son cœur soit cause qu'il meure si laschement qu'il fait. Il eust volontiers dit : *Señor Juliano, no te quiero* (1), mais qu'il a esté forcé de combattre, le dénotant par ce vers qui dit : *Nécessité m'a mis en la balance*, attendu que quitte la partie la perd.

Estant prest de rendre l'ame à Dieu, il se repent de bon cœur de ce que faussement il a dit de son ennemy, qu'il tient pour homme de bien et d'honneur. Il confesse avoir mal parlé. Il recognoist la justice de Dieu qui luy a osté le cœur, defendant une mauvaise querelle. Il recognoist que Dieu est juste en toutes ses œuvres, qui n'a voulu que telle sienne meschanceté demeurast impunie devant les hommes, comme de faict il en porte la paste au four à son dam, et au grand deshonneur et infamie, tant de luy comme de tous ses parens ; perdant pauvrement la vie pour avoir esté si outrecuydé maintenir ce qu'il sçavoit en conscience estre aussi faux que le diable est faux. Il lamente la petitesse de sa fortune, et recognoist que l'orgueil qui l'a tousjours accompaigné toute sa vie, a esté cause de son honnissement, de sa ruyne et confusion. Finalement, qu'il luy est advenu ne plus ne moins qu'au chien de ce veneur appellé Meraudet, qui vouloit manger le loup, et le loup le mangea ; denotant cecy par

(1) C'est-à-dire, seigneur Juliano, je ne vous en veux point. Voyez ci-dessous, Tome VI. (S.)

le texte du second verset de son *In manus*, qui dit : *Je cuydois estre le maistre.*

1593, en novembre, j'escrivois ce discours à Bourdeille en faveur de monseigneur de Brantôme, mon maistre.

DIX-SEPTIESME OPUSCULE.

Testament et codicilles de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme.

Au nom du Pere, et du Fils, et du Sainct Esprit, ensemble de la benite Vierge Marie, et de madame Saincte Anne, mes deux bonnes patronnes.

Je, Pierre de Bourdeille, seigneur et baron de Richemond, de Sainct Crespin, de La Chapelle Mommoreau, et conseigneur de Brantome usufructuaire, chevalier de l'ordre du Roy, de son Sainct Michel, ensemble de celuy de l'ordre de Portugal, qu'on appelle *l'Habito de Christo*; gentilhomme ordinaire de la chambre des feus roys Charles neuviesme et Henry troisiesme, mes maistres, et pensionnaire de deux mille livres par an du susdict Charles neuviesme en son vivant; chambellan de monseigneur le duc d'Allençon, mon bon maistre aussi, dont toutes les lettres et tiltres en demeurent en mon thresor et tiltres, qui du tout en donnent foy; et ayant commandé à deux enseignes de gens de pied aux secondes guerres civiles passées, sans reproche, la grace à Dieu; je recommande mon ame à Dieu, et le supplie de bon cœur la recepvoir en son sainct paradis.

Je veux estre enterré comme bon chrestien et catho-

lique, sans pourtant aucune pompe funebre, ny cérimonie nullement somptueuse. J'eslis ma sépulture dans la chapelle de mon chasteau de Richemond, que j'ay faite et construite exprès pour cest effect avec la voute, espérant que le tout sera fait et parachevé, s'il plaist à Dieu, avant que je meure, pour y estre enterré. Je veux que sur ma tombe soit gravé en grosse lettre cest épitaphe, avecque mes armoiries de Bourdeille et Vivonne, entourées de l'ordre de Sainct Michel :

PASSANT, SI PAR CAS TA CURIOSITÉ S'ESTEND DE SÇAVOIR QUI GIST SOUBS CESTE TOMBE, C'EST LE CORPS DE MESSIRE PIERRE DE BOURDEILLE,

En son vivant chevalier, seigneur et baron de Richemond, et Sainct Crespin, et La Chapelle Mommoreau, et conseigneur de Brantôme; extraict du costé du pere de la très-noble antique race de Bourdeille, renommée de l'empereur Charlemaigne, comme les histoires anciennes et vieux romans françois, italiens, hespaignols, tiltres vieux et antiques monumens de la maison le temoignent de pere en fils jusques aujourd'huy; et, du costé de la mere, il fut sorty de ceste grande et illustre race aussi de Vivonne et de Bretaigne, qui en porte les hermines pour cela en ses armoiries. Il n'a degeneré, grace à Dieu, à ses predecesseurs. Il fut homme de bien, d'honneur et de valeur comme eux, advanturier en plusieurs guerres et voyages estrangers et hazardeux. Il fit son premier apprentissage d'armes soubs ce grand capitaine M. de Guyse, messire François de Lorraine; et, pour tel apprentissage, il ne desire autre gloire et los : donc cela seul suffise. Il apprit très-bien soubs luy de bon-

nes leçons qu'il pratiqua, avec beaucoup de reputation, pour le service des roys ses maistres. Il eut soubs eux charge de deux compaignies de gens de pied. Il fut en son vivant chevallier de l'ordre du roy de France, comme j'ay dit, et de plus chevallier de l'ordre de Portugal, qu'on appelle l'Habito de Christo, *qu'il alla querir et recepvoir-là luy-mesme, et avoir du roy dom Sebastien, qui l'en honnora au retour de la conqueste de la ville de Belis et son pignon en Barbarie, où ce grand roy d'Hespaigne, dom Philippe, avoit dressé et envoyé armée de cent galleres, et douze mille hommes de pied. Il fut après gentilhomme ordinaire de la chambre des deux roys Charles IX et Henry III, et chambellan de M. d'Allençon, leur frere : et outre fut pensionnaire de deux mille livres par an dudict roy Charles IX, dont en fut très-bien payé tant qu'il vesquit; car il l'aymoit fort, et l'eust fort advancé s'il eust plus vescu que ledict Henry III. Bien qu'il les eust tous deux très-bien servis, l'humeur du premier s'addonnoit plus à luy faire du bien et des grades plus que l'autre; aussi que la fortune ainsi le vouloit. Plusieurs de ses compaignons, non esgaux à luy, le surpasserent en bienfaicts, estats et grades, mais non jamais en valeur et mérite. Le contentement et le plaisir ne luy en sont pas moindres. Pourtant adieu, passant, retire-toy. Je ne t'en puis plus dire, sinon que tu laisses jouyr de repos celuy qui en son vivant n'en eut, ny d'ayse, ny de plaisir, ny de contentement. Dieu soit loué pourtant du tout, et de sa saincte grace.*

Je ne veux surtout qu'en mon enterrement se fassent, comme j'ay dit, aucunes pompes ny magnifi-

cences funebres, et surtout ny festins, ny mangeailles, ny convoy, ny assemblées de parens et amis, sinon d'une vingtaine de pauvres, avec leurs escussons de mes armoiries, habillés en deuil de gros drap noir, et qu'on leur donne l'aumosne accoustumée, ensemble aux autres pauvres qui s'y assembleront. Je dis, non seulement pour ce jour de l'enterrement, mais à la huictaine, et quarantaine, et bout de l'an autant.

Je donne et legue à maistre Pierre Petit, dit le sieur Contanho, la somme de cinq cents livres avec deux de mes meilleurs chevaux qui se trouveront en mon escurie à l'heure de mon trespas, et le meilleur de mes manteaux, avec deux de mes meilleures harquebuses à rouet et à mesche. Plus, luy donne le moulin, ses appartenances, et rente deue sur yceluy, appellé le moulin de La Rode, situé en ma terre et paroisse de Sainct Crespin, sur le ruisseau de Houlou, autrement appellé de Belesme, en faire et disposer comme de sa chose propre, et ce, pour avoir esté bon commandataire de l'abbaye de Brantôme pour moy, dont pourtant il m'a baillé beaucoup de peines et de traverses, et tourmens d'esprit en ce negoce; mais je luy pardonne, et, s'il est habile, en pourra tirer beaucoup après ma mort, selon le brevet du Roy, qu'il trouvera dans mon petit coffre d'Allemaigne, qui est sur ma table à La Tour-Blanche.

Je legue au seigneur Laurentio Splanditeur la somme de deux cents livres, pour estre mon ancien serviteur, bien qu'il n'en aye besoing, car il est riche, et a gaigné assez avec moy, mais afin qu'il aye souvenance de moy tant qu'il vivra.

Plus, je legue à tous mes serviteurs et servantes, de-

meurant, tant à La Tour-Blanche, Richemond que Brantôme, qui se trouveront lors de mon trespas, la somme de cinq cents cinquante livres une fois payée, pour estre despartie entre eux, selon la qualité desdicts serviteurs et servantes comme mes héritiers et héritieres y auront l'œil, ou bien personnes deleguées pour cela y adviser; de sorte que je les prie les en rendre tous contents et contentes de leurs services et peines.

Outre plus, je legue et donne à mes serviteurs principaux, qui me servent à la chambre et autres lieux honorables, comme secrétaires, pages, tous mes manteaux, habillemens, linges, c'est-à-dire des chemises, mouchoirs, chaussettes, sans toucher aux linceuls ny serviettes, ny napes aucunement; desirant que cela demeure parmy les meubles de la maison, pour la succession de mes héritiers.

Outre mes serviteurs susdicts, je legue et donné à mes soldats, qui sont à ma porte, pour chasque teste, à chascun cinq escus et leurs gages payés.

Plus, je legue et donne à messire Helie de Hautmarché, dict Monserogallard, abbé commandataire de Sainct Sevrin, la somme de cent cinquante livres une fois payée.

J'en donne et legue autant à Lombraud, mon recepveur de present, qui m'a bien servy jusques icy, et qu'il continue, outre ses gages, dont il se paye tous les mois par ses mains, comme il paroist par ses comptes.

Je legue et donne aussi à messire Arnaud Barbut, vicaire de Brantôme, la somme de dix escus seulement une fois payée, bien que luy aye bien payé tous ses gages, comme il paroist par mes comptes, qu'il y a

beaucoup gaigné en faisant son service divin, et par ce n'aye pas grand besoing de recompense, mais afin qu'il aye souvenance de moy.

Et de tous ces susdicts legats, je veux et ordonne estre fait aux personnes vivantes seulement lors de mon decès, et nullement à leurs héritiers.

Je veux aussi, et encharge expressément mes héritiers, héritieres, de faire imprimer mes livres, que j'ay faits et composez de mon esprit et invention, et avec grande peine et travaux escrits de ma main, et transcrits et mis au net de celle de Mathaud, mon secrétaire à gages, lesquels on trouvera en cinq volumes couverts de velours, tant noir, verd, bleu, et un en grand volume, qui est celuy des *Dames*, couvert de velours verd, et un autre couvert de velin, et doré par dessus, qui est celuy des *Rodomontades*, qu'on trouvera tous dans une de mes malles de clisse, curieusement gardez, qui sont tous très-bien corrigez avec une grande peine et un long temps; lesquels j'eusse plustost achevez et mieux rendus parfaits, sans mes fascheux affaires domestiques, et sans mes maladies. L'on y verra de belles choses, comme *contes*, *histoires*, *discours* et *beaux mots*, qu'on ne desdaignera, s'il me semble, lire si l'on y a mis une fois la veue; et, pour les faire imprimer mieux à ma fantaisie, j'en donne la charge, dont je l'en prie, à madame la comtesse de Durtal, ma chere niepce, ou autre si elle ne le veut; et, pour ce, j'ordonne et veux qu'on prenne sur ma totale hérédité l'argent qu'en pourra valoir l'impression, et ce, avant que mes héritiers s'en puissent prévaloir de mondict bien, ny d'en user avant qu'on n'aye pourveu à ladicte impression, qui ne se

pourra certes monter à beaucoup; car j'ay veu force imprimeurs, comme il y a à Paris et à Lyon, que, s'ils ont mis une fois la veue, en donneront plustost pour les imprimer, qu'ils n'en voudroient recepvoir; car ils en impriment plusieurs *gratis* qui ne valent les miens. Je m'en puis bien vanter, mesmes que je les ay monstrez, au moins une partie, à aucuns, qui les ont voulu imprimer sans rien, s'asseurant qu'ils en tireront bien profit, voire encore m'en ont prié; mais je n'ay voulu qu'ils fussent imprimez durant mon vivant. Surtout je veux que ladicte impression en soit en belle et grande lettre, et grand volume, pour mieux paroistre, et avec privilege du Roy, qui l'octroyera facilement, ou sans privilege s'il se peut faire. Aussi prendre garde que l'imprimeur n'entreprenne ny suppose autre nom que le mien, comme cela se fait; autrement je serois frustré de ma peine, et de la gloire qui m'est deue. Je veux aussi que le premier livre qui sortira de la presse, soit donné par présent, bien relié et couvert de velours, à la reyne Marguerite ma très-illustre maistresse, qui m'a fait cest honneur d'en avoir veu aucuns, et trouvé beaux et fait estime.

Je veux aussi et ordonne que mes debtes soient payées, et encharge mes héritiers et héritieres, lesquelles sont petites. Je recommande especialement celle de M. de La Chastaigneraye, mon nepveu, qui est pour la somme de cinq cens escus que madame de La Chastaigneraye, ma bonne cousine, me presta; laquelle avant sa mort un mois l'estant allé voir exprès à La Chastaigneraye, et luy parlant de ceste debte, et l'en remerciant de sa courtoisie, et la priant d'attendre un peu, que je ne faudrois la payer à ma premiere com-

modité, elle m'en renvoya bien loing de la main et de la parole, et que je ne luy en parlasse jamais, et qu'elle me la quittoit fort librement; car elle m'aymoit plus cent fois que la debte, comme de vray, à cause de l'amitié entre nous deux jurée et entretenue tousjours dès nostre jeune aage, aussi qu'elle m'avoit de l'obligation d'ailleurs, que je ne dis. M. des Roches y estoit present, qui l'ouyt, et me l'a ramenteu souvent, qui en pourroit servir de tesmoing : mais il est mort despuis, et la vérité est telle. Que si pourtant mes dicts héritiers et héritières en sont recherchés et contraincts de les payer, il faut rabattre sur les dicts cinq cens escus, deux cens que je prestay au fils aisné, M. Danville mon neveu, à la Cour à Paris, à sa grande nécessité, dont j'en ay cedulle en mon petit coffre d'Allemaigne, où elle s'y trouvera. Que si on en demande les intérests desdicts trois cens escus rabattus, bien qu'on ne m'en aye sommé jusques icy, faut rabattre aussi et desduire sur les deux cens escus de M. Danville de mesme les intérests. Mais je pense qu'on ne viendra pas là; car nous sommes trop proches et bons parens et amis.

Je veux aussi et ordonne qu'on paye à M. du Prean, gouverneur et lieutenant de roy à Chastelleraud, la somme de trois cens escus qu'il m'a presté très-volontierement, et qu'on luy en paye ses intérests raisonnables. Mais je crois qu'il n'yra à la rigueur, pour l'avoir nourry et élevé de telle sorte que c'est un des honnestes et vaillans capitaines de la France, et qu'il m'en a ceste obligation.

Je dois aussi à M. de La Chambre quelques six ou sept vingts livres, que je veux et ordonne luy estre payées, bien que je suis cause en partie de tout le bien qu'il a,

pour luy avoir fait espouser sa premiere femme, qui avoit force bien, et surtout force escus.

Pour mes autres debtes, elles sont fort petites, et par ainsi aysées à payer, et que je veux estre bien payées : et crois que, après ma mort, on trouvera encore dans mes coffres, s'il plaist à Dieu, argent assez pour les payer et m'en acquitter, voire quasi payer tous mes susdicts legats nommez : et, au defaut, faudra vendre de mes chevaux et quelques uns de mes meubles, qui sont tous assez bastans pour me desacquitter, s'il plaist à Dieu qu'il ne m'envoye autre inconvenient.

Or, je ne doubte point que mes héritiers et héritieres ne trouvent mes legats et debtes grands et grandes, comme je sçay qu'aucuns en ont fait leurs comptes, les ayant sçeu par testament que j'avois fait et passé par Galopin, notaire, que possible l'avoient veu, et disoient que je les chargeois de trop de legats et debtes, et par ce que je ne leur laissois grande part de mon hérédité.

A cela je leur respond et leur dis que je suis libre et franc de disposer du mien comme il me plaist, sans en rendre compte à aucuns, aussi que je leur laisse plus de cinq fois autant, voire plus, que je n'ay jamais eu de légitime de ma maison, qui ne s'est pu monter à plus haut de treize mille livres, à sçavoir, du pere huict mille livres, et de la mere cinq mille livres, comme leurs testamens portent partage : certes, fort peu pour une si grande et noble maison que la nostre ; si que le moindre cadet de Périgord et de Poictou en eust eu et hérité six fois davantage.

De plus, j'ay quitté mon frere aisné, M. de Bourdeille, pour les deux légitimes de mes deux freres morts

et leurs successions, pour si peu de chose qui ne valoit pas la peine d'en parler, ne voulant tirer de luy ce que j'eusse pu par juste droit : mais je luy ay esté tousjours très-bon frere, et regardé toujours la grandeur de la maison. J'ay eu aussi grand respect et amitié à madame de Bourdeille, ma belle-sœur et bonne, qui me rendoit la pareille.

De plus, j'ay laissé l'espace de douze ans jouyr à mondict frere et disposer de tout mon bien, comme il luy a pleu, dès la mort de ma mere, tant que j'estois jeune et aux estudes, sans la jouyssance qu'il a tousjours eue des benefices de Sainct Vincent lès Xaintes, du doyené de Sainct Yriers en Limosin, et du prioré de Royan. Il en a jouy comme il luy a pleu, et en estoit quitte à ne m'en donner que quatre cens livres par an pour mon entretien aux estudes. Lesquels susdicts benefices le brave capitaine Bourdeille, mon frere, me donna et resigna, ne les voulant plus tenir, ny estre d'église. Je puis jurer et bien affirmer que mondict frere, M. de Bourdeille, a jouy du reste, qui montoit fort bien le revenu à plus de deux mille livres, et ce, jusques à mon retour de mon premier voyage d'Italie, lequel je fis pour une coupe de bois de la forest dudict Yriers, dont le Roy m'en donna la permission, et en tiray cinq cens escus, dont j'en fis le voyage sans autre argent : dont bien me servit de le bien mesnager. Et si mondict frere a esté si mauvais mesnager et un peu joueur, de sorte que son bien a beaucoup diminué, tant de son vivant qu'après sa mort, je n'en puis mais, me contentant en mon ame d'avoir fait le devoir d'un très-bon frere. Si dirai-je pourtant de luy que, nonobstant son mauvais mesnage, ç'a esté un bien fort

homme de bien, d'honneur, de valeur, et fort splendide, magnifique et liberal, comme je l'ay veu paroistre tel à la Cour et armées.

Ce n'est pas tout que ceste susdicte bonté; car, pour agrandir et maintenir dans son antique splendeur nostre maison, j'ay sacrifié et quitté ma bonne fortune. Car je puis me vanter avoir esté autresfois à la Cour, aussi bien venu, aymé et favorisé de mes roys et grands princes, et cognu d'eux pour homme de mérite et de de valeur; si que, sur le point de me ressentir de leurs bienfaicts et faveurs et estats et beaux grades du feu roy Henry III, je quittay tout après la mort de mon frere, pour assister à madame de Bourdeille, ma belle et bonne sœur, en son veufvage, et l'empescher de se remarier, comme estant recherchée de force grands et hauts partis, tant pour sa beauté de corps et d'esprit, que pour ses grands moyens, biens et richesses, et belles maisons, comme chascun sçait. Je me rendis si bien subject à elle, et si près, qu'aucun n'osa s'approcher d'elle pour la vouloir servir, sinon par ambassades sourdes et secrettes; mais, par ma prévoyance et vigilance, j'en rompis tous les coups, menées et actes; de telle sorte que si elle se fust remariée, estant en l'aage de trente-sept ans, et pour porter encore force enfans, ceux-là qui sont aujourd'huy si riches et aysés, n'auroient pas mille livres de rente. Je n'en plains que leur peu de recognoissance en mon endroit, et mesme de l'aisné, dont je laisse à Dieu la vengeance, lequel je prie qu'elle soit petite et légere, car je luy pardonne.

Une chose y a-t-il : c'est que, par le premier testament de madame de Bourdeille, paroist comme elle me recognoist quatre mille deux cens escus, par moy

prestez à elle, comme de vray le sont estez par plusieurs fois qu'elle avoit affaire, sans jamais avoir voulu prendre cedulle; car, aussitost qu'elle me demandoit, aussitost prest, comme quand mes nepveux allerent en Italie et y demeurerent. Une autre fois que je luy prestay cinq cens escus pour payer ma sœur de Bourdeille, et la jetter hors de la maison, qu'elle ne faisoit que l'importuner du reste de son total payement, et oncques puis ne l'avons veue. Je prestay aussi trois cens escus pour mon nepveu le viscomte, pour aller faire son serment à Bourdeaux de son estat de séneschal de Périgord. Le petit Chabanes qui vit encore, les vint prendre et toucher des mains du sieur Laurentio à Brantome, que nous y allasmes disner exprès, mon dict nepveu, M. le viscomte et moy, partant de Bourdeille; de sorte que, sans cest argent et diligence que nous y fismes pour y aller, possible n'eust-il fait là si bien ses affaires, pour des raisons qui se disoient et s'alléguoient pour lors, que je ne veux dire.

Et d'autant que le codicille que fit puis après son testament premier madicte dame de Bourdeille à Archiac, sans que j'en sçeusse jamais rien, si non après sa mort qu'on me le fit sçavoir, dont j'en fus fort estonné, car elle me disoit et conferoit de plus grandes choses, voire tous ses premiers secrets, elle le fit pour l'advis du sieur Dumas, lequel y fit mettre ceste clause et article, que madicte dame desire que lesdicts quatre mille deux cens escus tournent après ma mort à M. le viscomte, son fils aisné, et à sa maison. Ce fut donc ledict sieur Dumas qui en minuta ou en fit faire ledict contract, estant lors près d'elle, et ce, pour faire son accord avec mondict nepveu, d'autant qu'il l'avoit persuadé et

poussé à luy laisser quelques rentes, proches et commodes à luy, et du tout ennoblies, dont madicte dame fut fort en colere et mal contente contre luy, comme je le vis, et contre son fils, M. le viscomte, pour l'avoir fait sans son sçeu, qui n'estoit non plus content dudict sieur Dumas de l'avoir ainsi abusé et trompé : et, pour ce, ledict Dumas, pour faire son accord avec madame et son fils, fit mettre cette susdicte clause et article dans ledict codicille; ce qui me rendit fort estonné quand je vis cedict codicille et article après sa mort, et de quoy il m'avoit esté ainsi celé et caché : de sorte que quasi j'entray en doute si ledict codicille estoit vray ou faux, et si le suis encore; dont je m'en rapporte aux consciences des personnes. Tant y a, d'autant que cestedicte clause et article me touche grandement, et à mon honneur, pour des raisons que je ne veux alléguer ny desduire, très-bonnes et pertinentes, que le monde sçauroit fort bien aussi desduire, au moins aucuns, je veux et ordonne que mes héritiers et héritieres participent tous unanimement et esgalement ausdicts quatre mille deux cens escus, et les partagent ensemble doucement et par bons accords et arbitres; estant une contradiction par le premier testament, qui dit et advoue par madicte dame, qu'elle avoit eu de moy par prest lesdicts quatre mille deux cens escus, comme il est très-vray; et puis, par le codicille, me les oster, est quasi comme les désavouer, en quoy il y va de l'honneur de madicte dame et de moy, et que c'est une vraye fourbe. Par quoy mes dicts héritiers et héritieres en pourront passer à l'amiable, afin que l'honneur de madicte dame et le mien en cela soit conservé, ainsy que je l'ay bien consulté par

bon conseil de Paris et Bourdeaux : et, par ainsy, je veux mon bien en cela estre esgalement desparty, tant aux uns qu'aux autres ; aussi que mondict sieur de Bourdeille m'a fort maltraitté et fait force traicts et frasques insuportables, et peu dignes d'un bon nepveu. Dieu luy pardonne. Mais madame sa sage mere ne luy avoit pas recommandé ny commandé cela, ains de m'aymer et m'obéyr comme si j'estois son pere, et me porter pareil respect : non pas m'assister d'une seule sollicitation pour mes procès, et principalement pour celuy de la conseigneurie de Brantôme contre le sieur du Peraux, ny contre La Borde dit Servart.

Je sçay bien que mondict nepveu me voudra mal de cest article, et qu'il en dira prou après ma mort; mais, s'il veut considérer bien le tout, il trouvera que j'ai beaucoup de raison. Et qui ne se contentera de si peu de bon bien, qu'il le quitte, il faira plaisir aux autres qui s'en contenteront bien, et ne le desdaigneront point.

Il y a encore une autre clause et article dans ledict codicille, que, par mesme coup et mesmes raisons que j'ay dit, ledict sieur Dumas y fit mettre et inserer, comme ma susdite dame desire, que la conseigneurie de Brantôme retourne à la maison du sieur de Bourdeille. Dieu me soit tesmoing et juge du conseil qu'en cela je luy donnay, pour l'avoir et acquerir pour elle, à cause de la nourriture de la damoiselle Delisle l'espace de vingt ans, et pour autres raisons, et puis jurer que madicte dame mesprisoit cela sans moy, si qu'elle me dit : « Frère, je desire donc cest acquet; mais je « veux qu'il soit pour vous. Je vous le donne, faites-« en vostre profit comme pourrez, car il est près de

« vous à Brantome. » Pour si peu qu'elle vesquit après, je n'en jouys de quasi rien ; car le bien estoit tout brouillé et en litige : et ceux qui prétendoient, comme le seigneur du Peraux et autres, n'y osoient pourtant que peu toucher ; car c'estoit une dame de si grande authorité, qu'on la craignoit plus que l'espée de son fils, comme il parut après sa mort, dont long-temps après s'en accorderent tellement quellement, dont j'en fus bien ayse, non pour un grand profit que j'en aye tiré, mais pour la commodité qui sera après ma mort audict seigneur de Bourdeille. Et veux fort bien que la conseigneurie tombe à luy et à nuls autres, pour agrandir tousjours nostre maison, bien qu'elle m'ait beaucoup cousté d'en tirer quelques petits fruits ; car ledict sieur de Peraux intimidoit les tenanciers à ne payer, bien que M. de Bourdeille, par la transaction qui se fit entre nous deux, estoit tenu de m'en garantir et poursuivre le procès; ce qu'il n'a jamais fait, non pas seulement le faire solliciter. Je passe donc ledict article et clause de cestedicte conseigneurie fort legerement, mais non celle des quatre mille deux cens escus, qui me sont fort deubs, et en puis fort bien disposer après ma mort : autrement il y va fort bien de mon honneur, comme j'ay dit. Ce que ne voulant debattre lors de madicte transaction, pour n'entrer en procès et contestation avecques luy si-tost après la mort de feue madicte dame, craignant de perturber ses honorables manes si-tost après son decès, je me contentay seulement de la jouissance de La Tour-Blanche, à mon regret pourtant; car j'eusse mieux aymé mesdicts quatre mille deux cens escus pour m'oster de ce pays fort fascheux à moy, et m'en aller si loing qu'on ne me vist

jamais; car j'estois désespéré de la mort de ceste honneste sœur et dame, madame de Bourdeille, et m'accorday de ceste façon avec luy, et aussi qu'il n'avoit nul moyen de me donner argent. Il avoit d'autres affaires d'ailleurs à me payer, et de plus que je pensois qu'il me deust être meilleur nepveu qu'il n'est, et mieux recognoissant les bons offices et services que je luy ay faits. Dieu luy pardonne ses ingratitudes, car j'ay crainte qu'il l'en punisse, estant un vice que ceste ingratitude fort desagreable à sa Divinité : entre autres, en voici une qui leve la paille. Un jour, estant à la Tour-Blanche, dans la salle, il dit tout haut devant force gentils-hommes et autres, sur le sujet qu'il n'avoit obligation à homme au monde qu'au sieur de Marouatte, qui luy avoit fait avoir la resignation à M. de Perigueux de son evesché, pour l'y avoir poussé et persuadé, dont je cuyday partir de colere contre luy; mais je me commanday et m'arrestay, de peur d'escandale : lequel mondict evesque j'avois fait et créé tel par la nomination et brevet du Roy, car ce fut moy qui la luy demanday pour mon frere et pour moy, ayant veu le dict evesque un chetif petit moyne de Sainct-Denys, et l'avoir ainsi tel créé contre l'opinion de madame de Dampierre, ma tante, qui ne le vouloit, en me disant plusieurs fois que j'en maudiray l'heure de le colloquer en si haut lieu, *ce vilain moyne*, usant de ces propres mots, et que son pere avoit fait souvent pleurer ma mere. Croyez que ceste honneste dame prophetisa bien ce coup; car il fut aussi ingrat en mon endroit que son cousin, ledict M. le viscomte, que ceste fois m'alla payer de ceste sorte, pour n'avoir obligation qu'au sieur de Marouatte,

nullement certes comparable à moy en obligation ny en valeur et merite, pour n'avoir esté jamais autre qu'un amasseur de deniers, et que j'ay veu parmy les bonnes compagnies, qu'on nommoit que petit Brodequin, nom à luy donné par messieurs de Coustures et La Boue-Saunier, bien contraire à mon nom tant bien cognu et estimé parmi la France et ces grands et autres pays estrangers, pour avoir tant battu de terres et mers, que l'on faisoit beaucoup de cas de moy. . . . .

Et pour parler de ceste grande susdicte obligation de Marouatte, ne faut douter que si j'eusse voulu m'opposer à ladicte resignation, pour, après estre faite, en demander la moitié de ladicte evesché, je l'eusse pu faire aysément, et en estois sur mes pieds pour en avoir la jouissance, selon l'ordonnance de nostre grand et bon Roy d'aujourd'huy et de son conseil, par la mort du titulaire, qui ne deroge rien au droit du gentilhomme qui a sa part, comme paroist par mon brevet du roy Henry III, et comme Sadicte Majesté me donne la moitié de ladicte evesché, et à mon frere l'autre. Et si l'on vouloit alléguer la transaction faite entre moy et l'evesque, c'est une chanson; car, qu'on la lise bien, elle ne fait rien contre mon droit, ny que j'en quitte ma moitié. Bien est vray que par paroles je promis que, tant qu'il vivroit, je luy quittois madicte moitié et ne luy demandois rien en son vivant. N'estois-je pas donc, luy mort, tousjours sur mes pieds d'en repéter madicte moitié, et m'opposer à la susdicte resignation, et la demander par le dire du conseil privé, et selon l'edict et l'ordonnance du Roy pour pareille chose? D'autant que, le titulaire mort, le gentilhomme, qui a sur sa piece sa moitié, ou sa part et

pension, ne la perd nullement. Cela est très-seur; voilà pourquoy on peut bien considerer la gratification que j'ay faite en cela à mondict sieur de Bourdeille, sans l'avoir nullement inquietté sur cestedicte moitié, comme j'ay trouvé fort bien par le conseil mesme du conseil privé, laquelle dicte evesché bien assemblée, vaut fort bien quinze mille livres de revenu, comme je l'ay fait valoir cela, quand je la faisois mesnager par mes mains par lesquelles tout se passoit, comme l'ayant demandé et obtenu du Roy et de la Reyne sa mere; et en fis faire toutes les depesches, tant de Leurs Majestez que de Rome, à mes despens. Voilà donc si ledict sieur de Bourdeille devoit avoir si grande obligation au sieur de Marouatte plus qu'à moy. Et quand ledict evesque eust fait de l'asne, comme il estoit, je l'eusse bien fait tourner au baston et jouyr de son evesché, en luy donnant quelque part comme j'avois fait d'autres fois, selon le brevet du Roy que j'ay vers moy, et M. de Bourdeille mon frere ne l'eut jamais. Et si M. de Bourdeille se fust fié en moy et m'eust conféré de tout cest affaire, nous en eussions bien eu la raison et de l'evesque et de l'evesché; car il me craignoit comme la creature fait son createur que luy estois tel, dont il m'en fut ingrat ingratissime. N'en parlons plus.

Or, venons maintenant à mon hérédité. Je fais et institue mes héritiers et héritieres universels et universelles, messire Henry de Bourdeille et messire Claude de Bourdeille, mes nepveux, madame Jehanne de Bourdeille, comtesse de Durtal, ma niepce, et mesdames d'Ambleville et de Sainct-Bonnet, mes autres niepces. Je desire aussi que madame d'Aubeterre Hi-

polite Bouchard en aye quelque part en mon hérédité, non pour considération de David Bouchard, son pere, car il ne m'ayma jamais, ny moy luy, bien qu'il me fust fort obligé, mais pour l'amour de madame son honneste et bonne mere Renée de Bourdeille, ma chere niepce, qui m'a tousjours aymé et fort honoré. Aussi je l'ay aymée et honorée de mesme, et la regrette tous les jours. Mais je veux et entends qu'au cas que mesdicts neveux et niepces, héritiers et héritieres, tant qu'ils et qu'elles que leurs enfans, ne me portent le respect et amitié qu'ils et qu'elles me doibvent, ou leurs maris, ainsi que madame leur très-sage mere le vouloit, et leur commandoit et consideroit; et qu'ils ne fassent cas de moy en ma caduque vieillesse, si par cas j'y parvienne, que Dieu ne le veuille toutesfois, en cela sa volonté soit faite; je veux et entends, le dis-je encore, que ceux et celles qui m'auront maltraitté et abandonné, sans faire cas de moy, ny presté ayde, ny fait de bons offices en ma vie, et donné des mescontentemens, n'ayent aucune part ny portion en madicte hérédité et succession, ains qu'elle aille et tourne à ceux et celles qui ne m'auront abandonné et fait de bons et pieux offices, et eu pitié de moy jusques à ma mort. Et dis bien plus, que si, par cas, je viens avoir et recepvoir quelque injure, offense et attentat, voire l'exécution sur ma vie, tant des miens que d'aucuns estrangers, dont je n'en puisse avoir raison ny revanche, à cause de ma débolesse et foiblesse d'aage, ou autrement, je veux et entends que mesdicts nepveux et niepces, ou leurs maris, en poursuivent et fassent la vengeance toute pareille que j'eusse faite en mes jeunes et vigoureuses années, pendant lesquelles je me puis

vanter, et en rends graces à mon Dieu, n'en avoir jamais receu aucunes sans aucun ressentiment ny vengeance, ainsi qu'à la Cour et aux armées on est fort subject d'avoir des querelles, soit de gayeté ou autrement : et ceux et celles de mes héritiers et héritieres, ou leurs maris, qui en négligeront ladicte vengeance, et ne la fairont, soit par les armes ou la justice, je veux qu'ils n'ayent rien de mondict bien, ains qu'il aille tout à ceux et celles qui s'en ressentiront. Et si tous et toutes, ou aucuns ou aucunes, ce que ne puis croire, au moins de tous et toutes, ne s'en ressentent, je veux que tout mon bien aille aux pauvres, aux Quatre Mandians et Hostel-Dieu de Paris. J'en avois donné une partie ainsi aux religieux de Brantome ; mais j'en revoque la donnation, d'autant qu'eux, par trop ingrats des benefficies receus de moy, pour curieusement les avoir garantis et conservés des guerres passées, comme un chascun sçait, m'ont suscité des procès et plaidé contre moy; et, par ainsi, faut punir leur ingratitude par trop grande.

Et d'autant que le sieur de La Barde de Sainct Crespin, dict Guillaume Mallety, à cause de sa foire de Saunier, m'a fait plaider et tant chicanner l'espace de douze ans, tant pour son hommage à moy deub, que pour autres devoirs deubs à ma terre de Sainct Crespin et chasteau de Richemond, dont le procès est encore pendant en la cour de Bourdeaux, qui m'a cousté fort bien mille escus, tant pour ses delais, remises, subterfuges, cavillations, et chicanneries et faveurs dudict Bourdeaux, je veux et entends que mes susdicts héritiers et héritieres en poursuivent ledict procès à toute outrance, s'il n'est avant ma mort assoupy, soit par accord ou par arrest, et le menent

jusques à la derniere fin; m'asseurant tant en mon droit, qu'ils en tireront fort bien la raison, jusques-là qu'ils en pourront retirer la maison de La Barde; car il me peut devoir fort bien plus de douze mille livres, n'estant raisonnable de laisser en repos ce petit galland, extraict de belle famille, son grand pere ayant esté notaire, dont s'en trouve force contract encore en Perigord signez Mallety. Et ceux et celles de mesdicts héritiers et heritieres, qui ne poursuivront vivement ledict procès, je les déshérite, et en donne leurs parts aux autres qui s'en ressentiront mieux, et le persecuteront à toute outrance, et en prendront mieux l'affirmative.

Je sçay bien que M. de Bourdeille et le seigneur d'Ambleville l'ont soustenu autres fois; mais je m'en remets à eux sur leur honneur et conscience; car ledict La Barde estoit fort proche dudict sieur d'Ambleville, à cause d'une sienne grande-tante mariée avec ledict Mallety, notaire, comme je luy ay ouy dire. Mon nepveu le baron l'a aussi soustenu et aymé dès le voyage de Provence : mais je laisse le tout sur son ame, et des autres aussi.

Je ne veux ny entends que ma maison et beau chasteau de Richemond, que j'ay fait bastir curieusement et avec peine et grand coust, s'alliene, se vende, ny s'engage autrement, pour nécessité aucune qui soit, à aucun estranger; car je veux qu'elle demeure à la maison dont je suis sorty, en signe de mémoire. Car je serois bien marry, si, estant là-haut, où Dieu me faira la grace de m'y recepvoir s'il luy plaist, je visse ceste belle maison et chasteau, que j'ay fait bastir avec si grand travail, eust changé de main et tombé entre une estrangere. Cependant je veux et entends que

madicte niepce la comtesse de Durtal, ayt le dict chasteau avec ses préclautures du parc et du jardin, et ses bassecours, pour sa demeure tant qu'elle vivra seulement, et demeurera veufve sans qu'elle se remarie; et ce, pour n'avoir aucune demeure en ce pays près de la maison dont elle est sortie, et pour s'approcher aussi de ses proches, bien qu'elle aye sa maison La Vasouniere de son douaire; mais elle est par trop loing des siens, et de plus que l'air y est très-beau, bon et salutaire, qui luy a fait grand bien, et à sa tante, tant qu'elle s'y est tenue. Mais, estant remariée, elle aura d'autres maisons de son mary, où elle s'y tiendra le plus souvent, et n'en voudra d'autres : et puis s'estant remariée, ou bien morte, qui sera quand il plaira à Dieu, je veux et ainsi l'ordonne. Je veux aussi, et encharge ma dicte niepce comtesse, d'entretenir la maison comme il faut, sans la laisser desmollir ny dépérir, et qu'elle la laisse aussi entiere et belle comme je la luy laisse, cela s'entend tant qu'elle y demeurera, et ne se remariera; car autrement elle en auroit la conscience chargée, et me fairoit tort, et à son petit-nepveu Claude de Bourdeille, qui est si bien né et si joly, qui, je m'asseure, l'entretiendra très-bien, et en celebrera ma mémoire pour tout jamais, en disant : *Voilà un présent que mon grand-oncle me fit.*

Je veux aussi que la moitié des plus grands livres de ma bibliotheque soient mis et serrez dans un cabinet de Richemond, et conservez très-curieusement sans les dissiper deçà, delà, et n'en donner pas un à quiconque soit : car je veux que ladicte bibliotheque demeure chez moy, pour perpetuelle mémoire de moy, dans un cabinet de Richemond.

Je veux de mesme qu'aucunes de mes plus belles armes demeurent aussi en un cabinet de Richemond, et y soient en mesme garde, comme mes espées, et surtout une argentée, que M. de Guyse, mort et massacré dernierement, me donna au siége de La Rochelle, me deférant cest honneur de dire qu'elle m'estoit bien deue pour la sçavoir bien faire valoir, et telles armes, ainsi qu'il avoit veu. Il y a aussi d'autres et longues belles hespaignolles, toutes de combat et bonnes, et esprouvées. Plus, deux harquebuzes de mesche, que j'ay fort aymées et portées en guerre, et fait valoir. Plus, mes armes complettes, tant de la curiasse, brassard, sallade et cuissot, que le seigneur Contanho me garde en sa chambre de Brantome. Plus, une rondelle couverte de velour noir à preuve, que feu M. le prince de Condé me donna au siége de La Rochelle, au moins après, ne s'en servant plus, et me pria de la garder pour l'amour de luy, et porter en guerre; ce que j'ay fait, et bien gardé, comme j'ay fait l'espée susdicte de M. de Guyse, et leur promis les garder tout durant ma vie et après ma mort. Je veux aussi qu'on me garde avecques les susdictes armes un chapeau de fer, couvert d'un feutre noir, avec un cordon d'argent, que je portois à pied aux siéges de places, où je me suis trouvé assez. Et, s'il est possible, appendre toutes les susdictes armes dans ma chapelle de Richemond, je le voudrois fort, ainsi qu'on faisoit jadis aux anciens chevaliers : la mémoire en seroit beaucoup plus honorable. Je laisse cela à madame la comtesse ma niepce, qui en aura le soin, puis que la demeure luy est assignée si elle ne se remarie, comme j'ay dit cy-devant.

Et de tout ce que dessus, pour maintenir et bien entretenir, je fais exécuteur de mondict testament M. de La Chastaigneraye, mon cher nepveu, s'il luy plaist, et l'en prie; ensemble M. du Preau, lieutenant du Roy et gouverneur à Chastelleraud, que j'ay nourry page, et s'est si bravement et généreusement poussé à ceste digne charge, par ses belles armes et bon courage; avec M. Thommasson, advocat en la cour présidiale de Périgueux, mon principal et ordinaire conseil, que j'eslis pour assister messieurs mondict nepveu et du Preau, et les relever d'autant de de peine; en ce qu'on luy paye ses peines et salaires, comme de raison, au dire de mesdits sieurs exécuteurs: les suppliant très-tous de tenir main bonne et forte à mon intention et totalle disposition.

Surtout, je casse et révoque par cestuy icy dernier tous autres testamens et dispositions par moy faits et faites cy-devant, ensemble toutes donnations qu'on pourroit supposer et prétendre par moy faites. Je n'en fis jamais, ny prétends d'en faire, dont j'en proteste devant Dieu. Pour testament, j'en ay fait un, passé par les mains de Galopin, notaire de Brantome; mais je le casse et revoque du tout par cestuy-cy, ensemble le codicille passé par le mesme Galopin. Et si l'on en produit d'autres, je dis qu'ils sont faux, et les casse comme tels et nuls; car je sçay bien que beaucoup de notaires d'aujourd'huy s'aydent de telles faussetez, aussi bien pour les grandes maisons que pour les petites, pour estre menacés et contraints: et pour ce je prie messieurs les exécuteurs d'y adviser; et pour ce, par ces raisons, j'ay fait cedict testament solennel, escrit et signé de ma main.

Pour totale fin, je donne mès bagues et petits joyaux à mes susdicts nepveux et niepces de très-bon cœur, et les prie de les garder et porter pour l'amour de moy, tant que leur vie durera, en souvenance de moy, leur bon oncle, qui les ay aymez et honorez d'une amitié très-ferme et fidele. Sur ce, je fais fin à cedict testament, au nom du Pere et du Fils et du Sainct-Esprit, et de la benite vierge Marie, et madame saincte Anne, comme je l'ay commencé.

Je ne doubte point que plusieurs personnes ne trouvent cedict testament par trop long et prolixe : tel a esté mon vouloir et mon plaisir. J'en ay veu d'autres en ma vie bien aussi longs. J'en ay pris le modelle sur ce grand chancelier M. de l'Hospital, de mesme aussi long, que j'ay inséré dans mes livres (1); mais si l'ay-je un peu abrégé. De plus, je suis nay d'une grande et illustre maison. J'ay le cœur grand, qui me l'a donné, et que j'ay fait paroistre en plusieurs beaux et divers endroits. J'ay eu de l'ambition : je la veux encore monstrer après ma mort. Aussi que je n'ay voulu me confier mes volontez, et dire à ces petits notaires, qui, la pluspart du temps, ne sçavent dire ny représenter nos intentions et vouloirs; et en eusse dit encore plus sans la trop grande prolixité. Je fais donc fin selon mon vouloir et contentement, et y eusse mis et adjousté de beaux et gentils exemples, pour mieux adoucir le tout; mais c'est assez.

P. de Bourdeille.

(1) Ci-dessus, Tome II, discours LXII, pages 389 et suiv. (S.)

PREMIER CODICILLE.

J'ADJOUSTE à ce susdict testament les soubsdicts articles, par forme de codicille, que j'aurois oublié, dont je me suis advisé, que je veux et entends que mes susdicts nepveux et niepces, héritiers et héritieres, soient recompensez de seize mille escus une fois payés, en recompense et desduction de l'estime du bastiment beau de Richemond, qui se pourroit estimer à beaucoup jusques à vingt mille escus, veu ce que m'a cousté à le faire bastir et rendre en sa beauté, avec le parc et le jardin, et les preclautures, que le tout m'est venu en despense de grand argent, comme un chascun peut juger, veu la grandeur et superbité dudict chasteau; et, pour ce, ladicte recompense se pourra prendre desdicts seize mille escus francs sur aucunes rentes et mestairies qui en sont despendantes, que l'on pourra vendre et engager selon qu'elles sont appreciées; n'y comprenant en cela madame de Durtal, ma niepce, à cause de la jouyssance qu'elle aura durant sa vie, si ne se remarie, que pour n'avoir aussi d'enfans, ny en aage ny estat d'avoir : et, par ainsi, je veux que mes autres nepveux et niepces, héritiers et héritieres, qui ont des enfans, s'en ressentent : cela s'entend de ceux et celles qui m'auront aymé et fait cas de moy, ny fait de frasques, de mauvais offices; autrement, rien pour eux, ny elles, ny leurs enfans.

J'avois aussi oublié à dire que le grand pont de Brantome, dont l'on va au jardin, et le champ où

sont plantez les ormeaux et le jardin, je prétends qu'ils sont à moy et en ma totale disposition, parce qu'ils furent acquits de messire Pierre de Mareuil, M. l'evesque de Lavau et abbé de Brantome, et en acheta le champ des bonnes gens qui avoient là leurs chanvres, qui luy cousterent bon; mais, pour sa faveur, il fallut qu'ils luy laissent avec bon argent; avec aussi le petit pré auprès de la riviere, que j'ay mis maintenant en un cherebaud. M. d'Auzances, mon bon cousin, qui courut ladicte abbaye pour moy après la mort dudict M. de Lavau, son oncle, comme son héritier, en pretendit lesdicts pont, jardin et autres susdicts champs, estre acquets faicts dudict son oncle, et, pour ce, le tout appartenir à luy, et l'eust très-bien contesté contre quelque autre qui eust eu l'abbaye que moy : mais, pour la parenté et bonne amitié qu'il me portoit, il acquiesça, et m'en fit don librement du tout, sans jamais plus en parler; et, pour ce, je m'en appropriay et jouys tousjours comme de mon propre, et véritablement à moy très-bien donné, et non comme appartenant à l'abbaye. Mesme, après la mort dudict M. d'Auzances, mon bon cousin, madame de Sansac, sa sœur et son héritiere, m'en voulut inquietter et demander le tout, pourtant par forme de risée, car elle m'aymoit; me disant que si c'estoit un autre que moy, qu'elle debattroit le tout par bon procès, et m'en priveroit. Mais je luy rompis le coup, tout en ryant aussi, et fus quitte de luy donner un diamant de cent escus que j'avois au doigt. Par ainsi nous demeurasmes bons cousins et amis, et le plus souvent m'appeloit *mon cousin monsieur du Pont*, ou *monsieur du Verger*. Et voilà pourquoy je veux et entends que cedict grand

pont, la place des ormeaux, le beau grand jardin et le pré qui en despend au dehors, se partagent entre mes héritiers et héritieres, ainsi qu'ils verront, et en fassent leur profit. Car tel abbé qui viendra après ma mort sera bien aise d'acheter le tout, et beaucoup pour une si belle commodité. Mesmes que je fus une fois et long-temps en dessein d'y faire bastir un chasteau en forme de citadelle, par despit, pour commander aux environs et chemins; et avois là desjà fait le marché d'un champ là auprès, qui appartenoit à Rasteau, à cause de sa femme : mais la despense qu'il m'a fallu faire aux guerres, à la Cour et aux voyages, me retrancha ceste despense, qui fut estée grande et belle chose à voir. Et par ainsi mesdicts héritiers et héritieres se pourront prévaloir de mesmes, et y poursuivre ce mesme dessein s'ils veulent; et n'est à mespriser d'y bastir au lieu où il y a eu autrefois un chasteau, dont les ruynes qui paroissent pourroient servir; car c'est un beau bien, et qui mérite bien une jolye maison.

P. DE BOURDEILLE.

ACTE NOTARIAL POUR CE TESTAMENT.

CEJOURD'HUY, trentiesme du mois de decembre mille six cens neuf, après midy, au chasteau de la ville de Brantome, pardevant moy notaire royal soubsigné, et en presence des tesmoings bas nommez, a esté présent messire PIERRE DE BOURDEILLE, conseigneur de Brantome et baron de Richemond, demeurant pour le

présent au chasteau de Brantome, lequel a dit et déclaré, en presence de moy dict notaire soubsigné, et tesmoings bas nommez, ce present papier et escrit cydessus estre son *testament et derniere volonté*, escrit et signé de sa propre main; voulant yceluy estre valable, et cassant tous autres, et a requis à moy notaire soubsigné, en faire et passer instrument après son decès à tous ceux qu'il appartiendra; ce que luy ay octroyé. Ledict testament est clos et fermé, et scellé du sceau dudict sieur, en presence de Laurens Splanditeur, escuyer, maistre Estienne du Chassaing, juge de Brantome, maistre Victor Richard et Jean Girry, prestre, maistres Jean et Jacques Mathaud, practiciens, et Jean Giry, greffier dudict Brantome, tous habitans de ladicte ville de Brantome, tesmoings cognus et appellez par le sieur testateur, qui a signé ces présentes à l'original avecques lesdicts tesmoings et moy.

Lombraud, notaire royal.

DERNIER CODICILLE.

Du 5 *octobre* 1613.

Sçachent tous qu'il appartiendra, que comme il y a quelques années que je fis et escris de ma propre main mon testament solemnel et autentique, avec quelques petits codicilles de ma mesme main, dont je faisois mes héritiers et héritieres compris dans lesdicts testament et codicille, et veux qu'il soit du tout en-

tierement tenu et executé : et d'autant que les executeurs contenus audict testament sont decédez, comme M. de Lauzan, mon bon cousin, M. du Preau, gouverneur de Chastelleraud, mon grand amy, et M. Thommasson, advocat à Perigueux, mon principal conseil, sont morts, je me suis advisé m'instituer madame la comtesse de Durtal ma chere niepce très-sage et très-advisée, d'en estre executeresse, en y appellant tel sage et advisé personnage qu'elle sçaura bien choisir pour luy assister, d'autant aussi qu'elle est l'aisnée de tous ses freres et sœurs.

Et pour mieux approuver ce faict, j'ay donné toutes mes clefs, tant grandes que petites, tant celles de Brantome que d'icy, à M. Coustancie, pour les bien garder et serrer fidelement, jusques à ce qu'il les ay commises fidelement entre les mains de madicte dame la comtesse; lequel me l'a ainsi juré et promis de le faire, sans les autrement commettre en autres mains que de madicte dame, luy enchargeant surtout la recompense de mes serviteurs, comprise et escrite dans mon testament.

Et d'autant que le terme seroit trop long pour faire l'ouverture dudict testament solemnel, et faire trop attendre mes pauvres serviteurs et servantes pour leur vie, je veux qu'ils vivent et soient entretenus de mes biens qui me sont deus, et rentes de la Sainct Michel, lesquelles me sont deues, et vivent céans comme si j'estois en vie, jusqu'à ladicte ouverture, et qu'ils y fassent bonne chere ; car, Dieu mercy, je laisse force vivres, tant icy qu'à Brantome, tant de bled que de vin.

Et pour ma sepulture, il y a long-temps que je l'ay faite bastir, et choisir ma chapelle de Richemond : et

deux jours après ma mort, que mon corps soit mis dans une caisse bien proprement comme il faut, et la faire charger sur mes mulets, accompaignez d'aucuns de mes serviteurs et officiers de Sainct Crespin, de Richemond et de Brantome, et là y faire un service honneste pour la sépulture, y appellant messieurs les religieux, ausquels j'ay laissé un honneste legat dans ledict testament; le tout sans pompe et solemnité.

Et ce que dessus, et qui est enclos en mondict testament et codicille, veux et entends estre suivy selon sa teneur. Et pour plus ample tesmoignage, ay prié et requis les soubsignez de signer à ma requeste au chasteau de La Tour-Blanche, le cinq octobre 1613, et outre ay prié et requis M. de Bourdeille de prendre et gouverner le tout, ainsi que par ceste-cy je luy donne pouvoir, en présence de M. Domminge, prestre, et M. Girard, medecin, et de maistre Guillaume, apotiquaire.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

DAMES ILLUSTRES.

FIN DU TOME CINQUIÈME.



